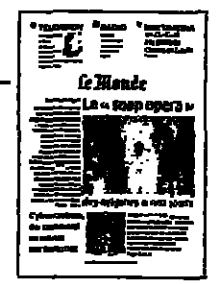
هكذا من الأصل

TÉLÉVISION RADIO MULTIMÉDIA
■ L'épopée du « soap opera »
■ Casinos virtuels



Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16305 – 7,50 F
DIMANCHE 29 - LUNDI 30 JUIN 1997
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Lionel Jospin affirme face à Jacques Chirac son autorité dans la conduite de la diplomatie

Le gouvernement estime que la France ne peut pas revenir dans la structure militaire de l'OTAN

LE GOUVERNEMENT français a fait officiellement savoir, vendredi 27 juin, que la France interrompait le processus de réintégration de la structure militaire de l'OTAN qui avait été amorcé en 1995 à l'initiative de Jacques Chirac. « *Sans préjuger de l'appréciation présidentielle, il semble que les conditions posées à la poursuite du processus* [de rapprochement] *ne soient pas remplies* », a déclaré le porte-parole du Quai d'Orsay, Jacques Rummelhardt. Celui-ci faisait notamment allusion à une condition sur laquelle Paris insistait en vain depuis quelques mois : obtenir des Etats-Unis qu'ils cèdent à un officier européen – un amiral italien – le commandemant sud de l'OTAN, basé à Naples. Par la voix de William Cohen, le secrétaire à la défense, Washington s'était catégoriquement opposé à la requête française.

En prenant l'initiative de cette annonce (Hubert Védrine, le ministre des affaires étrangères, en avait fait part, jeudi, en commission, à l'Assemblée nationale), le premier ministre et son gouvernement marquent qu'il entendent bien exercer une autorité sur les grands choix politico-stratégiques engageant la France à l'étranger, et qui font partie du domaine « partagé » avec le chef de l'Etat. Il est sans doute apparu nécessaire au gouvernement de faire connaître dès maintenant sa position, car Lionel Jospin ne se rendra pas au sommet de l'OTAN qui doit se réunir les 8 et 9 juillet à Madrid.



Sur le fond, l'échec des tractations sur le commandement sud paraît arranger à la fois l'Elysée et Matignon. D'un côté, Jacques Chirac ne paraissait pas en mesure d'obtenir satisfaction des Américains avant Madrid. De l'autre, Lionel Jospin était hostile à une réintégration qu'il jugeait à la fois mal négociée et inutile. Pour autant, la France n'en revient pas à la situation qui prévalait avant décembre 1995, lorsque le chef de l'Etat annonça sa décision de se rapprocher de l'OTAN. La France a, ces derniers mois, réintégré certaines des instances politiques du dispositif militaire abandonnées en 1966, et elle y restera.

Lire page 2

Sécurité sociale : le déficit pourrait atteindre 120 milliards de francs fin 1998

LE DÉFICIT CUMULÉ du régime général (salariés du privé) de la Sécurité sociale, sur trois ans, risque d'atteindre 120 milliards de francs fin 1998, estiment les experts du gouvernement. L'élaboration de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 1998 ne laisse aucune marge de manœuvre au premier ministre. Une hausse importante des cotisations ayant été exclue par Lionel Jospin, il ne lui reste plus guère qu'une solution : faire reprendre ce nouveau déficit par la Caisse d'amortissement de la dette sociale, chargée d'apurer jusqu'en 2009 le déficit de 250 milliards de francs accumulé entre 1992 et 1996, et prolonger de trois ou quatre ans la cotisation pour le remboursement de la dette sociale, créée en 1996.

Lire page 6

Renault confirme la nécessité de fermer Vilvorde

CONVOQUÉ samedi 28 juin, le conseil d'administration de Renault devait prendre connaissance du rapport de l'expert indépendant, Danielle Kaisergruber, chargée le 10 juin d'étudier les solutions alternatives à la fermeture de l'usine de Vilvorde. Selon nos informations, ce rapport conclut à la nécessité de fermer le site belge, même s'il estime qu'une réduction du temps de travail, accompagnée d'une réorganisation de la production, peut être, dans d'autres cas que celui de Renault-Vilvorde, une bonne solution. Le rapport critiquerait la politique sociale menée par Renault, estimant que la brutalité de l'annonce impose un plan social exemplaire. Ce plan doit être négocié en Belgique dès lundi 30 juin.

Lire page 14

Un « soldat de l'ombre » promu général deux étoiles

L'UN DES « SOLDATS DE L'OMBRE » à la fois les plus discrets et les plus en vue – ce qui n'est pas nécessairement une contradiction – de la Vᵉ République vient d'être promu par le gouvernement de Lionel Jospin. Cette décision figure parmi les premières mesures d'ordre individuel présentées par le nouveau ministre de la défense lors du conseil des ministres du 25 juin. Le colonel Jean-Claude Mantion, qui relève officiellement des troupes de marine, a été promu général de brigade, et cette distinction, qui lui vaut deux étoiles, prend effet à compter du mois d'août.

Aujourd'hui âgé de cinquante-cinq ans, Jean-Claude Mantion est cet officier de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) qui, treize années durant, entre 1980 et 1993, a fait la pluie et le beau temps auprès des présidents David Dacko et André Kolingba, qui se succédèrent à Bangui à la tête de la République centrafricaine. Au point que des esprits chagrins ont prétendu que le second de ces chefs d'Etat ne pouvait pas soigner sa migraine sans lui demander un cachet d'aspirine.

Grand, portant beau, un sourire goguenard accroché à ses lèvres, le colonel Mantion se dissimulait à Bangui derrière d'éternelles lunettes noires. Sa carrière est un véritable jeu de piste. Tout jeune lieutenant parachutiste, il est à Bouar, en Centrafrique, au milieu des années 60. On retrouve sa trace aux Nouvelles-Hébrides (du temps où l'archipel ne s'appelait pas encore le Vanuatu). A la fin 1980, il porte les galons de lieutenant-colonel, et il sert David Dacko à Bangui. Il ne quittera plus le Centrafrique, malgré quelques démêlés avec sa « maison » d'origine, les services spéciaux français. Son pouvoir là-bas est réel. Plusieurs fois par jour, ce professionnel du renseignement qui, officiellement, dépend du ministère de la coopération, s'entretient en tête à tête avec le président, qui le réclame dans son bureau, parfois pour des détails d'intendance. C'est lui qui dirige la sécurité présidentielle.

En 1993, le colonel Mantion, que ses ennemis ont surnommé tantôt « Clint Eastwood », pour ses méthodes de cow-boy, ou « le vice-roi », en raison de son influence dont il n'aime pas faire état, doit plier bagage. Il est malade et il doit se soigner. De toute façon, son contrat expirait en juillet. Il rentre donc en France. Déjà, le gouvernement de l'époque lui décernera la cravate de commandeur de l'ordre national du Mérite à titre militaire. En privé, Jacques Attali, le conseiller spécial de François Mitterrand à l'Elysée, confiera, un jour, qu'il y a chez le colonel Mantion quelque chose d'un « *Lawrence à la française* », du nom du colonel britannique Thomas Edward Lawrence, plus connu comme Lawrence d'Arabie.

Le 1ᵉʳ août, Jean-Claude Mantion sera général de brigade. Cette promotion intervient alors que le nouveau ministre des affaires étrangères a affirmé que « *les réseaux politiques français en Afrique appartiennent à une autre époque* ». Elle a été prise au titre de la deuxième section (cadre de réserve), un corps d'officiers généraux qui ne sont pas en activité mais qui peuvent être rappelés. Ce qui signifie que le général Mantion peut espérer de bien modestes avantages, comme, par exemple, le quart de place sur les tarifs SNCF. Mais dans ce métier où on ne dételle vraiment qu'à sa mort, et pas à sa retraite, un « soldat de l'ombre » s'est-il jamais satisfait de servir en deuxième section ?

Jacques Isnard

Hongkong, anglais par erreur

C'EST PAR ACCIDENT que les Britanniques prirent possession, en janvier 1841, de Hongkong, qualifiée d'« *île stérile* » par le chef de la diplomatie anglaise. A l'époque, Londres souhaitait prendre pied sur des îlots proches de l'empire du Milieu, dont elle voulait forcer les portes, ce qui provoqua la guerre de l'Opium, premier grand affrontement entre la Chine et l'Occident, dont Hongkong est l'ultime séquelle. Mais le pic rocheux ne faisait pas partie du plan de conquête britannique. Responsable de la bévue, le capitaine Charles Elliot subit une disgrâce. Aujourd'hui, aucune rue de la ville, qui reviendra à la Chine dans la nuit du lundi 30 juin au mardi 1ᵉʳ juillet, ne porte son nom.

Lire page 12

■ La Russie paie ses retraités

Samedi 28 juin a débuté le paiement des arriérés de retraites en Russie. La mise en œuvre de cette opération est un succès pour les « jeunes loups » du gouvernement, Anatoli Tchoubaïs et Boris Nemtsov. – p. 3 et notre éditorial p. 13

■ Manoel de Oliveira à l'épreuve du temps

Ancien athlète, ancien dandy, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, le réalisateur portugais est le doyen des cinéastes en activité. p. 11

■ La France sous le choc pédophile

En matière de délinquance sexuelle contre les enfants, la « loi du silence » a vécu. La justice enregistre une augmentation du nombre de plaintes. p. 8

■ Le métal jaune ne fait plus recette

La quasi-disparition de l'inflation a considérablement réduit l'intérêt financier des placements en or. p. 15

■ La renaissance de Naples

Sous l'impulsion de son maire, Antonio Bassolino, la ville italienne attire à nouveau touristes et créateurs. p. 22

■ Au « Grand Jury »

Jack Lang, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 29 juin à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 629 - 7,50 F

France - OTAN : une bonne idée en panne

C'EST L'HISTOIRE d'une bonne idée. Mais parce que trop de fées se sont penchées sur son berceau, la bonne idée s'est échouée dans une impasse. En mai 1995, Jacques Chirac arrive à l'Elysée avec une conviction : la France ne peut pas créer une défense européenne sans les Européens. Les tentatives faites depuis des années pour convaincre nos partenaires de développer une politique de sécurité commune et autonome ont échoué. Il convient donc d'aller chercher ces partenaires là où ils sont, c'est-à-dire dans l'OTAN. C'est en se rapprochant de l'organisation militaire intégrée atlantique qu'elle a quittée en 1966 que la France peut amener ses alliés européens à former, au sein de l'Alliance, une identité européenne de sécurité et de défense. Le premier pas est accompli en décembre 1995. Jacques Chirac décide de revenir dans quelques institutions atlantiques, la réintégration totale de la France étant subordonnée à une réforme en profondeur de l'OTAN.

Sur le principe, les alliés de Paris ne trouvent rien à redire. Traditionnellement, les Américains ne sont pas mécontents que les Européens veuillent plus de responsabilités à condition qu'ils ne revendiquent pas plus de pouvoir. Les Européens voient des avantages à la fin d'une situation marginale, tout en s'inquiétant que la France puisse réclamer des postes dans une structure militaire où eux-mêmes avaient leurs habitudes.

Dans l'ensemble, la décision de Jacques Chirac reçoit un accueil favorable. Le Conseil atlantique de Berlin, en juin 1996, consacre le principe d'une identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'OTAN. Avec l'appui des Britanniques et des Allemands, la diplomatie française a remporté un vrai succès. Il reste à donner quelque consistance aux déclarations d'intention. Les Français ont obtenu que des officiers européens de la structure OTAN puissent former, le cas échéant, une chaîne de commandement européenne pour des missions sans participation des Etats-Unis.

Daniel Vernet

Lire la suite page 13

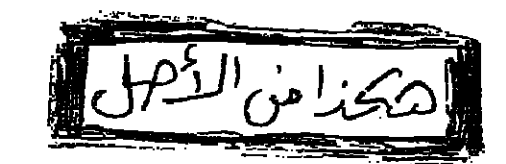
« Pinpin » descend de vélo



RONAN PENSEC

À L'OCCASION du championnat de France de cyclisme, dimanche 29 juin, à Linas-Montlhéry (Essonne), Ronan Pensec sortira du peloton. A trente-quatre ans, ce champion cycliste, surnommé « Pinpin », breton, grimpeur aux allures de rocker, maillot jaune éphémère du Tour de France 1990, a décidé de prendre sa retraite. Il consacrera une partie de son temps à la lutte contre le sida.

Lire page 18



ALLIANCE Le gouvernement français a fait savoir, vendredi 27 juin, par la voix du porte-parole du ministère des affaires étrangères, Jacques Rummelhardt, qu'il ne jugeait pas réunies les conditions d'un nouveau rapprochement de la France avec l'OTAN. Le mouvement, lancé par le président de la République en décembre 1995, dépendait des progrès de l'« européanisation » de l'organisation atlantique. ● CETTE INTERVENTION gouvernementale dans la conduite de la diplomatie marque une inflexion de la cohabitation. Lionel Jospin a tenu à affirmer son autorité, à côté du président de la République, sur un sujet qui relève du « domaine partagé ». ● L'ÉLARGISSEMENT de l'OTAN devrait cependant se poursuivre, comme prévu, au sommet de Madrid, les 8 et 9 juillet. Bill Clinton se rendra ensuite en Roumanie (qui ne sera pas invitée à adhérer à l'OTAN), en Pologne et au Danemark.

Le gouvernement juge inopportun un nouveau rapprochement avec l'OTAN

Le ministère des affaires étrangères a déclaré, vendredi 27 juin, que les conditions ne semblaient pas remplies. Jacques Chirac et Lionel Jospin devront décider, au cas par cas, de la participation de la France aux nouvelles structures militaires de l'Alliance

LA FRANCE ne poursuivra pas son rapprochement avec la structure militaire intégrée à de l'OTAN à l'occasion du sommet atlantique qui doit se tenir à Madrid, les 8 et 9 juillet. C'est ainsi en tous cas qu'il faut comprendre la déclaration faite, vendredi 27 juin, par le porte-parole du ministère des affaires étrangères : *« Sans préjuger de l'appréciation présidentielle, il semble que les conditions posées à la poursuite* [de ce rapprochement] *ne soient pas remplies »*, a déclaré Jacques Rummelhardt. L'annonce était attendue mais les observateurs regardaient plutôt du côté de l'Elysée puisque la politique de rapprochement avec l'OTAN avait été lancée par Jacques Chirac quelques mois après son arrivée au pouvoir. Le président de la République tardait à parler, sans doute pour enlever tout caractère dramatique à une décision qu'il ne considère pas comme un dernier mot. Les résultats obtenus dans la réforme des structures de l'OTAN, afin de faire une place plus importance à l'Europe, ne sont pas à la hauteur des demandes françaises, mais les négociations pourraient se poursuivre après Madrid.



Le gouvernement de Lionel Jospin a, pour sa part, clairement indiqué qu'il jugeait *« peu favorables »* les évolutions récentes, selon l'expression employée par le ministre des affaires étrangères devant la commission de l'Assemblée nationale, et laissé entendre qu'il ne voyait pas comment, dans ces conditions, Jacques Chirac pourrait en décider autrement.

Dans les sphères dirigeantes de l'OTAN, les propos du porte-parole du Quai d'Orsay n'ont provoqué aucune surprise. A Bruxelles, on tenait déjà pour acquis que le sommet de Madrid ne serait qu'une étape sur le chemin d'une Alliance élargie et rénovée. Aucun élément, ces derniers mois ou ces dernières semaines, ne pouvait laisser supposer que, sur le chapitre de la réforme des structures et notamment du rééquilibrage en faveur des Européens des commandements régionaux, on ait fait des progrès substantiels. *« Nous respectons la décision française*, déclare un haut-fonctionnaire de l'OTAN, *mais nous allons travailler d'arrache-pied pour créer les conditions permettant le retour de la France dans les structures militaires intégrées, car cela est dans l'intérêt de l'Alliance »*. Ce même haut-fonctionnaire souhaite que le blocage actuel ne soit pas l'amorce d'un *« retour en arrière »* qui ramènerait à la fin des années 60 : *« Nous allons dépenser des trésors d'imagination pour poursuivre les coopérations entre la France et l'OTAN, au cas par cas, sur le modèle de ce qui a été fait en Bosnie »*, ajoute-t-il.

Aucun étonnement, non plus dans les rangs de la représentation permanente de la France au siège de l'organisation, où l'on vit quotidiennement la difficile relation franco-américaine. La relève des responsables à Washington, où Madeleine Albright a remplacé Warren Christopher au département d'Etat et William Cohen, Richard Perry à la défense, n'a en rien atténué la *« brutalité »* avec laquelle les Etats-Unis ont imposé leurs vues à leurs partenaires. Lors de la réunion de Sintra, à la fin du mois de mai, Mme Albright avait annoncé la position américaine sur l'élargissement de l'OTAN : trois pays seulement seraient invités, lors du sommet de Madrid à faire partie du premier groupe d'admis bien qu'une majorité de pays européens soit en faveur d'une solution « à cinq », ajoutant la Slovénie et la Roumanie à la Pologne, la Hongrie et la République tchèque. Depuis, les autorités américaines affirment que leur décision n'est pas négociable.

La première rencontre en tête-à-tête, le 12 juin, entre Alain Richard, le nouveau ministre français de la défense et son collègue William Cohen a certes été décrite comme *« cordiale et chaleureuse »* mais elle n'a pas entamé, de part et d'autre, la détermination à faire valoir ses vues. La France et les Etats-Unis restent en désaccord sur la réforme des structures de l'OTAN et sur les modalités de son élargissement. Paris devrait pourtant se rallier au consensus que les Américains ne manqueront pas de réunir autour de leurs positions. Fut-ce en manifestant sa mauvaise humeur.

Luc Rosenzweig et Daniel Vernet

Une immixtion dans le « domaine partagé »

UNE DÉCLARATION du porte-parole du ministère des affaires étrangères, vendredi 27 juin en milieu de journée, a fait hausser ou froncer les sourcils – c'est selon – à l'Elysée. Evoquant le sommet de l'OTAN, prévu les 8 et 9 juillet à Madrid, Jacques Rummelhardt a affirmé qu'il revient au président de la République *« d'évaluer lui-même s'il convient d'aller plus loin »* dans le rapprochement entre la France et l'OTAN dont il *« a pris l'initiative »*, et il a ajouté : *« Sans préjuger de l'appréciation présidentielle, il semble que les conditions posées à la poursuite du processus* [de rapprochement] *ne soient pas remplies. »* Lionel Jospin avait fait savoir, la veille, qu'il ne se rendrait pas à Madrid, mais le porte-parole du Quai d'Orsay a observé que *« les questions qui y seront évoquées relèvent également du président de la République et du premier ministre »*.

L'Elysée n'avait pas été préalablement informé. Cette façon d'énoncer la position de la France, en faisant connaître celle du gouvernement avant que ne s'exerce *« l'appréciation présidentielle »*, peut être considérée comme contradictoire avec l'obligation de parler *« d'une seule voix »* – selon la formule employée par Jacques Chirac durant la campagne des législatives – qui s'impose sur la scène internationale.

Le porte-parole du quai d'Orsay a repris mot pour mot les propos tenus par le ministre, Hubert Védrine, la veille, devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Après avoir évoqué le sommet de l'OTAN, M. Védrine avait conclu son intervention liminaire en affirmant que *« la cohabitation ne pose pas le moindre problème »*. Interrogé par les membres de la commission, M. Védrine avait indiqué, ensuite, que M. Jospin ne se rendrait pas à Madrid, mais que *« les questions qui y seront traitées relèvent du "domaine partagé" entre le président de la République et le premier ministre »*. *« En revanche*, avait-il ajouté, *le président ayant lui-même décidé du rapprochement entre la France et l'OTAN, il est naturel qu'il tire les conclusions des récentes évolutions, qui sont d'ailleurs peu favorables. »*

Autrement dit, la cohabitation ne pose pas le moindre problème... à condition que M. Chirac tire les mêmes conclusions que M. Jospin des *« récentes évolutions »*. Ces propos, tenus jeudi, n'ayant pas bénéficié de la publicité qu'ils méritaient – la commission des affaires étrangères entoure la publication de ses débats de beaucoup de précautions et de lenteur –, le porte-parole du quai d'Orsay a été invité par Matignon à les reprendre, vendredi, lors de son point de presse, si une question lui était posée sur le sujet.

Le 24 juin, à l'Assemblée nationale, M. Jospin, interrogé sur le sommet de Denver, avait souligné qu'il n'y était pas présent parce que, avait-il dit, *« je ne suis pas attaché à des rôles de représentation formelle »*. Cette allusion perfide à un autre « G 7 », celui de Tokyo, en 1986, où M. Chirac chercha vainement sa place au côté de François Mitterrand, avait soulevé des exclamations sur les bancs du RPR. Ce n'était pas pour déplaire au premier ministre, qui irrita une deuxième fois les députés chiraquiens en ajoutant, en référence à la présence d'Hubert Védrine et de Dominique Strauss-Kahn, à Denver auprès de M. Chirac : *« Nous ne voulions pas* [le] *laisser seul en cette circonstance difficile pour notre pays et pour l'Europe. »* Enfin, *« pas satisfait des résultats de Denver »*, M. Jospin avait annoncé : *« Mon gouvernement veillera à ce qu'aux prochains rendez-vous internationaux, les préoccupations de l'Europe et de la France soient mieux prises en compte. »*

Cette critique d'une négociation conduite, pour la France, par le chef de l'Etat avait amené celui-ci à faire, le lendemain, devant le conseil des ministres, une mise au point dont avait rendu compte le porte-parole du gouvernement, Catherine Trautmann (sous les cohabitations précédentes, la communication des interventions présidentielles en conseil des ministres était assurée par l'Elysée). M. Chirac avait souligné *« l'importance de la prévention en matière de crises financières »*, décidée à Denver, *« la bonne entente qui se confirme, sommet après sommet, entre les pays européens face à l'influence américaine »*, ainsi que *« l'engagement concernant le réacteur de Tchernobyl »*.

Tout en respectant « formellement » le rôle du président de la République, qui, selon l'article 52 de la Constitution, *« négocie et ratifie les traités »*, M. Jospin est bien décidé à faire entendre la voix du gouvernement et celle de la majorité parlementaire, à qui il revient, toujours selon la Constitution, de voter les lois de ratification. S'agissant de l'éventuelle réintégration de la France dans le commandement militaire de l'OTAN, dénoncée par le PS et par le PCF, le premier ministre a préféré faire connaître la position du gouvernement sans attendre « l'appréciation » du chef de l'Etat.

Le premier ministre montre ainsi qu'à ses yeux, le changement d'orientation voulu par les Français aux élections législatives donne mandat au gouvernement d'agir dans tous les domaines, y compris les relations internationales.

Patrick Jarreau

De Washington à Madrid

- **1949 : la charte de Washington** crée l'Alliance atlantique et son organisation militaire, l'OTAN.
- **1966 : La France** quitte la structure militaire intégrée.
- **1995 : Un ministre français de la défense**, François Léotard, revient dans un conseil atlantique informel.
- **5 décembre 1995 : la France annonce** qu'elle retourne au comité militaire et qu'elle poursuivra sa réintégration en fonction des progrès de la réforme de l'OTAN.
- **6 juin 1966 : le conseil atlantique de Berlin** reconnaît le principe d'une identité européeenne de défense au sein de l'OTAN.
- **27 mai 1997 : l'Acte fondateur** sur les relations entre l'OTAN et la Russie est signé à Paris.
- **8-9 juillet : le sommet de Madrid** consacrera l'élargissement de l'OTAN vers l'Est qui dans un premier temps concernera trois pays (la Hongrie, la Pologne, la République tchèque). Avant l'élargissement, l'Alliance comptait seize membres : Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Turquie.

Rénovation des commandements ou « simple replâtrage »

DANS L'ÉPREUVE de force, qui a opposé principalement la France et les Etats-Unis, sur la rénovation des grands commandements de l'OTAN, on peut considérer – pour faire simple – que certains points sont acquis, que d'autres en bonne voie restent encore à formaliser et que, au moins, un dossier majeur, le sort du PC de Naples, n'a pas trouvé sa solution.

Parmi les points acquis, il y a le fait que le général adjoint européen (aujourd'hui un Britannique) auprès du Saceur, c'est-à-dire le commandant suprême des forces alliées en Europe (un Américain), pourra, à certaines conditions, prendre le contrôle d'une opération de crise dirigée par les Européens eux-mêmes dans le cadre, par exemple, de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Si un tel principe est acquis, il restera à le mettre en pratique et à le rendre cohérent avec le fait de placer aux ordres du Saceur adjoint européen, pour des interventions de ce genre, des groupes de forces interarmées multinationales (GFIM) formées, au gré des besoins, à partir d'états-majors et de contingents prélevés au sein des armées européennes de l'Alliance atlantique et parfaitement identifiés comme tels (c'est-à-dire « séparables ») sans pour autant être séparés de l'OTAN.

C'est l'un des sujets qui n'ont pas été formalisés dans les règles de l'art. La mobilisation même de ces GFIM constitue, de fait, une approche centrale de la rénovation de l'OTAN, qui doit permettre aux Européens qui le voudront de mener des opérations sous leur propre autorité. A deux conditions. D'abord, sous la réserve que le conseil de l'OTAN – instance politique – donne son accord à chaque fois. Ensuite, sous la garantie que les Américains – en marchandant, voire en refusant leur soutien en moyens de commandement, de communications, de renseignements et de logistique – ne mettront pas de veto radical à une action qui n'a pas leur agrément, au point que l'Europe ne serait plus en état de travailler sans l'OTAN.

Pour la France, cette nouvelle organisation supposait que, si les deux commandements stratégiques (le Saceur, en zone Europe, et le Saclant, un autre officier général américain, en zone atlantique) pouvaient dépendre des Etats-Unis, les grands commandements régionaux nord et sud, qui leur sont subordonnés, devaient revenir à des Européens. Pour au moins deux raisons. D'une part, il s'agit d'instaurer un partenariat euro-américain plus équilibré qu'auparavant. D'autre part, ces commandements régionaux de l'OTAN en Europe sont, précisément, les mieux à même de mener, le cas échéant, des opérations de maîtrise des crises sous la bannière de l'UEO.

UN TEST

Washington ne l'a pas entendu ainsi et, dès le départ, s'est opposé à laisser le commandement régional sud, à Naples, à un Européen, au motif que, du point de vue des Etats-Unis, les risques majeurs de tensions, à l'avenir, graviteraient probablement autour du Bassin méditerranéen.

Le sort du PC de Naples, pour les Français, a été un test. C'est une façon indirecte de reconnaître que ce dossier du commandement sud, devenu un enjeu politique de première grandeur, participe d'un puzzle dont a beaucoup de mal, en réalité, à émerger et à s'imposer ce qu'on appelle l'identité européenne de sécurité et de défense (IESD). C'est un concept compliqué que les seize ministres des affaires étrangères de l'OTAN ont, en juin 1996 à Berlin, paru vouloir néanmoins sacraliser alors même que, depuis, il ne s'est pas inscrit dans la refonte des grands commandements.

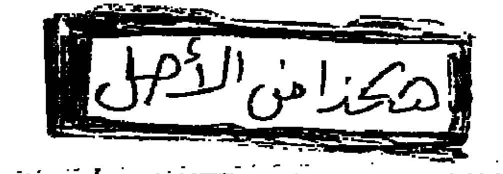
De la difficulté pour le « pilier » européen à naître et à être visible en permanence dans de nouvelles structures militaires de l'Alliance, les états-majors français tirent – à la différence de la quasi-totalité de leurs alliés – la conclusion que le repositionnement de l'OTAN en Europe ne s'est pas réellement manifesté dans la pratique et que, à défaut d'une authentique réforme, il s'est agi à ce jour d'un *« simple replâtrage »*.

Ainsi, la France devrait s'en tenir à son attitude définie en décembre 1995 et maintenue depuis, lorsque, après bien des hésitations qui avaient commencé sous la présidence de François Mitterrand, son ministre de la défense et son chef d'état-major des armées ont recommencé de siéger, le premier, au conseil des ministres de la défense et, le second, au comité militaire de l'Alliance. Ces deux instances sont régies, comme le conseil des ministres des affaires étrangères, selon la règle d'une voix par Etat et elles fonctionnent par consensus.

Ce sont deux enceintes de l'OTAN distinctes de l'organisation militaire intégrée à laquelle les forces françaises ne sont plus soumises depuis 1966, c'est-à-dire une chaîne hiérarchique de pas moins de soixante-cinq états-majors (soit quelque 17 600 officiers, sous-officiers et civils) assez dépourvus de souplesse et placés sous l'autorité sans partage du Saceur et du Saclant. Il est plus que probable que la France maintiendra des missions militaires de liaison auprès des commandements alliés et qu'elle pourra y renforcer sa présence dans le cas – comme en Bosnie – où elle aura décidé de se joindre à des actions communes de l'OTAN.

Dans la pratique quotidienne, c'est une position qui sera d'autant plus délicate à tenir que, dans le même temps, l'élargissement de l'Alliance va amener d'autres armées dans son giron, telles celles de pays de l'ancien pacte de Varsovie, et que les chefs militaires de ces Etats-là voudront occuper des postes d'état-major importants au sein de la nouvelle architecture.

Jacques Isnard



Les « jeunes loups » du gouvernement russe marquent un point en versant les arriérés de retraites

Boris Nemtsov est plus populaire qu'Alexandre Lebed

Promis depuis des mois, présenté aujourd'hui comme un véritable succès du tandem réformateur Anatoli Tchoubaïs-Boris Nemtsov, le paiement des arriérés de retraites devait commencer samedi 28 juin, à Moscou. Il a notamment été rendu possible par le remboursement en mai et juin des dettes du géant du gaz russe, Gazprom, envers l'Etat. Toutefois, la dette intérieure russe a pratiquement doublé en un an. *(Lire aussi notre éditorial page 13.)*

MOSCOU
de notre correspondante

Les Russes étaient appelés à célébrer, samedi 28 juin, ce que le conseiller économique de la présidence, Alexandre Livchits, a perfidement appelé un *« événement historique »* : le versement, en une fois, de tous les arriérés accumulés par l'Etat vis-à-vis de ses retraités. Les caisses d'épargne avaient ordre de rester ouvertes à cet effet durant la fin de semaine et les télévisions celui de filmer la joie supposée des vieillards recevant leurs pauvres retraites – 300 francs par mois en moyenne.

Cet « exploit » marque les « cent jours du nouveau gouvernement des jeunes réformateurs », pour reprendre la formule de rigueur depuis l'entrée au cabinet – dirigé depuis six ans par le « vieux » Viktor Tchernomyrdine – d'Anatoli Tchoubaïs, quarante-deux ans et, avant tout, de Boris Nemtsov, trente-sept ans. « Enfant prodige » de la politique russe car populaire bien que démocrate affiché, ce dernier fut lancé le 17 mars dans l'arène de la *« lutte contre la corruption »* par Boris Eltsine. Pourtant, les résultats du tandem Tchoubaïs-Nemtsov restent à ce jour mitigés. L'opposition les accuse de poursuivre leur politique de rigueur, assortie d'indulgences envers une poignée de grands financiers, liés au pouvoir et aux groupes criminels. Les analystes étrangers déplorent de plus leur refus d'ouvrir les vannes aux investissements occidentaux.

Le succès des « jeunes loups » de la réforme sur le front des retraites est lui-même relatif. D'une part, le versement des retards n'est pas garanti dans toutes les régions, où les gouverneurs gardent les moyens de faire un usage autre des maigres fonds reçus de Moscou. Ils sont tous, depuis six mois, élus localement et donc encore moins sensibles qu'avant aux menaces du Kremlin. Autre point noir : la promesse de rattraper, non seulement les retraites, mais aussi les salaires du secteur public, a été officiellement reportée à 1998, de même que celle portant sur une éventuelle reprise de la croissance, claironnée au printemps. Enfin, les retards sur les retraites pourraient eux-mêmes vite reprendre, comme l'a suggéré M. Livchits.

En effet, la réalisation de cette première promesse est due aux versements exceptionnels par le géant Gazprom, en mai et en juin, de 2,5 milliards de dollars – soit 41 % des recettes budgétaires de juin. De plus, ces versements ont été facilités par des prêts, d'un montant total de 4 milliards de dollars, consentis au monopole gazier par le Crédit lyonnais, associé à la Dresdner Bank. Annoncés le 16 juin, ils comprennent un premier versement de 1,2 milliard de dollars, contre remboursement en gaz. Les « jeunes loups » du gouvernement ont réussi à augmenter les emprunts extérieurs (reprise des versements du FMI, relève assurée par la Banque mondiale et nouvel emprunt euro-obligataire de 2 milliards de dollars en juin), au moment où la dette intérieure, plus coûteuse malgré une forte chute des taux locaux, a presque doublé en un an (11,7 % du PIB).

CASSER LE CYCLE DES IMPAYÉS

Le remboursement de la dette devient ainsi la première charge du budget alors même que les faibles rentrées d'impôts restent le problème majeur du pouvoir. Renonçant à ses tentatives coercitives et inefficaces de l'hiver 1996, celui-ci a marqué un point en faisant adopter, la semaine dernière, un nouveau code fiscal par un Parlement d'opposition, mais largement discrédité. Mais ce code, supprimant le gros des incohérences actuelles, doit être encore revu par les députés à l'automne, et sa mise en pratique reste douteuse en l'absence de fonctionnaires et de juges correctement payés. Les réformateurs ont en outre élaboré un système de restructuration des dettes des entreprises sur cinq à dix ans, sur la base de la mise en vente par l'Etat de certaines de leurs actions. Mais, à ce jour, le gouvernement n'a appliqué ce système nulle part. De crainte, dit un analyste occidental, que les capitaux étrangers ne soient les seuls capables d'assumer ces rachats.

Pour l'instant, le pouvoir, et notamment Boris Nemtsov, s'est illustré en proposant une baisse des tarifs intérieurs du gaz (40 %) et de l'électricité (30 %, dès le 1er juillet) aux entreprises qui payeraient ces services en argent réel ou qui acquitteraient des impôts. Le but est d'utiliser ces monopoles d'Etat pour casser le cycle des impayés et des trocs, où la corruption prospère aux dépens des salariés. Mais le danger est que ce bol d'air fourni aux entreprises ne repousse encore les restructurations.

Pourtant, la première mesure lancée par Boris Nemtsov, la vente aux enchères des voitures étrangères des fonctionnaires – appelés à utiliser les « Volgas » nationales (produites à Nijni-Novgorod, sa ville) –, a été un fiasco. Malgré la présence de centaines de journalistes lors de la première enchère, seules quinze voitures furent mises en vente et trois seulement trouvèrent preneur... Si les sarcasmes sur ces « réformes gadgets » n'ont pas manqué, Boris Nemtsov reste populaire. Malgré une baisse de dix points en trois mois, il devance toujours le maire de Moscou, Iouri Loujkov, le général Lebed et le communiste Guennadi Ziouganov.

Sophie Shihab

Moscou et Tokyo se rapprochent malgré leur différend territorial

TOKYO
de notre correspondant

Pour la première fois depuis plus d'un siècle, un destroyer russe, le *Vinogradov*, a mouillé, vendredi 27 juin, dans le port de Tokyo. Cette visite de courtoisie de la marine russe, dont la dernière remonte à 1894, lorsqu'une unité du tsar vint rendre les honneurs à l'empereur Meiji pour le vingt-cinquième anniversaire de son mariage, témoigne du réchauffement des relations entre Moscou et Tokyo.

Au sommet de Denver, le président Eltsine a annoncé au cours d'un entretien avec le premier ministre nippon, Ryutaro Hashimoto, la décision de la Russie de ne plus pointer de missiles sur le Japon et a proposé que les deux pays établissent des relations de « partenariat stratégique », sur le modèle de celui qu'il souhaite voir se développer avec la Chine. Dans le cadre des échanges nippo-russes en matière militaire, le Japon envisagerait l'achat d'avions. Les deux hommes d'Etat ont d'autre part décidé d'organiser des rencontres au sommet annuelles. En geste de bonne volonté, M. Eltsine s'est prononcé pour la première fois en faveur de l'admission du Japon comme membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.

En dépit de la persistance du différend territorial à propos des Kouriles du Sud (quatres îles occupées par les Soviétiques depuis août 1945 et que les Japonais revendiquent) et d'un certain scepticisme sur la portée concrète du « désamorçage » des missiles russes, Tokyo semble décidé à s'engager dans un dialogue constructif avec Moscou. Par rapport à ses partenaires occidentaux, le Japon est à la traîne dans ses relations avec la Russie. La participation de celle-ci aux sommets – à laquelle Tokyo était hostile, estimant que sa présence allait accentuer le caractère politique de ces rencontres – confirme l'enjeu que semble représenter Moscou dans les équilibres mondiaux.

L'affirmation de la puissance de la Chine incite enfin Tokyo à renforcer ses liens avec les Russes. Pour Moscou, qui a stabilisé ses relations stratégiques avec l'OTAN et la Chine, le Japon (avec lequel il n'a pas signé de traité de paix en raison du différend territorial) reste un problème en suspens.

Les Japonais sont traditionnellement méfiants à l'égard des Russes : l'entrée en guerre de Staline après le bombardement d'*Hiroshima* en dépit d'un pacte de non-agression, l'occupation des Kouriles et le sort des 50 000 prisonniers de guerre nippons en Sibérie ont laissé des stigmates. C'est donc avec pragmatisme plus qu'enthousiasme que le Japon voit la Russie, considérée comme peu fiable – Tokyo est réticent à son entrée dans l'Organisation mondiale du commerce –, devenir un partenaire qu'il ne peut négliger.

M. Eltsine semble estimer que l'évolution du rapport de forces avec les Japonais est en sa faveur et, en dépit de gestes de bonne volonté, il ne cède pas sur la question des Kouriles. Il s'est déclaré prêt à en discuter en précisant que ni lui-même ni le peuple russe n'avaient l'intention de rendre les îles. En 1993, lors de sa visite à Tokyo, le président russe avait reconnu l'existence d'un problème territorial entre les deux pays. Et il s'en tient aujourd'hui à sa proposition antérieure : le développement conjoint des îles. Une partie du monde politique japonais estime que s'engager sur cette voie reviendrait à renvoyer le règlement de la question des Kouriles à un avenir aussi lointain qu'incertain. En dépit de ces problèmes, les échanges commerciaux entre la Russie et le Japon s'accélèrent et devraient atteindre 6 milliards de dollars en 1997.

Philippe Pons

Un tribunal turc convoque un journaliste décédé

UNE SCÈNE INSOLITE s'est jouée, mercredi 25 juin, devant la Cour de sûreté de l'Etat d'Ankara, une juridiction d'exception chargée de juger les délits relevant de la loi antiterroristes. L'inculpé, Mustafa Ekmekçi, soixante-dix-huit ans, journaliste au quotidien *Cumhuriyet*, était cité à comparaître pour *« propagande séparatiste »* et encourait à ce titre entre six mois et deux ans de prison. Poursuivi à plusieurs reprises pour ses écrits, le journaliste, qui souffrait d'insuffisance respiratoire, est décédé au mois de mai, mais a tout de même reçu une convocation à se rendre au tribunal.

Son coïnculpé, Akin Birdal, président de l'Association des droits de l'homme de Turquie, contre qui de une à trois années d'emprisonnement étaient requises pour le même chef d'inculpation, a donc installé sur le banc des accusés un portrait du vieux journaliste et un œillet. *« Si l'inculpé Ekmekçi n'a pu répondre aux questions des juges, il a assisté à son procès jusqu'au bout »*, ironisait le quotidien *Milliyet*.

Désarçonnés, les juges ont renvoyé le procès à une date ultérieure en réclamant à la famille un certificat de décès. Car, malgré un léger toilettage en octobre 1995, à la demande des parlementaires européens, l'arsenal de la loi antiterroristes, et plus particulièrement son article 8, punissant tout *« acte de propagande contre l'unité indivisible de l'Etat »*, continue d'être à l'origine de nombreux emprisonnements d'intellectuels en Turquie. Huit journalistes purgent actuellement des peines de prison pour délit d'opinion.

Face au zèle excessif mis par la justice à traquer journalistes, éditeurs ou écrivains pour leurs écrits, l'impunité dont jouissent les forces de l'ordre laisse pantois. Jeudi 26 juin, s'est ouvert à Afyon – à plus de 400 kilomètres d'Istanbul – la quatrième audience du procès de quarante-huit policiers accusés de violences. Aucun des prévenus n'y a assisté. Onze d'entre eux, inculpés d'*« homicide collectif »* sur la personne de Metin Göktepe, vingt-sept ans, journaliste-photographe au quotidien d'extrême gauche *Evrensel* et dont le corps, horriblement mutilé, fut retrouvé dans une salle de sport d'Istanbul au lendemain de son interpellation, le 8 janvier 1996, ont tout bonnement disparu dans la nature.

Alors que les faits reprochés aux policiers s'étaient déroulés à Istanbul, les audiences du procès sont itinérantes. Si, le 18 octobre 1996, la première audience s'ouvrait à Aydin (ouest de la Turquie), les suivantes ont, *« pour raisons de sécurité »*, eu lieu à Afyon, une ville dépourvue d'aéroport, à plus d'une nuit de train d'Istanbul, un vrai casse-tête pour les proches de la victime et la presse stambouliote.

Enfin, après la fermeture, fin mai, de l'association des droits de l'homme de Diyarbakir, dans le sud-est anatolien, celle d'Izmir vient d'être fermée sur décision de la préfecture locale, le 19 juin 1997. La police avait trouvé dans ses locaux un livre au contenu sensible : *« De l'aspect général des droits de l'homme en Turquie »* !

Marie Jégo

Après des mois d'émeutes les Albanais élisent leurs députés

Les élections ne seront pas surveillées dans tout le pays

TIRANA
de notre envoyé spécial

Pour la première fois depuis six ans, le Parti socialiste (PSA) a pu rassembler, vendredi 27 juin, ses supporters sur la place Skanderberg, au centre de la capitale. Cette formation, issue de l'ancien Parti du travail (communiste), n'avait jamais pu auparavant utiliser ce lieu symbolique pour montrer sa force. Le pouvoir en place ne lui en donnait pas l'autorisation, d'autant que son chef de file, Fatos Nano, était emprisonné. Pour l'ultime journée de campagne électorale, les deux principales formations en compétition pour ce scrutin capital, le PSA et le Parti démocratique (PDA) du président Sali Berisha, voulaient organiser leur meeting à la même heure, au même endroit. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a donc dû négocier.

Le PSA a finalement accepté d'avancer son rassemblement dans la matinée. Une foule électrisée de dix mille personnes est venue ovationner Fatos Nano, le candidat de l'opposition, aux cris de *« Victoire ! A bas la dictature ! »*, ou encore *« Vlora »*, en hommage au port du Sud devenu le porte-drapeau de la révolte contre le régime. Les plus enthousiastes se pressent au pied du podium pour mieux entendre cet économiste au verbe facile et à l'assurance tranquille venu leur dire ce qu'il veut : des institutions solides, une justice indépendante, une économie de marché, un pays tourné vers l'Europe et membre de l'OTAN. Fatos Nano prêche la réconcilation, la renaissance, l'unité pour cette nation meurtrie par cinquante ans d'un communisme obtus et cinq ans d'un autoritarisme dépassé. Pour cet ancien professeur, *« le dictateur* (Sali Berisha) *est déjà à terre »*.

Peu auparavant, devant la presse, Fatos Nano a signé avec Skender Gjinushi, secrétaire du PSD (Parti social-démocrate) et Neritan Ceka, président de l'Alliance démocratique (AD) un pacte social de gouvernement dans lequel les trois formations s'engagent sur un programme précis à mettre en œuvre par un cabinet de coalition en cas de victoire. Parmi les objectifs figure notamment celui de faire la lumière sur le scandale des pyramides financières à l'origine des troubles, et de *« restituer ou compenser au maximum »* les épargnants.

Quelques heures plus tard, toujours place Skanderberg, les affiches socialistes ont fait place à celles du PDA et au slogan *« tous avec nous »*. Un président fatigué, la voix cassée, demande à ses fidèles de ne pas *« voter pour le passé et le désespoir »*, mais pour une *« deuxième naissance de la jeunesse »*. Une foule plus clairsemée que le matin répond en faisant le signe de la victoire : *« Nous aimons le président ! »*. Une heure plus tard, le cortège enfile l'avenue principale, précédé de la garde présidentielle au pas de course. Sali Berisha s'est réfugié derrière les vitres teintées de sa voiture. Ce meeting de fin de campagne fut-il aussi le dernier d'un président dont tout le monde annonce le crépuscule ? La réponse est dans les urnes.

« Ce ne seront pas des élections faciles », a reconnu Franz Vranitzky, le chargé de mission de l'OSCE en Albanie, dans son discours de bienvenue aux cinq cents observateurs chargés de surveiller le bon déroulement de la consultation. Sera-t-elle *« libre et honnête »*, ou simplement *« acceptable »* pour pouvoir être légitimée par les instances internationales ? L'ancien chancelier autrichien a estimé que les préparatifs étaient terminés mais qu'il était impossible de couvrir tout le territoire. Deux cent cinquante équipes composées de deux personnes chacune tourneront sur dix à douze bureaux de vote. Il sera de toute façon impossible de surveiller les 4 525 bureaux de vote.

La force multinationale de protection a mis ses hommes à la disposition des observateurs

La force multinationale de protection (FMP), surnommée *« les touristes armés »* par la population, a également mis ses sept mille hommes à la disposition des observateurs. Une escorte leur sera assurée et des moyens logistiques ont été fournis. *« On ne gardera pas les urnes. On ne rentrera pas dans les bureaux de vote »*, confirme le lieutenant-colonel Michel Belleface. Il s'agira seulement de patrouilles fixes et mobiles chargées uniquement de veiller à la sécurité des observateurs. Depuis le 18 juin, et jusqu'au 8 juillet, c'est d'ailleurs la seule tâche des soldats de l'opération « Alba » puisque la distribution de l'aide alimentaire, dont la FMP doit aussi assurer la protection, a été interrompue.

Fortes de 3 500 hommes, les différentes unités italiennes, surtout déployées dans les zones les plus troublées du sud, assistent sans broncher aux fusillades et n'ont pas permis de sécuriser les routes où les voyageurs se font toujours détrousser par les bandes armées. La FMP n'avait pas non plus pour mission de récupérer les armes en circulation. L'objectif fixé a été ce dimanche 29 juin, comme si les élections allaient tout résoudre, par miracle : la situation politique et le rétablissement de l'ordre. Pour l'après-12 août, à la fin de l'opération « Alba », lorsque la faible dissuasion imposée par la présence de troupes étrangères aura disparue, le pays est dans l'incertitude la plus totale. Les législatives ne sont qu'une première étape qu'il faut déjà réussir à bien franchir.

Michel Bôle-Richard

Quatre mille soldats chinois entreront dans Hongkong dès la rétrocession

A la veille des cérémonies, l'annonce par Pékin de l'arrivée d'un contingent de plusieurs milliers de militaires dans l'île a provoqué un vif émoi chez les démocrates hongkongais. « C'est consternant », a déclaré Chris Patten, le dernier gouverneur britannique

Avant même que ne commencent les cérémonies de la rétrocession, lundi 30 juin au soir, Pékin a annoncé l'envoi dans Hongkong de quatre mille hommes de troupe de l'Armée populaire de libération. Cette perspective inquiète l'opposition démocratique de l'île et son dernier gouverneur britannique Chris Patten, ce dernier estimant que la décision *« n'envoie pas le bon signal à la communauté internationale et aux Hongkongais »*. Martin Lee, figure de proue de la mouvance démocrate de Hongkong, reste malgré tout résolu, dès l'« heure H », à s'adresser à ses compatriotes du haut d'un balcon du Conseil législatif, ce Parlement qui sera dissous par les nouvelles autorités. Comme prévu, le premier ministre britannique Tony Blair et le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright quitteront Hongkong avant l'arrivée du président Chinois Jiang Zemin et le début de la seconde partie des cérémonies officielles de lundi soir. Ils refusent d'assister à la prestation de serment d'un nouveau « parlement » aux ordres de Pékin.

HONGKONG
de nos envoyés spéciaux

La Chine a fait connaître son intention de se livrer, dès les premières heures de sa prise de contrôle de Hongkong, à une ostentatoire démonstration de force terrestre, aérienne et navale, en dépêchant



HONGKONG

4 000hommes en armes à bord de blindés, d'hélicoptères et de bateaux, venant s'ajouter aux quelque 500 devant arriver trois heures avant le départ des Britanniques. L'installation de la garnison chinoise se poursuivra sur plusieurs semaines pour atteindre un effectif présumé de 10 000 hommes, soit environ une division entière de l'armée continentale.

Les troupes sont censées, selon Pékin, assurer la défense de Hongkong. Néanmoins, les véhicules blindés de transport comprendront un nouveau modèle destiné à la *« sécurité intérieure »*, c'est-à-dire un engin anti-émeute. Cette annonce a provoqué un vif émoi au sein des milieux démocrates du territoire. L'un de ses chefs de file, Emily Lau, s'est étonné d'un tel déploiement de moyens. *« Nous n'en avons pas besoin d'autant, ni qu'ils viennent de cette manière, par air, par terre et par mer. Ce n'est pas nécessaire, mais ils aiment jouer les fiers-à-bras »*, a-t-elle déclaré. Le dernier gouverneur britannique, Chris Patten, a de son côté feint l'étonnement : *« C'est consternant. Cela n'envoie pas le bon signal à la communauté internationale, ni, plus désolant encore, à la population de Hongkong. »* Signal qui a pourtant été renforcé par la diffusion à Hongkong d'images des mêmes soldats s'entraînant, en Chine, avant leur arrivée.

Cet avertissement ne semble pas émousser la résolution d'un certain nombre d'animateurs de la mouvance démocrate qui entendent, eux aussi, se manifester de manière spectaculaire à l'occasion des cérémonies. Le député Martin Lee, figure emblématique du mouvement, a annoncé son intention de s'adresser, à l'heure H, à ses compatriotes depuis le balcon extérieur du Conseil législatif, Parlement en voie de dissolution de par la volonté chinoise, et qui a formellement mis fin à ses travaux vendredi 27 juin. Informé du refus des nouvelles autorités, il dit vouloir gagner ledit balcon à l'aide d'une échelle. Un de ses lieutenants a évoqué le risque de dérapages.

L'ordonnancement des cérémonies a été soigneusement conçu pour mettre en lumière le caractère minoritaire des protestataires. Alors qu'autour du Palais des congrès et des expositions, site des célébrations officielles, en bord de mer, un large périmètre de sécurité a été prévu pour la circulation des dignitaires, les manifestants seront parqués dans un enclos assez large pour contenir 200 à 300 personnes, qui seront alors entourées de plusieurs milliers de journalistes.

Les nouvelles autorités comptent ainsi démontrer à moindres frais que le droit de manifestation n'a pas été aboli et, surtout, souligner la disproportion entre les effectifs des troupes démocrates et la caisse de résonance médiatique internationale qui répercutera « l'événement ».

ABSENCES CALCULÉES

Autres couacs, les absences calculées des uns et des autres, en fonction de priorités diplomatiques, aux deux temps forts de la soirée du 30 juin : les adieux des Britanniques et l'investiture de leurs remplaçants. Ni le premier ministre Tony Blair ni Madeleine Albright, chef de la diplomatie américaine, n'assisteront à la seconde partie de la soirée officielle, pour ne pas cautionner la prestation de serment du « Parlement » appointé par Pékin, qu'ils jugent illégal. Ils s'y feront toutefois représenter par leur consul général, au nom de l'évidente nécessité d'engager avec le nouveau chef de l'exécutif, Tung Chee-hwa, des relations de travail régulières. M. Tung risque, lui, d'être carrément absent des adieux britanniques, étant en quelque sorte convoqué à la frontière de la Chine pour y accueillir le président Jiang Zemin et le premier ministre Li Peng qui ont choisi cette heure pour entrer en scène...

Jusqu'à la dernière heure, le doute a plané sur une question à la fois simple et cruciale : le « Convention Center », sorte de gros coléoptère posé sur l'eau à la façon de l'Opéra de Sydney, serait-il prêt à temps ? Certains ouvriers ont ajouté au suspense en se mettant en grève à la fin de la semaine pour protester contre un retard de paiement de salaires. Ils n'ont guère de raison d'être rassurés par ce qui se dessine dans le monde du travail pour l'après-1er juillet : les nouveaux maîtres des lieux entendent abroger des dispositions législatives récemment adoptées en faveur de la liberté syndicale. Un des premiers actes de gouvernement de la nouvelle administration pro-Pékin devrait donc être de supprimer le droit à chômer la fête des travailleurs du 1er mai.

Frédéric Bobin et Francis Deron

Débarquement médiatique avant l'« heure H »

Les cérémonies ont drainé vers Hongkong un flux record de journalistes : officiellement, huit mille d'entre eux, venus du monde entier, ont été accrédités pour « couvrir » la rétrocession. Ce débarquement a produit des scènes incongrues quand on a vu défiler des dizaines de caméras de télévision devant les déshérités logés dans les fameux « immeubles-cages » des quartiers de Mongkok et Yaumatei. Ces derniers se faisaient généreusement rémunérer pour leur témoignage sur l'envers du miracle hongkongais. Avec le concours des autorités qui avaient dû organiser de véritables visites guidées pour interviewer les *« cagemen »*... La presse chinoise est présente en force, la télévision centrale de Pékin occupant le studio le plus spacieux de l'étage réservé aux journalistes au palais des expositions qui sera le centre nerveux des cérémonies. La chaîne américaine CNN et la BBC assurent une couverture quasi permanente des dernières heures de Hongkong sous la tutelle britannique.

Les catholiques de la colonie au cœur d'une nouvelle donne entre la Chine et le Vatican

LA PETITE COMMUNAUTÉ catholique de Hongkong pourrait, demain, jouer un rôle historique de « pont » entre le Vatican et la Chine, qui, depuis 1952, n'ont plus de relations diplomatiques. Avec ses 250 000 fidèles, elle représente le diocèse catholique chinois le plus grand au monde. Fondé en 1841, ce diocèse a grossi grâce à l'afflux de réfugiés chinois du continent après 1949.

Les catholiques de Hongkong sont passés de 30 000, avant l'arrivée au pouvoir de Mao, à 150 000, en 1950. Depuis, ils sont très présents dans les services sociaux et le système éducatif. Et ne dit-on pas que les futurs cadres chinois du territoire ont déjà inscrit leurs enfants dans les écoles catholiques ?

Vatican-Hongkong-Chine : un jeu triangulaire va s'ouvrir, dont pourrait dépendre à terme le sort de millions de catholiques « officiels » (regroupés dans l'Association patriotique des catholiques) ou clandestins de Chine. Habilement, la diplomatie vaticane a pris les devants. Dès octobre 1996, elle a nommé à Hongkong un évêque coadjuteur, Mgr Joseph Zen, appelé à succéder dans trois ans à Mgr Jean-Baptiste Wu (soixante-douze ans), qui dirige le diocèse depuis 1975 et a symboliquement été élevé à la dignité de cardinal par Jean Paul II en 1988. Cette précaution n'était pas inutile. La nomination des évêques reste le principal sujet de discorde entre Rome et Pékin. Aucune normalisation des relations diplomatiques ne sera possible tant que le gouvernement chinois continuera de vouloir nommer lui-même les évêques au sein de l'Association patriotique des catholiques de Chine, non reconnue par Rome.

L'issue de ce jeu à trois, Vatican-Pékin-Hongkong, dépend de la situation qui sera faite à la minorité catholique de Hongkong, plus généralement du respect qui sera accordé à la liberté et aux droits (culte, associations, nominations, etc.) de tous les croyants après la rétrocession. La réponse à cette question-clé pour l'avenir du territoire se trouve dans l'article 141 de la Loi fondamentale d'avril 1990 : *« Les organisations religieuses et les croyants de la région administrative spéciale de Hongkong pourront maintenir et développer leurs relations avec d'autres organisations religieuses et d'autres croyants d'autres pays. »*

Mais les croyants de Hongkong redoutent une interprétation restrictive de ce texte. Leur crainte est justifiée par deux autres articles, qui stipulent que *« le pouvoir d'interprétation de la Loi appartient au Comité du congrès national du peuple »* (art. 158) et que *« le pouvoir d'amender cette Loi appartient au comité du Congrès national du peuple »* (art. 159).

A quelque confession qu'ils appartiennent, les croyants de Hongkong sont donc aujourd'hui partagés entre, d'une part, la peur d'une ingérence des autorités politiques chinoises dans la pratique du culte, dans la gestion des séminaires, dans les nominations de prêtres et d'évêques, et, d'autre part, l'optimisme du fait des répercussions internationales que ne manquerait pas de soulever toute violation des droits religieux.

STATUT INCHANGÉ POUR LE DIOCÈSE

Le principal espoir du Vatican est fondé sur les relations à venir entre les catholiques de Hongkong et les communautés officielles et clandestines de Chine. Ces relations existent depuis longtemps. Mais pourront-elles se maintenir demain, voire s'amplifier, provoquant par là une sérieuse brèche dans le système d'oppression religieuse mis en place par Pékin ? Rien n'est moins sûr. *« Les autorités chinoises pourraient très bien nous accuser d'ingérence si nous intervenons toujours auprès des catholiques souterrains »*, explique Mgr Joseph Zen, prochain évêque du diocèse de Hongkong, dans un récent entretien au quotidien *La Croix*.

Aussi, par prudence et sur la recommandation de Rome, les catholiques de Hongkong entendent-ils tout faire pour garder leur autonomie. Ils ont reçu l'assurance qu'il n'y aura pas de bureau des affaires religieuses à Hongkong comme celui qui existe à Pékin ou qui existait autrefois dans les pays communistes de l'Est européen. Leur statut de diocèse reste inchangé et ne dépendra d'aucune conférence épiscopale.

Quoi qu'il en soit, la hiérarchie catholique de Hongkong a accueilli sans enthousiasme, mais avec réalisme, la rétrocession. Si, au cours des derniers mois, elle n'est pas parvenue à dissuader ses fidèles d'émigrer vers l'Occident, elle entend continuer le dialogue avec les nouvelles autorités. Le cardinal Wu s'est rendu trois fois à Pékin depuis 1994 et, dans ses directives, il a toujours demandé à ses fidèles d'être à la fois de bons Chinois et de bons citoyens de Hongkong, de garder des liens étroits avec la Chine tout en restant fidèles à leur foi chrétienne, c'est-à-dire ouverts au monde et à l'universel.

Henri Tincq

Un bureau pour Reporters sans frontières

Reporters sans frontières (RSF), une organisation non gouvernementale française de défense des journalistes du monde entier, va s'installer à Hongkong après avoir recruté une correspondante chargée de veiller au respect des droits de la presse dans la future Région administrative spéciale. RSF annonce que cette démarche *« est conduite en étroite collaboration avec l'association des journalistes de Hongkong »*. L'ONG rappelle que douze reporters chinois *« croupissent aujourd'hui dans les geôles chinoises pour avoir simplement fait leur métier de journaliste »*. L'un d'eux, Gao Yu, arrêté en 1993, collaborait à deux journaux de Hongkong. RSF remarque également que *« l'approche de la rétrocession s'est déjà traduite par la multiplication des pratiques d'autocensure »* et fait part *« de son inquiétude sur l'avenir de la liberté de la presse »* dans l'ancienne colonie britannique.

Les Britanniques pouvaient-ils éviter de rendre l'île de Victoria ?

HONGKONG
de notre envoyé spécial

A quelques jours de la rétrocession, le gouvernement de Pékin redouble d'insistance dans l'idée,

ANALYSE

Une semi-résistance s'était organisée sur la base du droit international

martelée auprès de sa population depuis plus d'un an, qu'il est en passe de remporter une victoire décisive pour rendre sa dignité au pays en récupérant la colonie britannique de Hongkong. Un siècle et demi d'humiliation sera effacé, dit-il en substance, quand le drapeau national flottera, le 1er juillet, sur un territoire qui avait été arraché par la force au giron national.

Simultanément, le même gouvernement prend des dispositions pour éviter à tout prix que se produise un exode massif d'aventuriers continentaux de plus ou moins haute volée vers cet eldorado. Il n'est pas sûr qu'il y parvienne, mais l'effort vaut d'être noté. Un afflux de « franc-tireurs » du capitalisme rouge à la chinoise, ou même simplement l'arrivée inopinée de quelques dizaines de milliers de femmes de ménage décidées à remplacer les domestiques philippines qui y officient, suffirait à introduire dans le territoire un élément d'incertitude dangereux pour la Bourse.

La Chine a promis à Londres qu'il n'en serait rien. Les mesures qu'elle a annoncées pour y parer sont certes méritoires, mais plutôt absurdes. Les Chinois sont en effet invités à se féliciter bruyamment d'un événement dont ils ne sauraient en aucun cas jouir personnellement. Cela alors même que la plupart d'entre eux sont libres désormais de se lancer dans toutes les aventures personnelles de leur choix (hormis politiques) à travers l'espace national. Toutes proportions gardées, c'est l'Alsace-Lorraine restituée à la France à l'issue de la deuxième guerre mondiale, avec interdiction pour les Français de s'y rendre !

Bien sûr, la différence entre niveaux de développement explique cette politique. Si elle n'était pas mise en œuvre, Hongkong ne résisterait pas à la masse colossale de candidats immigrants qui se déclareraient bientôt sur le continent. Non seulement les économies d'Extrême-Orient, mais même les grandes démocraties industrialisées, pâtiraient de l'effondrement de cette chambre économique unique sur la planète.

Il n'empêche. Israël et les Palestiniens sont là pour témoigner que la volonté des Etats et l'inclination des peuples ne coïncident pas toujours et que de cet hiatus peuvent surgir des drames durables.

A l'échelle de Hongkong, cet hiatus projette une lumière ambiguë sur le territoire. D'un côté, Pékin joue le jeu d'un pragmatisme moderne, qui avait été, au demeurant, son attitude face au problème spécifique de Hongkong du temps de la révolution maoïste. Mao Zedong et Zhou Enlai avaient vite compris l'intérêt qu'ils avaient à ne pas reprendre l'enclave britannique.

LA FIÈVRE NATIONALISTE

D'un autre côté, la fièvre nationaliste attisée par la propagande de Pékin pourrait bien avoir un effet de retour de manivelle. Il en résulte qu'on ne peut que se demander s'il n'y aurait pas eu pour Londres, et, partant, pour Pékin, une autre voie possible...

Il est aujourd'hui établi que certains, au sein du gouvernement britannique, ont brièvement envisagé, au stade primaire de la négociation avec la Chine, au début des années 80, une stratégie de semi-résistance sur une base se voulant fondée sur le droit international. L'idée était la suivante : l'île où, en janvier 1841, les troupes britanniques avaient débarqué, pour la nommer Victoria, était acquise à perpétuité.

Le marche-pied continental que représente la péninsule de Kowloon fut par la suite annexé (en 1860, par le traité de Tien-tsin, après le sac franco-britannique du Palais d'été à Pékin), à l'aide d'un *« bail infini »*. Enfin, troisième étape, les « Nouveaux Territoires », une bande de terre plongeant plus avant en direction du continent, furent *« loués »* pour 99 ans en 1998, officiellement pour *« raisons de sécurité »*.

D'aucuns imaginèrent que le droit devait permettre de restituer à Pékin les « Nouveaux Territoires » tout en conservant Victoria et Kowloon. Las! Il aurait alors fallu trancher sévèrement dans le lard urbain, car la « frontière » passe par le milieu d'une agglomération particulièrement dense, qui a depuis longtemps oublié ses anciennes limites.

Région administrative spéciale chinoise à partir du 1er juillet

Pékin — CHINE — NOUVEAUX TERRITOIRES — Kowloon — Victoria — LANTAU

Il aurait fallu aussi oublier un certain nombre de données de base qui ont permis à Hongkong d'exister. La Chine contrôle l'approvisionnement de Hongkong sous trois rapports : l'eau potable; la viande de porc – denrée de prédilection des Chinois, en l'occurrence livrée sur pied –; et les légumes. Le riz pourrait être importé d'ailleurs. Mao avait-il conçu, dans son esprit souvent fumeux, une stratégie envers Hongkong qui s'apparenterait à celle, qui le rendit célèbre, consistant à faire encercler les villes par les campagnes ? C'est difficile à déterminer. En tout cas, le fait de la dépendance économique saute aux yeux depuis les temps difficiles, quand, voila une trentaine d'années, le continent menaçait de faire déborder ses problèmes sur l'enclave.

RECONQUÊTE

Confrontés à cette réalité, les Britanniques abandonnèrent vite l'idée d'une résistance que n'aurait guère servie la guerre des Malouines, toute fraîche dans les mémoires quand Margaret Thatcher se rendit en Chine en 1982. Mme Thatcher comprit l'ampleur du problème alors que Deng Xiaoping lui exposait sa vision des choses : c'était Londres, pas Pékin, qui avait besoin de faire preuve d'une volonté de négociation, lui dit-il. Les jeux étaient dès lors fixés : Pékin feindrait le compromis ; Londres le combat pied à pied.

Dans un premier temps, la Grande-Bretagne parut céder aux sirènes faussement conciliatrices de la Chine. Puis elle se rebiffa lorsque, Mme Thatcher tombée, John Major chargea l'artisan de sa victoire électorale, Chris Patten, de planter quelques mines dans le paysage afin de ménager à Londres une sortie honorable. Ce que M. Patten fit sans se soucier des critiques mettant en relief le caractère plutôt tardif de sa réforme démocratique dans un territoire qui n'avait jamais été gouverné autrement que par le fait du prince londonien.

Il demeurera, d'ici quelques années, une question à trancher pour les historiens : est-ce que Londres pouvait décoloniser autrement, à une époque où la décolonisation n'est plus vraiment de mise, et où l'on est loin de pouvoir encore défendre des territoires éloignés par la force armée ?

Ce débat, encore ouvert, masque une autre réalité, plus authentique. Hongkong n'est pas « décolonisée ». La ville est *« reconquise »*, alors même qu'y s'est forgée, par un accident de l'Histoire, une identité difficile à classer, qui n'aurait pas existé sans les occupants. Une identité rétive, habituée aux coups de grisou social, aux vagues d'influence venues de par delà la frontière, qui l'ont en quelque sorte forgée. On pourrait gager que, devant une telle problématique, les protagonistes les plus embarrassés ne sont pas les anciens occupants, mais les nouveaux.

F. D.

Les combats se poursuivent à Brazzaville malgré la prolongation du cessez-le-feu

L'aéroport de la capitale du Congo reste le principal enjeu des affrontements

De violents combats se poursuivent dans la capitale congolaise. Les tentatives de médiation entreprises par l'ambassadeur de France et le maire de Brazzaville semblent dans l'impasse. Tandis que les combattants s'affrontent pour le contrôle de l'aéroport, le président Pascal Lissouba appelle la France à lui apporter une aide militaire *« destinée à sauver le Congo d'un très probable désastre humanitaire et politique »*.

BRAZZAVILLE
de notre envoyée spéciale

L'étrange « cessez-le-feu » en vigueur depuis dix jours va être prolongé pour une nouvelle semaine, mais il ne se passe pas une heure à Brazzaville sans que retentissent des tirs de roquettes et de kalachnikovs. Les jours s'écoulent dans la plus grande confusion. Chez Pepete, un Nganda de Bacongo, les buveurs attablés se regardent en chiens de faïence. Ce bar est le dernier endroit de la capitale où se croisent encore les combattants de chaque faction, dans une ville scindée en quartiers qui s'ignorent ou s'affrontent. Bacongo, le quartier « neutre » où le maire de Brazzaville, Bernard Kolelas, a déployé ses « Ninjas », ne sait plus ce qui se passe ailleurs. On imagine le pire au moindre grondement de canon.

Brazzaville attend de connaître l'issue de la bataille de l'aéroport. Les « Cobras » de l'ancien président Denis Sassou Nguesso affirment qu'ils contrôlent déjà ce lieu stratégique, clé du pouvoir dans la capitale congolaise. Les forces du président Pascal Lissouba démentent ces informations, assurant que le premier ministre congolais est rentré de l'étranger, vendredi 27 juin, en atterrissant sans problème. Il semble, sans qu'il soit possible de confirmer ces informations, que chaque faction continue à camper sur ses positions, de chaque côté de l'aéroport, et que nul ne pouvait encore prétendre, samedi matin, contrôler parfaitement ce secteur.

En ville, la population continue de subir, en première ligne, la lutte pour le pouvoir entre l'actuel président et son prédécesseur. Selon des sources humanitaires, 2 000 à 3 000 Congolais auraient été victimes des combats, et environ 17 000 personnes auraient fui Brazzaville. Un obus de mortier, vraisemblablement tiré des alentours de la présidence par les Forces armées congolaises (FAC), a éclaté, jeudi, sur la maternité de l'hôpital de Makelekele. Bilan : un mort – une femme en train d'accoucher – et plusieurs blessés.

Cet énième tir sur des civils fut, pour le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui dispensait ses secours dans ce quartier, *« un tir de trop »*. Déjà, au passage des « check-points » tenus par des miliciens « zoulous » ou « cobras », les menaces n'avaient pas manqué. Chacun soupçonne la Croix-Rouge congolaise d'être infiltrée par des combattants ennemis. Finalement, le CICR a quitté Brazzaville, jeudi, par le fleuve, embarquant sur deux pirogues en direction de Kinshasa. *« Nous reviendrons si vos garanties de sécurité sont respectées »*, répondit le délégué du CICR aux belligérants et au maire-médiateur, Bernard Kolelas. De part et d'autre, on a immédiatement regretté le départ des humanitaires...

TROUBLES EN PROVINCE

Vendredi, après une intense journée de tirs d'artillerie, les milices « ninjas » de M. Kolelas, toujours neutres dans le conflit, ont à nouveau verrouillé le quartier. Omniprésents, armés jusqu'aux dents, les jeunes miliciens aux lunettes noires, en jeans, grenades à la ceinture, ne laissent passer les voyageurs qu'un par un, après une fouille systématique. Ils sont pourtant nombreux, ces « déplacés », à *« préférer rentrer à la maison, puisque les obus tombent désormais aussi sur Bacongo »*.

Le maire de Brazzaville ne reste pas inactif, et réitère ses neuf propositions de paix. En substance, il demande un gouvernement d'union nationale, une force d'interposition onusienne, tout en souhaitant la reprise du processus électoral, brutalement interrompu par les combats.

A l'ambassade de France, dans le centre-ville, sur la ligne de front, on calfeutre les fenêtres et on évite de sortir en attendant une accalmie. Derrière le mur d'enceinte, des artilleurs des Forces armées congolaises (FAC) continuent de tirer sur la ville. L'ambassadeur Raymond Césaire reste en contact avec les chefs de guerre. Parallèlement, on a appris que des troubles avaient éclaté en dehors de Brazzaville. Dans deux localités du nord, à Djambala et Ngo, les sous-préfets ont été assassinés. La situation en province, jusque-là tenue à l'écart de la guerre civile, devient incertaine. Brazzaville attend chaque soir une raison d'espérer du lendemain, *« redoutant que la guerre ne s'installe sans qu'aucun camp puisse prendre le dessus »*.

Danielle Rouard

Le président du Guatemala entend consolider la paix

BIEN QU'IL n'ignore pas que construire la paix peut être parfois plus difficile que de la signer, le président guatémaltèque, Alvaro Arzu, se dit convaincu qu'il parviendra à vaincre les difficultés qui pourraient menacer le retour de son pays à la normalité démocratique. *« On les aura, même si cela doit me coûter de nouvelles crises de foie »*, a-t-il déclaré au *Monde*, jeudi 26 juin, en évoquant sa fragilité hépatique autant que les obstacles que lui opposent ceux qui, au Guatemala, ne se font pas au nouveau profil d'un pays sorti récemment de trente-six ans de guerre civile et de dictature militaire.

Le président Arzu était à Paris pour y recevoir, après Nelson Mandela, Frederik De Klerk, Itzhak Rabin, Yasser Arafat et quelques autres, le prix Houphouët-Boigny qui honore chaque année des lauréats ayant œuvré pour la paix. Cette année, la récompense allait aussi au commandant Rolando Moran, membre fondateur de l'Union révolutionnaire nationale du Guatemala (UNRG), mouvement de guérilla avec lequel le gouvernement du président Arzu a signé la paix le 29 décembre 1996.

La qualité des rapports entre les deux hommes a été l'une des raisons du succès des négociations, a rappelé le président du Guatemala, avant de reconnaître que désormais il fallait consolider le processus. Une nécessité qui n'irait pas sans difficultés, compte tenu des réactions des *« privilégiés qui se sont enrichis sur la guerre »* et qui n'entendent pas se laisser déposséder par un gouvernement bien décidé à *« mettre un terme à leurs passe-droits »*.

Prudent, M. Arzu se garde de mettre des noms sur ceux qu'il évoque. Mais chacun sait au Guatemala que la formule désigne d'abord ces militaires, policiers et cadres de l'administration des douanes qui, avec la complicité d'hommes d'affaires, se sont partagé le pays durant plusieurs décennies. Chacun sait aussi que, bien qu'en voie d'être écartés, plusieurs de ces hauts militaires croisent toujours dans l'entourage d'un président qui peine à échapper à leur zèle vigilant.

SITUATION DÉLICATE

Avec une criminalité en forte augmentation et une police impuissante à la juguler, des soldats démobilisés et inquiets de leur avenir, des paysans qui exigent la restitution des terres dont ils ont été expulsés, des familles qui réclament justice pour leurs morts sommairement massacrés, des milliers d'immigrés dont l'expulsion des Etats-Unis augmente d'autant le taux du chômage, un système fiscal qui, dans un pays de onze millions d'habitants, ne parvient à faire payer l'impôt qu'à 60 000 contribuables, la pression de ce qui demeure de la haute oligarchie militaire constitue l'une des données les plus délicates de la situation guatémaltèque.

L'aide de la communauté européenne, actrice active du processus de paix et principal donateur, est dans ces conditions de première importance : 36 millions d'écus (238 millions de francs) ont été versés par Bruxelles en 1996 ; 200 autres millions (1,3 milliard de francs) seront déboursés entre 1997 et 2000 pour, notamment, financer les programmes en faveur de l'éducation, de la santé, de la modernisation des infrastructures et de l'Etat. Mercredi, le président Arzu a été reçu à l'Elysée puis à l'Hôtel Matignon. On a parlé de culture, du tourisme appelé à se développer, des investissements français et européens, des privatisations qui pourraient attirer des capitaux français, du soutien de Paris au processus politique en cours.

On a aussi parlé de la banane guatémaltèque qui n'arrive pas à percer le barrage que lui oppose l'Europe, sous la pression de la France soucieuse de protéger sa production antillaise. Dans l'entourage du président Arzu, on affirme que les autorités françaises sont, à ce sujet, demeurées dans le flou. Manifestement le dossier – si l'on ose dire – n'est toujours pas mûr.

Georges Marion

L'Asie a absorbé la moitié du marché mondial des armements en 1996

La France a été le troisième exportateur avec un volume de ventes de 12,2 milliards de francs

LES ÉTATS-UNIS ont été en 1996, devant les pays de l'Union européenne (UE) et la Russie, le principal exportateur d'armes classiques dans le monde. Les pays asiatiques représentent la moitié du marché mondial. Ce sont les principales conclusions du rapport annuel de l'Institut international de recherche sur la paix (Sipri), publié jeudi 26 juin à Stockholm. En 1996, ces ventes d'armes ont totalisé 22,98 milliards de dollars – 1 dollar vaut actuellement environ 5,80 francs – dans le monde (base 1990), en légère régression par rapport à 1995 (23,19 milliards de dollars).

Si les Etats-Unis demeurent le principal exportateur d'armes (avec 10,23 milliards de dollars); leur part des ventes mondiales a continué de baisser, soit 44 % en 1996 (contre 47 % en 1995 et 55 % en 1994), alors que la Russie *« se repositionne comme un important fournisseur d'armes après la période turbulente qui a suivi la dissolution de l'URSS »*, note le Sipri, qui est un institut indépendant financé par le Parlement suédois. En un an, la Russie (avec 4,52 milliards de dollars) a accru sa part du marché mondial de 15 à 20 %, indique le rapport, qui souligne encore *« la part croissante des exportations d'armes des pays de l'Union européenne, qui a atteint le niveau record de 28 % en 1996 »*.

La France (2,1 milliards de dollars, soit 12,2 milliards de francs) a été en 1996 le troisième exportateur d'armes devant le Royaume-Uni (1,78 milliard de dollars) et l'Allemagne (1,47 milliard). En sixième position vient la Chine (avec 573 millions), puis les Pays-Bas (450 millions), la Suède (274 millions), la Biélorussie (190 millions) et l'Ukraine (185 millions), pour s'en tenir aux dix principaux exportateurs.

« La forte position de l'Union européenne constitue un des faits marquants dans l'évolution du commerce international des armes », a déclaré Siemon Wezeman, l'un des auteurs du rapport. *« La Russie et les pays d'Europe de l'Est sont les grands perdants par rapport aux chiffres record des années mi-80, alors que l'UE a maintenu ses ventes au même niveau, doublant ainsi quasiment sa part du marché mondial. » « On peut se demander si cela n'est pas en contradiction avec la politique de régulation des ventes affichée par l'Union »*, a-t-il ajouté. D'autant que, depuis cinq ans, le volume des ventes américaines est en recul, de 14,2 milliards de dollars en 1992 à 10,2 milliards en 1996.

« L'administration Clinton doit tenir compte du besoin des pays qui souhaitent moderniser leur équipement militaire, sans détériorer l'équilibre régional des forces », souligne le rapport. *« Au contraire, la politique des pays européens est plus motivée par des considérations commerciales que de stabilité régionale. »* Cela a conduit, selon le Sipri, à une révision de la politique de ventes d'armes des Etats-Unis en Amérique du Sud (surtout en Argentine, au Brésil et au Chili), où l'Europe de l'Ouest, mais aussi la Russie et Israël, ont enregistré des succès en 1995 et 1996.

La hausse des ventes françaises s'explique par d'importantes livraisons s'inscrivant dans des programmes pluriannuels, notamment d'avions de combat Mirage 2000-5, de missiles air-air Mica et de frégates de lutte anti-aérienne à Taïwan, selon le Sipri. En revanche, l'Allemagne recule de la deuxième à la cinquième place, car elle a pratiquement achevé l'exportation de matériels d'occasion en provenance des armées de l'ancienne Allemagne de l'Est.

Du côté des pays importateurs, l'Asie a été en 1996 la principale zone d'achat d'armes avec une part de 48 % des importations mondiales dont 30 % pour seulement trois pays (Taïwan, avec 3,24 milliards de dollars ; la Chine, avec 1,96 milliard ; et la Corée du Sud, avec 1,73 milliard). Si l'on ajoute l'Arabie saoudite (1,62 milliard de dollars) et le Koweït (1,36 milliard), ces cinq pays ont cumulé 43 % des importations mondiales. Le Proche-Orient, naguère le principal marché dans le monde, a maintenu en 1996 sa part à environ 25 % des importations mondiales, tandis que la demande européenne ne cesse de décroître : 18 % en 1996, au lieu de 38 % en 1992. – *(AFP.)*

Un solde positif pour l'Hexagone

Si le Sipri suédois calcule en montant de prises de commandes à l'exportation, selon des évaluations avancées par les Etats ou estimées d'après ses propres critères, les douanes françaises publient, en revanche, des statistiques sur les livraisons effectuées à l'étranger par la France, suite à des prises de commandes conclues précédemment, parfois de nombreuses années avant. Pour 1996, ces livraisons à l'exportation ont été de 18,6 milliards de francs, au lieu de 10,9 l'année antérieure, soit une augmentation de 70 %. Les importations – car la France achète aussi des matériels militaires à ses alliés américains et européens – ont été de 4 milliards de francs en 1996, au lieu de 3,6 l'année précédente. Soit un solde positif de 14,6 milliards de francs de la balance commerciale.

Le Sommet de la Terre ne parvient pas à élaborer une déclaration politique

NEW YORK. Le Sommet de la Terre a exprimé sa *« profonde inquiétude »* devant la dégradation accélérée de l'environnement, dans le document final adopté, samedi 28 juin, par l'Assemblée générale extraordinaire de l'ONU. *« Un certain nombre de résultats encourageants ont été obtenus, mais nous constatons avec une profonde inquiétude que les perspectives d'ensemble sont plus sombres aujourd'hui qu'en 1992 »*, expliquent les représentants des quelque 160 pays qui ont participé à la réunion.

« La mise en œuvre cohérente de l'Agenda 21 (le programme d'action de Rio de 1992) *demeure d'une importance vitale et plus urgente que jamais »*, ajoutent-ils dans ce document d'une page, qui se substitue à la déclaration politique initialement prévue, mais que la communauté internationale n'a pas été capable d'adopter. Un compromis de dernière minute réclame *« des mesures suffisamment efficaces pour réduire de façon significative les émissions des gaz à effet de serre »*. – *(AFP.)*

Tadjikistan : le pouvoir et l'opposition islamiste signent un accord de paix

MOSCOU. Après cinq ans de conflit, le pouvoir tadjik et l'opposition islamiste ont signé, vendredi 27 juin à Moscou, un accord de paix. Négocié sous l'égide de l'ONU et de plusieurs pays observateurs, dont la Russie et l'Iran, l'accord attribue aux islamistes un tiers des postes gouvernementaux et de l'administration. Des élections seront organisées dans un délai d'un an. Les moudjahidines, qui contrôlent une grande partie de l'est du pays, seront désarmés puis intégrés dans l'armée régulière.

Les islamistes tadjiks, brièvement parvenus au pouvoir après la chute de l'URSS en 1992, en avaient été chassés par les forces du président Emomali Rakhmonov à l'issue d'une guerre civile de six mois qui a fait des milliers de morts. Réfugiés en Afghanistan, ils ont harcelé les forces gouvernementales pendant quatre ans. – *(AFP.)*

Une centaine de pays contre les mines antipersonnel

BRUXELLES. Quatre-vingt-dix-sept pays ont signé, vendredi 27 juin, la déclaration finale de la Conférence internationale de Bruxelles en faveur d'*« une interdiction complète de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert »* de mines antipersonnel. Les Etats-Unis, la Russie, la Chine, l'Inde et le Pakistan, qui sont des producteurs importants de tels engins, n'ont pas signé.

En septembre, les Etats réunis à Bruxelles se retrouveront à Oslo pour préparer le texte du traité d'interdiction qui sera signé en décembre, à Ottawa. – *(AFP.)*

Revers pour les partisans du contrôle des armes à feu aux Etats-Unis

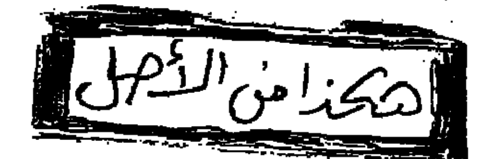
WASHINGTON. Les partisans du contrôle des armes à feu aux Etats-Unis ont subi, vendredi 27 juin, un important revers après la décision de la Cour suprême jugeant inconstitutionnelle une partie de la loi Brady sur les armes à feu. Ce texte, voté en 1993, sous la pression du président Bill Clinton, impose le contrôle des antécédents judiciaires de tout acheteur d'armes à feu.

La Cour a estimé qu'en raison de la séparation des pouvoirs, qui représentent une *« protection structurelle des libertés »*, les autorités fédérales ne pouvaient imposer à des policiers locaux la tâche de vérifier les antécédents des acheteurs. *« Les Etats gardent une souveraineté inviolable, inscrite dans la Constitution »*, a estimé la Cour. Le puissant lobby des armes, la National Rifle Association (NRA), a aussitôt exprimé sa satisfaction. – *(AFP.)*

Jacques de Larosière quittera la BERD fin janvier 1998

LONDRES. Le président de la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement), Jacques de Larosière, a annoncé vendredi 27 juin qu'il quitterait l'institution fin janvier 1998. Son mandat actuel expire en septembre 1997, et la majorité des 58 pays membres de la BERD avaient exprimé leur désir de le voir briguer un second mandat. Mais M. de Larosière, âgé de soixante-sept ans, a invoqué des raisons personnelles.

Lors de leur récent sommet de Denver, les principaux pays industriels se seraient entendus sur le nom de Lamberto Dini, l'actuel ministre italien des affaires étrangères, pour lui succéder.



FINANCES PUBLIQUES La commission des comptes de la Sécurité sociale, qui se réunira en juillet, confirmera que le déficit du régime général devrait être de l'ordre de 90 milliards de francs sur la période 1996-1997. Il risque d'être encore d'au moins 27 milliards en 1998. Le gouvernement ne pouvant pas décider un prélèvement équivalent à deux points de CSG, il pourrait être obligé d'alourdir la dette sociale, ce qui implique la prolongation du RDS (Remboursement de la dette sociale). ● FORCE OUVRIÈRE tire de ces chiffres la conclusion que son hostilité à la « contre-réforme Juppé » était pleinement justifiée. Elle confirme son hostilité à la mise en place d'un régime unique d'assurance-maladie. ● LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE, deuxième régime de Sécurité sociale en nombre d'assurés, est sous le coup d'un rapport extrêmement sévère de la Cour des comptes sur sa gestion.

Le déficit de la Sécurité sociale ne cesse de s'aggraver

La situation des caisses de Sécurité sociale, dont le passif cumulé sera de 90 milliards de francs sur 1996-1997 et pourrait atteindre 120 milliards fin 1998, prive le gouvernement de marge. La situation pourrait obliger Lionel Jospin à prolonger de quelques années le Remboursement de la dette sociale

Faut-il dire la vérité aux malades ?

LE PLAN JUPPÉ N'A PAS MARCHÉ !

LE GOUVERNEMENT est « dans la seringue » ! Qu'il s'agisse du budget de l'Etat ou des comptes de la Sécurité sociale, il va devoir, dans les mois à venir, gérer les finances publiques au plus juste. Avec, pour la « Sécu », le handicap – ou l'atout – que constitue le « plan Juppé ». En dépit des critiques virulentes de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, cette réforme offre au moins au nouveau gouvernement, à travers la loi de financement de la Sécurité sociale qui sera présentée au Parlement à l'automne, un instrument d'encadrement des dépenses sociales.

Dominique Strauss-Kahn a reconnu, le 26 juin, lors du Forum de *L'Expansion*, qu'il s'attend à « *un dérapage au niveau des comptes sociaux* ». De quel ordre ? Le ministre de l'économie et des finances ne l'a pas précisé, s'en remettant à la commission des comptes de la Sécurité sociale, qui se réunira courant juillet. Une note de la direction de la Sécurité sociale du ministère de l'emploi et de la solidarité brosse, cependant, un sombre tableau de la situation. Les pertes de recettes pour les caisses, imputables à une contraction de la masse salariale (plus 2,7 % seulement en 1997), devraient porter le déficit du régime général des salariés du privé (maladie, retraite, famille) à quelque 36 milliards de francs cette année, dont 17 milliards seulement sont financés par le RDS (Remboursement de la dette sociale).

On comprend, dès lors, qu'une « source gouvernementale », confirmant à l'Agence France-Presse les indications données dans *Le Monde* du 28 juin, ait évalué, vendredi 27 juin, la somme des déficits publics pour 1997, selon les éléments actuels, au-delà de 3,4 % à 3,5 % du PIB. Pour ce qui est des comptes sociaux, le déficit de 1997 s'ajoutera à celui de quelque 53 milliards de francs en 1996. Pour 1998, le déficit est évalué à 27 milliards, mais sur la base d'hypothèses que certains experts jugent irréalistes : une progression de 3,8 % de la masse salariale et une évolution des dépenses conforme aux prix (soit 1 %) pour les branches maladie et vieillesse.

UN PLAN JUPPÉ BIS ?

Au total, néanmoins, c'est sans doute plus de 100 milliards de francs qu'il faudra lever d'ici fin 1998 pour remettre la « Sécu » à flot, en dépit d'une décélération des dépenses, notamment de la branche maladie. Dans le contexte actuel, ni une hausse de cotisations, ni une baisse drastique des prestations ne sont envisageables. Lionel Jospin a d'ailleurs exclu ces deux hypothèses. Il ne lui reste plus guère d'autre solution que d'inscrire ce nouveau déficit au compte de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), déjà chargée d'éponger, jusqu'en février 2009, les 250 milliards de francs de déficit accumulés entre 1992 et 1996. Une telle opération implique que les pouvoirs publics présentent un projet de loi au Parlement afin de prolonger d'au moins trois ans le RDS, initialement créé pour treize ans (1996-2009).

Du côté des dépenses, la situation interdit au gouvernement tout excès de générosité, à moins de prendre aux plus aisés pour redistribuer aux plus modestes, comme il compte le faire avec la mise sous conditions de ressources des allocations familiales. Dans sa déclaration de politique générale, le 19 juin, M. Jospin s'est montré soucieux de ne pas charger la barque de la « Sécu ». Ainsi, il n'a pas repris la promesse du programme socialiste pour les législatives, qui prévoit une indexation des pensions sur les salaires nets et non plus sur les prix. La Caisse nationale d'assurance-vieillesse a calculé que cette mesure compromettrait le difficile redressement de ses comptes à l'horizon 2010.

Les contraintes financières expliquent également que le gouvernement ne veuille pas organiser avant le début 1998 les « états généraux de la santé » destinés, selon M. Jospin, « *à redéfinir les objectifs et les moyens permettant à tous les acteurs du système de santé de mieux remplir leurs missions* ». Comment le faire sans proposer, *in fine*, une réforme radicale, qui serait interprétée comme un plan Juppé *bis* ? En outre, de tels états généraux nécessitent une longue préparation, afin que cette réunion ne tourne pas à un grand déballage de revendications catégorielles.

Pour l'heure, la nouvelle majorité est condamnée à poursuivre un encadrement comptable des dépenses médicales. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer les déclarations de Claude Bartolone (PS) sur les sanctions financières qui risquent de frapper les médecins libéraux en cas de dérapage des dépenses médicales. Alors que trois syndicats médicaux font de la suspension du dispositif de sanctions la première condition d'une reprise du dialogue, le président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale estime qu'« *il n'est pas question de retirer le décret sur les reversements sans savoir contre quoi on l'échange* ».

Cette volonté de ne pas lâcher la proie pour l'ombre est partagée par des conseillers du premier ministre. Elle a été réaffirmée, vendredi, par le vice-président de la Caisse nationale d'assurance-maladie. Georges Jollès (CNPF) souligne, dans un entretien à l'AFP, que la réaction de M. Bartolone relève du « *bon sens* », les dépenses d'assurance-maladie étant bien tenues. « *Le taux d'évolution est cohérent avec l'enveloppe que nous avons négociée* [208 milliards de francs pour 1997], *et ils ne semblent pas exposés au moindre risque de reversement* », dit le représentant patronal.

Les praticiens libéraux devraient même bénéficier, selon M. Jollès, d'une hausse de leurs honoraires, 1,7 milliard de francs ayant été provisionnés à cet effet en 1997. Restent, estime M. Jollès, « *des gisements d'économies considérables* » à l'hôpital.

Le ministre de l'emploi et de la solidarité n'a pas encore ouvert ce dossier sensible. Avant d'« *afficher une politique plus globale* », Mme Aubry veut étudier la situation des établissements « *au cas par cas* ». A moins de redéployer des crédits, le gouvernement ne pourra pas se passer du strict encadrement d'un secteur qui représente, avec 300 milliards de francs, la moitié des dépenses d'assurance-maladie. Or, la situation y est tendue. « *Le plan Juppé est allé trop fort, trop vite*, juge Edouard Couty, directeur général des hôpitaux universitaires de Strasbourg et président de la conférence des directeurs des vingt-neuf CHU. *On attend depuis des années un vrai discours politique sur les missions de l'hôpital public.* » Il l'attend encore.

Jean-Michel Bezat

Jacques Chirac défend les vertus du paritarisme

Le président de la République a dénoncé, vendredi 27 juin, « *la fâcheuse propension* » des entreprises « *à se séparer prématurément de leurs salariés les plus expérimentés* ». Jacques Chirac, qui a adressé un message à l'Agirc (régime de retraite complémentaire des cadres) pour son cinquantième anniversaire, a aussi souligné que ce régime, créé en 1947, « *constitue la première pierre du modèle français du paritarisme* ».

Au cours du colloque organisé par l'Agirc à l'occasion de ce cinquantenaire, Jean Gandois, président du CNPF, s'est déclaré « *convaincu des vertus du paritarisme* ». « *Le problème qui se pose aujourd'hui à l'Agirc*, a-t-il ajouté, *n'est pas une révolution, mais une adaptation.* » En dépit des accords patronat-syndicats signés en 1994 et en 1996, le régime des cadres a encore été déficitaire de 1,7 milliard de francs l'an dernier (2,1 milliards en 1995), ce déficit étant réduit, notamment, grâce aux produits financiers de l'Agirc, à hauteur de 2,7 milliards de francs.

Le ministère de l'emploi devrait échapper à la rigueur

UNE LECTURE RAPIDE des « lettres de cadrage », que Lionel Jospin a adressées à tous les ministres (*Le Monde* du 28 juin) pour préparer le projet de loi de finances pour 1998, pouvait laisser penser que tous les ministères seront conviés à un effort à peu près identique de rigueur. En fait, il n'en sera rien : l'emploi bénéficiera de crédits supplémentaires, tandis que la défense devra faire des sacrifices.

Ces lettres fixent une méthode qui s'appliquera à tous les ministères. « *Le respect de nos priorités devra aussi s'appuyer sur la remise en cause des dépenses qui ne contribuent pas aux objectifs correspondants* », explique M. Jospin, qui ajoute : « *Pour les dépenses nouvelles relatives à ces objectifs, vous devrez dégager par vous-même les moyens de financement nécessaires. Cette démarche devra s'appliquer à l'ensemble des interventions publiques, y compris les dépenses fiscales (exonérations, crédits d'impôt, etc.).* »

De cette consigne, il semblait donc découler que tous les ministères voulant engager des réformes devraient le faire par redéploiements, les nouveaux crédits nécessaires étant compensés par des économies ailleurs. Le ministère de Martine Aubry semblait ne pas devoir faire exception, puisque, tout au long de la campagne électorale, le PS avait annoncé que le plan pour la création de sept cent mille emplois pour les jeunes serait financé par la suppression de crédits allant jusqu'à présent aux dispositifs d'aide à l'emploi les moins performants. Cette interprétation semblait d'autant plus crédible que Mme Aubry a été la première à annoncer, par ailleurs, qu'elle allait répondre à l'invitation de M. Jospin de « toiletter » certains systèmes d'exonération fiscale, en mettant à l'étude un abaissement de la réduction d'impôt pour l'emploi à domicile.

Or les crédits à l'emploi seront malgré tout favorisés, même si l'enveloppe pour 1998 n'est pas encore précisément arrêtée. Le gouvernement est en effet arrivé à la conviction que dans ce cas, il ne peut pas procéder à un strict redéploiement de crédits. L'annulation de crédits en faveur des dispositifs actuels comme les contrats emploi-solidarité aurait un impact immédiat sur les chiffres du chômage. En contrepartie, comme il ne s'agit pas de remplacer une forme d'emploi aidé par une autre, mais d'identifier de nouveaux besoins, c'est-à-dire de nouveaux emplois durables, la montée en puissance du nouveau dispositif sera longue.

ARBITRAGE DÉLICAT

Le ministre des affaires sociales ne veut donc pas agir dans la précipitation. Elle a demandé – et obtenu – que le « cadrage » budgétaire prenne en compte cette période transitoire. Devant le groupe socialiste, le ministre des finances, Dominique Strauss-Kahn, a d'ailleurs laissé entendre que son homologue du travail « *aura l'argent qu'elle voudra* ». Il est prévu, ainsi, que les recettes supplémentaires générées par l'accélération de la croissance bénéficie certes, en priorité, à la baisse des déficits, mais elles devraient être aussi affectées, en partie, à majorer les crédits à l'emploi.

Cette petite marge de manœuvre, toutefois, ne devrait pas suffire et, pour parvenir à baisser les déficits, le gouvernement devra procéder à des redéploiements plus généraux. Il est ainsi acquis que le ministère de la défense devra consentir un effort complémentaire d'économies qui devrait se chiffrer à plusieurs milliards de francs. L'arbitrage sera d'autant plus délicat qu'il pose un problème de cohabitation : le chef de l'Etat, qui est aussi le chef des armées, aura évidemment son mot à dire.

Laurent Mauduit

FO est hostile au régime unique d'assurance-maladie

« *NI HOSTILE, ni servile, ni complaisante, ni arrogante, mais déterminée* », telle est, résumée par Marc Blondel, l'attitude que Force ouvrière a décidé d'adopter vis-à-vis du gouvernement, au terme de la réunion de son comité confédéral national, les 25 et 26 juin, à Mâcon.

Soufflant le chaud et le froid, alternant câlinerie et admonestation, le secrétaire général de FO n'en avait qu'après Lionel Jospin et son nouveau gouvernement. Soulignant que la presse avait jugé que le premier ministre n'avait pas le droit à l'échec, M. Blondel s'est montré beaucoup plus magnanime. Il a formulé des vœux pour que « *le gouvernement réussisse* » et, débonnaire, il a même reconnu « *le droit à l'erreur* » que revendique M. Jospin, avant d'ajouter quand même : « *Nous n'accepterons pas qu'au nom du réalisme, le gouvernement oublie ses engagements. On a déjà été roulés une fois, on ne l'entend pas l'être une autre.* »

Que le temps d'Alain Juppé et sa cohorte d'avanies pour FO semblait subitement lointain ! L'organisation mise sur la période qui s'ouvre pour se refaire une santé. La hache de guerre est enterrée avec son opposition interne jusqu'à l'échéance des prudhomales qui, en dépit « *des implantations nouvelles* » recensées chaque jour, pourraient se traduire par un recul électoral de FO, selon le secrétaire général.

M. Blondel a mis en garde le gouvernement contre la mise sous conditions de ressources des allocations familiales. Il a précisé qu'en revanche des voies peuvent être explorées sur le plan fiscal avec « *la suppression du quotient familial et son remplacement par un abattement forfaitaire identique pour chaque enfant. Ceci répond à un souci d'égalité de l'allocation* », a-t-il expliqué. La mise sous conditions de ressources relève, en revanche, d'un principe d'équité que FO récuse, et M. Blondel craint même qu'elle « *ne puisse être utilisée pour l'assurance-maladie* ». Sur ce sujet, il a indiqué avoir demandé une entrevue à Martine Aubry.

« APPRENTIS SORCIERS »

La Sécurité sociale et l'assurance-maladie demeurent parmi les principaux sujets de préoccupation de FO. Dans la résolution du comité confédéral, adoptée à l'unanimité, il est rappelé que « *la majorité de la population (71 %, selon un sondage) porte un jugement défavorable sur le contenu des ordonnances nées de la contre-réforme Juppé* », et que « *le plan Juppé a d'ores et déjà échoué en ce qui concerne le rétablissement de l'équilibre financier* ». M. Blondel a en effet évalué entre « *80 et 90 milliards de francs* » le déficit du régime général de la Sécurité sociale sur les années 1996-1997. Ce chiffre démontre la pertinence de l'analyse de FO, selon laquelle « *c'est l'insuffisance des recettes, due au tassement des salaires, l'augmentation du chômage et plus de 100 milliards de francs annuels de charges indues qui mettent en danger l'édifice de la protection sociale collective* ». Constatant qu'en matière de Sécurité sociale, « *les intentions du gouvernement ne sont pas encore claires* », M. Blondel estime qu'il serait difficile de remettre en question la responsabilité du Parlement, désormais inscrite dans la Constitution. Dans sa résolution, FO réaffirme « *son hostilité à la création d'un régime unique – dit universel – d'assurance-maladie* », qui conduirait à la destruction des régimes particuliers (mines, fonction publique, EDF-GDF), mais « *se prononce favorablement pour une couverture universelle de l'assurance-maladie* », ce qui implique que « *cent mille à deux cent mille personnes non couvertes* » soient prises en charge par l'Etat.

Evoquant la réduction du temps de travail, M. Blondel a aussi justifié l'opposition de FO à la loi Robien au regard des menaces qu'elle fait porter sur les comptes de la Sécurité sociale. Prédisant que « *le réveil va être terrible* », il a jugé que cette loi entraîne d'abord un gel des négociations salariales pendant cinq ans et qu'ensuite avec les exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les chefs d'entreprise qui l'appliquent, « *on aura financé la réduction du temps de travail par la perte d'une partie de la Sécurité sociale* ». Visant clairement la CFDT, il a qualifié d'« *apprentis sorciers* » ceux qui proclament le contraire.

Alain Beuve-Méry

Démission du président de la Mutualité sociale agricole

AVIS DE TEMPÊTE sur le monde, généralement très calme, de la « Sécu » des agriculteurs. Le président de la Mutualité sociale agricole (MSA), Claude Amis, a annoncé, jeudi 26 juin, qu'il démissionnait de ses fonctions. A la tête de la MSA depuis cinq ans, il estime « *de son devoir de remettre sa démission pour donner un signe de renouveau* ».

Cette formule diplomatique signifie qu'il tire ainsi les conséquences des graves erreurs de gestion commises par le deuxième régime de Sécurité sociale français (4,6 millions de personnes couvertes, 140 milliards de francs de prestations). Maurice Droulin, vice-président de la MSA, a été chargé d'assurer l'intérim.

Le conseil d'administration de la MSA avait examiné, la veille, un « prérapport » de la Cour des comptes. Un haut fonctionnaire ne cache pas que les résultats de l'enquête, qui seront insérés dans le rapport rendu public en septembre par la Cour, sont très sévères pour les dirigeants de la caisse centrale de la MSA.

Selon ce magistrat, qui cite le rapport, l'ancien directeur général adjoint de la MSA, Guy-Marie Gallet, aurait fait des investissements très hasardeux pour l'équipement de Saint-Saturnin (Sarthe), commune dont il est le maire, à partir des sociétés immobilières gravitant autour de la MSA.

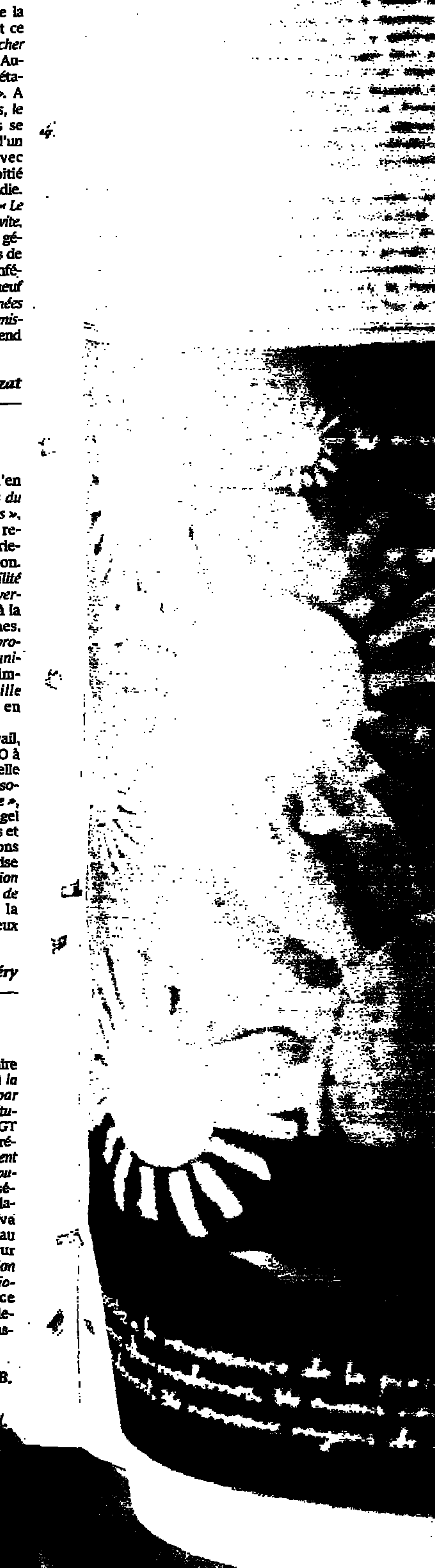
M. Gallet avait été suspendu de ses fonctions en novembre 1996, puis licencié en avril 1997, le conseil d'administration de la MSA lui reprochant des « *dysfonctionnements* » dans la gestion de la caisse centrale.

« DYSFONCTIONNEMENTS »

Le haut niveau de rémunération de certains dirigeants, et notamment du directeur général de la MSA, Serge Avoine, est dans le collimateur de la Cour. Un dirigeant aurait un salaire de 2,4 millions de francs. La Cour épingle également le coût de certains déjeuners ou de week-end que se seraient octroyés des dirigeants et des administrateurs de la MSA.

La fédération CGT des organismes sociaux a indiqué, de son côté, que le rapport devrait faire état de « *problèmes graves liés à la gestion des fonds publics, et par voie de conséquences, de l'institution* ». Outre les dirigeants, la CGT assure que le gouvernement précédent « *n'aurait pas suffisamment contrôlé l'utilisation des fonds publics* ». S'inquiétant des conséquences pour les vingt mille salariés de la MSA, la CGT va s'adresser « *immédiatement* » au ministre de l'agriculture pour « *exiger et obtenir la reconduction de la convention collective nationale* » qui arrive à échéance 18 juillet. Selon la MSA, elle devrait toutefois être prorogée jusqu'en février 1998.

J.-M. B.



Le conseil régional d'Ile-de-France est condamné à la paralysie politique

Michel Giraud (RPR) a été mis en minorité sur le compte administratif

La perquisition effectuée le 26 juin dans les locaux du conseil régional d'Ile-de-France est venue aggraver un climat déjà lourd depuis le rapport de la chambre régionale des comptes sur les passations de marchés publics et le rejet du budget présenté par le président, Michel Giraud (RPR). De nouveau mis en minorité, vendredi 27 juin, M. Giraud persiste à écarter l'hypothèse de sa démission avant les élections de 1998.

MICHEL GIRAUD (RPR), président du conseil régional d'Ile-de-France, répète qu'il ira au bout de son mandat, c'est-à-dire jusqu'aux élections régionales de 1998. Mais pour présider quoi ? *« Une assemblée fantomatique, où plus personne ne vient, politiquement dans l'impasse »*, répondent les élus socialistes, qui conviennent que les stratégies politiciennes pèsent désormais sur la moindre décision de gestion des affaires courantes.

Vendredi 27 juin, au lendemain de la perquisition effectuée dans les bureaux de plusieurs membres du cabinet et de certains élus, M. Giraud a été mis en minorité sur le compte administratif 1996 (un document technique qui constate l'exécution du budget), repoussé pour la première fois dans l'histoire de la région. *« On peut s'attendre désormais à ce que tout débat donnant lieu à un vote en séance plénière se termine de la même manière. Plus rien ne passera jusqu'aux régionales de mars 1998 »*, a commenté Yannick Bodin après un vote habituellement plus technique que politique. Certes, l'opposition – notamment les Verts, qui avaient contribué à l'adoption du budget 1996 –, a fait valoir que son exécution n'était pas conforme à ce qui avait été voté... Personne ne s'y trompe, les différents groupes d'opposition sont engagés dans une tactique de harcèlement visant à contraindre M. Giraud à démissionner (*Le Monde* du 28 juin).

Celui-ci affirme cependant que ce vote négatif, obtenu par *« une curieuse coalition »*, un *« front du refus »* réunissant Front national PS, PC et Verts, *« ne remet nullement en cause le fonctionnement de la région »*. M. Giraud compte sur la commission permanente, où il dispose d'une voix prépondérante qui lui donne la majorité, pour continuer à engager les 5 milliards de francs de crédits prévus au budget 1997, lequel, rejeté en début d'année par les oppositions régionales réunies, est administré par le préfet de région après avis de la chambre régionale des comptes. Même ceux qui, comme Jean-Yves Le Gallou, président du groupe d'extrême droite, réclament la démission immédiate du président du conseil régional, pensent que celui-ci ira, cahin-caha, au terme de son mandat. *« Même s'il est mis en examen »*, estime M. Le Gallou.

Cette menace plane désormais sur les principaux protagonistes de l'affaire des marchés publics du conseil régional, qui fait l'objet d'une information judiciaire, depuis le 3 juin, pour faux, usage de faux, favoritisme et pratiques anti-concurrentielles. La perquisition spectaculaire du 26 juin, effectuée conjointement au conseil régional, au siège du bureau d'études Patrimoine Ingénierie et au domicile de son directeur, Gilbert Sananès, est perçue par les élus de tous bords comme un coup d'accélérateur dans une enquête mise en sommeil pendant les élections législatives.

Une soixantaine de documents ou liasses de documents ont été saisis dans les bureaux des membres du cabinet et du premier vice-président chargé des finances, Bernard Lehideux (UDF), selon M. Giraud lui-même, qui précise que les enquêteurs pourraient demander par la suite *« un certain nombre de documents complémentaires »*. Depuis l'enquête de la chambre régionale des comptes dénonçant de nombreuses irrégularités dans la passation des marchés, M. Giraud avait déclaré à plusieurs reprises ne pas croire à des *« suites judiciaires »* au rapport des magistrats financiers. Il savait cependant ne plus pouvoir échapper aux suites politiques et avait annoncé son intention de ne pas se représenter à la tête de la région en 1998.

Pascale Sauvage

Bataille socialiste pour la mairie de Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND
de notre correspondant

La démission de Roger Quilliot (PS) de son mandat de maire de Clermont-Ferrand, le 25 juin (*Le Monde* du 27 juin), entraîne une crise au sein de la majorité municipale. Le nom du successeur de l'ancien ministre devrait être connu, le 4 juin, au terme de la réunion du conseil municipal qui élira le nouveau maire. D'ici là, les militants socialistes de la métropole auvergnate vont être appelés à départager deux postulants : Jean-Yves Gouttebel, directeur d'un organisme financier, adjoint au maire chargé des finances et du développement économique ; Gilles-Jean Portejoie, avocat au barreau de Clermont-Ferrand, adjoint chargé des affaires juridiques, des affaires militaires, du tourisme et des congrès, des relations internationales et de la communication.

Vendredi 27 juin, dans la soirée, les quarante-deux membres de la majorité municipale (vingt PS, cinq non-apparentés, quatre membres du groupe radical écologique, quatre affiliés au groupe écologiste et social, deux MDC et sept communistes) ont été appelés à se prononcer à titre indicatif. M. Portejoie, proche de Michel Charasse, sénateur du Puy-de-Dôme, et soutenu par la Gauche socialiste, a recueilli 13 voix, alors que M. Gouttebel, qui bénéficie de l'appui de M. Quilliot, en a obtenu 11. Michèle André, rocardienne, ancienne secrétaire d'Etat aux droits des femmes, et Serge Godard, premier adjoint et conseiller général, proche de M. Quilliot, ont obtenu, respectivement, 7 et 5 voix. Les communistes ont refusé majoritairement de prendre part au vote. Les conseillers socialistes ont alors été appelés à faire leur propre choix. Leur préférence est allée à M. Gouttebel, qui a réuni 13 voix. M. Portejoie, qui a refusé de prendre part à ce vote, a dénoncé un *« coup de force »* et fait savoir qu'il ira *« jusqu'au bout de sa démarche »* en se présentant, au conseil municipal, contre le candidat officiel du PS. La droite pourrait être alors en position d'arbitre.

La dirigeante fédérale du PS, Catherine Henri-Martin, fabiusienne, a convoqué pour le 1er juillet les militants socialistes de la ville, estimant qu'il leur appartient, selon les statuts, de désigner le candidat à la succession. La fédération conteste ainsi la méthode de M. Quilliot et le choix de son « poulain », M. Gouttebel.

Jean-Pierre Rouger

Roland Ries est élu maire de Strasbourg

SUCCÉDANT à Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, porte-parole du gouvernement, qui conserve son mandat de conseillère municipale, Roland Ries a été élu maire de Strasbourg vendredi 27 juin. Mme Trautmann avait annoncé, dès sa nomination au gouvernement, qu'elle céderait son fauteuil à l'hôtel de ville. M. Ries, qui devrait accéder aussi à la présidence de la Communauté urbaine de Strasbourg le 4 juillet, était, depuis 1989, le premier adjoint de la municipalité socialiste.

Agé de cinquante-deux ans, agrégé de lettres, M. Ries a quitté le PSU en 1974 pour rejoindre le PS dans la foulée de Michel Rocard. En 1983, il était membre de l'opposition municipale aux côtés de Mme Trautmann. Ayant échoué aux élections législatives de 1993, le nouveau maire de Strasbourg ne s'était pas présenté aux élections anticipées de mai et juin. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

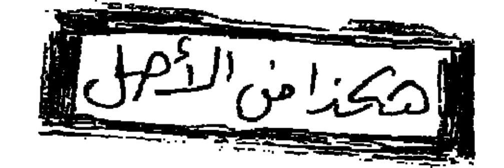
■ **COUR DES COMPTES : le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli,** et le secrétaire d'Etat au budget, Christian Sautter, ont conforté le rôle des chambres régionales des comptes, vendredi 27 juin, lors d'un colloque organisé par la Cour des comptes sur la démocratie locale et les chambres, au Conseil économique et social. M. Zuccarelli a proposé d'aligner le statut des magistrats sur celui des membres des tribunaux administratifs. M. Sautter a déclaré qu'il n'est pas favorable à une réforme du contrôle de la gestion des collectivités locales (réclamé récemment par certains sénateurs), en rappelant *« la très forte mobilisation du gouvernement autour de l'objectif de moralisation de la vie publique »*.

■ **MAJORITÉ : un groupe de onze députés socialistes, proches de l'ancien ministre Jean Poperen,** affirment, dans un texte publié le 26 juin, leur *« soutien loyal toujours, mais critique si nécessaire »*, au gouvernement de Lionel Jospin. Dans ce texte, signé notamment par Martine David (Rhône) et Alain Vidalies (Landes), ces députés demandent le rétablissement d'une *« véritable autorisation administrative de licenciement »* et la mise en place d'un *« contrat social européen »*. *« Le cours de la construction européenne doit être infléchi »*, assurent-ils en faisant état de *« résistances »*, notamment lors du conseil européen des 16 et 17 juin à Amsterdam.

■ **PARLEMENT EUROPÉEN : Pervenche Beres a été élue,** le 26 juin, à la présidence de la délégation française au groupe du Parti des socialistes européens, pour succéder à Elisabeth Guigou. La désignation de Mme Beres, proche de Laurent Fabius, doit être ratifiée par le bureau national du PS. Les socialistes français ont désigné Jean-Pierre Cot comme candidat à la vice-présidence du Parlement de Strasbourg.

■ **PATRONAT : l'Union des industries métallurgiques et minières** (UIMM) s'inquiète, dans le numéro de juin de *UIMM Actualités*, du relèvement du SMIC de 4 % qui, selon elle, entraînera *« d'ici quelques mois, une réduction de 2 % de l'emploi salarié des moins qualifiés »*. Quant à la réduction du temps de travail hebdomadaire à trente-cinq heures sans perte de salaire, elle aurait, selon l'UIMM, *« un coût de l'ordre de 11 % »* de la masse salariale.

■ **FRANCS-MAÇONS : le convent de la Grande Loge de France a réélu,** le 21 juin, pour un an au poste de grand maître Georges Komar, chirurgien. Celui-ci sera assisté de deux adjoints, Jean Prost, ingénieur consultant, et William Simon, assureur. Avec vingt-trois mille membres, la Grande Loge se situe au deuxième rang, en nombre, des obédiences maçonniques françaises, derrière le Grand Orient.



MINEURS Après la Belgique, bouleversée durant l'été 1996 par l'affaire Dutroux, la France semble être, elle aussi, touchée par le choc pédophile. Les faits ne sont pas forcément plus nombreux, *mais*, avec la libération de la parole, le nombre de plaintes et l'activité de la police et de la justice ont augmenté. ● LES MÉDIAS ONT LARGEMENT OUVERT leurs colonnes à ces faits. Après le suicide de cinq « suspects » lors de l'opération « Ado 71 », certaines rédactions, comme celle de *Sud-Ouest*, ont cependant décidé de *« calmer le jeu »*. ● À FOS-SUR-MER (Bouches-du-Rhône), une directrice d'école a été mise en examen pour *« non-dénonciation de sévices et de mauvais traitements »* parce qu'elle n'avait pas signalé immédiatement à la police un instituteur de son établissement. *Elle a reçu le soutien de ses collègues du département.*

La justice est confrontée à une augmentation des plaintes pour pédophilie

Un an après l'affaire Dutroux, en Belgique, la prise de conscience est fortement relayée par les médias. Les spécialistes de la délinquance sexuelle dénoncent les risques de dérapage liés à ce climat de suspicion

AU DÉBUT, était l'affaire Dutroux : des adolescentes séquestrées, violées, assassinées. Une horreur belgo-belge, que l'opinion publique française jugeait proche et lointaine à la fois. Puis, d'un traumatisme à l'autre, de l'été 1996 à l'été 1997, le choc pédophile s'est déplacé vers la France, comme si elle devait, elle aussi, s'affranchir des silences trop longtemps étouffés. Plusieurs faits divers ont contribué à cette évolution : l'incarcération d'un ancien instituteur de la Nièvre, Jacky Kaisermertz ; le procès des soixante-douze prévenus du réseau Toro Bravo devant le tribunal correctionnel de Paris ; l'opération « Ado 71 », qui a débouché sur la mise en examen de 323 personnes et le suicide de cinq « suspects »...

La pédophilie, et les autres formes d'atteintes sexuelles, occupent désormais l'avant-scène de l'actualité. Il ne passe pas une journée sans que soient signalées des agressions contre des mineurs de moins de quinze ans ou des saisies de documents. Les médias s'en font largement l'écho et le pays semble avoir trouvé là une priorité nationale. Comment expliquer ce déferlement d'informations ? Faut-il y voir une simple fièvre médiatique ou le signe d'une brusque hausse de ce type de délinquance ?

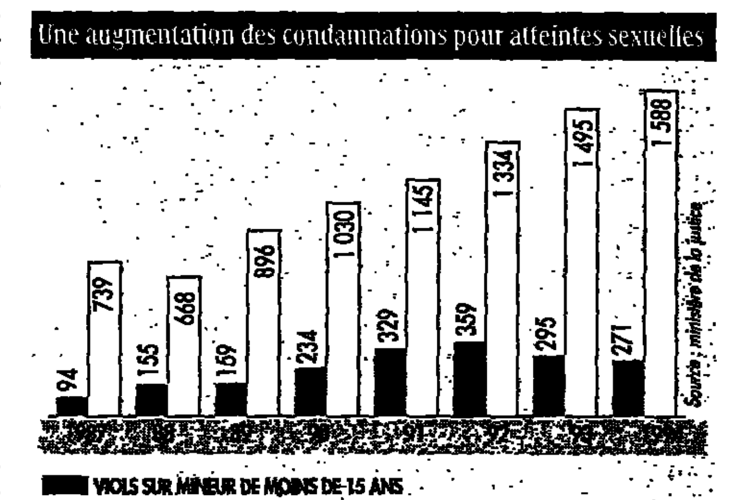
EXCÈS

Sur ce point, les chiffres sont à manier avec prudence car il est difficile de faire la part des choses entre les faits commis et les faits signalés. Certains gendarmes et policiers ont le sentiment d'une hausse mais ils demeurent prudents, faute de statistiques fiables. Dans un document de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (*Le Monde* du 18 juin), le commissaire Catherine Montiel et le sociologue Renaud Filleule écrivent à propos du contexte actuel : *« Le nombre des plaintes, l'activité de la police, de la justice et des associations ont toutes les chances d'augmenter, même si le nombre réel total de passages à l'acte pédophile stagne, voire même diminue. »*

Les spécialistes interrogés par *Le Monde* attribuent ce phénomène à une *« prise de conscience collective »*. Surprenante par son ampleur, déroutante par ses excès, elle résulte de la conjonction de plusieurs éléments : les victimes et leurs familles n'hésitent plus à se manifester ; la justice, la police et la gendarmerie les accueillent dans de meilleures conditions et n'hésitent pas à faire la *« promotion »* de leurs actions ; les campagnes d'information, menées par des associations efficaces, portent leurs fruits ; certaines administrations, en particulier l'éducation nationale, commencent à rompre avec la tradition du silence...

Les médias jouent un rôle crucial dans ce qui ressemble de plus en plus à un grand déballage. Par la place accordée au sujet, ils incitent les divers intervenants à s'exprimer (les victimes) ou à agir (les enquêteurs). Conséquence : la plupart des poursuites engagées ces derniers temps portent sur des faits remontant à plusieurs années. *« En ce moment*, confie un policier parisien, *nous voyons arriver des adolescents et de jeunes adultes dont les parents avaient eu peur de porter plainte à l'époque. »* D'où l'effet boule de neige, confirmé par le commissaire Montiel. *« Plus on en parle dans les médias, plus les victimes font la démarche d'aller vers les services. »*

La gendarmerie, qui a conduit l'opération « Ado 71 » sur l'ensemble du territoire, a amélioré ses structures d'accueil mais aussi d'enquête. Toutes les informations transmises par les différentes brigades sont centralisées à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) dans les ordinateurs du Service technique de recherche judiciaire et documentation (STRJD). Ce « fichage » systématique facilite les recherches. *« 50 000 affaires de mœurs sont répertoriées ici*, indique le lieutenant-colonel Michel Ferry. *La gendarmerie a fait des efforts, on écoute davantage les gosses que dans le temps. »*



La police, de son côté, dispose de soixante-quinze brigades de protection des mineurs et d'un millier de fonctionnaires spécialisés, placés sous le contrôle de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP). *« Tout cela ne date pas de l'affaire Dutroux*, précise le commissaire Jean-Pierre Auclair, chargé de ces questions à la DCSP, *mais ce qui se passe actuellement est une bonne chose. »* Cette organisation des services, ainsi qu'une meilleure formation des personnels, expliquent en partie les résultats obtenus et leur aspect spectaculaire aux yeux du public.

Nicole Tricart, responsable depuis 1992 des quatre-vingt-quinze fonctionnaires de la brigade des mineurs de la préfecture de police de Paris, note un intérêt accru des autres services. *« Il n'y a pas si longtemps, ces affaires n'intéressaient personne. Elles étaient assimilées à un boulot d'assistante sociale, réservé aux femmes. Maintenant, tout a changé. »*

Un changement confirmé par le substitut Jean-Paul Besson, du groupe « mineurs, bonnes mœurs et famille » de la chancellerie. *« La justice a compris la gravité de ces atteintes, elle les poursuit et les sanctionne davantage. Les peines prononcées sont plus élevées aujourd'hui qu'il y a un an. Les informations des parquets de province nous remontent plus facilement, de manière à avoir une politique pénale cohérente. »* De l'avis général, les *« verrous sautent un à un »* et *« le tabou est en passe d'être définitivement levé »*.

Mais cette évolution comporte des risques, notamment celui d'un amalgame hâtif entre des cas de différentes natures : pédophilie, inceste, voire homosexualité... *« Si l'on mélange tout, on ne résout rien »*, regrette le commissaire Montiel. *« On n'a jamais connu un tel emballement médiatique*, poursuit Mme Tricart, *et cela me paraît assez malsain. On a créé un climat de psychose. Les gens ont si peur de passer à côté d'un cas de pédophilie qu'ils signalent parfois n'importe quoi, ce qui nous fait perdre du temps en vérifications. Il faudrait se calmer, recentrer le débat, par exemple sur la délinquance sexuelle des mineurs contre d'autres mineurs, un phénomène nouveau et inquiétant. »*

A l'heure où les colonies de vacances enregistrent les défections de parents inquiets, où un syndicat d'enseignants (FO) dénonce des *« procédures expéditives »* dans l'enquête « Ado 71 », le ministère de la justice prône également la prudence. M. Besson admet que la chancellerie a encouragé les parquets à s'exprimer sur les affaires en cours afin d'éviter la divulgation d'informations erronées, mais il estime qu'il ne *« faut pas se tromper de sujet »*. *« En se focalisant sur les acheteurs de cassettes, on risque d'engorger les juridictions et de passer à côté des vrais problèmes : les organisateurs et les auteurs des films. Il faut définir des priorités, par exemple la pornographie enfantine, et remonter à la source, aux vrais pervers, des gens dangereux, susceptibles de passer à l'acte. Ce travail d'enquête nécessite du temps, des moyens et de la sérénité. »*

Philippe Broussard

★ **La Pédophilie, de Catherine Montiel et Renaud Fillieule. Institut des hautes études de la sécurité intérieure, 19, rue Péclet, 75015 Paris. 79 pages. 75 francs.**

Un emballement médiatique sans précédent

UN COLLÉGIEN de treize ans viole une fillette de sept ans ; un prêtre lorrain est poursuivi pour agression sexuelle ; deux mères de famille bordelaises sont accusées d'avoir « *loué* » leurs enfants à un pédophile ; une nourrice parisienne est interpellée après des agressions sexuelles sur deux petites filles de quatre et six ans... Depuis quelques semaines, les dépêches de l'Agence France-Presse apportent chaque jour, presque chaque heure, leur lot d'horreurs. Des informations reprises, parfois amplifiées, par les médias abonnés aux services de l'AFP.

La pédophilie provoque un emballement médiatique sans précédent en matière de mœurs. Entre le 23 et le 27 juin, *France-Soir* a consacré onze pages à ces diverses affaires. Dans sa dernière édition, *L'Express* publie une enquête de neuf pages sur un *« gourou pédophile »*, théoricien de *« l'œdipe non refoulé »*. Les journalistes en font-ils trop, au prétexte que le sujet est dans l'air du temps ? Ne sont-ils pas responsables de la « psychose » dénoncée par certains spécialistes ? L'éternel débat s'est trouvé relancé par le suicide de cinq hommes interpellés dans le cadre de la récente opération « Ado 71 ».

La plupart des journalistes rejettent de telles accusations. Selon eux, l'écho donné à ces affaires est à l'aune de la gravité des faits et des attentes du public. Surtout, ils soulignent que si les médias en parlent davantage, c'est d'abord parce que la *« chaîne de l'information »* fonctionne mieux qu'auparavant. Le tabou étant levé, tout le monde s'exprime : les victimes, la justice, les enquêteurs. *« En collant à l'actualité, nous jouons notre rôle de relais*, précise Pierre Lanfranchi, chef du service informations générales de l'AFP. *Pour nous, il s'agit d'un traitement tout à fait habituel, comme nous avons pu en connaître au moment de l'affaire de la "vache folle" ou à propos des sectes. Simplement, nos correspondants et leurs sources sont sensibilisés à ces questions et l'information circule mieux. Nous diffusons aussi des dépêches d'explication, d'analyse, pour ne pas donner trop de faits à l'état brut. »*

« MARGE D'APPRÉCIATION »

Dans les chaînes de télévision, la pédophilie donne lieu à des débats au sein des rédactions. Clément Weill-Reynal, chroniqueur judiciaire à France 3, note cependant qu'il n'y a pas de *« ligne éditoriale précise »*, ni de *« consignes particulières »* et que *« chaque journaliste a sa marge d'appréciation »*. Du côté de TF 1, la *« ligne est claire »*, selon Pierre Baretti, responsable des informations générales : *« Nous n'en parlons ni trop ni trop peu, mais raisonnablement. Notre métier consiste avant tout à témoigner. Nous cherchons donc à couvrir ces événements de manière sereine, en fournissant des informations précises, sans donner d'images des enfants ou des suspects. »*

Le Monde, lui aussi, accorde une large place à ces questions. Beaucoup plus, en tout cas, qu'il y a une dizaine d'années. Durant la période 1987-1988, nous avions publié trois articles sur la pédophilie. Pour les six premiers mois de janvier 1997, le total s'élève déjà à cinquante-deux. Autre exemple significatif : en 1959, lorsqu'avait éclaté le scandale dit des ballets roses, *Le Monde* avait publié un nombre restreint d'articles, courts et non signés, en qualifiant sobrement ses ballets de *« licencieux »*. Un ancien président de l'Assemblée nationale, André Le Troquer, était pourtant mis en cause dans ce dossier. Jusqu'au début des années 80, *Le Monde* traitait ses affaires sous formes de « brèves » de quelques lignes.

Depuis, la pédophilie s'est imposée comme un sujet majeur mais la tendance actuelle pousse certaines rédactions à l'autocritique. Ainsi, les responsables éditoriaux de *Sud-Ouest* se sont interrogés à la suite du suicide d'un homme interpellé lors de l'opération « Ado 71 », dont ils n'avaient pourtant pas donné le nom. Selon Paul Meunier, secrétaire général de la rédaction du quotidien bordelais, il a été décidé de donner un *« coup de frein »*. *« D'un commun accord, nous parlons moins de ces affaires. Nous n'avons fait qu'une vingtaine de lignes sur l'histoire des mères qui louaient leurs enfants, en donnant le moins de détails possibles. A notre avis, il est temps de calmer le jeu. »*

Ph. Br.

La directrice d'école mise en examen reçoit le soutien de ses collègues

FOS-SUR-MER
de notre correspondant régional

Devant l'école du Mazet, située au cœur d'un quartier pavillonnaire et pauvre de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), les parents discutent des rumeurs de pédophilie qui couraient depuis longtemps dans l'école et de la mise en examen de la directrice pour *« non-dénonciation »* de sévices. Jean-Michel Lacombe, le père de famille par qui l'affaire a éclaté, est là. *« Quand notre petite fille nous a dit que l'instituteur lui avait demandé de revenir toute seule le mardi 17 juin, pour l'informatique, on est venus et on a parlé à la directrice. Certains parents s'étaient contentés de retirer leur fillette de l'atelier d'informatique, entre midi et deux. La directrice m'a dit :* "M. Lacombe, vous fabulez, c'étaient juste des caresses amicales." » C'est donc à partir de ce 17 juin, date du rendez-vous entre M. Lacombe et la directrice, que l'affaire qui faisait l'objet de tant de rumeurs prend une tournure semi publique.

La suite de l'histoire est racontée un peu plus tard, dans la salle des professeurs, par l'inspectrice d'académie, Sonia Henrich. Selon elle, l'inspectrice de la circonscription, Colette Jaffrelot, lui a téléphoné lundi 23 juin afin de lui faire part des soupçons pesant sur l'instituteur. La directrice de l'école de Fos-sur-mer était dans son bureau. Lors de ce coup de téléphone, Sonia Henrich a demandé à Colette Jaffrelot un rapport écrit immédiat et, estimant les soupçons suffisamment fondés, lui a annoncé qu'elle allait certainement suspendre l'instituteur. Elle a alors appris que la directrice avait, dès le jour du rendez-vous avec les parents, demandé à l'enseignant de se mettre en congé-maladie afin de l'éloigner des enfants.

Le lendemain de ce coup de téléphone, le 24 juin, l'inspectrice d'académie reçoit le rapport écrit de la directrice de l'école de Fos. Le 25 juin, alors que Sonia Henrich est en réunion à Marseille toute la journée, l'instituteur est interpellé et incarcéré ; la directrice est mise en examen pour non-dénonciation. Le 26, Mme Henrich est retenue toute la journée à Paris par un colloque. Le vendredi 27, elle met en place, dans l'école de Fos, une cellule d'intervention composée d'un médecin, d'une psychologue et d'une infirmière et suspend, à titre conservatoire, la directrice parce qu'elle lui reproche d'avoir tardé à réagir. Lors de cette conférence de presse impromptue, Sonia Henrich annonce que des enquêtes internes seront ouvertes, mais que rien de définitif ne saurait être décidé tant que la justice n'a pas statué.

« DE LA MÊME FAÇON »

A peine a-t-elle fini de parler qu'une délégation des cinquante-sept directeurs d'école de la circonscription vient lire un communiqué. *« Condamnant vigoureusement les actes de pédophilie »*, ces directeurs et directrices d'école assurent leur collègue de leur *« soutien total »*. *« Nous n'acceptons pas qu'une quelconque forme de laxisme lui soit reprochée »*, soulignent-ils. *« Notre collègue a immédiatement réagi, puis, dès confirmation des faits, a informé sa hiérarchie, qui a pris des mesures immédiates. »* Ce texte, rédigé lors d'une réunion prévue de longue date, a reçu le soutien du délégué du Snuipp. *« A notre réunion de ce matin, tout le monde a dit qu'il aurait agi exactement de la même façon »*, note l'un des directeurs présents. En forçant l'instituteur à se mettre en congé-maladie pour l'éloigner instantanément des enfants, et en prenant le temps de faire une courte enquête afin d'avertir au plus tôt sa hiérarchie, leur collègue aurait, selon eux, fait au mieux. Ils soulignent qu'entre le rendez-vous de la directrice avec le parent d'élève, Jean-Michel Lacombe, le 17 juin, et le coup de téléphone à l'inspection d'académie, le 23 juin, il n'y a que deux jours et demi ouvrables puisque le samedi matin était consacré à une réunion pédagogique des directeurs.

Le communiqué des directeurs d'école se conclut par une phrase qui concerne, cette fois, les enquêteurs : *« Pour quelles raisons l'éducation nationale n'a-t-elle pas été informée par la police des soupçons qui semblaient déjà peser sur cet instituteur ? »*. Selon eux, leur collègue directrice aurait appris de la bouche des policiers que l'enseignant mis en examen était sur écoute téléphonique avant même que les parents aient porté plainte.

Michel Samson

Dépasser « l'émotion du moment »

Annie Gaudière, responsable du service national « Allo enfance maltraitée » (tél. : 119), a plaidé, vendredi 27 juin, pour que l'*« émotion »* actuelle soit dépassée et que s'instaure un *« travail sur la durée »*. *« On parle beaucoup des cas de maltraitance commis hors du cadre familial,* a-t-elle précisé, *mais il faut rappeler que 90 % des enfants maltraités le sont dans leurs familles. »* Selon elle, les éducateurs, les enseignants ou les animateurs représentent *« 5 % »* des auteurs d'abus sexuels. Mme Gaudière juge *« regrettable que la médiatisation des événements récents aboutisse à jeter le discrédit sur des institutions qui ont pour vocation de servir la cause des enfants »*.

Les associations de Vitrolles protestent contre les coupes budgétaires décidées par la mairie

Le président du conseil général a annoncé la création d'une commission qui leur viendra en aide

Près de cent cinquante personnes se sont rassemblées, vendredi 27 juin, devant la mairie de Vitrolles (Bouches-du-Rhône), pour dénoncer les réductions de subventions votées dix jours plus tôt par le conseil municipal, présidé par Catherine Mégret (FN). Au stadium de Vitrolles, Lucien Weygand (PS), président du conseil général, a annoncé la mise en place d'une commission destinée à venir en aide aux associations.

VITROLLES
de notre correspondant régional

Dix jours après le conseil municipal de Vitrolles, présidé par Catherine Mégret (FN), au cours duquel fut votée une réduction de l'ordre de 50 % des subventions aux associations, celles-ci se sont mobilisées, vendredi 27 juin, pour protester. Culturelles aussi bien que syndicales, sociales ou d'insertion, elles s'insurgeaient contre leur mise à l'écart, alors que Fraternité française, par exemple, émanation directe du Front national, a reçu 30 000 francs de dotation et a pu ouvrir un local en plein centre-ville.

A 18 heures, à l'appel du café-musique Le Sous Marin, un petit bataillon de cent cinquante personnes rassemblées devant la mairie brandissaient banderoles et drapeaux colorés. Considéré par le Front national comme une association *« dont l'activité s'apparente plus au militantisme politique qu'à l'activité associative traditionnelle »*, le café-musique ne bénéficie plus d'aucune aide de la municipalité. Résultat : il se voit contraint de mettre au chômage technique ses deux salariés, alors qu'il recevait un soutien de l'Etat non seulement en tant qu'association culturelle, mais comme entreprise d'insertion.

TOUR DE FRANCE DES FESTIVALS

La mairie a de surcroît entrepris de discréditer ses dirigeants en laissant entendre qu'ils n'avaient pas remis leur budget à temps, alors qu'un avis de réception prouve le contraire. La municipalité a également essayé de dénoncer la convention qui offre à l'association des locaux municipaux. Fermement décidés à poursuivre leur action, ses animateurs ont annoncé qu'ils étaient intervenus auprès de la préfecture pour faire valoir leurs droits et qu'ils envoyaient leurs porte-parole faire un tour de France des festivals afin de recueillir des soutiens. Des roulements de tambour sur de gros bidons ont clos ce sit-in pacifique.

Un peu plus tard se tenait au Stadium de Vitrolles la dernière Fiesta de primavera, présentée par l'association Latinissimo, qui, depuis quelques années, rassemble des dizaines de milliers de personnes à Vitrolles pour fêter l'été. *« Le repli sur soi, le désir d'une société blanche et non mixte, le refus d'échanges économiques Nord-Sud, c'est la mort »*, expliquent ses organisateurs. Peu désireux de travailler avec la nouvelle équipe municipale, ils avaient donc décidé que cette Primavera serait la dernière. Pour bien faire passer le message, le lever de rideau a été offert à toutes les associations vitrollaises, regroupées au sein de l'Association de la coordination associative Vitrolles-Marignane (ACAV), menacées ou assassinées par les décisions du conseil municipal. Les représentants des groupes dont le travail est mis en péril ont alors pris la parole. Parmi elles, l'AVES, qui gère deux centre sociaux dans les quartiers les plus déshérités de la ville, jusqu'ici soutenue par la caisse d'allocations familiales, le fonds d'action sociale, les offices de HLM, le conseil général, et à qui la mairie vient de retirer 800 000 francs pour l'exercice en cours.

« Les populations les plus défavorisées vont être victimes de ces décisions, alors que leur seul tort est de vivre à Vitrolles », a expliqué le représentant de l'AVES. L'association Fontblanche, qui mettait à la disposition de différents groupes culturels une petite logistique technique et deux emplois de CES, subit le même sort, tout comme La Ferme de Croze, association de quartier pionnière, ou le comité de jumelage qui travaillait avec les populations de villes allemandes, maliennes ou mauritaniennes. Quelques amicales ayant reçu des subventions, telles que le Centre protestant de rencontre ou Midi Chanson, étaient venues expliquer leur travail ou annoncer qu'elles refusaient les subsides qui leur ont été, malgré tout, alloués.

« RÔLE DE MÉCÈNE »

Le président du conseil général, Lucien Weygand (PS), devenu le principal sponsor de la Fiesta de primavera, a ensuite pris la parole pour souligner qu'il ne se contenterait pas de ce *« rôle de mécène »*. Rappelant que son assemblée avait aidé les associations vitrollaises pour 2 millions de francs en 1994 et 3 millions cette année, il a expliqué qu'il continuerait d'agir pour *« soutenir ceux qui se battent sur le terrain »*. M. Weygand a, par ailleurs, annoncé la mise sur pied d'un comité de coordination de tous les services de l'Etat, en relation avec les siens, pour que les actions engagées dans la ville en matière de relations sociales soient maintenues et développées. Il a précisé qu'il avait obtenu l'accord de principe du préfet pour que ce travail commence immédiatement afin que *« Vitrolles soit à nouveau une ville accueillante à la diversité et à l'initiative »*.

Michel Samson

Un dispositif Etat-département

Lucien Weygand (PS), président du conseil général des Bouches-du-Rhône, a annoncé, vendredi 27 juin au stadium de Vitrolles, au cours de la dernière édition de la Fiesta de Primavera, qu'une *« commission de coordination »* Etat-département serait prochainement mise en place pour aider les associations sinistrées par la réduction des subventions. M. Weygand a indiqué que cet organisme commun à la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et au conseil général *« œuvrera pour résoudre les problèmes des associations de Vitrolles dans les domaines de l'action sociale et culturelle »*.

Il a par ailleurs ajouté qu'en liaison avec Victor Mellan, maire socialiste des Pennes-Mirabeau, voisine de Vitrolles, il envisageait de créer une *« base de repli provisoire »* pour remplacer le théâtre de « Fontblanche », un centre d'activités multiculturelles dépendant de la municipalité de Vitrolles situé à la limite du territoire des deux communes.

Demande d'annulation de la circulaire de régularisation des sans-papiers

L'auteur du recours juge le texte « trop normatif »

SI la « circulaire Chevènement » permettant la régularisation de certains sans-papiers a suscité peu de réactions politiques immédiates, elle est déjà la cible d'un recours en annulation devant le Conseil d'Etat, déposé par l'Association pour la Constitution présidée par Jean-Richard Sulzer, professeur à l'université Paris-IX (Dauphine), et proche du Mouvement des réformateurs de Jean-Pierre Soisson.

M. Sulzer estime que la circulaire a un *« caractère normatif »*, alors que le Conseil d'Etat a estimé qu'il n'existait pas de droit à la régularisation. Il considère en outre que ce texte empêche *de facto* toute reconduite à la frontière pendant la durée d'instruction des dossiers, entravant ainsi la loi.

De leur côté, les associations de soutien aux sans-papiers et de défense des droits de l'homme ont accueilli avec une satisfaction – parfois teintée de scepticisme – la publication de la circulaire. Ainsi, Stéphane Hessel, ambassadeur de France et porte-parole des personnalités réunies dans le « collège des médiateurs », s'est dit *« satisfait »* des mesures annoncées : *« C'est très bien. Je ne pousse pas pour que l'on soit plus laxiste, il ne faut pas laisser entendre que l'on va régulariser tout le monde »*, a-t-il déclaré, tout en se disant vigilant face aux *« difficultés possibles qui peuvent intervenir dans certaines préfectures »*.

Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) fait la même analyse : il *« partage le soulagement de toutes les personnes qui vont enfin pouvoir sortir de la clandestinité administrative »*, mais *« exprime de fortes inquiétudes en raison du caractère trop strict de certains critères* [...] *»*. L'association souligne par exemple la difficulté, pour les sans-papiers, de produire les attestations de travail requises par la circulaire, alors que les employeurs encourent des sanctions. Le MRAP entend *« relativiser »* la portée de ce texte *« qui laisse intact le pouvoir discrétionnaire des préfets, ouvrant la voie à l'arbitraire et à la discrimination dans le traitement des dossiers »*. SOS-Racisme considère la circulaire comme *« une première étape positive »*, tout en estimant que de nombreux critères de régularisation *« laissent une trop grande part à des interprétations subjectives »*. Enfin, l'association Droits devant ! annonce la multiplication de « parrainages républicains » de sans-papiers destinés à soutenir leur régularisation.

Toutes les associations enregistrent actuellement une vague d'appels téléphoniques correspondant à des demandes de renseignement sur l'opération de régularisation et annoncent un renforcement de leurs permanences juridiques. A la préfecture de police de Paris, des imprimés répertoriant la liste des documents justificatifs à produire pour chaque catégorie de personnes « régularisables » seront prochainement disponibles. Les intéressés seront invités à adresser un dossier le plus complet possible uniquement par voie postale, les convocations intervenant ultérieurement afin d'éviter les files d'attente.

Philippe Bernard

Les exigences éthiques du « consommateur-citoyen »

LES CONSOMMATEURS deviendraient-ils plus regardants sur les conditions sociales dans lesquelles les produits sont fabriqués ? 80 000 d'entre eux, soit quatre fois plus que l'an passé, ont participé à l'édition 1997 de la campagne « De l'éthique sur l'étiquette », organisée par Artisans du monde et quarante-trois syndicats et associations de solidarité internationale ou de consommateurs.

S'adressant au président du Conseil national du commerce (CNC), les participants ont demandé aux *« chaînes de distribution de vêtements et chaussures »* d'adopter un *« code de conduite »* afin que leurs fournisseurs respectent les droits de l'homme au travail : interdiction de l'esclavage et de l'exploitation des enfants, respect de la liberté syndicale... Le code prévoit par ailleurs qu'un organisme indépendant contrôle le respect de la parole ainsi donnée aux consommateurs.

Lancée en France fin 1995, cette campagne commune à une dizaine de pays de l'Union européenne enregistre des *« résultats d'autant plus impressionnants que l'association Artisans du monde a peu de moyens »*, souligne l'Institut national de la consommation (INC), associé à l'opération. « *Le mouvement a pris,* se réjouit-on sobrement chez Artisans du monde. *Alors qu'il y a encore trois ans, l'intérêt pour une consommation citoyenne était très faible en France, nous notons l'émergence d'un nouveau comportement, au point que nous sommes même un peu dépassés : on nous demande une liste d'enseignes proposant des vêtements "propres", un guide des bons et des méchants sur le marché...* » Selon Gilles Mandroux, de l'INC, *« l'écologique et le socialement correct marchent car la mondialisation de l'économie fait peur. Les consommateurs ont l'impression que les produits leur échappent, ils ne savent plus ce qui se cache derrière »*.

CHARTE SOCIALE

Une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) avait déjà témoigné de cette sensibilité croissante des Français à l'éthique et à la *« consommation engagée »* : en 1996, 54 % des consommateurs déclaraient être incités à acheter un produit dont le fabricant soutenait une cause humanitaire, alors qu'ils n'étaient que 40 % trois ans auparavant. Un sondage réalisé en 1997 par le Comité catholique contre la faim et pour le développement a par ailleurs montré que 72 % des Français accepteraient même de payer un peu plus cher des marchandises d'importation produites dans des conditions sociales satisfaisantes.

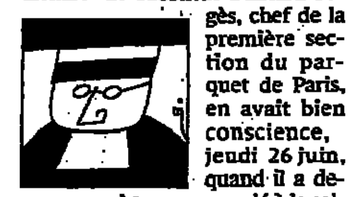
Même s'il existe un gouffre entre les déclarations d'intentions et ce que l'on glisse finalement dans son caddie après examen de l'étiquette-prix, les grands de la distribution ne sont pas restés totalement insensibles à cette nouvelle préoccupation citoyenne. La société Auchan a ainsi signé un préaccord, qui prévoit l'adoption prochaine du code de conduite et l'élaboration conjointe, avec Artisans du monde, d'un système de contrôle. Carrefour et Camaïeu, dont les fournisseurs sont déjà tenus de respecter une charte sociale, pourraient suivre, bien qu'ils hésitent encore à accepter le principe du contrôle indépendant.

Cette campagne reflète par ailleurs le développement en France d'un consumérisme assez agressif, proche des pratiques américaines d'appel au boycottage. Mardi 24 juin, la Ligue française contre la vivisection et l'association Aequalis ont lancé une opération encourageant les consommateurs à se détourner des produits cosmétologiques testés sur les animaux. Les moyens de pression sur les industriels et les distributeurs sont identiques : ceux qui refusent la déclaration d'engagement sont stigmatisés *via* les médias par des campagnes publicitaires et la publication de listes accessibles au public ; ceux qui s'y plient bénéficient d'un label susceptible de flatter la bonne conscience du consommateur.

Pascale Krémer

Un serveur Minitel poursuivi pour proxénétisme devant le tribunal de Paris

POURSUIVRE une messagerie rose pour proxénétisme, comme on le ferait pour un hôtelier, est encore, à ce jour, une hardiesse judiciaire. Le substitut Bernard Pagès, chef de la première section du parquet de Paris, en avait bien conscience, jeudi 26 juin, quand il a demandé à la seizième chambre correctionnelle de condamner le gérant du 3615 Aline à 300 000 francs d'amende et d'infliger à son entreprise une amende pénale de 5 millions de francs. L'affaire était une sorte de coup d'essai destiné à tester la réaction des juges tout en profitant d'un effet médiatique qu'il convient désormais de ne pas négliger.



PROCÈS

La poursuite était presque timide puisqu'elle reposait sur une simple citation directe devant le tribunal. Le dossier n'avait pas été enrichi par un juge d'instruction : il n'y avait eu qu'une simple enquête préliminaire au cours de laquelle les policiers s'étaient connectés sur 3615 Aline en prenant l'énigmatique pseudonyme de « AAA ». Quelques dames précisant leurs mensurations avaient engagé le dialogue en fournissant un numéro de téléphone qui a permis de les identifier. Entendues par les services de police, toutes ces personnes étaient des prostituées occasionnelles en situation de détresse financière qui ont expliqué qu'il leur fallait être *« soft »* dans le choix des pseudonymes et du service rendu pour éviter d'être déconnectées.

« CORRESPONDANCES PRIVÉES »

Valéry Souriau, gérant de la société Eurofinacom et propriétaire du 3615 Aline, a indiqué qu'une douzaine d'*« agents télématiques »* étaient chargés d'opérer des *« déconnexions »* dès qu'un mot évoquant la prostitution apparaissait dans la partie publique. Mais, dans l'écran du dialogue privé, il ne peut plus intervenir en raison du principe du secret des correspondances. M. Pagès a tenté de contourner cet écueil en affirmant qu'il ne s'agissait pas de *« correspondance »* puisque les messages n'étaient pas destinés à des personnes *« déterminées et individualisées »*. L'avocat de la défense, Alain Benssoussan, a estimé que le juge devait privilégier les droits de l'homme. *« On commence par les dialogues sur Minitel, et après ? Où va-t-on s'arrêter ? »*, demandait-il. *« On ne peut pas éternellement se réfugier derrière les grands principes »*, soupirait le substitut.

L'avocat a contesté que le propriétaire d'une messagerie puisse être assimilé à un *« intermédiaire du proxénétisme »*. En réponse, le magistrat a remarqué que le chiffre d'affaires du 3615 Aline était d'environ 20 millions de francs par an, sans compter les sommes perçues par le serveur, qui fournit l'environnement technique, et par France Télécom, qui assure la facturation, le recouvrement et le reversement.

Dans cette *« troïka »*, selon le mot du substitut, le serveur et France Télécom n'ont pas été poursuivis. *« C'est un choix délibéré*, déclarait M. Pagès. *J'ai privilégié l'efficacité et la rapidité en visant essentiellement le principe. »* Poursuivre France Télécom et le serveur dans une instruction *« trop longue »* aurait, selon lui, *« alourdi la procédure »*. Ce n'est apparemment que partie remise, car le substitut, tout en souhaitant qu'une réflexion *« agite la profession des télécommunications »*, évoquait le réseau Internet avant d'ajouter : *« J'étudierai les poursuites qui s'imposent et à l'égard de qui. Pour l'instant, il faut que le tribunal nous dise si l'on est dans le vrai ou si l'on a tort... »*

Jugement le 18 septembre.

Maurice Peyrot

DÉPÊCHES

■ **GRÈVE DE LA FAIM : l'ancien maire de Cannes (PR) Michel Mouillot**, hospitalisé à Nice depuis le 23 mai en raison d'une grève de la faim, a été placé sous perfusion, jeudi 26 juin, après l'aggravation de son état de santé. *« Michel est plus que jamais dans un état physique catastrophique »*, a déclaré son épouse. M. Mouillot, mis en examen dans trois affaires de corruption, a été écroué à la maison d'arrêt de Draguignan (Var) le 19 juillet 1996.

■ **FRANÇAISE DES JEUX : la direction de la communication de la Française des jeux a démenti**, vendredi 27 juin, qu'une perquisition ait été menée à son siège parisien, deux jours plus tôt, comme l'annonçaient *Le Parisien* et l'AFP. L'enquête confiée à l'Office central de répression de la grande délinquance financière porte sur d'éventuelles surfacturations dans l'impression des tickets de jeu.

■ **TOUR BP : le promoteur immobilier Christian Schwartz a été condamné**, vendredi 27 juin, à trois ans d'emprisonnement, dont trente mois avec sursis, et 500 000 francs d'amende, par le tribunal correctionnel de Paris dans le cadre de l'affaire de la « tour BP » du quartier de La Défense (Hauts-de-Seine). M. Schwartz, ainsi que trois autres prévenus, devront en outre payer solidairement 3 millions de francs de dommages-intérêts à BP. Le procès portait sur des fausses factures dont les vingt prévenus auraient bénéficié.

■ **PROCÈS : Me Arno Klarsfeld, avocat de la Fédération des fils et filles des déportés juifs de France**, a demandé au garde des sceaux, Elisabeth Guigou, que Maurice Papon, poursuivi pour complicité de crimes contre l'humanité, fasse l'objet *« d'une surveillance policière dans une résidence de son choix »*, en attendant l'ouverture de son procès, prévue le 6 octobre devant la cour d'assises de la Gironde. L'avocat rappelle que les parties civiles ont *« à plusieurs reprises attiré l'attention du parquet de Bordeaux sur les risques de voir M. Papon quitter la France »* avant le procès.

■ **LOGEMENT : les familles mal logées qui s'étaient installées**, jeudi 26 juin, sous des bâches devant le siège du Crédit lyonnais, à Paris, ont été évacuées par la police, samedi à six heures. Selon l'association Droit au logement (DAL), l'occupation du bâtiment lui-même avait cessé en raison du refus des dirigeants du Crédit lyonnais d'apporter de la nourriture pour les bébés présents.

■ **ROISSY : une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Pontoise** après le rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la commune de Roissy-en-France (Val-d'Oise, 2 200 habitants). La chambre avait notamment critiqué *« les dépenses de train de vie »* de la municipalité, dirigée par André Toulouse (div. d.).

■ **DRAC : le tribunal correctionnel de Grenoble** rendra son jugement le 15 septembre dans le procès du drame du Drac, où six enfants et un adulte avaient trouvé la mort, en décembre 1995, après un lâcher d'eau effectué par EDF (*Le Monde* du 28 juin). Le parquet a requis des peines de prison avec sursis et des amendes contre les responsables d'EDF.

■ **LA HAGUE : le professeur Charles Souleau remettra, mardi 1er juillet**, au gouvernement les *« premières conclusions »* du comité *« pour une nouvelle étude épidémiologique des leucémies dans le Nord-Cotentin »*, où se trouve l'usine de retraitement de déchets nucléaires de La Hague (Manche). Le ministère de l'environnement indique que les résultats des études ainsi que les mesures de radioactivité seront rendus publics.

■ **AFFAIRES : les procès des différentes affaires politico-financières grenobloises** devraient débuter au mois d'octobre avec la comparution, devant le tribunal correctionnel de Grenoble, du vice-président du conseil général de l'Isère, Jean-Guy Cupillard (RPR). Poursuivi notamment pour *« corruption passive »*, M. Cuppillard est soupçonné d'avoir perçu des commissions à l'occasion de la réalisation de grands travaux.

DISPARITIONS

André Pierrard

Un ancien député communiste et écrivain

ANDRÉ PIERRARD, ancien résistant et ancien député communiste, *est décédé jeudi 26 juin* à Cousolre (Nord), où il était né le 3 octobre 1916.

Fils d'un ouvrier métallurgiste et d'une polisseuse de marbre, André Pierrard a *mené une carrière* d'enseignant, comme instituteur puis comme professeur de collège, avant de devenir chargé de recherches à l'Institut pédagogique national. *A dix-neuf ans, en 1935, il adhère au Jeunesses communistes*, puis au Parti communiste français en 1937. Il s'engage ensuite dans la Résistance et sera, dans la clandestinité, l'un des membres fondateurs du comité départemental de libération du Pas-de-Calais.

Il devient, après la guerre, rédacteur en chef du quotidien *Liberté*, à Lille, avant d'être élu député du Nord (1re circonscription) dans la première Assemblée nationale (1946-1951). *Il est réélu en 1951* et en 1956. André Pierrard fut aussi adjoint au maire de Lille, puis conseiller municipal de Dunkerque et de Saint-Pol-sur-Mer.

Après avoir été membre suppléant, *en 1954, puis membre du* comité central du PCF, André Pierrard s'éloignera peu à peu de la direction du parti.

En 1968, il cosigne la « Lettre des trente-deux » à Waldeck-Rochet à la suite d'un article de Georges Marchais. Il quitte le PCF en 1973. En février 1981, André Pierrard cosigne avec, notamment, Maurice Kriegel-Valrimont, Jean-Pierre Vigier, Alexandre Adler ou Yves Roucaute un manifeste pour la recomposition du parti.

Il soutiendra activement, en 1988, la candidature de Pierre Juquin à l'élection présidentielle.

L'ancien résistant était aussi écrivain. *Dans l'un de ses romans*, *On l'appelait Tamerlan* (Julliard, 1970), André Pierrard raconte l'histoire dont il a été lui-même l'un des acteurs, pendant l'Occupation, lorsque, *responsable* FTP, il *fut mis* à l'abri chez un notable de Lens.

A son contact, ce médecin, qui vit avec une jeune femme juive, va se lancer à corps perdu dans le « terrorisme » anti-allemand avant *de trahir, par amour, ses camarades*, qui le fusilleront. Ce roman a été adapté pour la télévision en 1974. Un autre de ses ouvrages, *La Fugue flamande* (Julliard, 1971), a reçu le prix du roman populiste.

F. R.-L.

Ines Chabal

Une interprète des grands rôles de contralto

INES CHABAL, cantatrice française d'origine suisse, est *morte le 21 juin* à *Paris. Elle était* âgée de quatre-vingt-six ans.

Née le 13 septembre 1910 à Lausanne, elle devint française en épousant le baryton François *Baldassari, qui faisait* alors partie de la troupe Les Baladins lyriques, au sein de laquelle chantait le ténor suisse Hugues Cuenod. Ines Chabal avait suivi les cours du Conservatoire de Lausanne, *avant de commencer sa* carrière pendant la seconde guerre mondiale.

Engagée dans la troupe de l'Opéra de Paris en 1945, elle débuta, *Salle Favart*, dans le rôle de Charlotte du *Werther* de Massenet. Elle s'illustra ensuite sur la scène du palais Garnier, dans les grands rôles de contralto du répertoire lyrique : Orphée, de *Gluck* ; *Dalila*, de Saint-Saëns ; Maddalena dans *Rigoletto*, de Verdi ; Fricka, dans *La Walkyrie* et Erda, dans *Siegfried*, de Wagner.

Ines Chabal fut aussi de la création du *Bolivar*, de Darius Milhaud, *et de Jeanne au bûcher*, d'Arthur Honegger et Paul Claudel, aux côtés de Claude Nollier, Jean Vilar, puis Ingrid Bergman. Elle fit de nombreuses tournées *internationales* et chanta sous la direction des plus grands chefs de l'époque : André Cluytens, Paul Paray, Louis Fourestier, George Sebastian, Pierre Dervaux, etc. Ines Chabal était la mère de la soprano Ana Maria Miranda.

Al. Lo.

Leonard Strang

Un pédiatre britannique ami de la France

LEONARD STRANG, un des plus grands pédiatres britanniques *de ce siècle, est mort*, mardi 24 juin, à Volx, en Haute-Provence, où il s'était installé, voilà presque dix ans. Il était âgé de soixante-douze ans.

En tant que collègue et ami, *je tiens à rappeler* que ce très grand physiologiste du poumon du nouveau-né était à la fois un remarquable spécialiste du fonctionnement du poumon, qu'il faisait partie de cet extraordinaire groupe de physiologistes britanniques à qui nous, les pédiatres, nous devons tant, mais aussi un remarquable clinicien dévoué à la cause des enfants. *Sa réputation était internationale*. Ce fut un très grand infirme qui ne se déplaçait qu'en béquilles, et qui a lutté courageusement *contre une maladie incurable*.

Pour finir, Leonard Strang mérite de figurer au premier rang de la médecine française, car il professait pour la France *un amour à la fois passionnel et* cultivé. Prenant une retraite prématurée et défiant tous les pronostics de ses collègues britanniques, il a voué à notre pays une telle admiration qu'il *était devenu un véritable citoyen* des Alpes-de-Haute-Provence. Leonard Strang était Fellow of the Royal College of Physicians of London, la plus prestigieuse distinction médicale du Royaume-Uni.

Alexandre Minkowski

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 21 juin sont publiés :

● **Annulations** : quatorze décisions d'annulation du Conseil d'Etat concernant les décrets suivants :

– un décret du 9 mai 1995 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. L'article 10, qui créait un service de médecine de prévention dans les services administratifs et les établissements publics de l'Etat, a été annulé ;

– un décret du 12 juillet 1989 modifiant le code de la Sécurité sociale, qui prévoyait le non-remboursement de certains médicaments ;

– un décret du 26 novembre 1990 relatif au régime complémentaire *facultatif d'assurance-vieillesse des* personnes non salariées des professions agricoles. Plusieurs articles ont été annulés ;

– un décret du 1er mars 1995 relatif au dossier de suivi médical et au carnet médical institués par l'article 77 de la loi du 18 janvier 1994 relative à la santé publique et à la protection sociale, et signé notamment par Simone Veil ;

– un décret du 24 avril 1995 portant modification de diverses dispositions *du code de la Sécurité* sociale et du décret rendant obligatoire le régime des prestations supplémentaires de vieillesse des chirurgiens-dentistes conventionnés ;

– *un décret du 30 août 1991* relatif aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers en ce qui concerne l'admission sur le territoire français. *Le dernier alinéa de l'article 2 du décret du 27 mai 1982*, modifié par le décret du 30 août 1991, qui concerne le certificat d'hébergement des étrangers, a été annulé ;

– un décret du 2 septembre 1991 portant *statut particulier du cadre* d'emploi des conservateurs territoriaux du patrimoine. Le dernier alinéa de l'article 4, qui prévoyait qu'un arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales fixe les *modalités de fonctionnement* de la commission chargée de donner un avis à l'autorité territoriale dans certains cas, a été annulé ;

– un décret du 4 mai 1994 relatif aux agents administratifs de la police nationale, fixant certaines dispositions particulières applicables aux agents techniques de bureau. L'article 2 de ce décret a été annulé ;

– *deux décrets du* 30 avril 1993 relatifs aux commissions administratives paritaires de La Poste ;

– un décret du 9 mai 1995 relatif à la protection sociale des ouvriers de la défense recrutés par la société *nationale GIAT-Industries* ;

– un décret du 4 août 1993 relatif à l'immatriculation et à l'armement des navires dans le territoires des Terres australes et antarctiques françaises ;

– *un décret du 7 février 1992* relatif à la convention passée le 10 janvier 1992 entre l'Etat et la Société des autoroutes du sud de la France pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes. *Les articles 24* et 31 *de ce décret, qui imposaient* certaines charges à la société, ont été annulés ;

– un décret du *18 septembre* 1992 *approuvant le deuxième* avenant à la convention passée le 10 janvier 1992 entre l'Etat et la Société des autoroutes du nord et de l'est de la France pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'*exploitation d'autoroutes* ;

– un décret du 22 juillet 1993 fixant les caractéristiques des zones d'habitat dispersé dans lesquelles il est possible d'utiliser des liaisons radioélectriques dans un réseau câblé. *L'article 3 de ce décret, qui* concernait la Polynésie française, a été annulé.

Au *Journal officiel* du dimanche 22 juin est publiée :

● **Trésor** : la situation résumée *des opérations du Trésor* au 30 avril 1997.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Christophe et Blandine DELPOUX,
Pauline, Romain et Alice,
Mme Marcelle MANGENOT,
M. et Mme Marcel DELPOUX,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Justine,

le 24 juin 1997, à Toulouse.

Anniversaires de naissance

Thomas,

pour tes vingt ans.

Joyeux anniversaire !

Tes parents,
Alexandre,
Anaïs,
pensent très fort à toi et t'embrassent.

Disneyland Paris.

Yves Pinon,
Evelyne, Jean-René, Sarah, David
et *Johanna Scebat*,
Daniel, Djin, Nathan, Gershon
et Niel Pinon,
Stéphane, Anne-Marie
et Manon Pinon,
sont heureux de fêter les soixante-dix ans de leur

Mamichou
Emma CHEMTOB.

Mariages

Fanny et Gérard AKOUN,
Nadette et Jacques BRUNET,
laissent à

Sarah

la joie d'annoncer le mariage de ses *parents,*

Myriam et Pierre,

célébré le 27 juin 1997, à Paris, à la mairie du quatorzième.

83, avenue d'Italie,
75013 Paris.

Le docteur et Mme
Jean-Christian RAYMOND,
M. et Mme Jules COULON,

sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Anne-Sophie et François,

qui sera célébré le samedi 28 juin 1997, à 16 h 30, en l'église *Saint-Jacques* de La Colle-sur-Loup (Alpes-Maritimes).

2, place Charles-de-Gaulle,
06480 La Colle-sur-Loup.

18, avenue de la Belle-Gabrielle,
94130 Nogent-sur-Marne.

Anniversaires de mariage

30 juin 1972-30 juin 1997.

A nous deux, pour vingt-cinq autres années.

Je t'aime.

Michèle.

Décès

– Le cardinal Lustiger, archevêque de Paris,
Le Conseil épiscopal,
Les prêtres et les diacres de la paroisse Saint-Léon,
Sa famille,
Ses amis,
font part du rappel à Dieu de

M. l'abbé Robert BEAUVAIS,
prêtre depuis le 29 juin 1936,
résistant et ancien déporté,
officier de la Légion d'honneur
à titre militaire,

décédé le 26 juin 1997, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Ses obsèques seront célébrées en l'église Saint-Léon, le lundi 30 juin, à 9 heures.

L'inhumation aura lieu, à 17 h 30, aux Gets (Haute-Savoie).

Expecto resurrectionem mortuorum.

1, place du Cardinal-Amette,
75015 Paris.

– *Jacqueline Colas*
et ses enfants,
Claude, Robert et Hubert,
Danielle Preslès
et ses enfants,
Nathalie et Frédéric,
Catherine Painvin
et ses enfants,
Edouard et Cédric,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Emmeline BOUAZIZ,
née LEOPOLD-LÉGER,
pédiatre,

survenu le 26 juin 1997, dans sa quatre-vingt-septième année, à Bougival.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 30 juin, à 10 h 45, en l'église Notre-Dame de Bougival (Yvelines), suivie de l'inhumation au cimetière de Bougival.

Cet avis tient lieu de faire-part.

24, rue Yvan-Tourgueneff,
78380 Bougival.

– *Didier*, Denis et Martine Cohen-Salmon,
Frédéric, Anna et Clara Griot,
Roland et *Jacqueline*, Michel et Laetitia Olek,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Ginette COHEN-SALMON,
née OLEK,

survenu le 26 juin 1997.

L'inhumation aura lieu le 30 juin.

On se réunira à 16 h 15, à l'entrée principale du cimetière du Montparnasse, Paris-14e.

146, boulevard Magenta,
75010 Paris.

– Nous avons la profonde douleur de faire part du décès brutal de

M. André COCHE,
professeur émérite à l'université
Louis-Pasteur de Strasbourg,

survenu à Strasbourg, le 23 juin 1997, à l'âge de soixante-quinze ans.

L'inhumation a eu lieu dans le caveau familial au cimetière de Vorey (Haute-Loire).

De la part de :
Madeleine Coche,
son épouse,
Christiane, Daniel, Bernard,
ses enfants,
Fanny et David,
ses petits-enfants,
M. et Mme Yvon Coche,
son frère, sa belle-sœur,
leurs enfants et petits-enfants.

1, rue d'Offendorf,
67000 Strasbourg.

Jeanine ROHARD,
ancienne HEC,
présidente du Lac 21 Grigny,

nous a quittés accidentellement le 24 juin 1997, à l'âge de cinquante-trois ans, victime d'un chauffard,

ainsi que son conseiller de toujours,

Dominique FOUQUET.

Jeanine, très appréciée de tous, a donné *toute sa vie au bien-être de Grigny.*

Une cérémonie aura lieu le lundi 30 juin, à 17 h 30, en l'église principale de Grigny-2.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Jean Kestens,
leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme François Krivine,
leurs enfants et petits-fils,
ses enfants, petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
Et la famille,

ont la tristesse de faire part de la disparition de

Mme André KRIVINE,
née Madeleine HANAULT,

à Pierres *(Eure-et-Loir) le 19* juin 1904 et décédée à Bruxelles le 23 juin 1997.

Les obsèques ont eu lieu à Bruxelles, *dans l'intimité.*

Cet avis tient lieu de faire-part.

23, avenue du Maréchal,
B 1180 Bruxelles.
9, rue Roger-Bacon,
75017 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Le professeur Patrice Queneau,
doyen de la faculté de médecine
Jacques-Lisfranc de Saint-Etienne,
Le doyen Frédéric Lucht,
Les professeurs Christian Alexandre
et Jean-Michel Vergnon,
assesseurs du doyen,
Le conseil de gestion de la faculté de médecine,
Et l'ensemble de la communauté universitaire stéphanoise,
ont la grande tristesse de faire part du décès du

professeur Jean MELEY,
professeur honoraire
de chirurgie générale,
ancien chirurgien
des Hôpitaux de Saint-Etienne,

survenu le vendredi 27 juin 1997, dans sa soixante dix-neuvième année.

Centre hospitalier régional
et universitaire de Saint-Etienne.

M. Thiollière,
président du conseil d'administration,
Et l'ensemble des *administrateurs*,
J. Clément,
directeur général,
L'équipe de direction,
Les personnels non médicaux,
J.-C. Bertrand,
président de la commission médicale d'établissement,
Et l'ensemble de la communauté médicale,

ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Jean MELEY,
professeur des universités,
praticien hospitalier,
chirurgien honoraire
des Hôpitaux de Saint-Etienne,

survenu le vendredi 27 juin 1997.

Messes anniversaires

– *Déjà un an,*

Jean LE PAVEC

quittait les siens.

Le jeudi 3 juillet 1997, à 10 heures, une messe sera célébrée à son intention dans la crypte de l'église Notre-Dame d'Auteuil, place d'Auteuil, Paris-16e.

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

Anniversaires de décès

– Pour ce sixième anniversaire de la mort de

Victor FAY,

le 29 juin 1991, un troisième volume de ses œuvres choisies a été édité par ses *amis, afin de diffuser sa pensée, toujours* d'actualité.

L'*Association des amis de Victor Fay*,
129, rue de la Tour,
75116 Paris.

NAT,
30 juin 1992.

« Sur les remparts de Séville... »

– *Juin 1980,*

Claude NOËL

nous quittait brutalement.

Il reste à jamais dans nos cœurs.

Charline,
Jacques, Régis, Lucien Thion.

– *Le 29 juin 1996,*

le docteur Philippe VIGIER,
directeur de recherche au CNRS,

nous quittait.

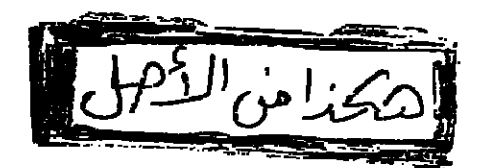
Ses collaborateurs de l'UMR 146 du CNRS,
Ses collègues de l'Institut Curie,
évoquent son souvenir.

Soutenances de thèse

– **Serge Graziani** a soutenu, le 25 juin 1997, à l'*université Paris-I-Sorbonne*, sa thèse de doctorat en science politique :

« Le problème de l'autorité au ministère de la culture et sa résolution par la communication : les opérations 1990-1992 ».

Le jury, sous la présidence de M. le professeur Jean-Claude Colliard et *composé de MM. les professeurs* Lucien Sfez, directeur de thèse, Rémy Rieffel, Yves Winkin et Olivier Kaeppelin, inspecteur *général de la création au ministère* de la culture, lui a décerné la mention Très Honorable, avec félicitations du jury.



Doyen des cinéastes en activité, récemment fêté à Paris, le réalisateur portugais est l'auteur d'une œuvre marquante, placée sous le signe de la modernité, fruit d'un itinéraire très singulier

Le printemps de Manoel de Oliveira

IL a présidé, quelques semaines après la présentation à Cannes de son nouveau film, *Voyage au début du monde*, puis sa sortie en salle (*Le Monde* du 12 mai et du 5 juin), à l'inauguration de la vaste rétrospective consacrée par la Galerie du Jeu de paume au cinéma de son pays. Manoel de Oliveira, grande figure du cinéma portugais ? Evidemment. Mais ce rôle apparaît presque incongru, à tout le moins taillé trop étroit, tant sa personnalité, aussi profondément ancrée dans son histoire et sa culture nationales soit-elle, dépasse ce statut. Oliveira est, toutes frontières mises à part, un grand cinéaste d'aujourd'hui. Encore cela n'est-il pas non plus suffisant : il représente, comme archétype et comme exception, une figure symbolique de l'art cinématographique, sinon de la création artistique moderne en général.

Unique réalisateur toujours en activité à avoir commencé à travailler à l'époque du muet, il a fait dix-sept longs métrages depuis la première fois qu'il empoigna une caméra, il y a soixante-dix ans. Manoel de Oliveira, quatre-vingt-neuf ans après qu'il a vu le jour à Porto, n'a rien, pourtant, de l'estimable ancêtre auquel il conviendrait de rendre régulièrement hommage. Et si le paradoxe du « jeune cinéaste presque nonagénaire » s'applique parfaitement à lui, ce n'est pas avec cette sorte de condescendance un peu amusée qui accompagne cette expression convenue. Sa filmographie en témoigne : plus de la moitié de son œuvre, majeure pour le cinéma mondial contemporain, a été réalisée durant la dernière décennie. L'homme lui-même en témoigne tout autant, prompt à la colère comme au rire, avide de réfléchir sur son travail et celui des autres, disponible, pugnace et toujours enthousiaste.

Pour situer Manoel Cândido Pinto de Oliveira, on doit – davantage qu'avec d'autres créateurs – prendre en considération les divers éléments, physiques, mentaux, sociaux et politiques de sa biographie. On y découvre un étonnant processus d'accumulation par strates (lui-même est en train d'écrire un récit autobiographique), qui permet de cerner ce qu'il faut bien appeler un phénomène. Sa biographie physique : Manoel de Oliveira fut d'abord un athlète, champion de saut à la perche, acrobate confirmé, pilote automobile, talents qui le menèrent d'abord vers une carrière d'acteur. Il fut aussi un dandy et un séducteur, sillonnant à toute allure les rues de Porto au volant d'une Avion-Voisin ou d'une Packard décapotable. Une figure de la chronique mondaine avant d'attirer l'attention des pages spectacles des journaux.



IN « MANOEL DE OLIVEIRA », ÉDITIONS DIS VOIR (1988)

Manoel de Oliveira, par Carlos Carneiro (1934).

Au-delà du folklore, cet aspect de son histoire raconte un entraînement du corps dont on ne perçoit que beaucoup plus tard les effets : non seulement par sa forme physique, inhabituelle à son âge, mais par la manière dont il s'est construit, corporellement et socialement, et a défini son propre rapport au monde. Cela se retrouve dans ses films, qui accordent une grande importance à l'« incarnation » physique et aux connotations spirituelles des protagonistes, dans une mise en scène qui met en relation conflictuelle et féconde des corps et des mots – souvent issus de la littérature ou du théâtre, qu'il s'agisse de Claudel avec *Le Soulier de satin* (1985), de Flaubert avec *Val Abraham* (1993), de Camilo Castelo Branco avec *Amour de perdition* (1978) et *Le Jour du désespoir* (1992), de la Bible et de Beckett avec *Mon cas* (1986) où d'un montage des grands textes occidentaux avec *La Divine Comédie* (1991).

Le cheminement de Manoel de Oliveira est aussi celui d'une accumulation culturelle, à laquelle les épisodes précédents ne le destinaient pas particulièrement. Un événement-clé de la vie de ce familier des intellectuels et des artistes portugais d'avant-guerre est d'avoir fait construire sa propre maison, dessinée par un élève de Le Corbusier, terminée par un collaborateur de Niemeyer, selon des conceptions avant-gardistes – architecture qui aura la vertu inattendue de dérouter un moment les sbires de Salazar lorsqu'ils viendront arrêter le cinéaste en 1963. Là encore, au-delà des anecdotes biographiques, ce rapport intime à la création sous toutes ses formes conditionne ses propres films. L'« amour libre » d'Oliveira pour les œuvres de l'esprit est assez libre pour éviter toute révérence dans la référence, et assez amoureux pour esquiver le jeu désinvolte et cynique, dit « post-moderne », dans l'accumulation des citations.

SURTOUT, cette connivence avec la culture lui a permis d'inventer des relations originales entre le patrimoine artistique et des films, fondées sur le respect absolu de la spécificité du cinéma. Ainsi, dans son utilisation des grands textes, lorsqu'il passe commande de l'écriture d'une œuvre littéraire et non d'un scénario à l'écrivain Augustina Bessa-Luis à partir de *Madame Bovary*, pour aboutir à *Val Abraham*, douze ans après avoir transformé *Fanny Owen* de la même romancière en *Francisca* (1981). De même, le projet sur lequel travaille en ce moment le cinéaste, *Inquiétude*, fond trois nouvelles d'auteurs différents en un récit unique situé dans les années 20. Il « invente » un scénario de film dans la matière littéraire.

Le chemin d'Oliveira est aussi un itinéraire social, un enchaînement de circonstances qui contribue à la singularité de cet artiste-là. Fils d'un industriel de Porto, il a eu une vie matériellement aisée, où l'action pratique a longtemps tenu une place centrale lorsqu'il fut gestionnaire de l'usine paternelle et exploitant de vignes dans la vallée du Douro. Ce rapport au concret, et l'importance accordée à la nature, tiennent un rôle considérable dans ses films. Superficiellement, on peut dire que la première moitié de sa carrière est consacrée au documentaire, la seconde à la fiction, le basculement s'effectuant en 1961 avec le tournage du *Mystère du printemps*, commencé comme un document sur une fête religieuse paysanne pour se transformer en œuvre de création.

Mais son premier moyen métrage, *Douro, travail fluvial* (1931), n'était qu'apparemment un documentaire. C'était en fait un poème réaliste et formaliste inspiré des expériences du cinéma d'avant-garde de l'époque, notamment *Berlin symphonie d'une grande ville*, de Walther Ruttmann ou les films de Dziga Vertov. De même, les fictions les plus « artificielles », issues du théâtre, comme par exemple *La Cassette* (1994), mettent en évidence leur dispositif, leur artificialité, devenant aussi des documents sur la construction scénique autant que des récits. L'art de Manoel de Oliveira – parce qu'il est celui du cinéma – est tout entier de construction matérielle, se nourissant de ce qu'il appelle *« la force sobre de la réalité »*. Ce dont témoigne en particulier la place qu'occupent dans la plupart de ses films les maisons, grandes demeures dont les plans commandent, au moins pour partie, ceux des films. Au double sens du terme : le volume et la disposition des pièces décident de la composition de chaque plan, la structure du bâtiment est en harmonie avec celle de l'œuvre.

> « Le seul juge d'une œuvre n'est ni le box-office ni les jurys de festivals. Seul le temps en a le pouvoir »

Itinéraire politique enfin. Oliveira n'est pas un cinéaste à thèse, mais son travail résulte des événements qui ont affecté son pays. La concentration de l'essentiel de ses films dans la période récente, et la longue maturation dont ils sont le produit, tient à la dictature de Salazar, qui l'a pratiquement réduit au silence durant trente ans. Jusqu'à se retrouver dans une situation paradoxale quand advient la Révolution des œillets, qu'il soutient de tout son cœur quand elle le ruine comme patron. *« Tout le temps durant lequel je ne pouvais pas filmer, j'ai écrit des films. Je n'ai jamais cessé de réfléchir au cinéma. »* Outre son arrestation, au début des années 60, à la suite du *Mystère du printemps*, il aura encouru directement les foudres de la censure quand elle le contraint à modifier la fin du – splendide – court métrage *La Chasse* (1963), ou indirectement lorsque ses scénarios, sans être refusés, restent sur les étagères du Secrétariat national à l'information.

A nouveau, l'essentiel est moins dans le sort d'un individu (dont les conditions de vie demeurent alors bien meilleures que celles de la plupart de ses compatriotes) que dans la manière dont cette expérience conditionne une œuvre, en la différant, et comme en compressant une énergie créative qui paraît exploser ensuite – mais exploser d'une manière intensément méditée. La souveraine fécondité d'Oliveira durant la dernière partie de sa vie, et l'audace avec laquelle il mélange les genres, les formes, les durées, les références, viennent de l'idée qu'il se fait du cinéma et de sa propre position. Le cinéma : *« A l'intersection du monde réel, celui de la vie, qu'il n'est pas, et du monde des abstractions, auquel il n'appartient pas non plus. »* Lui-même : *« Je ne suis ni un politique, ni un moraliste, ni un commerçant, mais un artiste. »*

REFUS de jouer au donneur de leçons et, du même élan, condamnation sans appel de l'industrie du cinéma (*« Il faut distinguer entre ceux qui aiment le cinéma et ceux qui aiment l'argent du cinéma : ceux-là, le plus souvent, détestent le cinéma. Ils pourraient demain se faire trafiquants de drogue pour gagner davantage »*). Avec cette industrie, Oliveira, le patron devenu artiste, ne veut rien avoir à faire, et s'en est donné les moyens, grâce notamment au soutien sans faille que lui accorde depuis douze ans le producteur Paolo Branco, figure centrale du cinéma ambitieux au Portugal et pôle important pour le cinéma d'auteur à l'échelle européenne.

Sous l'imperturbable courtoisie, la fureur perce si on parle du public à Oliveira : *« Le public est une abstraction. La réalité, ce sont les individus. La plupart n'ont pas de goût pour l'art parce que celui-ci exige un effort. Mais le seul juge d'une œuvre n'est ni le box-office ni les jurys de festivals. Seul le temps en a le pouvoir. »*

Et puis Oliveira se ravise, revient sur la définition de lui-même comme artiste, cite Rossellini qui disait simplement : *« Je suis un homme »*, en expliquant que *« le mot artiste se réfère trop à la production d'émotion, au détriment de l'intelligence. Il faut les deux »*. L'émotion – tragique ou burlesque – éclate souvent dans les films d'Oliveira, mais toujours à l'intérieur de mises en scène travaillant sans concession à nettoyer tout pathos, tout sentimentalisme. L'émotion, chez Manoel de Oliveira, ne doit rien aux ficelles du spectacle, et tout à des retrouvailles, souvent par des biais inattendus, avec les grands mythes. La *saudade*, ce mal à l'âme qu'on dit, au risque du cliché, spécifiquement portugais ? Oliveira la revendique, pour la projeter aussitôt aussi loin que possible de toute mélancolie « romantique ». *« La* saudade, *c'est la volonté de connaître l'inconnu. Elle vient de la tradition de découvreurs des Portugais, elle est tournée vers l'avenir, non vers le passé. »*

Cette perception, comme toutes les composantes de l'itinéraire personnel de Manoel de Oliveira, lui ont permis de réaliser ce film exceptionnel, probablement sans équivalent dans l'histoire du cinéma, qui résume à la fois l'histoire et l'âme de tout un peuple. Le film s'appelle *Non, ou la vaine gloire de commander* (1990). Il retrace et enchevêtre les moments-clés du Portugal, de l'Antiquité à la Révolution des œillets, sous un signe commun, paradoxal et infiniment éclairant, celui de la défaite. Au cours de sa carrière, Oliveira a signé des chefs-d'œuvre aussi singuliers que *Douro*, aussi brefs que *Le Pain*, aussi imposants que *Le Soulier de satin*, aussi bouleversants qu'*Amour de perdition*, aussi stupéfiants que *Val Abraham*, aussi profonds que *Le Jour du désespoir*, aussi dérangeants que *Le Couvent*, aussi légers que *La Party*. Mais, à lui seul, *Non* suffirait à signer la place unique d'un auteur qui, grâce à un parcours sans égal, s'est à ce point imposé comme le produit d'une histoire et, par là, comme universel.

Jean-Michel Frodon

Le jour où Hongkong devint britannique

C'est par accident que cette « île stérile » fut conquise. Les Anglais, qui voulaient forcer les portes de la Chine, se heurtaient à l'empire du Milieu. La guerre de l'Opium, qui opposait les deux puissances, déboucha sur un conflit ouvert, premier faux pas de la dynastie mandchoue

« UNE île stérile. » Quand il apprit la prise de possession, en janvier 1841, d'un pic rocheux trônant à l'entrée du delta de la rivière des Perles, dans le sud de la lointaine Chine, le chef de la diplomatie britannique, Lord Palmerston, s'empourpra d'une mauvaise colère. Il n'avait que faire de cette « île stérile » qui, plus tard, rendit hommage à son manque de discernement en devenant un des coffres-forts de la planète. A Londres, on voulait certes prendre pied sur des îlots à proximité de cette masse continentale chinoise dont il fallait forcer l'accès, mais on ne désirait point celui-ci. On en convoitait d'autres, plus au nord. Planter l'Union Jack à Hongkong était une erreur calamiteuse, une faute de goût incommensurable !


BRIDGEMAN-GIRAUDON

Le 29 août 1842, l'émissaire Qi Shan signe à bord d'un navire anglais mouillé au large de Nankin un traité qui décrète l'ouverture au commerce international de cinq ports stratégiques : Canton, Shanghaï, Amoy, Fuzhou et Ningbo. Les Occidentaux y jouissent de l'extraterritorialité et de droits de douane abaissés. L'une des clauses cède Hongkong à l'Angleterre, à perpétuité.

Auteur du forfait, le capitaine Charles Elliot ne pouvait qu'essuyer les foudres de la disgrâce. Après avoir été un flamboyant plénipotentiaire de la Couronne en Chine du Sud, il fut envoyé ailleurs exercer ses talents de bâtisseur d'empire : Bermudes, Trinidad puis Sainte-Hélène. Aucune rue ni aucun monument de Hongkong n'a jamais porté son sulfureux patronyme. Son homologue chinois, le gouverneur mandchou Keshen, qui consentit au sacrifice de Hongkong en pensant sauver l'empire du Milieu, ne connut pas un sort plus enviable. On lui mit les chaînes et on l'exila dans la froidure du fleuve Amour. Ainsi furent sanctionnés les protagonistes de ce premier télescopage armé sino-occidental, entré dans l'histoire sous le nom de première guerre de l'Opium (il y en aura une seconde, en 1858-1860) et dont Hongkong est restée jusqu'à ces jours la dernière séquelle.

A Londres, on voulait certes prendre pied à proximité du continent chinois, mais on ne désirait point cet îlot

Le choix de l'île est donc une erreur de parcours. Mais la collision entre l'empire du Milieu et l'Occident qui permit un tel déraillement ne relève nullement, elle, de l'accident de l'Histoire. Au contraire, tout indique, à partir de la fin du XVIII[e] siècle, que les deux mondes glissent inexorablement dans une logique d'affrontement. Prisonnière d'une cosmologie de la condescendance qui la conduit à s'imaginer au « centre du monde », la dynastie mandchoue ne conçoit ses rapports avec l'extérieur que sur le mode de la suzeraineté. Un émissaire étranger se rendant à la Cité interdite ne peut être qu'un vassal venu s'acquitter de son tribut. C'est ainsi que l'empereur Qianlong reçoit, en 1793, la fameuse mission britannique de Lord Macartney dépêchée pour quérir la reconnaissance diplomatique et le libre-échange. Au faîte de sa puissance militaire, dopée par les prémisses de l'industrialisation, l'Angleterre ne pouvait longtemps subir ce genre d'affront.

A cette époque, le commerce avec la Chine n'est pas à proprement parler interdit. Il n'est que toléré, du bout des doigts. Seul Canton est ouvert aux marchands occidentaux, ou plus précisément à la Compagnie des Indes orientales, qui, du côté britannique, jouit alors d'une position de monopole. La présence de ces « barbares » aux « cheveux roux » est sévèrement corsetée. Concentrés sur le front de mer, à l'écart des quartiers populaires, les marchands sont condamnés à une vie en vase clos. Et encore les affaires ne sont-elles autorisées que durant l'été. L'automne venu, chacun plie bagage pour se replier à Macao, où vivent les familles interdites de résidence à Canton. Les récriminations sont vives, mais au moins le système fonctionne-t-il sans trop de heurts... jusque dans les années 1830.

Tout va alors basculer sous l'effet d'une double poussée. La première est la montée en puissance du trafic d'opium. Confrontés à un déséquilibre de leurs comptes, les dirigeants de la Compagnie des Indes orientales recourent à cette contrebande pour financer l'achat du thé chinois, dont l'Angleterre raffole. Ainsi naît le projet d'écouler à Canton le pavot cultivé au Bengale et dont le monopole appartient à... l'inévitable Compagnie.

A cette époque, l'opium est certes déjà plus ou moins consommé en Chine, mais on va désormais changer d'échelle. En l'espace d'une décennie, de 1820 à 1830, les importations d'opium quadruplent. Officiellement, bien sûr, la Compagnie est étrangère au trafic. Soucieuse d'honorabilité, elle le « sous-traite » à des marchands sous licence. La cargaison illicite est débarquée sur l'île de Lintin, au beau milieu du delta de la rivière des Perles, puis chargée sur des galions par des trafiquants autochtones appelés « crabes rapides ».

C'est dans ce contexte d'opium florissant que survient le second événement qui va ébranler le fragile équilibre instauré autour de Canton. En 1835, le Parlement britannique vote la fin du monopole en Chine de la Compagnie des Indes orientales. L'omnipotente firme, véritable Etat dans l'Etat, qui disposait de sa propre flotte armée et dessinait la carte coloniale de l'Angleterre, se retire des affaires chinoises. C'est là une victoire éclatante pour ses ennemis jurés, les marchands indépendants qui souffraient de sa tutelle. Cette nouvelle classe d'affaires, agressive et intégriste du laisser-faire, veut en découdre avec les autorités chinoises de Canton. Elle croit son heure arrivée. William Jardine et James Matheson, deux Ecossais qui ont entamé leur carrière aux Indes, en sont les porte-parole les plus bruyants. Haïs par les dignitaires chinois – Jardine est dénommé « Vieux Rat à crâne de fonte » –, ils vont jouer un rôle-clé dans la genèse des hostilités.

C'est à Canton que le capitaine Charles Elliot signe, le 20 février 1841, la convention de Chuenpi, qui cède Hongkong à la Couronne britannique. L'insolent officier, accusé d'avoir désobéi, sera prié d'exercer ailleurs ses talents

Un premier incident sérieux éclate à l'occasion de l'arrivée, en juillet 1834, à Canton, de Lord William Napier, dépêché par Londres pour combler le vide d'autorité créé par le retrait de la Compagnie des Indes orientales. Ancien de Trafalgar, auteur d'un traité savant sur l'oviculture, Lord Napier a pour mission de calmer le jeu. A ce stade, Londres n'a pas encore épousé les vues belliqueuses des Jardine et Matheson. Mais le superintendant – c'est son titre – ne va pas tarder à se heurter à la même incompréhension qui causa l'échec de la mission Macartney quarante ans plus tôt. Le vice-roi refuse en effet de le recevoir en sa qualité d'envoyé officiel. L'imbroglio protocolaire dégénère en bref accrochage naval. Condamné à se replier sur Macao, Lord Napier y meurt, terrassé par la fièvre.

Dès lors, les choses vont très vite se dégrader. A Pékin, le parti de l'intransigeance s'impose auprès de l'empereur Daoguang, qui commence à s'alarmer des effets débilitants de la fleur maudite sur l'économie et la société. Ce groupe est animé par Lin Zexu, un lettré se réclamant du courant réformiste Jingshi (mouvement de la gestion de la société). Lin est un incorruptible. On le surnomme Lin « Ciel pur ». Nommé à Canton commissaire impérial, en décembre 1838, il ordonne aussitôt à tous les marchands de lui remettre leurs stocks d'opium et, en attendant, les confine dans leurs entrepôts d'où ils ne peuvent plus sortir. Canton vit sous le régime du blocus.

Du côté britannique, c'est d'abord le flottement face à ce raidissement subit. Le nouveau superintendant de Canton, Charles Elliot, n'est pas un va-t-en-guerre. Fils d'un aristocrate qui fut élève de David Hume et ami de Mirabeau, il a commencé sa carrière navale aux Antilles dans des expéditions anti-esclavagistes. Sa mission en Chine du Sud est floue, et il passe son temps à improviser. Aussi prend-il sur lui de céder aux injonctions du commissaire impérial Lin. Vingt mille caisses d'opium sont donc détruites sur la place publique à l'occasion d'une véritable cérémonie rituelle.

On croit le problème réglé, mais un autre surgit aussitôt. Encouragé par son premier succès, Lin exige que les contrevenants soient remis aux juridictions chinoises. Cette fois, Elliot se cabre et refuse. Il tient à ce que les sujets britanniques bénéficient de l'extraterritorialité pénale. Pour démontrer sa résolution, il ordonne aux Britanniques de quitter Canton et Macao pour se réfugier sur des bateaux mouillant à l'entrée de Hongkong. Scènes surréelles que cette communauté – hommes, femmes, enfants – vivant à fleur d'eau. Mais, très rapidement, la quête de nourriture fraîche conduit à l'affrontement avec les jonques chinoises qui interdisent tout approvisionnement. Une première escarmouche éclate en septembre 1839. Deux mois plus tard, un autre accrochage, connu sous le nom de la « bataille de Chuenpi », confirme la supériorité des Britanniques.

A Londres, aussi, les événements s'accélèrent. Le marchand Jardine fait le siège du bureau du secrétaire au Foreign Office, Lord Palmerston, pour l'inciter à durcir la position britannique. Peu enclin à défendre le trafic de l'opium, celui-ci entend néanmoins presser la Chine de s'ouvrir au commerce. Ainsi décide-t-il, en février 1840, de dépêcher un corps expéditionnaire – seize bâtiments de guerre, quatre mille hommes – afin d'obtenir l'ouverture de cinq ports. L'équipée est une réussite militaire. La flotte enlève l'île de Chusan, très convoitée par Lord Palmerston, et s'introduit sans grande résistance jusqu'à l'embouchure du fleuve Pei-ho, à moins de 100 miles de Pékin.

L'empereur se rend compte trop tard qu'il a gravement sous-estimé la force des « barbares » à la lecture des rapports triomphalistes de Lin, son représentant de Canton. Celui-ci est révoqué. Il est remplacé par Keshen, vice-roi de la province entourant la capitale, chargé de négocier l'éloignement de l'armada britannique. Ses finesses diplomatiques ont raison de l'humeur martiale d'Elliot, qui consent à se replier à Canton. C'est là qu'il signe, le 20 février 1841, la convention de Chuenpi, qui cède Honkgong à la Couronne britannique.

Et c'est en lisant ce texte que Lord Palmerston fulmine. Non seulement le capitaine s'est approprié une « île stérile », mais il n'a pas forcé l'ouverture des cinq ports, mission qui lui avait pourtant été confiée. « Vous avez désobéi ! », tempête-t-il. *Exit* aux Bermudes, l'insolent officier. Un autre que lui, sir Henry Pottinger, achèvera le travail. Londres le récompensera en le nommant premier gouverneur de Hongkong. C'est l'heure du triomphe pour l'Angleterre des manufactures, sûre de son bon droit. Pour la dynastie mandchoue, c'est le premier stigmate d'une terrible dégénérescence, qui finira par l'emporter soixante-dix ans plus tard.

Frédéric Bobin
à Hongkong

Petite sélection d'ouvrages récents

- *Hongkong. Un destin chinois*, de Marina Dyja et Dorian Malovic. Bayard Editions, 327 p., 140 F.
- *Hongkong. Le rendez-vous chinois*, de Denis Hiault. Gallimard, coll. « Découvertes », 127 p., 73 F.
- *Hongkong. Enjeux d'une transition historique*, de Jean-François Dufour. Le Monde Éditions-Marabout, 328 p., 39 F.
- *Hongkong. Dans la gueule du dragon*, de Pierre Cayrol. Editions Philippe Picquier, 171 p., 92 F.
- *Hongkong. Chronique d'une île sous influence*, de Gérard A. Jaeger. Editions du Félin, 369 p., 159 F.
- *Dernier Noël à Hongkong*, d'Edward Behr et Jean Lartéguy, Plon, 310 p., 125 F.
- *Hongkong-Chine*, de Zhao Hua Wang. Thieffry associés, 156 p., 120 F.

En flânant dans Possession Street où tout a commencé

LE 25 JANVIER 1841, débarquée peu avant l'aube sur la côte d'une île qui n'avait pas encore de nom, une petite unité de la Royal Navy gravit le chemin escarpé menant à un promontoir en amont duquel on pouvait voir les toits de quelques maisonnettes paysannes chinoises. La petite communauté installée là depuis le XVII[e] siècle obéissait aux ordres d'un pirate qui régnait en maître sur tout ou partie des eaux de l'immédiat alentour.


HONGKONG

Les villageois – quelques dizaines peut-être – contemplèrent alors le curieux manège auquel se livrèrent ces intrus, au physique jamais vu dans ces parages. S'arrêtant à mi-pente sans venir jusqu'à eux, ces hommes – des militaires, semblait-il – plantèrent dans le sol un étendard rectangulaire (les étendards chinois sont plutôt triangulaires) frappé d'un croisillon inconnu de couleurs bleu, blanc et rouge ; puis ils ouvrirent des bouteilles (de l'alcool, peut-être ?) et prononcèrent haut et fort quelques phrases chaleureusement applaudies, dans une langue incompréhensible. On saurait plus tard, à Tai Ping Shan (la montagne de la Grande-Paix), qu'il s'agissait de souhaiter bonne santé à un monarque de l'autre bout du monde, et de déclarer la prise de possession des lieux en son nom.

Ainsi est née Possession Street, qui encore aujourd'hui garde ce nom évocateur – pour combien de temps, nul ne le sait. Inutile de chercher ici des traces de cet acte de défi perpétré par le capitaine Charles Elliot au service de Sa Très Gracieuse Majesté, à l'encontre de l'empire du Milieu. Les plaques de rue sont les seuls témoins de l'histoire. Le point précis où l'Union Jack fut dressé n'est marqué d'aucune distinction. Il n'y a pas si longtemps, l'endroit était un cloaque recueillant les écoulements des hauteurs supérieures de ce qui fut ensuite baptisé pic Victoria. Ou simplement, le Peak, comme on dit plutôt, depuis longtemps, à Hongkong.

LA LÉGENDE D'UN LIEU BANAL

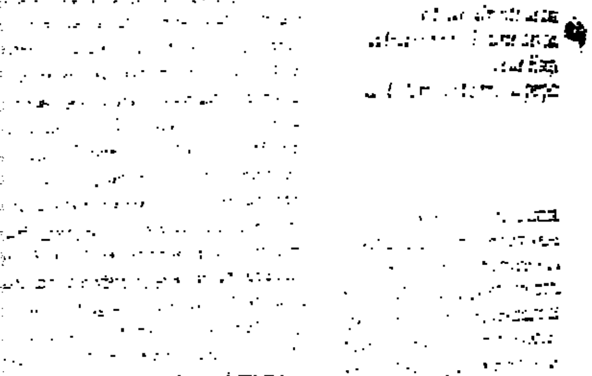
Dans la rue, des boutiquiers très communs rivalisent avec deux petits supermarchés et une agence de banque. Un coiffeur, une boutique de vidéos, un bureau du Jockey Club, le PMU hongkongais. Il n'y a, en somme, rien à voir : un bout d'artère très ordinaire, pentu mais sans excès, traversé par les taxis et peuplé de ses habitants normaux, jusqu'aux quelques habituels clochards aux cheveux longs et soudés dans la crasse.

Un « anti-lieu » à la mesure du « non-événement » qu'est la rétrocession de Hongkong. En cet endroit précis, voilà un siècle et demi, commençait une histoire qui conduirait toutes les puissances déjà en cours d'industrialisation à s'arracher des morceaux de la Chine, et dont on vit ces jours-ci le symbole inverse. Et commençaient aussi des parcours individuels qu'on rêverait d'avoir vus consignés.

M[me] Randall, par exemple. La voilà arrivant d'Australie, en 1851, à la tête d'une « troupe de théâtre » coloniale dont on aimerait savoir plus... Que découvre-t-elle ? Qu'en dix ans les Britanniques (en fait, principalement des Anglais et des Ecossais) n'ont pas réussi à installer un « quartier chaud » digne de ce nom. Ils ont annexé Tai Ping Shan – où les filles du pirate se vendent bien – mais l'endroit demeure sordide. Ladite M[me] Randall leur réorganise tout cela à quelques centaines de mètres plus à l'est. La légende – l'une des légendes – de Hongkong est née, qui donnera lieu au mythe de Suzie Wong, la prostituée de luxe. Paradoxe : Tai Ping Shan, aujourd'hui, est un endroit particulièrement paisible où les petits temples aux allures de simples boutiques recueillent l'offrande de vieilles gens très attachées à leurs traditions taoïstes, qui viennent quotidiennement planter le bâton d'encens, déposer l'orange ou la pomme devant tel ou tel dieu tutélaire, se prosterner une fois, deux fois, trois fois, au son du coup de masse de bois sur la coupe de bronze ou de cuivre, dans l'espoir d'arranger telle ou telle histoire familiale, personnelle.

Il n'y a pas très longtemps, on trouvait encore des traces d'opium au fond des pipes en vente là pour touristes en goguette. Mais aucune trace du passage du capitaine Elliot.

Francis Deron
à Hongkong



Le Monde
21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Le bon impôt russe

MÊME un libéral aussi militant que l'actuel président de la Banque mondiale, James D. Wolfensohn, le rappelait tout récemment encore (*Le Monde* du 28 juin) : le capitalisme a besoin, pour fleurir, d'un Etat solide, pas d'un Etat minimal. L'une des premières conditions de l'existence d'un tel Etat est sa capacité à décider démocratiquement du niveau de l'impôt, à le collecter, et à l'affecter là où en ont décidé les représentants du peuple. C'est la base du développement d'une économie moderne en démocratie.

On ne pourra donc que se féliciter du vote intervenu cette semaine à Moscou, où la Douma – dominée par l'opposition communiste et ultranationaliste – a adopté en première lecture le nouveau code des impôts. Cette réforme de la fiscalité est réclamée à cor et à cri par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, par tous les créanciers occidentaux de la Russie et par les investisseurs étrangers qui entendraient s'y risquer. Elle devrait permettre de conforter un Etat qui s'était effondré en même temps que l'entité avec laquelle il se confondait avant 1990 : le PCUS. Un Etat qui donne encore trop souvent l'impression d'être l'instrument de quelques groupes d'intérêts économiques et financiers et qui ne parvient à collecter qu'à peine la moitié des recettes normalement attendues.

La Douma a décidé de mettre de l'ordre dans les quelque deux mille textes régissant l'impôt ; bref, de rendre intelligible une législation monstrueuse, produit de deux grandes traditions bureaucratiques, celle des tsars et celle des communistes. Ladite législation était aussi quelque peu irréelle, puisque moins de 3 % des Russes font une déclaration d'impôts, tandis que la plupart des grandes sociétés ignorent superbement le fisc...

Boris Eltsine a célébré le vote de la Douma comme *« une énorme victoire »*. C'est aller un peu vite en besogne. Le texte doit être adopté en deuxième lecture. Il ne prendra son sens que si l'Etat commence par payer des fonctionnaires qui, privés aujourd'hui de revenu, ne peuvent évidemment être redevables de quoi que ce soit. Surtout, il n'aura un début d'application que si les grands groupes industriels et financiers – *« privatisés »* au profit quasi exclusif des apparatchiks de l'ancienne nomenklatura communiste – acceptent de verser l'impôt sur les bénéfices.

Car ils font des bénéfices. Comment expliquer, sinon, que la Russie soit exportatrice nette de capitaux, que des milliards de dollars russes soient investis chaque année sur les places financières occidentales ? Imposer les Gazprom et autre Lukoil, mastodontes monopolistiques de l'industrie énergétique russe, ne serait, après tout, que les obliger à réinvestir dans leur propre pays... Une exigence minimale de patriotisme. M. Eltsine ne pourra fêter une telle réforme fiscale que s'il gagne cette bataille-là.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

L'inquiétude des Chartrains

LES VITRAUX du choeur de la cathédrale de Chartres ont repris leur place. La Vierge glorieuse resplendit dans les bleus divins dont l'entourèrent les artisans du XIIe siècle. On peut espérer que, d'ici à la fin de l'année, la cathédrale rayonnera de la gloire étincelante de toutes ses verrières. Alors Notre-Dame de Chartres aura recouvré sa splendeur. Le miracle de sa survie sera complet, visible à tous les yeux.

Car c'est un véritable miracle si la cathédrale est intacte. Sans doute les hommes y ont-ils contribué, qui démontèrent et mirent à l'abri les célèbres verrières. Mais c'est miracle que de mars à juillet 1944 les bombardements alliés et les tirs de la défense contre avions, alternant, aient épargné l'édifice alors que divers monuments étaient touchés et que l'église Saint-André, l'hôtel de ville, la porte Guillaume étaient entièrement détruits.

Or un miracle ne se renouvelle pas. La guerre est encore possible, et les Chartrains sont inquiets et irrités, car, en dépit de multiples promesses, le camp d'aviation demeure, de hideuses baraques continuent à se dresser face au chevet de la cathédrale, et la base aérienne est en voie de reconstruction. Les états-majors ont oublié leurs promesses. La presse locale est alertée, syndicat d'initiative et sociétés artistiques s'émeuvent. Des pétitions circulent. On réclame l'éviction du camp d'aviation, on veut que le sanctuaire cher à tous, que la vierge protectrice de la Beauce recouvrent aux temps des moissons leur ceinture intacte d'épis mûrs.

R.-J.

(29-30 juin 1947.)

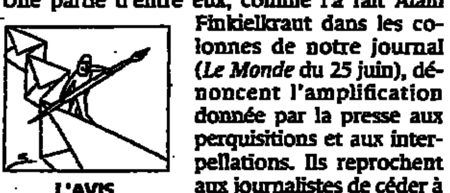
Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

LE COURRIER DES LECTEURS Voici la presse mise, une fois de plus, en accusation pour le retentissement donné aux affaires de pédophilie. Un lecteur anonyme, qui nous dit avoir fait l'objet d'une garde à vue de quelques heures pour avoir acheté deux cassettes du cinéaste Jodorowski par l'intermédiaire d'une société de vente par correspondance dont le listing a été utilisé à d'autres fins, dénonce la *« dérive sémantique »* qui conduit à mélanger garde à vue, mise en examen et incarcération. D'autres lecteurs, en revanche, se réjouissent que la lumière soit faite sur des crimes trop longtemps passés sous silence.

Ni le silence ni le spectacle

par Thomas Ferenczi

LA MANIÈRE dont les médias rendent compte, depuis plusieurs jours, des opérations lancées par la justice contre des réseaux pédophiles suscite un vif débat parmi nos lecteurs. Une partie d'entre eux, comme l'a fait Alain Finkielkraut dans les colonnes de notre journal (*Le Monde* du 25 juin), dénoncent l'amplification donnée par la presse aux perquisitions et aux interpellations. Ils reprochent aux journalistes de céder à la tentation du « lynchage » médiatique, de confondre dans le même opprobre amateurs d'images pornographiques et exploiteurs de jeunes garçons, de jeter en pâture à l'opinion publique des hommes présumés innocents et, comme l'écrit Alain Finkielkraut, de les déshonorer *« en donnant une publicité fracassante à l'investigation de leur vie privée »*, voire de les pousser au suicide.



L'AVIS DU MÉDIATEUR

Jacques Robert, de Pau, s'étonne, par exemple, de ne pas avoir lu à ce sujet, dans les colonnes du *Monde*, *« une mise en garde ou des commentaires adéquats »*. J. Lafon, de Paris, ne comprend pas que notre journal ait choisi de publier en toutes lettres le nom d'un des accusés du procès qui s'est ouvert, le 16 juin, devant le tribunal correctionnel de Paris et parle de *« dérive »*. Pierre-Henry Lutran, de Paris, juge pour sa part *« extrêmement tendancieux »* notre titre du 21 juin, « Un ancien militant d'extrême droite menait un trafic de cassettes pédophiles », qui établit, selon lui, un lien indu entre une conviction politique et des déviations sexuelles. Un de nos correspondants condamne *« le flou ambigu créé et entretenu par les médias entre pédophilie et homosexualité »*.

Certains de nos lecteurs ne partagent pas cette indignation. *« Pourquoi êtes-vous si discrets, si pudiques, pourquoi ménagez-vous ces individus, pourquoi n'écrivez-vous pas leur nom ? »*, nous demande Monique de Bradke, d'Ableiges (Val-d'Oise). Répondant à notre collaborateur Pierre Georges, qui, dans *Le Monde* daté 22-23 juin, invitait à distinguer les *« voyeurs »* des *« acteurs »*, Jean-Claude Houizot, de Maisons-Laffitte (Yvelines), souligne que *« ces voyeurs, en achetant ces cassettes, alimentent une activité de tournage de films dont les victimes innocentes sont de jeunes ou moins jeunes enfants »*.

De même, pour Dominique et Jean-Michel Bercy, de Paris, *« le scandale ne se situe pas dans la lutte contre la pédophilie mais dans la souffrance infligée aux enfants »*. *« Les médias nous ont informés comme c'est leur devoir, sans "spectacle" ni "chasse aux sorcières", nous écrit Jean-Louis Bru (sur Internet), et s'il y a des personnes qui ont été "jetées en pâture" ce sont bien ces enfants exploités, violés, tués dans un silence assourdissant. »*

A notre avis, *Le Monde* a évité le *« double écueil »* que signalait récemment Catherine Trautmann : *« Le silence pour ne pas voir et le spectacle pour ne pas ajouter au drame »*. Il n'a pas méconnu les risques d'amalgame dénoncés par quelques-uns de nos lecteurs et a choisi de présenter cette affaire avec mesure. Quant aux noms, il estime normal, les audiences étant publiques, de divulguer ceux des personnes – majeures – qui comparaissent devant une cour d'assises ou un tribunal correctionnel ; et il juge légitime de publier ceux des personnes mises en examen lorsqu'il les connaît ; il s'abstient, en revanche, de dévoiler l'identité de simples suspects, interpellés ou gardés à vue. La référence à l'extrême droite, enfin, dans notre titre du 21 juin, renvoie à notre article du 18 juin sur « Michel Caignet, l'ami des néonazis allemands », mis en cause dans une affaire de même nature, ainsi qu'à une certaine idéologie néonazie.

LA HONTE

Des hommes se sont suicidés avant même d'être jugés, pour échapper à la honte vraisemblablement. Personne ne peut s'en réjouir, mais n'oublions pas, dans le même temps, que le coup de filet dans les réseaux pédophiles (mot dont le sens est un abus de pouvoir) a pour but de protéger des enfants et des adolescents. Combien d'entre eux pourront vivre dignement une vie d'adulte, pourront connaître une sexualité « normale », pourront survivre à la honte, voire la culpabilité d'avoir été des objets de consommation pour satisfaire les fantasmes de M. Tout-le-Monde ? Combien d'entre eux se suicideront ?

Marie-Noëlle Gerolami, Paris

LA RESPONSABILITÉ DES JUGES

Depuis les opérations de rafles et perquisitions effectuées au petit matin chez des citoyens suspects de détenir des cassettes pornographiques mettant en scène des adolescents, on assiste médusé à la condamnation à mort par suicide des présumés coupables. Le regard de la famille, des voisins, des collègues des prévenus n'est plus supportable et a raison du désir de vivre des moins pervertis d'entre eux. A une époque où le sexe et la violence sont omniprésents sur les chaînes de télévision, celles-ci sont prises d'un soudain puritanisme et relaient la croisade médiatique de procureurs en mal de publicité. (...) Jusqu'à quand les erreurs et les excès de la justice et des juges resteront-ils impunis ?

Bruno Germain, Dijon

OÙ EST LE « PACTE MORAL » ?

L'institution d'un plafond de revenu pour les prestations familiales ne figurait pas dans le programme soumis au corps électoral et dont l'annonce en temps voulu aurait pu suffire à inverser le résultat. Où est donc le « pacte moral » en cette affaire ? Le niveau envisagé pour le plafond est profondément inéquitable. Quel bel exemple de privilégiés qu'un ménage bi-actif avec deux enfants dans les grandes agglomérations, et notamment en région parisienne ! Logement, transports, fiscalité locale écrasante, tarif plein pour garderies, cantines, vacances, pas d'allocation de rentrée scolaire... Bref, un niveau de vie à peine équivalent à celui d'un couple de smicards d'une petite ville ayant la sagesse de ne pas se lancer dans l'aventure parentale. Voilà donc la catégorie sociale à laquelle on imposerait une baisse du revenu disponible de l'ordre de 5 % ! S'il doit y avoir redistribution, que les cadres dirigeants et assimilés ou autres abonnés aux stock-options commencent ! Mais la mesure annoncée est peut-être encore plus critiquable par sa valeur symbolique. Ainsi l'Etat ne considérerait-il plus que le renouvellement des générations est une priorité nationale, à moins qu'il ne compte désormais que sur les catégories défavorisées pour y parvenir ? Quel manque de clairvoyance sur les conditions d'un avenir acceptable pour notre pays.

J. de Clery, La Selle-sur-le-Bied (Loiret)

LES LOBBIES AVANT LES IDÉES

Les partisans radicaux du « moins d'Etat » hurlent à l'infamie à propos du plafonnement des allocations familiales ; ils hurlent car ils n'acceptent pas que, dans ce domaine, il y ait moins d'Etat... Comme quoi l'Etat, si vilipendé de ce côté de la classe politique, a, parfois, du bon. D'autre part, ô surprise, le Parti communiste, qui s'occupe en général des plus démunis, se lance dans la bataille pour défendre les droits acquis des 10 % de familles les plus aisées. La politique, c'est bizarre... On pourrait finir par croire que les lobbies ont plus d'importance que les idées.

Bruno Blociszewski, Paris

UNE FRANCE GÉNÉREUSE ET FRATERNELLE

Que sont devenus les compagnons de la Libération pour que certains d'entre eux aient cru bon d'intervenir publiquement pour dénoncer la mesure de régularisation de quelques sans-papiers (*Le Monde* du 26 juin) ? Comment se fait-il qu'ils en soient réduits à considérer cette affaire sous le seul angle de la légalité sous la pression obscurantiste de l'extrême droite ? Faut-il leur rappeler que les sans-papiers, au nombre desquels se comptent de nombreux Africains dont les ancêtres, souvent tirailleurs sénégalais, ont rendu d'immenses services à la France, se trouvaient pris au piège d'un arsenal juridique qui les renvoyait à une clandestinité dont ils ont eu eux-mêmes, en d'autres temps, à connaître les souffrances. Faut-il ajouter que le titre de gloire des compagnons de la Libération est d'avoir dit non au conformisme des années 40 fait de démission, de lâcheté, d'abandon et de honte que représentait le gouvernement de Vichy, et d'avoir combattu, envers et contre tout, dans l'illégalité la plus totale au nom d'une France généreuse et fraternelle ?

François de la Chevalerie, Paris

VIOLENCE ET BANDE DESSINÉE

Votre article sur *Dobermann*, dans *Le Monde* du 24 juin, pose la question des influences qui pèseraient sur un cinéma décrit comme *« purement mécanique et technologique »*, *« à la psychologie sommaire »* et, surtout, s'abandonnant à une violence gratuite. Il semblerait, à la lecture de cet article, que l'univers des bandes dessinées fournisse la première de ces influences. Il serait peut-être temps de cesser de se référer à « la » bande dessinée, comme s'il s'agissait d'un mode d'expression homogène, porteur d'un esprit unique et d'une esthétique tout d'une pièce. Ce que Luc Besson emprunte à la bande dessinée (et, dans une moindre mesure, Caro et Jeunet), c'est une imagerie du futur et un certain sens de la dérision. Rien de commun, donc, avec la violence outrancière et gratuite que Kounen est supposé avoir, pour sa part, empruntée aux albums de BD. Mais dans quelles bandes dessinées l'aurait-il trouvée, cette violence ? Assurément pas dans celles que je lis quotidiennement et apprécie, où l'on en trouve bien peu. (...) La vérité est que, considéré globalement, le cinéma américain, où les films d'action règnent presque sans partage, est bien plus violent que le « neuvième art ». On n'a donc pas à chercher très loin où certains réalisateurs français prennent exemple à cet égard.

Thierry Groensteen, Angoulême (Charente)

France-OTAN : une bonne idée en panne

Suite de la première page

La diplomatie française a-t-elle été grisée par ce succès ? Les nuances d'appréciation entre les centres de pouvoir traitant du sujet – l'Elysée, Matignon, affaires étrangères et défense – compliquent-elles les négociations ? Les adversaires de la réintégration ont-ils regagné du terrain auprès de la présidence de la République ? Toujours est-il qu'une accumulation de maladresses dilapide en quelques semaines les points marqués à Berlin. La solidarité européenne est mise à mal par des demandes françaises jugées excessives. Puisque Washington est prêt à donner dans l'OTAN plus de *« visibilité »* aux Européens, pourquoi ceux-ci ne revendiqueraient-ils pas le Saceur, le commandant en chef des forces alliées en Europe, un poste détenu depuis 1949 par un général américain ? C'est l'idée que teste, dès juillet 1996, Charles Millon, alors ministre de la défense, auprès de son collègue américain William Perry, lors d'une réunion à Londres. William Perry laisse le soin aux ministres britannique et allemand de la torpiller.

Le président de la République ne se décourage pas pour autant. Faute d'obtenir le commandement stratégique de l'OTAN en Europe, il se rabat sur les commandements régionaux. Pour le nord, il n'y a pas de difficulté ; il est déjà sous la direction d'un officier allemand. La zone sud, en revanche, pose problème ; elle est commandée depuis toujours par un amiral américain. La France a beau expliquer qu'il n'est pas question de faire passer la VIe flotte, avec ses armes nucléaires et son rôle stratégique dans la surveillance du Proche-Orient, sous la tutelle d'un Européen, rien n'y fait. Même une lettre de Jacques Chirac à Bill Clinton – *« it is of capital importance »* (en anglais dans le texte) –, n'ébranle pas l'opposition américaine.

Pendant des mois, la diplomatie française tente de fléchir Washington. Des solutions plus ingénieuses les unes que les autres sont imaginées : période transitoire de six ans, partage des responsabilités en Méditerranée, etc. Les alliés européens poussent à des compromis mais, devant l'obstination américaine et les hésitations de Paris, laissent les Français et les Américains en tête-à-tête, ce qui est une recette pour l'échec.

TROIS OBJECTIFS

Si, dans les milieux dirigeants français, on ne nie pas que des progrès vers l'*« européanisation »* tant réclamée de l'OTAN aient été faits, le débat s'est cristallisé autour du commandement sud, avec des bonnes raisons parfois, en en exagérant la portée symbolique souvent. Ces progrès sont-ils suffisants pour permettre une réintégration totale de la France dans l'OTAN ? Jacques Chirac pèse le pour et le contre. Avant la dissolution de l'Assemblée nationale, il avait l'intention de se prononcer à la fin mai, assez longtemps à l'avance pour ne pas troubler le sommet atlantique de Madrid des 8 et 9 juillet. Les élections législatives ont remis en cause ce calendrier ; la victoire d'une gauche plus gaulliste que les gaullistes a rendu la poursuite immédiate du rapprochement avec l'OTAN quasi impossible. Plusieurs mois avant de savoir qu'il serait appelé au Quai d'Orsay, Hubert Védrine avait reproché au gouvernement d'alors d'avoir *« abattu toutes ses cartes d'un seul coup »*.

L'affaire n'est pas terminée pour autant. Les partisans de la politique inaugurée en 1995 comptent que les Américains seront un jour plus sensibles aux arguments français. Mais il serait bien naïf d'espérer de nos partenaires européens un zèle particulier en faveur d'une identité de défense autonome à laquelle ils ne croient guère. En attendant, le président de la République et le gouvernement devront se mettre d'accord sur la manière dont la France participera ou non, au coup par coup, aux nouvelles structures devant être mises en place au sein de l'OTAN afin que les réformes acquises ne soient pas totalement remises en cause.

Le bilan laisse à désirer. Pour le sommet atlantique de Madrid, la diplomatie française s'était fixé trois objectifs : accompagner l'élargissement d'un accord avec la Russie ; rénover l'OTAN pour que l'Europe y ait toute sa place et obtenir que la Roumanie, pays appartenant à la francophonie, soit parmi les premiers pays de l'Est admis dans l'alliance. Seul le premier aura été atteint et à Washington, le ton n'est pas aux concessions.

Daniel Vernet

EMPLOI Le conseil d'administration de Renault était convoqué, samedi 28 juin, pour prendre connaissance du rapport de l'expert indépendant, Danielle Kaisergruber, chargée, le 10 juin, d'étudier les solutions alternatives à la fermeture de l'usine de Vilvorde. ● CE RAPPORT conclut, selon nos informations, à la nécessité de fermer le site belge, même s'il estime qu'une réduction du temps de travail, accompagnée d'une réorganisation de la production, peut parfois constituer une bonne solution. ● LE RAPPORTEUR critiquerait la politique sociale menée par Renault qui n'a pas respecté l'esprit de *« l'accord à vivre »* conclu en 1989 et estimerait que la brutalité de l'annonce impose un plan social exemplaire. ● *CE PLAN* doit être négocié en Belgique dès le lundi 30 juin. Les syndicalistes estiment que le travail pourrait reprendre à l'issue des négociations rapides.

La fermeture de l'usine Renault de Vilvorde paraît inévitable

Danielle Kaisergruber, l'expert choisi par le constructeur, a remis son rapport au conseil d'administration, convoqué le 28 juin. Sans condamner la réduction du temps de travail, il devait conclure à la nécessité de fermer l'usine belge

LE CONSEIL d'administration de Renault devait se réunir samedi 28 juin, à partir de 10 heures. A l'ordre du jour : la présentation, par Louis Schweitzer, du rapport confié le 10 juin à Danielle Kaisergruber, consultante au cabinet Bernard Brunhes, pour étudier les solutions alternatives à la fermeture du site de Vilvorde, en particulier la réduction du temps de travail.

Hormis Louis Schweitzer, les administrateurs n'ont, semble-t-il, pas eu le rapport avant la tenue du conseil d'administration. Mais, à la demande de Danielle Kaisergruber, lecture en a été faite vendredi 27 juin, dans la soirée, aux deux administrateurs salariés, Gérard Muteau (CGT) et Pierre Alanche (CFDT). Cette rencontre, organisée dans le bureau de Michel de Virville, secrétaire général du groupe Renault, s'est, semble-t-il, déroulée dans une ambiance tendue. La direction a peu apprécié qu'un communiqué publié quelques heures auparavant indique que *« les administrateurs CFDT et CGT, ainsi que leur organisation syndicale, ne s'exprimeront sur le rapport d'expertise qu'à l'issue de la réunion du conseil d'administration »*. Ce rapport appartient en effet au conseil d'administration et les administrateurs salariés doivent respecter la règle de confidentialité, y compris vis-à-vis de leur organisation syndicale, a rappelé la direction. Finalement, la consigne a apparemment été respectée.

UN PROBLÈME STRUCTUREL

Ce luxe de précautions était autant destiné à faire pression sur les syndicalistes qu'à éviter toute fuite. De bonne source, on indique que le contenu du rapport de Danielle Kaisergruber est conforme à ce que beaucoup attendaient : il ne remet pas en cause la fermeture de l'usine de Vilvorde. Dans une première partie, l'expert reviendrait sur la crise de l'automobile pour confirmer l'analyse de la direction : le problème est structurel et non conjoncturel, et Renault dispose d'une surcapacité de production. Dans ce contexte, l'usine de Vilvorde souffre de deux handicaps particuliers : les salaires y sont plus élevés que sur les autres sites et sa localisation, en pleine ville, ne permet pas d'envisager son extension.

Selon nos informations, la première partie du rapport conclut à l'impossibilité de remédier aux problèmes de Renault par le biais de la réduction du temps de travail. Pourtant, Danielle Kaisergruber n'a jamais caché ses sympathies pour le modèle allemand. Selon elle, une réduction du temps de travail qui s'accompagne d'un accroissement de la durée d'utilisation des équipements peut être une solution sociale et industrielle efficace. C'est ce qu'a fait Volkswagen. Mais, à la différence de Renault, le constructeur allemand n'est basé que sur un site, ce qui rend moins complexe la réorganisation de la production.

Dans une deuxième partie, l'expert n'exonère pas Renault de ses responsabilités sociales. Elle conseillerait à l'entreprise de renouveler ses relations avec les organisations syndicales auxquelles le rapport rend d'ailleurs hommage. Elle suggérerait, en particulier, de s'inspirer de l'*« accord à vivre »* conclu en décembre 1989 et qui, de l'avis de beaucoup, est resté lettre morte. Son principal inspirateur, Michel Praderie, secrétaire général, a quitté Renault peu après l'arrivée de Louis Schweitzer à la tête de l'entreprise. Celui-ci ne donne pas à cet accord la même importance que son prédécesseur, Raymond Lévy.

Enfin, dans une troisième partie, Danielle Kaisergruber estimerait que le caractère brutal de la suppression de 3 100 emplois à Vilvorde crée pour l'entreprise des obligations exceptionnelles en matière de reclassement. Les salariés qui ne retrouveraient pas d'emploi pourraient être pris en charge un certain temps par Renault. La décision de revoir la fermeture de Vilvorde ne relevant pas du conseil d'administration mais du PDG, le conseil devait, en fin de matinée, publier un communiqué confirmant la décision de Louis Schweitzer. Malgré le changement de majorité politique, les administrateurs nommés par le gouvernement devaient donner leur aval à cette démarche.

Dans ce cas, la suite des événements est connue. Dès le 10 juin, le communiqué de Renault précisait que, *« dans l'hypothèse où le résultat de l'étude conduirait l'entreprise à confirmer la décision antérieure, un plan serait mis en œuvre sans délai, comportant, d'une part, les mesures sociales appropriées, d'autre part, la création d'une activité industrielle significative sur le site »*. Ce communiqué n'envisageait pas l'autre hypothèse.

Ne se faisant guère d'illusion, les syndicats belges avaient accepté la tenue d'une réunion du conseil d'entreprise de Vilvorde, dimanche 29 juin, pour prendre officiellement connaissance de la décision du conseil d'administration, mais aussi une rencontre dès lundi 30 juin, à 9 h 30, sous l'égide du médiateur du ministère du travail, pour négocier le contenu du plan social. Après plusieurs réunions purement formelles, la direction aurait affirmé que des propositions très concrètes allaient leur être faites.

Alors que l'usine de Vilvorde est en grève depuis trois semaines, nul ne sait quand le travail reprendra. Selon un syndicaliste, la reprise serait possible dès la signature de l'accord social envisageable pour la fin de la semaine. Mais les départs d'ouvriers et de techniciens s'étant multipliés, le redémarrage de l'usine semble de plus en plus problématique.

Frédéric Lemaître

Pas de « code de conduite européen »

L'onde de choc provoquée en Europe par la fermeture de l'usine de Vilvorde avait amené les ministres européens des affaires sociales, en avril, à confier aux partenaires sociaux le soin de préciser certains points ambigus de la directive sur l'information et la consultation des travailleurs dans le cadre des comités d'entreprise européens.

Réunis vendredi 27 juin à Luxembourg, les ministres des affaires sociales ont constaté que ce dialogue ne progressait pas. *« La situation n'a pas bougé lors de la réunion entre partenaires sociaux tenue début juin. Il faut poursuivre les efforts »*, a déclaré la présidence néerlandaise, par la voix de son ministre du travail, Ad Melkert. Une nouvelle réunion du *« comité du dialogue social »*, qui réunit représentants des syndicats et organisations patronales, est prévue le 3 juillet. Patronat et syndicats s'opposent en particulier sur le caractère préalable de la consultation.

La reconduction de Pierre Darnis à la tête du directoire de la CNP n'est pas assurée

À L'OCCASION de l'assemblée générale ordinaire de la Caisse nationale de prévoyance (CNP), convoquée lundi 30 juin au matin, l'ensemble du conseil de surveillance et du directoire, élu pour cinq ans, est renouvelable. Jusqu'à vendredi, aucun changement majeur ne semblait devoir intervenir. Tout au plus était évoqué le départ du représentant de l'Etat au conseil de surveillance, Dominique Marcel, devenu directeur du cabinet de Martine Aubry, ministre de l'emploi.

Pierre Darnis, depuis dix ans président du directoire de la première compagnie française d'assurance-vie, était assuré de *« rempiler »* pour cinq ans. Même si l'on a régulièrement glosé sur son remplacement. Le poste est envié, et le statut public de la compagnie donne au pouvoir politique toute liberté de nomination. Il y a un an, Thierry Aulagnon, chef de service des financements et participations au Trésor, avait été cité pour remplacer M. Darnis. Ce dernier, bénéficiant du soutien indéfectible de Philippe Lagayette, directeur général de la Caisse des dépôts et deuxième actionnaire de la CNP avec 30 % du capital, avait échappé au couperet. M. Aulagnon a, depuis, quitté le Trésor pour la direction générale du GAN.

AUGMENTATION DE CAPITAL

La tentation de libérer un poste au Trésor pour accueillir un membre d'un cabinet sortant s'est réveillée ces tout derniers jours. André-Laurent Michelson, ancien directeur adjoint du cabinet de Jean Arthuis, ministre de l'économie du gouvernement Juppé, a été nommé au grade de chef de service en début d'année. Issu du Trésor, il serait logique qu'il y retourne, bien que ce grade lui ouvre les portes d'autres administrations. Problème : dans son corps d'origine, il n'existe que trois postes de chef de service, et ils sont pourvus par Sylvain de Forges, Anne Le Lorier et Francis Mayer. D'où la volonté d'envoyer l'un d'entre eux à la tête de la CNP, rendant soudain, à la veille du week-end, le renouvellement de M. Darnis bien incertain.

L'époque se prête pourtant à la stabilité des équipes. La CNP attend l'ouverture de son capital depuis 1993, et son président ne manque pas de l'espérer chaque année. Une augmentation de capital entre 3 et 4 milliards de francs est nécessaire pour permettre à la compagnie de respecter son ratio de solvabilité, compte tenu de la croissance du marché de l'assurance-vie. La Caisse des dépôts a manifesté sa volonté de suivre l'augmentation de capital, mais aussi de renforcer sa participation, au moins jusqu'à la minorité de blocage (34 %), pour affirmer *« l'ancrage »* de la CNP à la Caisse.

L'augmentation de capital comporte plusieurs préalables. Le premier porte sur le statut du millier de fonctionnaires (sur 2 300 employés de la CNP) détachés à la CNP et qui bataillent pour conserver leurs avantages dans une structure capitalistique qui évoluerait. Le Conseil d'Etat a été saisi en mars 1997. Il n'a pas encore rendu son avis. Il faudra ensuite rédiger un projet de loi, revenir vers le conseil d'Etat et déposer le projet au Parlement. Une vente des titres de la CNP ne peut être tentée avant la clarification définitive du statut de ses personnels.

Deuxième préalable, provoqué par le changement de majorité : l'avenir de l'assurance-vie. Le premier ministre s'est prononcé pour une nouvelle répartition entre les revenus du capital et ceux du travail. L'assurance-vie, qui bénéfice d'un régime fiscal avantageux, exonérant notamment les bénéficiaires de droits de succession, est naturellement en ligne de mire.

FISCALITÉ ACCRUE

Le gouvernement n'a pas encore fait connaître sa position. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, a simplement déclaré, jeudi 26 juin au Forum de *L'Expansion*, que, s'agissant de la fiscalité de l'épargne, les mesures seront *« très réfléchies, à effet très mesuré »* pour ne pas *« faire fuir les capitaux vers d'autres cieux »*. Difficile, là encore, de vendre les actions d'une entreprise avant de savoir si son fonds de commerce risque d'être affecté par une fiscalité accrue.

Enfin, le gouvernement socialiste réfléchit à l'ampleur de son désengagement du capital de la CNP, dont l'Etat détient 42,5 %. Restera-t-il au capital juste pour que la CNP ne bascule pas dans le privé, laissant la plus large part à la Caisse des dépôts, ou se désengagera-t-il plus largement ?

Changer d'équipe quand on ne sait pas où l'on veut aller est peut-être prématuré, disent certains. Le renouvellement de M. Darnis à la tête de la CNP, pour un mandat limité, était une solution envisagée, à la veille d'un week-end qui s'annonçait agité.

Babette Stern

Bernard Arnault force les patrons de Guinness et de Grand Metropolitan à négocier

LES PATRONS de Guinness et de Grand Metropolitan vont à Canossa. Anthony Greener et George Bull ont reconnu, vendredi 27 juin, qu'ils avaient pris contact avec Bernard Arnault, président de LVMH, pour trouver une solution à leur différend. Depuis la mi-mai, M. Arnault s'oppose au projet de fusion annoncé par les deux groupes britanniques. Il propose sa propre solution, consistant à regrouper les activités d'alcools des trois partenaires.

A l'origine, M. Arnault voulait mettre la main sur les spiritueux de Guinness. L'intrusion de GrandMet dans le jeu l'a conduit à revoir son schéma. N'ayant pu faire entendre sa voix en tant qu'actionnaire principal de Guinness, LVMH a contre-attaqué par les voies juridique et boursière : il a ramassé 6,4 % du capital de GrandMet et fait jouer une clause de propriété sur le réseau commun qu'exploitent Moët Hennessy et Guinness (*Le Monde* du 21 juin). Après avoir tenté d'ignorer la contre-offensive du Français, les PDG britanniques cherchent à composer avec lui. *« M. Arnault est en position de faire valoir ses arguments*, a reconnu un porte-parole du tandem Guinness-GrandMet. *Nous n'excluons pas de bâtir une alliance avec LVMH. Notre position a toujours été celle d'une coopération, au travers de notre alliance, mais cela doit se faire au bénéfice des actionnaires. »* Ce revirement ne signifie pas encore la victoire de M. Arnault. Les trois PDG doivent se retrouver mercredi 2 juillet. Les discussions seront âpres. *« Ce sont des gens très pragmatiques, ils sont condamnés à s'entendre*, estime Edouard de Boisgelin, analyste financier chez Merrill Lynch. *M. Arnault n'est pas du genre à immobiliser 20 milliards de francs pour se contenter d'en tirer 3 % de dividendes. »*

Mais le patron de LVMH a déjà remporté la première manche, en s'imposant comme un partenaire incontournable de tout projet de rapprochement. Mieux : son schéma tripartite rallie un nombre croissant d'analystes qui le considèrent comme plus logique sur le plan industriel et plus intéressant en création de valeur pour les actionnaires. Après avoir plongé l'espace d'une journée, la semaine dernière, l'action LVMH avait retrouvé ses plus hauts niveaux à la Bourse de Paris, vendredi 27 juin, à 1 550 francs.

« Si on met ensemble trois sociétés de vins et spiritueux de cette taille, on obtient une grande synergie au niveau de la distribution », reconnait M. de Boisgelin. La distribution, c'est précisément le nouveau « métier » de LVMH. Le groupe français a pris le contrôle à 61,2 % de l'américain Duty Free Shoppers (DFS), qui détient le plus grand réseau de magasins hors taxes du monde.DFS est le premier distributeur mondial de produits de luxe, dont LVMH est, lui, le premier producteur.

> Le schéma tripartite rallie un nombre croissant d'analystes qui le considèrent comme plus logique sur le plan industriel et plus intéressant en création de valeur pour les actionnaires

Mais DFS est aussi un gros vendeur de boissons alcoolisées, champagnes, vins et spiritueux, même si la part de ces produits dans son chiffre d'affaires est en régression, à 11 %. Pour amortir son acquisition, qui lui a coûté 14 milliards de francs, LVMH a besoin de « nourrir » le réseau DFS, notamment avec des magasins Vuitton, absents jusque là des centres commerciaux DFS, mais aussi avec les alcools.

Dans le schéma industriel imaginé par M. Arnault, *LVMH* apporterait ses activités champagne et vins (6,4 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1996) et cognac et spiritueux (4,9 milliards), avec la société Moët Hennessy (dont il contrôle 66 % et Guinness 34 %) et des marques comme Moët et Chandon, Veuve Cliquot, Pommery, Hennessy.

Guinness mettrait dans la corbeille sa filiale United Distillers, qui exploite notamment le whisky Johnny Walker, le plus vendu au monde, et le gin Gordon's, et réalise 23,4 milliards de francs de chiffre d'affaires. GrandMet, *via* sa filiale International Distillers and Vintners, contribuerait à hauteur de près de 34 milliards de francs au chiffre d'affaires de la nouvelle entité, avec des marques comme le whisky J & B, la vodka Smirnoff ou la liqueur Bailey's.

C'est un ensemble de quelque 69 milliards de francs de chiffre d'affaires que souhaiterait bâtir M. Arnault. La contribution du groupe français à ce chiffre d'affaires ne serait que de 16 %, mais par le jeu de ses participations dans Guinness et GrandMet, LVMH en serait le premier actionnaire et pourrait revendiquer d'en être l'opérateur. C'est tout l'enjeu des discussions entre les trois patrons.

Pascal Galinier

France Télécom et Deutsche Telekom envisagent des participations croisées

SELON JOACHIM KROESKE, directeur financier de Deutsche Telekom, qui s'exprimait, vendredi 27 juin, sur la télévision financière de *Reuter*, l'opérateur allemand et France Télécom ont entamé des négociations sur un échange de participations statégiques pour ancrer leur alliance dans les télécommunications. M. Kroeske, interrogé avant un déplacement à Paris pour des discussions avec France Télécom, a dit avoir bon espoir de parvenir à un accord : *« Un échange de participations est très probable. A long terme cela ne fait pas de doute »*.

Pour M. Kroeske, la première étape a été la décision du gouvernement fédéral de Bonn de céder à des investisseurs institutionnels d'ici deux ans une part supplémentaire de 25 % du capital de Telekom. La deuxième étape sera l'ouverture du capital de France Télécom à laquelle le gouvernement de Lionel Jospin ne semble plus hostile (*Le Monde* du 27 juin).

DÉPÊCHES

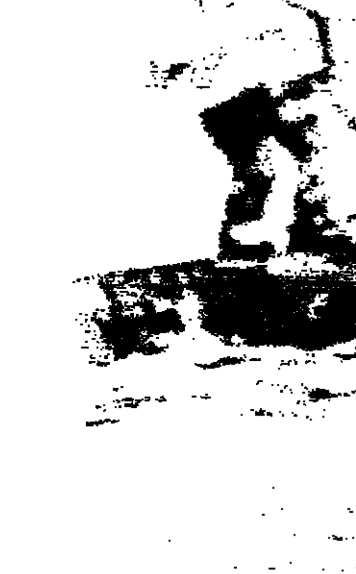
■ **AIR FRANCE : les conseils d'administration d'Air France et d'Air France Europe** (ex-Air Inter) ont pris connaissance, vendredi 27 juin, des premières évaluations pour la fusion des deux compagnies qui devrait se faire sur la base de 29 à 32 actions Air France contre 1 action Air France Europe. La parité sera arrêtée fin juillet.

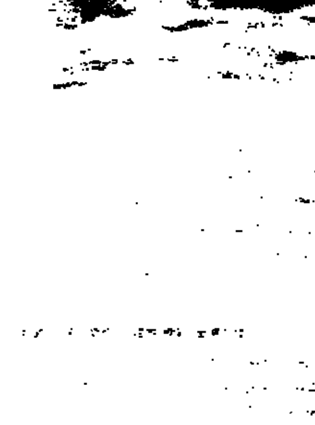
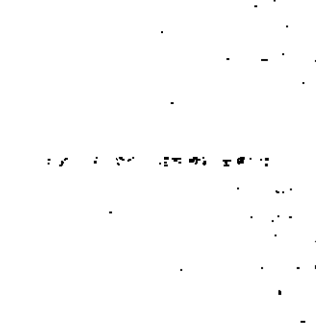
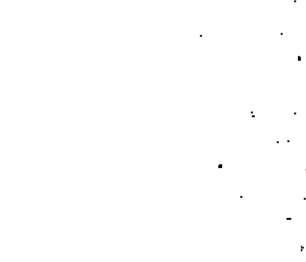
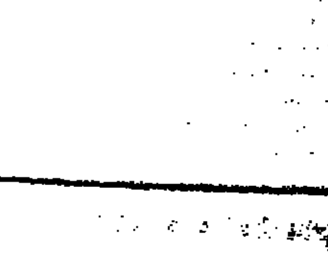
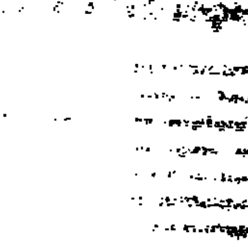
■ **VOYAGES D'AFFAIRES : Havas Voyages American Express** conforte sa position dominante sur le marché français du voyage d'affaires. Le numéro un du secteur a annoncé, vendredi 27 juin, l'acquisition du réseau Via Voyages. Le nouvel ensemble regroupera 317 points de vente pour un volume d'affaires de 8,6 milliards de francs.

■ **HILTON : le groupe hôtelier américain** a indiqué, vendredi 27 juin, qu'il prolongeait son offre publique d'achat hostile sur son concurrent ITT (hôtels Sheraton et Ciga). L'offre, qui expirait le 27 juin, a été prolongée jusqu'au 1er août et pourra l'être à nouveau si nécessaire.

■ **SUEZ-LYONNAISE DES EAUX : un consortium dirigé par le groupe** français Suez-Lyonnaise des Eaux a été déclaré pré-adjudicataire du contrat de gestion de l'eau et de l'assainissement de la capitale bolivienne, La Paz, et de sa banlieue. Le chiffre d'affaires attendu s'élève à 120 millions de francs pour la première année d'exploitation.

■ **BANQUE D'ITALIE : l'institut d'émission** italien a décidé, vendredi 27 juin, de baisser son taux d'escompte d'un demi-point à partir de lundi, à 6,25 % contre 6,75 % auparavant. La dernière baisse datait du 21 janvier.

ÉPARGNE L'or ne fait plus recette depuis de nombreuses années. La baisse continue de l'inflation a retiré au métal jaune son statut de valeur refuge. ● LONGTEMPS, LES GESTIONNAIRES de patrimoine ont estimé qu'un portefeuille équilibré devait contenir 5 % d'or. Aujourd'hui, la tendance serait de conseiller un maximum de 1 % à 2 %. ● POURTANT LES FRANÇAIS conservent encore des quantités importantes d'or physique, estimées à 3 000 tonnes ! Mais les perspectives de gains sont inexistantes. ● JOUER L'OR par l'intermédiaire des actions mines d'or ou des fonds et des sicav spécialisés présente plus d'intérêt, mais aussi plus de danger. ● LA RUBRIQUE PLACEMENTS ne comportera plus qu'une page à partir du numéro du samedi 5 juillet, daté 6-7 juillet. Elle retrouvera sa pagination normale dans le numéro du samedi 6 septembre, daté 7-8 septembre.

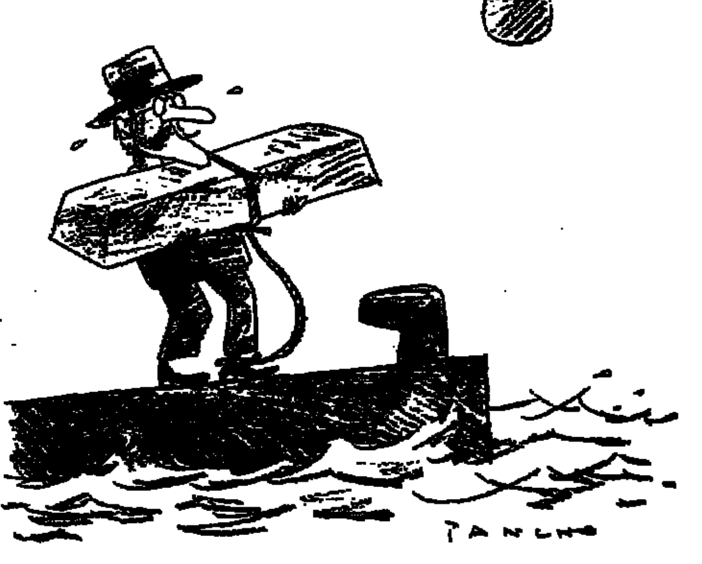
L'or a durablement perdu son statut de valeur refuge

Le métal jaune ne fait plus rêver les détenteurs de bas de laine. Les cours sont orientés à la baisse, et cette tendance, amorcée au milieu des années 80 avec le mouvement général de désinflation, n'est pas près d'être inversée. Les particuliers encore tentés privilégient les mines de métaux précieux

À L'AUBE de la monnaie unique, l'or a-t-il une chance de retrouver son éclat aux yeux des épargnants français ? A l'heure actuelle, rien ne permet vraiment de l'affirmer. « *Le marché est totalement atone,* déplore Daniel Wajntreter, fondé de pouvoir au Crédit de la Bourse. *Le volume des transactions* [environ 150 kilos par jour] *demeure très faible, et je ne vois pas ce qui pourrait faire redémarrer le marché de l'or physique.* » Et le scandale récent autour de la fausse mine d'or du groupe canadien Bre-X est loin d'avoir amélioré l'image des différents types de placements qui permettent de jouer l'or.

Exception faite de quelques rares sursauts – comme ce fut le cas notamment au début de l'an dernier où l'once d'or passa la barre « psychologique » des 400 dollars –, le cours du métal jaune n'a pas cessé de baisser depuis vingt ans. Avec un lingot et un napoléon, oscillant respectivement autour de 63 000 francs et de 365 francs, on est bien loin de l'époque faste de la fin des années 70 où le lingot flirtait allègrement avec les 100 000 francs tandis que le napoléon dépassait le seuil des 1 000 francs. Les spécialistes de ce marché se comptaient alors par dizaines. Aujourd'hui, ils ne sont plus que cinq intervenants principaux à se partager un secteur aurifère peau de chagrin : la Compagnie parisienne de réescompte (CPR), le Crédit de la Bourse, l'ex-Comptoir Lyon Allemand, devenu la joint-venture Hengerlhard-CLAL, le Crédit du Nord et, pour quelque temps encore, le Crédit lyonnais, qui a décidé de sous-traiter dans un très proche avenir son activité or auprès de la CPR.

« *L'or a cessé tout simplement d'être une valeur refuge,* constate Daniel Wajntreter. *Il faudrait éventuellement une forte reprise de l'inflation, peu probable dans le contexte actuel, ou une crise grave pour que le marché reparte. Et encore… même la guerre du Golfe n'a eu pratiquement aucun effet.* »



UNE OFFRE ABONDANTE

L'once d'or, ancrée depuis plusieurs mois autour d'un prix moyen de 340 dollars (près de 1970 francs), a fort peu de chances de remonter avant longtemps. La plupart des professionnels du secteur écartent, à plus ou moins long terme, toute perspective de mouvements significatifs de la demande de métal jaune (animée pour l'essentiel par les pays d'Extrême-Orient, l'Inde, la Chine et, plus largement, par les besoins en bijouterie-joaillerie). De plus, l'offre (qui émane des producteurs, mais surtout des banques centrales dont les réserves sont estimées à dix années de production, soit 30 000 à 35 000 tonnes d'or) reste abondante, même si comme le remarque Jean-Bernard Guyon, spécialiste à la banque Bruxelles-Lambert, « *le marché demeure relativement opaque car nous ne savons pas quelle sera la politique des banques centrales avec la mise en place de l'euro* ».

Dans un tel contexte, acheter de l'or ne présente guère d'intérêt pour les particuliers. « *L'or garde seulement les qualités d'un métal précieux convertible dans le monde entier,* reconnaît Daniel Wajntreter. *Mais, de nos jours, ce n'est plus un placement valable comparé à toutes les formes de placements financiers qui existent.* » Longtemps, les gestionnaires de patrimoine ont estimé qu'un portefeuille équilibré devait contenir 5 % d'or. Aujourd'hui, la tendance serait plutôt de conseiller un maximum de 1 % à 2 %. Ceux qui possèdent déjà des lingots, des napoléons ou autres pièces étrangères (10 ou 20 dollars US, florins, 50 pesos, souverains, etc.) peuvent donc choisir soit de les garder (on estime qu'environ 3 000 tonnes d'or dorment ainsi dans le bas de laine des Français), soit de s'en défaire, sachant que dans un cas comme dans l'autre, le gain sera limité.

Les hypothèses d'un retour de l'inflation ou d'une remontée du cours de l'or demeurant faibles à moyen terme, la thésaurisation ne se justifie plus que dans une optique de transmission de la main à la main, sachant que les opérations de vente et d'achat d'or se font anonymement. *Mais cet anonymat* s'avère dans les faits bien relatif. Outre une inscription automatique dans le registre de la cellule Tracfin au titre de la lutte contre le blanchiment de l'argent (auquel le fisc n'a normalement pas accès), la législation stipule *qu'au-delà* de 50 000 francs à l'achat et 150 000 francs à la vente, les transactions doivent se faire par chèque, ce qui laisse naturellement une trace visible en cas de contrôle fiscal.

La vente, *quant à elle, est fortement* pénalisée par la taxe fiscale de 8 % (7,5 % + 0,5 % de contribution au remboursement de la dette sociale) qui, ajoutée aux traditionnelles commissions d'intermédiation (1 % à 2 % en moyenne si la *vente se fait immédiatement sur* les cours de la veille, ou 0,5 % si elle se fait en différé, sachant que l'or est coté quotidiennement), se révèle souvent dissuasive.

« *La France est le seul pays à appliquer une telle taxe et encourage de ce fait la fraude* », rappelle Jean-Pierre Djian, président du directoire de CPR-Or. Comme la plupart de ses confrères, il réclame en vain, depuis des années, l'abolition ou, à défaut, l'aménagement de cette taxation. Mais l'Etat fait la sourde oreille et ne semble pas prêt de revenir sur une mesure qui contribue, pourtant, sensiblement à la paralysie du marché national.

« *Plutôt que posséder de l'or physique, mieux vaut désormais se porter sur l'or-papier,* affirme Véronique Rosier, spécialiste de ce secteur au Crédit agricole et responsable de la sicav Oraction (environ 250 millions de francs d'actif). *Au lieu de rester "scotché" à une once stagnante de 340-350 dollars, le particulier investit ainsi indirectement dans des mines d'or et gagne sensiblement en potentiel de croissance.* »

On dénombre actuellement une quarantaine de fonds et sicav spécialisés dans les métaux précieux et les ressources naturelles. Tous ces Opcvm (organismes de placement commun de valeurs mobilières) ne sont pas à dominante aurifère, loin s'en faut. Ils se distinguent, au contraire, par leur grande diversité, qu'il s'agisse de la composition de leur actif (certains comme, par exemple, la sicav Acti Mines d'Or de la banque Bruxelles Lambert, sont constitués pour moitié d'actions ou d'obligations françaises, tandis que d'autres, comme Oraction, jouent a fond la carte de l'or et des métaux précieux) ou de la politique d'investissement suivie.

« *Notre stratégie axée sur les Etats-Unis et l'Australie – l'Afrique du Sud nous semble trop risquée – vise à privilégier des valeurs de croissance et d'exploration de petite et moyenne taille, plutôt que les grosses exploitations* », explique Jean-Bernard Guyon, responsable d'Acti-mines d'or et de Rabelais mines d'or (fonds commun de placements purement aurifère). Un avis que ne partage que partiellement Véronique Rosier qui, dans les mêmes zones géographiques, préfère miser sur les « seniors » et les grosses affaires.

Cependant, quels que soient leurs choix stratégiques, les gestionnaires se rejoignent sur un point, la volatilité du secteur et le risque qu'il représente pour le particulier non averti. « *Ce marché reste très étroit* [les mines d'or représentent moins de 5 % de la capitalisation mondiale], *ce qui se traduit par de très forts mouvements à la hausse comme à la baisse* », rappelle Véronique Rosier. En tout état de cause, l'investissement en mines d'or et assimilés ne doit pas, selon les professionnels, représenter plus de 3 % à 5 % d'un portefeuille diversifié. Surtout, il doit se concevoir à un horizon moyen terme (cinq ans environ), échelle à laquelle les performances deviennent souvent un peu plus convaincantes.

Laurence Delain

Le jeu de la prime

La plupart des pièces cotées à Paris sont assorties d'une prime qui mesure la différence entre leur valeur hypothétique (calculée sur la base du poids d'or fin qu'elles contiennent) et leur valeur réelle de *marché affichée quotidiennement.* Ainsi, à l'heure actuelle, le napoléon, qui contient 5,8 grammes d'or pur, présente une prime négative de l'ordre de 0,8 %, tandis que le 20 dollars américains (30 grammes d'or pur) et le 10 dollars (15 grammes d'or) offrent, respectivement, des primes positives de plus de 20 % et 40 %. L'une des astuces souvent préconisées consiste donc à vendre des pièces à forte prime contre des pièces à prime faible, afin de réaliser un gain *immédiat, puisque vendre, par exemple, du 20 dollars pour acheter* du napoléon revient à échanger de l'or à plus de 76 500 francs le kilo contre de l'or à moins de 65 000 francs, soit un solde brut de plus de 10 000 francs. Mais encore faut-il que cette plus-value automatique ne soit pas systématiquement absorbée par les différents frais de transactions, comme c'est pratiquement le cas aujourd'hui.

Acheter une résidence secondaire à l'étranger

Les Français qui acquièrent une maison de campagne ou de bord de mer dans un pays ensoleillé avec l'idée d'y séjourner longuement une fois à la retraite sont de plus en plus nombreux. Outre le gain de pouvoir d'achat que l'on peut avoir en s'installant dans un pays à monnaie faible (jusqu'au lancement de l'euro), cette possibilité est d'autant plus tentante qu'à qualité d'emplacement et de construction comparable, les prix de l'immobilier grec ou portugais sont, par exemple, inférieurs de 25 % à 40 % par rapport à ceux pratiqués en France. Le respect de quelques précautions d'usage est cependant nécessaire avant d'investir à l'étranger. Il est d'abord indispensable d'aller plusieurs fois sur place et de multiplier les contacts avec les agents immobiliers si l'on veut payer un bien à son prix de marché. Il vaut mieux éviter d'acheter sur plan car les garanties dont disposent les acheteurs (notamment en Espagne) sont souvent limitées en cas de défaillance du promoteur. Pour l'ancien, la meilleure façon de prospecter consiste à fournir le descriptif du bien recherché à un intermédiaire bien assis qui, moyennant un petit budget de fonctionnement, aura à charge de faxer périodiquement des propositions de vente adaptées. Important : avant de signer un document officialisant une acquisition, il est recommandé de s'assurer que le bien n'est pas hypothéqué car cette garantie n'est pas systématique, notamment en Espagne.


IMMOBILIER

Au chapitre des frais, comptez environ 10 % de droits d'enregistrement, pourcentage très variable d'un pays à l'autre. Selon le rapport 1996 de la Fédération internationale des professions immobilières (Fiabci), ces droits sont de 17 % en Grèce et de 11,50 % au Portugal, mais ils retombent à 2,25 % au Royaume-Uni et à 1,02 % en Floride, où des centaines de Français investissent chaque année.

Au volet fiscal, enfin, la règle du jeu est simple puisque les immeubles sont chargés (impôts locaux, etc.) dans le pays où ils se trouvent. En cas de revente, les plus-values sont imposées selon un prélèvement libératoire qui est, par exemple, de 35 % en Espagne. Sauf cas particulier, la valeur des logements détenus à l'étranger par des contribuables assujettis à l'impôt sur les grandes fortunes entre dans la masse globale du patrimoine taxable (art. 885 I du CGI).

Didier Laurens

Réduction d'impôt pour travaux : le fisc apporte des précisions

Dans le cadre d'une récente instruction fiscale, l'administration vient de préciser les modalités d'application de la nouvelle réduction d'impôt sur le revenu pour travaux. Cet avantage est réservé aux contribuables qui engagent des travaux de grosses réparations, d'amélioration ou de ravalement entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2001 dans leur résidence principale, à condition qu'ils en soient propriétaires. La réduction d'impôt prévue est égale à 20 % du montant des dépenses pour l'ensemble de la période concernée dans la limite d'un plafond de 20 000 F pour une personne seule et de 40 000 F pour un couple marié. Ces sommes sont majorées de 2 000 F par personne à charge, 2 500 F pour le deuxième enfant et 3 000 F à partir du troisième. Condition impérative pour pouvoir prétendre à cet avantage : à la date du paiement des travaux, l'immeuble doit être affecté à l'habitation principale de son propriétaire et avoir été achevé depuis dix ans au moins. Les dépenses concernées par la réduction d'impôt peuvent être classées en trois catégories :


FISCALITÉ

● Dépenses de grosses réparations : réfection totale d'une installation électrique ou sanitaire, réparation de gros murs, remplacement d'un ascenseur, d'une chaudière, des portes extérieures et fenêtres…

● Dépenses d'amélioration : installation d'équipements nouveaux (ascenseur, chauffage, antenne collective…), travaux d'isolation, équipements de sécurité (porte blindée, alarme, visiophone, digicode…), application sur la façade de produits « *anti-tags* »…

● Dépenses de ravalement : lavage des murs, réfection des peintures ou du crépi…

Dans le cas d'immeubles en copropriété, chaque copropriétaire pourra bénéficier de l'avantage fiscal sur la quote-part des travaux mise à sa charge. Important : pour que les dépenses engagées puissent ouvrir droit à la réduction d'impôt, elles doivent avoir été réalisées par une entreprise. En revanche, sont exclues du champ d'application de la réduction d'impôt les dépenses de construction, de reconstruction, d'agrandissement, d'entretien, de décoration ou d'équipement ménager.

Laurent Edelmann

DÉPÊCHES

■ EMPRUNTS RUSSES : Moscou a commencé à rembourser à la France une partie des emprunts lancés entre 1880 et 1917 par le gouvernement tsariste, rapporte cette semaine l'agence Interfax, qui cite le vice-ministre des finances Mikhaïl Kassianov. Selon lui, cette première tranche porte sur une somme de 50 millions de dollars (290 millions de francs). Conformément au protocole d'accord conclu en novembre par le premier ministre français de l'époque, Alain Juppé, et le chef du gouvernement russe, Victor Tchernomyrdine, Moscou a promis de rembourser à Paris 400 millions de dollars sur quatre ans.

■ INTERNET : les autorités boursières américaines de la Securities and Exchange Commission (SEC) étudient des propositions pour réguler, à l'image des marchés boursiers, les sociétés de courtage électroniques. « *Les progrès de la technologie ont bouleversé nos marchés boursiers. Des services qui, autrefois, étaient le fait exclusifs de marchés d'échange sont maintenant fournis par un nombre de plus en plus grand de systèmes d'échanges privés* », a déclaré Artur Levitt, président de la SEC.

■ ÉTATS-UNIS : les placements de titres aux Etats-Unis, actions et obligations, ont atteint un niveau record sur les six premiers mois de l'année, à 428,4 milliards de dollars, selon les statistiques publiées par Securities Data Company.

■ ESCROQUERIE : une société financière allemande et sa filiale française, soupçonnées d'avoir escroqué leurs clients en France et en Allemagne pour plusieurs millions de francs, font l'objet d'une instruction judiciaire menée à Strasbourg et à Düsseldorf (Allemagne). Les escrocs présumés recherchaient, par petites annonces, des épargnants auxquels ils promettaient des intérêts élevés.

هكذا من الأصل

2

REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

	27-06-97	Diff.
Coflexip	347	+3,27
Elf Aquitaine	652	+3,49
Esso	516	+0,58
Total	590	+7,07
Elyo	—	—

PRODUITS DE BASE

	27-06-97	Diff.
Air Liquide	969	+3,52
Eramet	275	—
Gascogne (B)	513	+6,65
Metaleurop	85,95	+3,61
Pechiney	231,50	+10,02
Rhone Poulenc A	241,30	+19,75
Rochette (La)	23,20	−1,27
Usinor Sacilor	107,50	+12,27
Vallourec	363	+1,53
CFF.(Ferrailles)	390	+5,40
Oxyg.Ext-Orient	5100	−1,92

CONSTRUCTION

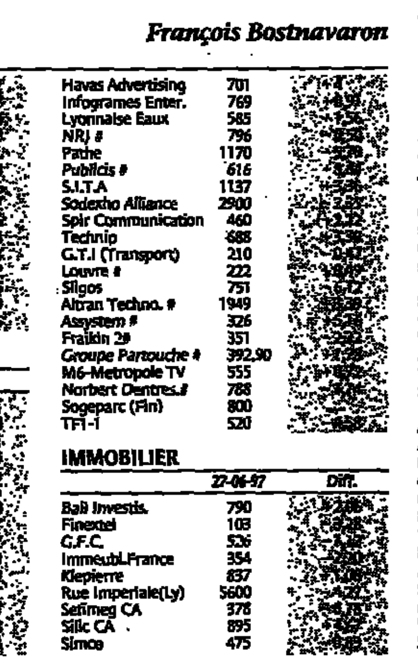
	27-06-97	Diff.
Bouygues	496,90	−0,20
Ciments Fr.Priv.B	209	+2,50
Colas	797	+1,14
Eiffage	314	+4,66
GTM-Entrepose	299,90	−7,38
Imetal	810	+6,02
Lafarge	373,30	+1,44
Lapeyre	379,90	−3,35
Saint-Gobain	856	+1,90
SGE	122,50	+7,29
Vicat	518	+1,76

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	27-06-97	Diff.
Alcatel Alsthom	740	+9,95
Bull#	59,20	+13,84
Carbone Lorraine	1423	+7,80
CS Signaux(CSEE)	228	+0,70
Dassault-Aviation	1240	+14,81
Dassault Electro	511	+1,79
De Dietrich	259,80	−3,02
Fives-Lille	420	+7,14
Intertechnique	1255	+3,29
Legrand	1070	+0,89
Legris indust.	277	−2,80
Sagem SA	3000	+3,69
Sat	1600	+5,54
Schneider SA	323,90	+3,61
SFIM	889	+7,75
Sidel	459,60	+3,53
Thomson-CSF	158	+4,91
Zodiac ex.dt divid	1500	+1,97
CNIM CA#	225	+4,65
Faiveley #	240	−3,22
Gebo Industries #	1019	+4,08
GFI Industries #	860	—
HIT Ly #	388	—
Manitou #	739	−1,33
Mecatherm	1550	−0,95
NSC Schlum. Ny	756	−0,52
Radiall #	675	+4,48
Sediver	125	+4,16

Nette reprise des valeurs financières

LA BOURSE de Paris a volé de record en record cette semaine, apparemment rassurée par les premières décisions gouvernementales, qui ont fait passer au second plan la déception initiale causée par la remise en cause des privatisations et des fonds de pension. Le renoncement à certains des engagements de la campagne électorale laisse espérer aux boursiers d'autres bonnes surprises, après celles de la hausse modérée du SMIC, de la signature du pacte de stabilité budgétaire et l'attention particulière du premier ministre à la réduction des déficits publics. En cinq séances, les valeurs françaises ont gagné 4,86 %, dépassant même fugitivement les 2 900 points, avant de se stabiliser, vendredi, à 2 891,04 points. Depuis le début de l'année, l'indice CAC 40 affiche un gain de 24,8 %.



VALEURS

Plutôt délaissé depuis les élections, le secteur bancaire s'est repris. Le coup d'envoi a été donné par les opérations de rachat menées par la Compagnie bancaire sur ses filiales (900 francs par action soit une prime de 37,4 % par rapport au cours de clôture de mardi) et par UFB Locabail, (600 francs par action soit une prime de 15 % par rapport au cours de clôture). Sur la semaine, la Compagnie bancaire a gagné 6,30 % à 742 francs. Paribas a bénéficié des conjectures sur la restructuration du groupe – notamment sur la cession de Cetelem – et termine la semaine sur un gain 6,43 % à 407,40 francs.

Les autres valeurs du secteur ont également progressé : la Société générale s'est appréciée de 11,48 % en cinq séances, terminant, vendredi, à 680 francs. Le titre BNP cotait 250 francs à l'issue de la dernière séance de la semaine, soit une progression de 12,61 %. Le CCF s'est apprécié de 2,40 %, à 247,80 francs, et le certificat du Crédit lyonnais – qui s'était envolé après des informations faisant état d'un bénéfice net en 1997 de 2 milliards de francs – a cédé du terrain en fin de période, pour ne plus afficher qu'un gain de 6,82 %, à 274 francs.

RHÔNE-POULENC EN VEDETTE

Les pétrolières ont également bien progressé, comme toutes les valeurs qui réalisent une part importante de leur chiffre d'affaires hors des frontières. Total et Elf Aquitaine terminent respectivement la période sur un gain de 7,08 %, à 590 francs, et de 3,49 %, à 652 francs. Mardi les échanges sur Total ont porté sur 2,3 milliards de francs (4,2 millions d'actions), soit 1,70 % du capital. Les transactions sur Elf Aquitaine ont, au cours de la même séance porté sur 3,3 millions d'actions (2,2 milliards de francs) soit 1,2 % du capital. Pour les analystes, ces mouvements sont dus à des « *rotations de portefeuilles* » entre fonds pour dégager des plus-values, ou à des « *opérations de couverture* » à la fin du semestre.

L'événement de la semaine restera l'annonce, jeudi, de la scission des activités santé et chimie de Rhône-Poulenc. Ce dernier projette de racheter les 31,7 % du capital de sa filiale pharmaceutique américaine Rhône-Poulenc Rorer (RPR) qu'il ne détient pas encore, et veut introduire en Bourse ses activités chimie, fibres et polymères. Le titre s'est apprécié pour la seule journée de jeudi de 19,16 %. RPR a gagné le même jour 12,2 %. L'agence de notation américaine Moody's a mis sous surveillance, en vue d'un abaissement éventuel, les notes de Rhône-Poulenc et de ses filiales. Elle redoute une aggravation de l'endettement du groupe : le rachat de Rorer est estimé, au minimum à 25 milliards de francs. Rhône-Poulenc termine la semaine à 241,30 francs en hausse de 19,75 % et RPR à 534 francs, soit une progression hebdomadaire de 13,86 %.

L'annonce de l'entrée d'Usinor Sacilor dans la composition du CAC 40 le 25 juillet a dopé le titre au cours de la dernière séance de la période. Il a gagné 3,9 % dans des échanges portant sur 1,66 % du capital. Sur la semaine, le titre a gagné 12,27 % à 107,50 francs.

François Bostnavaron

AUTOMOBILE

	27-06-97	Diff.
Bertrand Faure	316	—
Labinal	1444	+18,90
Michelin	362,40	+5,81
Peugeot	583	−0,17
Plastic-Omn.(Ly)	493	+2,02
Renault	155,50	+4,57
Sommer-Allibert	212,50	+7,05
Valeo	370	−3,85
Ecia	898	−0,22
Sylea	535	+1,32

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

	27-06-97	Diff.
BIC	968	+1,68
Chargeurs	340	+2,13
Clarins	766	+1,72
Deveaux(Ly)#	725	−3,84
DMC (Dollfus Mi)	107,50	−4,86
Essilor Intl	1589	+2,51
Filipacchi Medias	1245	−1,19
L'Oreal	2500	+10,47
Moulinex #	164	+9,27
Salomon (Ly)	450	+5,26
Sanofi	582	+8,17
S.E.B.	1052	+2,43
Skis Rossignol	122	−2,78
Strafor Facom	399	−0,62
Synthelabo	762	+6,57
Arkopharma#	325	+1,56
Boiron (Ly) #	722	+3,88
Devanlay	603	+6,91
Gautier France #	229,90	−9,48
Guerbet	220	—
Hermes internat.1#	550	+7,85
Info Realite #	218	+3,80
Pochet	725	−0,82
Reynolds	362	+0,55
Robertet #	1240	−0,40
Smoby (Ly)#	625	+3,39
Virbac	561	+0,17

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

	27-06-97	Diff.
Bongrain	2265	+2,95
Danone	982	+1,86
Eridania Beghin	909	+5,69
Fromageries Bel	4160	−1,77
LVMH Moet Hen.	1547	+1,04
Pernod-Ricard	303,90	−0,06
Remy Cointreau	138,50	+1,31
SEITA	190	—
Brioche Pasq.(Ns)	707	+5,05
L.D.C.	1076	+5,49

DISTRIBUTION

	27-06-97	Diff.
Bazar Hot. Ville	595	+4,38
Carrefour	4330	+3,09
Casino Guichard	299,90	+2,70
Castorama Dub.(Li)	830	+5,32
Comptoirs Mod.	3120	+7,21
Damart	4510	+8,44
Galeries Lafayette	2475	[illegible]
Groupe Andre S.A.	514	[illegible]
Guilbert	830	[illegible]
Guyenne Gascogne	2170	[illegible]
Pinault-Print.Red.	2920	[illegible]
Primagaz	528	[illegible]
Promodes	2329	[illegible]
Rexel	1769	[illegible]
Monoprix	257,40	[illegible]
But S.A.	359	[illegible]
Grandoptic.Photo #	906	[illegible]
IMS(Int.MetalSer)#	820	[illegible]
Manutan	430	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	257	[illegible]
Rubis et Cie #	146,90	[illegible]

AUTRES SERVICES

	27-06-97	Diff.
Accor	885	[illegible]
Axime	700	[illegible]
BIS	494	[illegible]
Canal +	1130	[illegible]
Cap Gemini	316	[illegible]
Cipe France Ly #	770	[illegible]
Club Mediterranee	419,60	[illegible]
Dassault Systemes	418,50	[illegible]
Degremont	419	[illegible]
Eaux (Gle des)	760	+5,99
Euro Disney	9,25	[illegible]
Europe 1	1185	+4,31
Eurotunnel	6,20	[illegible]
Gaumont #	427,90	[illegible]
Havas	424,50	[illegible]
Havas Advertising	701	[illegible]
Infogrames Enter.	769	[illegible]
Lyonnaise Eaux	585	[illegible]
NRJ #	796	[illegible]
Pathe	1170	[illegible]
Publicis #	616	[illegible]
S.I.T.A	1137	[illegible]
Sodexho Alliance	2900	[illegible]
Spir Communication	460	[illegible]
Technip	688	[illegible]
G.T.I (Transport)	210	[illegible]
Louvre #	222	[illegible]
Sligos	751	[illegible]
Altran Techno. #	1949	[illegible]
Assystem #	326	[illegible]
Fraikin 2#	351	[illegible]
Groupe Partouche #	392,90	[illegible]
M6-Metropole TV	555	[illegible]
Norbert Dentres.#	788	[illegible]
Sogeparc (Fin)	800	[illegible]
TF1-1	520	[illegible]

IMMOBILIER

	27-06-97	Diff.
Bail Investis.	790	[illegible]
Finextel	103	[illegible]
G.F.C.	526	[illegible]
Immeubl.France	354	[illegible]
Klepierre	837	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5600	[illegible]
Sefimeg CA	378	[illegible]
Silic CA	895	[illegible]
Simco	475	[illegible]
UIF	418	—
Unibail	547	−1,88
Fonciere (Cie)	576	−1,36
Fonciere Euris	265	−1,48
Fonc. Lyonnaise #	725	−1,09
Foncina #	475,60	−5,06
Imm.Plaine Monc.	236	+1,28
Im.Marseillaise	7900	+0,38
Frankoparis #	82	−0,60
Immob.Batibail Ny#	250	—
Immob.Hotel. #	45	−3,43

SERVICES FINANCIERS

	27-06-97	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	183	+8,70
Axa	370,90	+2,12
Bancaire (Cie)	742	+6,30
B.N.P.	250	+12,61
C.C.F.	247,80	+2,39
Cetelem	716	+5,13
CPR	433,70	+0,39
Cred.Fon.France	63,10	−1,56
Credit Lyonnais CI	274	+6,82
Credit National	335	+10,92
Dexia France	584	+4,28
GAN	135,20	+9,20
Interbail	200	−9,09
Locindus	875	+1,98
Paribas	407,40	+6,42
SCOR	236	+1,72
Selectibanque	70,40	+6,66
Societe Generale	680	+11,47
Sophia	223	−0,80
Suez	14,20	−5,33
UFB Locabail	—	
UIS	209,80	−0,09
Union Assur.Fdal	687	+3,30
Via Banque	177,20	+4,85
Worms & Cie	351,70	+6,88
France S.A	—	
Immobanque	667	+3,14
SAFR #	1470	−3,92
Cardif SA	—	
C.A. Paris IDF	734	−2,13
Factorem	685	−1,43
Fructivie	610	+4,27
I.C.C.	142	+4,41
Union Fin.France	682	−2,57

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

	27-06-97	Diff.
Bollore Techno.	730	+0,68
Cerus Europ.Reun	30,60	−2,23
CGIP	1678	+3,07
Christian Dior	941	+2,17
Dynaction	147,90	−0,53
Eurafrance	2395	+4,08
Fimalac SA	499,90	−1,98
Gaz et Eaux	2460	+9,07
Lagardere	170,60	+4,47
Lebon	215,80	+8,37
Marine Wendel	599	−0,99
Nord-Est	130	+4,08
Salvepar (Ny)	434	+2,11
Acmer	—	
Albatros Invest	158	+0,63
Burelle (Ly)	241,50	−3,48
Carbonique	—	
Centenaire Blanzy	461,10	+1,63
F.F.P. (Ny)	227	−3,03
Finaxa	315	+2,27
Francarep	278	−0,71
Invest.(Ste Cle.)	—	
Sabeton (Ly)	812	−2,16
Finatis(ex.Locain)	152,90	−6,13
Montaignes P.Gest.	2895	—
Siparex (Ly) #	122	+1,66

LES PERFORMANCES DES SICAV OBLIGATAIRES

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 20 juin

OBLIGATAIRES FRANÇAISES DE CAPITALISATION

Performance moyenne sur 1 an : 8,44 %, sur 5 ans : 49,62 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
CPR OAT-PLUS	CPRGESTI	1	14,53	2	75,28	23517,55
SLIVARENTE	CL	2	13,96	47	59,18	248,27
OAT INDICE GESTION	CDC GEST	3	13,68	3	73,63	19253,11
SYNTHESIS	CNCA	4	13,67	5	69,57	17592,42
FIMINDEX PREMIERE	FIMAGEST	5	13,56	4	70,44	11623,45
SELECTION PREMIERE	CCF	6	13,49	40	60,30	1356,73
NATWEST LONG TERME (C)	NATWEST	7	13,45	—	—	1469,36
NATWEST LONG TERME (D)	NATWEST	8	13,43	—	—	1136,96
BIP OAT INDEX (D)	BIP	9	13,23	15	67,41	18998,34
BIP OAT INDEX (C)	BIP	10	13,23	14	67,48	25947,39
STATE STREET OAT PLUS (D)	STATE ST	11	13,07	17	66,34	1507,93
STATE STREET OAT PLUS (C)	STATE ST	12	13,06	18	66,32	1659,03
BFT CNO 7/10 (C)	BFT	13	12,97	—	—	125207,39
BFT CNO 7/10 (D)	BFT	13	12,97	—	—	125207,39
PARTNER OBLIGATIONS 2002	LA MONDI	15	12,86	1	78,98	22634,57
LION INSTITUTIONNELS	CL	16	12,77	26	63,34	48108,76
INDOSUEZ OAT (C)	INDOSUEZ	17	12,74	32	61,18	26715,67
INDOSUEZ OAT (D)	INDOSUEZ	18	12,72	34	60,82	17334,82
MDM LONG TERME	MDMASSUR	19	12,59	23	65,05	164,56
UAP ALTO	UAP	20	12,59	16	67,03	167,65
FRASECUR	B PARIBA	21	12,55	6	68,56	268931,78
PARTNER VT (D)	LA MONDI	22	12,56	121	49,37	1958,06
PARTNER VT (C)	LA MONDI	22	12,56	121	49,37	1958,06
REFLEX PREMIERE (D)	STE CAF	24	12,36	12	67,53	1790,94
REFLEX PREMIERE (C)	STE CAF	25	12,33	13	67,50	2105,53
VICTOIRE OBLIREA	VICTOIRE	26	12,32	9	67,96	497,11
SGAM PREMIERE 7-10 ANS (C)	SG	27	12,27	36	60,57	6250,33
SGAM PREMIERE 7-10 ANS (D)	SG	28	12,27	35	60,57	5409,65
SOPRANE LONG TERME (D)	BACOT	29	12,25	—	—	5855,12
SOPRANE LONG TERME (C)	BACOT	30	12,25	—	—	7369,05
INDOSUEZ LONG TERME (C)	INDOSUEZ	31	12,13	85	53,29	760,43
INDOSUEZ LONG TERME (D)	INDOSUEZ	32	12,05	92	52,88	435,75
HAUSSMANN OBLIGATIONS	WORMS	33	11,93	75	54,86	1444,58
LIONPLUS (C)	CL	34	11,88	44	59,76	1527,58
PRIMANCE (C)	SG	35	11,87	—	—	13908,98
PRIMANCE (D)	SG	36	11,87	—	—	11990,43
LIONPLUS (D)	CL	37	11,87	45	59,75	1457,17
CROISSANCE MERCURE (D)	EPARGNE	38	11,77	90	53,05	3190,90
CROISSANCE MERCURE (C)	EPARGNE	39	11,77	87	53,07	4693,42
NATIO EPARGNE OBLIGATIONS	BNP	40	11,74	31	61,23	219,22
FRUCTI-PREMIERE (D)	CCBP	41	11,74	21	65,09	13024,78
FRUCTI-PREMIERE (C)	CRP BP	42	11,72	22	65,06	13847,92
UNI-GARANTIE (D)	CNCA	43	11,65	52	58,51	1415,99
UNI-GARANTIE (C)	CNCA	44	11,65	51	58,53	1851,35
SELECTION VALEURS DU TRESOR	CCF	45	11,59	39	60,31	120803,10
AXA FRANCE OBLIGATIONS	AXA	46	11,55	25	64,29	174,54
BATI PREMIERE	INVESTIM	47	11,53	20	65,97	23610,27
SAINT-HONORE CAPITAL	CF ROTHS	48	11,51	91	53	19169,47
AXA PREMIERE (C)	AXA	49	11,48	56	58,05	141,80
AXA PREMIERE (D)	AXA	50	11,47	57	58,05	130,61
OBLIFUTUR (D)	CNCA	51	11,41	77	54,63	512,49
OBLIFUTUR (C)	CNCA	52	11,39	78	54,60	534,84
CARDIF GESTION OBLIGATIONS	CARDIF	53	11,35	62	57,69	7166,31
PREVOYANCE ECUREUIL	ECUREUIL	54	11,33	139	46,81	103,09
ECOFI PREMIERE	ECOFI FI	55	11,25	84	53,32	1644,79
SELECTION RENDEMENT	CCF	56	11,20	67	56,65	222,54
AIRES (C)	BGP	57	11,15	86	53,11	1152,46
CAPISCOR	SCOR	58	11,14	30	61,97	1317,33
AIRES (D)	BGP	59	11,14	89	53,03	858,04
PLACEMENTS REASSURANCE	SCOR	60	11,07	27	62,94	1156,31
INDOSUEZ HORIZON 30 (D)	INDOSUEZ	61	10,97	—	—	11724,39
UAP PREMIERE CATEGORIE (C)	UAP	62	10,93	48	58,95	13608,93
VALPREMIERE	CARDIF	63	10,91	37	60,48	139935,42
UAP PREMIERE CATEGORIE (D)	UAP	64	10,90	49	58,91	12006,29
INDOSUEZ HORIZON 30 (C)	INDOSUEZ	65	10,89	—	—	14932,70
ETOILE OBLILONGTERME	CDT NORD	66	10,86	80	54,32	264,62
OBJECTIF RENDEMENT	LAZARD	67	10,80	109	50,71	18193,88
MORGAN NET	JP MORGA	68	10,77	43	59,90	2373,64
MORGAN PREMIERE CATEGORIE	JP MORGA	69	10,74	38	60,47	1575,14
PATRIMOINE RETRAITE (D)	CCBP	230	4,75	183	39,77	296,26
VALISAN	BRED	231	4,52	195	38,04	39676,10
OPPORTUNITE OBLIGATAIRE	B PARIBA	232	4,48	83	53,60	80328,55
ORSAY VALORISATION	ORSAY	233	4,46	184	39,64	19382,32
CENTRALE COURT TERME	CCR	234	4,44	172	41,53	25203,42
UNIPREMIERE - CT	SANPAOLO	235	4,40	190	38,91	1861,79
MULTIASSOCIATIONS (C)	CFCM NOR	236	4,27	211	35,24	22162,04
MULTIASSOCIATIONS (D)	CFCM NOR	237	4,27	212	35,23	20148,80
HAUSSMANN INSTITUTIONNELS	WORMS	238	4,22	227	31,54	1723,85
EPARC CONTINENT	CONTINEN	239	4,13	231	29,06	64,78
ABF COURT TERME	ABF	240	4,12	199	37,02	1956,15
NATWEST TAUX VARIABLE (C)	NATWEST	241	4,07	—	—	1136,88
NATWEST TAUX VARIABLE (D)	NATWEST	242	4,07	—	—	1040,15
BIP TRESORERIE	BIP	243	4,01	213	35,14	12414,49
PYRAMIDES PLACEMENTS	VERNES	244	4	216	34,85	44748,84
INTENSYS (D)	SOGEPOST	245	3,96	—	—	110,85
INTENSYS (C)	SOGEPOST	246	3,96	—	—	117,94
AA MOYEN TERME	GERER CO	247	3,92	228	29,65	1525,54
PASQUIER RENDEMENT (D)	BIMP	248	3,90	217	34,73	108,21
PASQUIER RENDEMENT (C)	BIMP	249	3,90	218	34,72	153,95
BATIR PORTEFEUILLE	BFT	250	3,84	—	—	104177,33
CPR MOBISECURITE	CPRGESTI	251	3,78	191	38,65	19126,03
OBC COURT TERME	OBC	252	3,72	—	—	114703,52
SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (C)	SNVB	253	3,72	209	35,65	11959,84
SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (D)	SNVB	254	3,71	210	35,64	10435,53
FIMA C.T.	FIMAGEST	255	3,62	185	39,45	18836,46
ECOFI ARBITRAGE (C)	ECOFI FI	256	3,58	205	36,56	1829,67
ECOFI ARBITRAGE (D)	ECOFI FI	257	3,58	204	36,58	1596,56
BFT COURT TERME	BFT	258	3,53	—	—	122373,94
CENTRALE PREMIERE	CCR	259	3,52	201	36,82	7053,99
PASQUIER SECURITE	BIMP	260	3,51	—	—	10606,39
FRANTERME	B PARIBA	261	3,38	200	36,93	130257,09
OPFIS CT+SICAV	ORSAY	262	3,29	—	—	304920,83
FBF COURT TERME	FINTER B	263	3,27	—	—	11163,90
ELAN SECURITE	ROTHSCHI	264	2,98	232	28,42	17347,70
OBLI-CIAL (D)	CIAL	265	2,98	220	33,98	11586,97
OBLI-CIAL (C)	CIAL	266	2,98	219	33,99	13340,88
PARIBAS EPARGNE (C)	B PARIBA	267	2,65	221	33,14	27615,90
PARIBAS EPARGNE (D)	B PARIBA	268	2,65	222	33,13	24884,23

OBLIGATAIRES FRANÇAISES COUPONS MULTIPLES

Performance moyenne sur 1 an : 7,46 %, sur 5 ans : 46,32 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
NATIO REVENUS	BNP	1	10,74	1	57,35	1104,58
ECUREUIL TRIMESTRIEL	ECUREUIL	2	10,26	13	47,21	2012,59
REVENU-VERT	CNCA	3	9	11	48,98	1197,97
HAUSSMANN MULTIREVENUS	WORMS	4	8,96	21	43,48	1329,57
ETOILE TRIMESTRIEL	CDT NORD	5	8,72	5	51,35	1120,42
NORWICH REMUNERATION	NORWICH	6	8,57	10	49,19	113,97
PLACEMENTS TRIMESTRIELS	NSM	7	8,40	8	50,28	10450,45
LAFFITTE OBLIGATIONS (C)	BARCLAYS	8	8,31	2	55,75	167,89
LAFFITTE OBLIGATIONS (D)	BARCLAYS	9	8,30	3	55,75	150,56
RENTACIC	CIC PARI	10	7,98	16	44,29	164,33
FRUCTIDOR	CCBP	24	5,97	16	45,51	256,38
AGF REVENUS	AGF	25	5,62	25	39,30	1002,96
MENSUELCIC	CIC PARI	26	5,29	24	41,69	10100,60
SOLSTICE	SOGEPOST	27	4,58	26	39,12	2352,10
INTERETS TRIMESTRIELS	CORTAL	28	3,98	28	31,02	1069,25

OBLIGATAIRES FRANÇAISES INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 12,54 %, sur 5 ans : 48,77 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
INDOSUEZ MULTIOBLIGATIONS	INDOSUEZ	1	27,13	1	76,75	851,65
SELECTION OBLIGATIONS INT (D)	CCF	2	18,84	7	63,25	2185,17
SELECTION OBLIGATIONS INT (C)	CCF	2	18,84	7	63,25	2185,17
STATE STREET OBLIGATIONS MONDE	STATE ST	4	18,30	—	—	1292,32

UAP ALTER	UAP	5	[illegible]	13	[illegible]	224,36
NORD-SUD DEVELOPPEMENT (D)	CDC	6	[illegible]	11	[illegible]	2402,51
FIMINTER	FIMAGEST	7	[illegible]	27	[illegible]	1680,21
MONDOBLIG (C)	BGP	8	[illegible]	49	[illegible]	165,11
MONDOBLIG (D)	BGP	9	[illegible]	50	[illegible]	136,25
OBLILION	CL	10	[illegible]	15	[illegible]	2086,75
MDM ECU	MDMASSUR	11	[illegible]	6	[illegible]	149,17
NATIO INTER	BNP	12	[illegible]	17	[illegible]	2111,15
MDM OBLIG-INTER	MDMASSUR	13	[illegible]	5	[illegible]	141,66
CARDIF OBLIGATIONS INTERNAT.	CARDIF	14	[illegible]	—	—	6015,17
INDOSUEZ STRATEGIE MONDE (C)	INDOSUEZ	15	[illegible]	—	—	1418,80
OBLICIC MONDIAL	CIC PARI	16	[illegible]	30	[illegible]	3816
INDOSUEZ STRATEGIE MONDE (D)	INDOSUEZ	17	[illegible]	—	—	1406,60
EPARGNE REVENU	CDT NORD	18	[illegible]	12	[illegible]	526,50
VICTOIRE SECURITE	VICTOIRE	19	[illegible]	2	[illegible]	210,62
VICTOIRE ANDROMEDE	ABEILLE	20	[illegible]	—	—	1458283,13
CAVA OBLIG	DUPONT	58	[illegible]	37	[illegible]	13020,44
ORSAY INTERNATIONAL BONDS	ORSAY	59	[illegible]	—	—	11926,95
ATLAS EUROBLIG	ATLAS	60	[illegible]	33	[illegible]	1035,75
PARIBAS OBLIGATIONS PLUS (D)	B PARIBA	61	[illegible]	23	[illegible]	429,15
PARIBAS OBLIGATIONS PLUS (C)	B PARIBA	62	[illegible]	24	[illegible]	463,82
CHATEAUDUN OBLIGATIONS	CPRGESTI	63	[illegible]	34	[illegible]	1736,60
GEOBILYS (D)	SOGEPOST	64	[illegible]	—	—	613,86
GEOBILYS (C)	SOGEPOST	65	[illegible]	—	—	643,17
SOPRINA	BDEI	66	[illegible]	51	[illegible]	368,75
PRIMSET	SG	67	[illegible]	—	—	5729,01
ALFI PREMIUM	ALFI GES	68	[illegible]	40	[illegible]	97772,68
CPR 1/3 EUROPE	CPRGESTI	69	[illegible]	42	[illegible]	16617,55
ELAN TRESORERIE PLUS	ROTHSCHI	70	[illegible]	45	[illegible]	13613,85
PARIBAS TRESORERIE PLUS	B PARIBA	71	[illegible]	—	—	132075,83
OBJECTIF DEVISES	LAZARD	72	[illegible]	—	—	10102,60

Performance en hausse pour les sicav obligataires

ALORS QUE les sicav investies en actions françaises caracolent en tête, dopées par les records du CAC 40, les sicav qui misent sur les obligations françaises, contre toute attente, ne s'en tirent pas trop mal, avec une performance moyenne de 8,44 %. Celles qui sont en tête de cette catégorie affichent même des progressions qui dépassent 13 % de hausse sur un an. Elles continuent de bénéficier de la baisse des taux constatée en 1996 et au cours des premiers mois de 1997.

« *On assiste à une embellie du marché obligataire, mais la hausse reste sensiblement inférieure à ce que l'on a pu connaître en 1996* », souligne Gaël de la Fouchardière, gestionnaire de Sélection Première, une sicav du Crédit commercial de France. Pourtant, cette hausse a surpris. « *J'ai souffert pendant quelques semaines, car je n'avais pas prévu un tel rebond du marché obligataire* », reconnaît Denis Flachaire, gestionnaire de Prévoyance Ecureuil.

« *Le marché obligataire français est porté par un afflux de liquidités important* », observe Warin Buntrock, gestionnaire de BFT CNO 7/10, une sicav de la Banque de financement et de trésorerie. La collecte de l'assurance-vie, tout en étant inférieure à celle constatée à la même époque l'année dernière, se fait à un rythme soutenu. Cet argent est investi surtout sur les obligations françaises, la part des contrats d'assurance-vie multisupport restant largement minoritaire. Selon certaines études, ce sont entre 30 et 40 milliards de francs qui viendraient ainsi s'investir sur le marché obligataire français. Les gestionnaires des sicav s'attendent également à ce qu'une partie des sommes provenant du remboursement de l'emprunt Balladur s'investisse sur le marché obligataire français. « *D'une manière générale, les excédents financiers des balances de paiement des pays européens profitent aux marchés financiers et en particulier aux marchés de taux* », résume Gaël de la Fouchardière.

Les gérants ne pensent pas non plus que la reprise de la croissance en Europe ait des effets négatifs sur les taux d'intérêt avant la fin de l'année. « *On n'a rien à craindre au niveau de l'inflation avant au moins un an, car la croissance reste modérée* », souligne Hervé Boiral, gestionnaire de Synthesis, une sicav du Crédit agricole. Seul un durcissement de la politique monétaire au Japon pourrait troubler les marchés obligataires mondiaux. « *Un relèvement des taux au Japon pourrait alors décider une partie des investisseurs japonais à vendre les obligations qu'ils détiennent* », analyse Eric Marcombes, gestionnaire de CPR Oat Plus.

Joël Morio

La polémique entre Tokyo et Washington déstabilise les marchés

Le marché obligataire américain a cédé du terrain cette semaine, affecté par les menaces proférées lundi 23 juin à l'encontre des Etats-Unis par le premier ministre japonais, Ryutaro Hashimoto

Le premier ministre japonais Ryutaro Hashimoto a déclaré, lundi 23 juin, que le Japon pourrait vendre les bons du Trésor américain qu'il détient si la Maison Blanche ne s'emploie pas davantage à stabiliser les taux de change. Le marché des emprunts américains a cédé du terrain à la suite de ces menaces. Tokyo veut empêcher la Maison Blanche, agacée par la hausse des excédents commerciaux nippons, de faire monter le yen. En Europe, les opérateurs se préoccupent de la situation des finances publiques de la France. S'ils ont bien accueilli la volonté manifestée par le premier ministre Lionel Jospin *« d'être attentif à la réduction des déficits publics »*, ils continuent à s'interroger sur l'importance du dérapage que révélera l'audit. *« Il y a un sentiment croissant que la France ne veut et ne peut respecter l'engagement d'une stabilité durable »*, a pour sa part affirmé vendredi Reimut Jochimsen, membre du conseil de la Bundesbank.

LE MARCHÉ obligataire américain a perdu de sa superbe cette semaine. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans est remonté – les taux progressent quand le cours des titres baisse – de 6,66 % à 6,78 % d'un vendredi sur l'autre. Ces tensions n'ont pas pour origine les craintes d'une surchauffe économique ou d'un resserrement monétaire. Elles s'expliquent pas des considérations politiques. Les déclarations faites lundi 23 juin par le premier ministre japonais Ryutaro Hashimoto, lors d'une conférence organisée à l'Université Columbia (New York), ont semé le trouble dans la communauté financière internationale. En réponse à la question d'un journaliste lui demandant si le Japon avait intérêt à conserver les bons du Trésor américain qu'il détient alors que l'appréciation du yen diminue leur valeur, M. Hashimoto a répondu : *« J'espère qu'il n'y a pas de représentant de la banque fédérale dans la salle. Effectivement, j'ai pensé à plusieurs reprises que le Japon devait vendre des bons du Trésor américain : lors des négociations sur l'automobile, par exemple »*, a-t-il déclaré. *« Je vous invite à réfléchir sur un point. Même quand la valeur du dollar baisse, les pays qui détiennent des bons du Trésor américain – et il n'y a pas que le Japon dans ce cas – les conservent, contribuant ainsi à la bonne marche de l'économie de votre pays. Curieusement, c'est une réalité que l'on ne mentionne guère. Je souhaite que les autorités américaines surveillent davantage les fluctuations du change afin que nous ne soyons pas tentés d'échanger les bons du Trésor pour de l'or. »*

Remous sur le dollar/yen

120
110
100
90
80
114,78 le 20 juin 97
1994 1995 1996 1997
Source : Bloomberg

Les opérateurs craignent que le conflit entre Tokyo et Washington déstabilise le marché international des changes.

Depuis quelques semaines, les relations entre Tokyo et Washington s'étaient tendues. La Maison Blanche avait à plusieurs reprises, par la voix de son secrétaire d'Etat au Trésor Robert Rubin, exprimé son mécontentement à l'égard de la hausse spectaculaire des excédents commerciaux nippons. Au mois de mai, la balance commerciale japonaise a enregistré un solde positif de 738,3 milliards de yens (6,5 milliards de dollars), soit un bond de 222,2 % sur un an. A l'égard des Etats-Unis, l'excédent commercial de l'archipel a progressé de 93 %. Dénonçant ce dérapage, M. Rubin avait exhorté les Japonais à réformer leur économie et à ouvrir leur propre marché de façon à relancer la consommation intérieure et à favoriser les importations.

RIPOSTE BRUTALE

La riposte de M. Hashimoto a été brutale. Le premier ministre nippon, visiblement inquiet des conséquences d'une poursuite de la hausse du yen (+ 8 % en trois mois) a choisi de la concentrer sur ce qui constitue la grande faiblesse de l'économie américaine, à savoir l'importance de ses déficits extérieurs et sa dépendance à l'égard des capitaux étrangers. Depuis 1990, les deux tiers du déficit cumulé des paiements courants américains ont été financés par des banques centrales étrangères, et notamment nippone. M. Hashimoto a tenu à rappeler à la Maison Blanche que le Japon est le banquier des Etats-Unis et qu'il est à ce titre en droit d'exiger d'un client très endetté une attitude plus coopérative. Si le gouvernement japonais mettait à exécution ses menaces, il risquerait de s'en suivre une brusque remontée des taux d'intérêt aux Etats-Unis qui freinerait brutalement la croissance économique.

M. Rubin ne semble guère s'en inquiéter. *« Les liquidités sont tellement abondantes aux Etats-Unis que même si un pays décidait de liquider des obligations du Trésor américain, je pense que nos marchés pourraient l'absorber »*, a-t-il affirmé mercredi. La querelle publique entre Washington et Tokyo inquiète d'autant plus les opérateurs de marché qu'ils gardent en mémoire l'épisode de 1994. A l'époque, la Maison Blanche avait sciemment utilisé l'arme du dollar faible pour faire céder le Japon dans les négociations commerciales concernant le secteur automobile. Les investisseurs craignent que l'histoire se répète et que les Etats-Unis s'emploient aujourd'hui à faire monter le yen afin d'obliger les Japonais à réduire leurs excédents commerciaux. Ils attendent maintenant les suites de cette partie de poker monétaire entre les deux plus grandes puissances économiques de la planète.

En dehors de la parité dollar-yen, l'autre grand sujet de préoccupation actuel des opérateurs concerne la situation des finances publiques françaises et la capacité de la France à se conformer aux critères fixés par Maastricht. Alors que certains font état de prévisions alarmistes (3,8 % du produit intérieur brut), d'autres se montrent plus optimistes (3,3 %) en insistant sur le caractère limité du dérapage des comptes sociaux. La question se pose de savoir si ces anticipations divergentes ne recouvrent pas un débat interne au gouvernement : Bercy chercherait délibérément à dramatiser la situation de façon à faire pression sur l'hôtel Matignon et sur le ministère du travail pour les empêcher de mettre en place des mesures d'aides à l'emploi trop coûteuses. L'autre interrogation concerne l'attitude de l'Allemagne. Bonn se contenterait-il d'un déficit français limité à 3,4 % ou 3,5 % en 1997 et de l'engagement de M. Jospin à le ramener à 3 % en 1998 ? *« Il y a un sentiment croissant que la France ne veut et ne peut respecter l'engagement d'une stabilité durable »*, a affirmé vendredi Reimut Jochimsen, membre du conseil de la Bundesbank. Malgré cette confusion politique, les marchés continuent à croire, comme en témoigne la fermeté des devises et des obligations d'Europe du Sud, au lancement de l'euro au 1er janvier 1999.

Pierre-Antoine Delhommais

Statu quo monétaire attendu aux Etats-Unis

Le comité de politique monétaire de la Réserve fédérale (Fed) des Etats-Unis se réunira mardi 1er et mercredi 2 juillet. Les économistes ne s'attendent pas, en majorité, à un relèvement des taux directeurs américains à cette occasion. Les dernières statistiques économiques publiées outre-Atlantique ont indiqué un léger ralentissement de l'activité. Les commandes de biens durables ont ainsi reculé de 0,6 % en mai alors que les analystes prévoyaient une progression de 0,5 %.

Certains analystes n'excluent toutefois pas un resserrement de la politique monétaire en raison de l'extrême vigueur de Wall Street. Depuis que le président de la Fed, Alan Greenspan, a dénoncé, début décembre 1996, *« l'exubérance irrationnelle »* des marchés boursiers, Wall Street a progressé de 20 %. Même s'il est rassuré par l'absence de tensions sur les prix des biens et des services, M. Greenspan pourrait chercher à contenir cette inflation boursière.

Marché international des capitaux : la BEI et la promotion de l'euro

PREMIER ÉMETTEUR d'obligations sur le marché international des capitaux, la Banque européenne d'investissement (BEI) est un ardent promoteur de la future monnaie commune. Elle multiplie les transactions qui, libellées aujourd'hui dans différentes devises de l'Union européenne, pourront, le jour venu, se fondre dans de grands ensembles en euro, à condition bien sûr que celui-ci soit introduit dans les pays des monnaies nationales respectives. Cela permettra à la BEI, lorsque l'Europe monétaire existera, de disposer dès le départ d'emprunts très importants. Si elle poursuit sur cette voie, et qu'elle s'entoure d'un groupe d'établissements financiers capables d'assurer en permanence la liquidité des titres, ses opérations deviendront de véritables références pour les autres emprunteurs, un peu comme le sont les fonds d'Etat. Cela pourrait contribuer à réduire encore le coût de son financement.

Ce qui est intéressant dans sa façon de procéder c'est que la BEI ne laisse transparaître aucune indication quant à la sélection des pays qui auront l'euro en partage dès la première heure. D'autres émetteurs ont agi comme elle ces derniers mois, lançant des émissions dont les principales caractéristiques (taux, dates de paiement des intérêts et échéances finales) sont les mêmes, ce qui devrait permettre de les assimiler les unes aux autres quand les monnaies de départ seront remplacées par l'euro. Mais ces autres emprunteurs n'ont retenu que des devises du noyau de pays dont chacun pense qu'ils seront immédiatement associés à la prochaine étape de la construction monétaire européenne. L'exemple le plus récent est celui du Brésil, qui a contracté simultanément trois emprunts dont le profil général est le même, en francs français, en schillings autrichiens et en florins néerlandais. Le deutschemark a également été retenu pour des opérations de ce genre, de même que l'écu.

La Banque européenne d'investissement va bien au-delà. Elle a ainsi émis des obligations 5,75 % qui viendront à échéance le 15 février 2007 dans les monnaies suivantes : florin, franc français, peseta, livre sterling, deutschemark et lire italienne. L'inclusion dans cette liste de la livre sterling est frappante. L'Angleterre n'a pris aucun engagement quant à sa participation à la troisième phase de l'Union économique et monétaire.

Du point de vue technique, la dernière émission faisant partie de ce groupe, celle qui vient d'être émise en lires italiennes, est la plus intéressante. Un obstacle se présentait à son lancement, celui du taux d'intérêt de 5,75 %, qui n'est pas conforme au niveau du marché italien, où les rendements sont plus élevés que dans la plupart des autres pays de notre continent. Pour rétablir l'équilibre, il aurait fallu vendre les obligations à un prix nettement moins élevé que leur valeur nominale, celle à laquelle elles seront remboursées à l'échéance. Le rabais aurait dû être de l'ordre de 7 à 8 %, ce qui aurait posé un problème d'ordre fiscal, lié au gain en capital, et qui aurait empêché que l'opération en lires, une fois convertie en euros, puisse se greffer aux autres qui ont été émises à des prix proches de la valeur nominale. Une solution heureuse a été trouvée, consistant à jouer, non pas sur le prix d'émission, mais sur le niveau du coupon qui, pour une période intermédiaire, jusqu'au 15 février 1999, sera de 9 %. Il se situera comme les autres à 5,75 % jusqu'à l'échéance, en 2007.

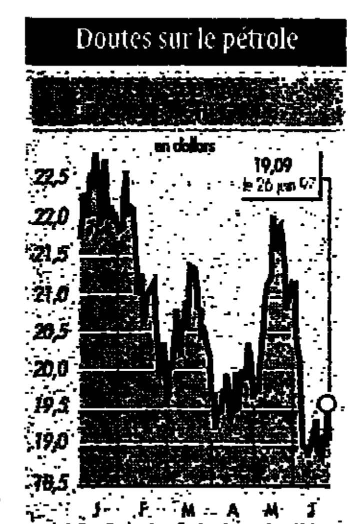
Trois banques s'occupaient de cette affaire, deux italiennes, BNL et Crédito Italiano, et une française, Paribas. Sa réussite a permis d'en augmenter le montant de 1 000 à 1 250 milliards de lires. Il faut dire que, d'une façon générale, les titres en lires ont bénéficié, ces derniers jours, de la faveur d'un très grand nombre d'investisseurs internationaux. Le regain de confiance dans la construction de l'Europe monétaire a provoqué une nouvelle et forte amélioration du marché italien qui a fait se rapprocher jusqu'à 1,12 point de pourcentage les rendements des fonds d'Etat italiens et allemands. Jamais cet écart n'avait été aussi mince.

Dans la foulée, la Banque européenne d'investissement s'est adressée au marché français par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et de la Société générale. Elle y a lancé un emprunt de 3 milliards de francs, pour une durée, plus longue, de douze ans, dont le taux d'intérêt est également de 5,75 %. Cette affaire constitue le premier élément d'une nouvelle série qui, si les conditions le permettent, sera complétée par d'autres transactions en francs, ou en d'autres monnaies européennes, qui, elles aussi, viendront à échéance le 15 juillet 2009 et dont les obligations seront munies de coupons d'intérêt de 5,75 %, le tout étant destiné à former un grand ensemble en euros.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES

Doutes sur le pétrole



LE SCEPTICISME a de nouveau gagné le marché pétrolier après la 102e conférence de l'Opep (Organisation des pays exportateurs de pétrole) réunie à Vienne les 25 et 26 juin. Les analystes doutent du pouvoir de ce cartel à tenir ses engagements. L'organisation a décidé de reconduire pour six mois son plafond de production, fixé à 25,033 millions de barils par jour. Mais pour la première fois, les onze membres ont reconnu qu'ils dépassaient leurs quotas. Sous la pression des deux principaux producteurs, l'Arabie saoudite et l'Iran, ils se sont engagés à limiter la surproduction pour stabiliser les marchés. L'objectif est de stopper l'érosion des cours du brut et de retrouver un niveau de prix proche de 20 dollars le baril.

Dans un premier temps, l'annonce de cette nouvelle mercredi dans la soirée a entraîné une hausse des prix du *« light sweet crude »*, baril de référence aux Etats-Unis. Après avoir bondi de 79 cents, il clôturait sur un gain de 49 cents à 19,52 dollars. Le lendemain, cependant, le cours se dépréciait de 43 cents à 19,09 dollars. A Londres, le *« brent »*, qualité de référence de la mer du Nord, suivait la même tendance, passant jeudi sous la barre des 18 dollars à 17,85 dollars contre 18,21 dollars la veille. Il se stabilisait à 17,90 dollars dans la journée de vendredi.

Au-delà des engagements pris par l'Opep, les analystes pétroliers doutent de la volonté réelle de certains membres comme le Venezuela, le Nigeria, l'Algérie ou le Qatar de limiter leur production. Le cartel, qui fournit près de 40 % de la production mondiale de pétrole, dépasse quotidiennement de 2 millions de barils son plafond.

« Nous avons confiance que des efforts seront faits par l'ensemble des pays membres pour respecter leurs engagements », a déclaré à Vienne le secrétaire général de l'Opep, Rilwaldu Lukman. Ce sursaut est indispensable pour enrayer la baisse des revenus liée au recul des cours. Le panier des bruts de l'Opep, qui atteignait 24,30 dollars en janvier, est tombé à 16,90 dollars la seconde semaine d'avril, son niveau le plus bas depuis dix-huit mois.

Dominique Gallois

Paris et Francfort battent des records, Wall Street limite les dégâts

TOKYO INDICE NIKKEI	NEW YORK DOW JONES	PARIS CAC 40	LONDRES FT 100	FRANCFORT DAX 30
↗ + 0,68%	↘ – 1,40%	↗ + 4,86%	↗ + 1,01%	↗ + 0,19%
20 523,75 points	7 687,72 points	2 891,04 points	4 640,30 points	3 795,41 points

LES PLACES européennes n'ont pas suivi Wall Street cette semaine, et bien leur en a pris. La Bourse américaine terminait le 27 juin sur un score négatif, alors que les places européennes affichaient des scores honorables quand elles n'ont pas battu de record.

Il y a une semaine, la Commmerzbank relevait dans son rapport hebdomadaire que le potentiel de hausse de la Bourse de Francfort commençait à s'essouffler. Cette semaine, la place francfortoise a encore trouvé le ressort nécessaire pour battre de nouveaux records. Même si les gains sont modestes (0,19 % en cinq séances), l'indice DAX a réussi a accrocher un sommet, jeudi à 3 805,29 points, avant de céder vendredi quelques points sous le poids des ventes bénéficiaires. L'indice DAX a terminé la semaine à 3 795,41 points.

« Les perspectives restent encore favorables, même si on ne peut écarter une volatilité accrue », estime cette semaine la banque. *« Le DAX peut très bien atteindre dès cette année les 4 000 points »*, poursuit-elle, soulignant que les estimations de bénéfices 1998 avaient été révisées à la hausse au vu de la force du billet vert et des taux d'intérêt étonnamment bas.

DISCOURS RASSURANT

Le scénario a été pratiquement identique à la Bourse de Paris, où, après avoir enchaîné records sur records, les valeurs françaises ont finalement cédé du terrain au cours de la dernière séance. Vendredi, en début de journée, l'indice CAC 40, qui avait atteint la veille le niveau symbolique des 2 900 points, a même réussi à inscrire un nouveau plus haut niveau historique à 2 903,18 points, pour finalement s'établir en clôture à 2 891,04 points, soit un repli symbolique de 0,09 %. Repli d'autant plus marginal que, sur la période, la cote parisienne s'est appréciée de 4,86 %. Depuis le début de l'année, l'indice CAC 40 gagne 24,8 %, soit autant que les gains accumulés au cours de l'année dernière.

Les intervenants expliquent la robustesse de la cote par le discours rassurant du nouveau pouvoir sur les déficits publics, les bons résultats des sociétés, la reprise de l'activité, et surtout par l'afflux de liquidités avec le paiement des dividendes, le prochain remboursement de l'emprunt Balladur, et enfin l'intérêt des non-résidents pour le marché français. Un autre élément est à prendre en compte : le marché parisien bénéficie actuellement d'un phénomène de rattrapage, en raison de son retard sur les autres grandes places internationales. Depuis le 1er janvier 1994, Wall Street a gagné 104 %, Francfort s'est apprécié de 70 %, alors que, sur la même période, Paris n'a progressé que de 20 %...

La Bourse de Londres a regagné du terrain après avoir perdu près de 4 % au cours de la semaine précédente, mais la progression a été prudente avant la présentation du budget britannique, le 2 juillet, par le chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown, resté très discret sur les mesures fiscales qu'il compte prendre. L'indice Footsie des cent principales valeurs du Stock Exchange a gagné 46,4 points en l'espace d'une semaine, pour finir à 4 640,30 points, soit une hausse de 1,01 %.

Les investisseurs s'interrogent sur la teneur de ce que sera le premier budget travailliste depuis vingt ans. Mais la Bourse ne se montre guère craintive, malgré la perspective toujours vive d'une hausse des taux durant l'été pour calmer les pressions inflationnistes. Ce regain d'optimisme provient en partie des propos tenus mercredi par M. Brown devant des chefs d'entreprise. Le ministre n'a rien révélé, mais la presse a cru distinguer dans ses déclarations des signes suggérant que la taxe exceptionnelle sur les sociétés de services publics privatisées serait plus limitée que prévu.

La Bourse américaine a connu une semaine particulièrement volatile. D'un vendredi à l'autre, l'indice Dow Jones a perdu 108,79 points, soit 1,40 % à 7 687,72 points. Tout a commmencé avec les menaces à peine voilées du premier ministre japonais, Ryutaro Hashimoto, sur une possible vente des obligations du Trésor américain par les investisseurs nippons si les Etats-Unis utilisaient les taux de change pour corriger les actuels déséquilibres commerciaux entre Washington et Tokyo. Ces menaces ont fait perdre près de 200 points à l'indice vedette. Mais les responsables japonais ont cherché à tempérer ces propos dès le lendemain, affirmant qu'ils avaient été mal interprétés, ce qui a permis un rebond de près de 150 points des valeurs américaines.

Le Dow Jones avait fini la semaine dernière sur un record, à 7 796,51 points, une hausse de 22 % depuis son plus bas de 1997, (6 391,69 points le 11 avril). Les analystes ont expliqué la volatilité du marché par la nervosité des investisseurs après un gain de plus de 1 400 points en dix semaines. Le prochain obstacle pour Wall Street sera la réunion, mardi et mercredi, du conseil de politique monétaire de la Fed. Les économistes n'attendent pas de modification des taux. Puis ce sera la statistique des créations d'emplois, jeudi.

La Bourse de Tokyo devrait rester ferme au cours de la semaine à venir, après les gains modestes enregistrés au cours des dernières séances. L'indice Nikkei continue de repartir à l'assaut de son record annuel enregistré au début du mois (20 681,07 points le 16 juin). L'indice des valeurs vedettes a gagné 138,21 points, soit 0,68 %, au cours de la semaine qui s'achève, pour terminer à 20 523,75 points.

F. Bn

SPORTS Le champion cycliste Ronan Pensec, trente-quatre ans, a décidé de mettre un terme à sa carrière professionnelle à l'issue du championnat de France qui devait se dérouler, dimanche 29 juin, sur le circuit de l'autodrome de Linas-Montlhéry (Essonne). ● BRETON, natif de Douarnenez (Finistère), Ronan Pensec s'est notamment illustré dans le Tour de France dont il porta le maillot jaune deux jours durant en 1990. ● SES QUALITÉS DE GRIMPEUR, sa boucle d'oreille et ses treize années de peloton lui ont valu une popularité digne des champions français d'autrefois et un surnom à l'ancienne : « Pinpin ». ● DEPUIS 1993, il organise une épreuve cyclosportive sur les routes du Finistère au profit de la lutte contre le sida. ● SA RECONVERSION, il l'entamera sur le Tour de France, dès le 5 juillet, où il sera conseiller technique auprès des réalisateurs de France Télévision.

La fin des aventures cyclistes de « Pinpin »

A trente-quatre ans, Ronan Pensec met un terme à sa carrière à l'occasion du championnat de France de Linas-Montlhéry (Essonne). Le grimpeur breton abandonne le peloton après treize ans de bons et loyaux services

IL A CHOISI sa date, il a choisi son occasion. Dimanche 29 juin, sur la piste du circuit de Linas-Montlhéry (Essonne), où devait se dérouler le championnat de France de cyclisme, Ronan Pensec, fils de Douarnenez (Finistère), grimpeur patenté, amateur de voitures américaines, chouchou du public, participera à la dernière course professionnelle de sa carrière. Après treize années passées sur les routes, le petit Breton à boucle d'oreille a demandé un bon de sortie. Et le voilà prêt à s'échapper pour toujours. Sans fracas, ni trop de regrets.


CYCLISME

Il a entendu la plainte de son corps, usé par une longue carrière. Le goût de la compétition lui avait donné le sens du sacrifice ; dès lors qu'il n'avait plus les moyens de prétendre à la victoire, ni même d'influer sur le destin des courses auxquelles il prenait part, le coureur de l'équipe Gan a préféré descendre de vélo. Trop lucide sur ses limites pour ne pas risquer, à trente-quatre ans, de « *faire exploser* [son] *petit moteur* ».

La décision, prise en début de saison, est également dûe à son absence sur les routes des deux derniers Tours de France (blessure en 1995, non-sélection en 1996). Un tel vide dans son programme a influencé sa condition physique. Le Tour, c'est la plus belle fille de la petite reine, celle que Ronan Pensec n'a jamais osé courtiser ouvertement. Pourtant, les débuts de leur relation furent prometteurs. Pour sa première participation, dans l'équipe Peugeot, le coureur Breton obtient une excellente sixième place au général. En 1990, il se pare de jaune deux jours durant, dans les Alpes, avant que le diable italien Claudio Chiappucci ne lui chipe le maillot tant convoité.

UNE DOUBLE IDENTITÉ

Ronan Pensec n'a jamais cru pouvoir gagner le Tour. Son petit gabarit de grimpeur (1,73 m, 61 kilos) le pénalisait dans les contre-la-montre. Parfois, la malchance en rajoutait une louche. « *Au Dauphiné en 1994, j'avais la grande forme. Le jour du contre-la-montre, je trouvais mon vélo un peu bizarre. Normal, ce n'était pas le mien. On l'avait donné à un équipier, qui devait disputer les Quatre jours de Dunkerque.* » Notre héros termine deuxième et déçu. A l'heure du bilan sportif, une date pèse lourd : juin 1987. « Pinpin » est en grande forme. Après avoir terminé troisième du Dauphiné, il rentre chez lui à Ergué-Gaberic, près de Quimper (Finistère), pour préparer le Tour. Un jour, il tombe du toit de sa maison et se fracture l'os du talon droit. Six mois d'arrêt et des séquelles. Malgré cela, il finit septième du Tour 1988. Mais sans cela ?

La vie de Ronan Pensec a souvent été un combat, sportif et surtout existentiel. Il a quinze ans lorsque sa mère meurt d'un cancer ; dix-sept lorsqu'il devient orphelin. En évoquant ces temps de deuil, la douce voix du Breton baisse encore d'un ton et le large sourire, qui dessine d'habitude un éventail de fines rides au coin de ses yeux charbon, disparaît derrière les souvenirs. « *C'était une claque immense, une chose impossible à accepter à cet âge. Pourquoi moi ?* »

La période dite « punk » qu'il a traversée vers dix-sept ans ne fut pas seulement l'expression de goûts vestimentaires et musicaux, mais aussi celle d'un rejet. Le rejet d'un monde inacceptable, vu ce qu'il venait de lui infliger. Mais rien d'autodestructeur, rien qui ressemble au destin d'une des étoiles filantes du rock, Jim Morrison, dont Ronan Pensec avait placardé le poster dans sa chambre du lycée technique de Saint-Brieuc. Au fond du trou, malgré ses tourments, Ronan Pensec avait déjà « *un vélo dans la tête* » et des objectifs à atteindre.

En terminale, le jeune Ronan commence vraiment « *à faire le métier* ». De la rentrée des classes à la fin de l'hiver, il va en cours et sort le week-end avec ses copains. Il a le déguisement punk ; pourtant, il ne fume pas, ne se drogue pas et se saoûle rarement. Lorsque les beaux jours arrivent, il se consacre alors exclusivement au vélo. Cette double identité va en faire un personnage à part dans le peloton. « Pinpin » n'appartient pas au cercle des grands ; mais cet homme authentique et simple a recueilli l'estime de tous pour n'avoir jamais cessé d'être lui-même.

La « Ronan Pensec » a encore renforcé la popularité du coureur breton. Cette course, lancée en 1993, vise à récolter des fonds pour la lutte contre le sida. Le 1er mai, ils étaient près de 2 000 à sillonner les routes où s'entraîne d'habitude le coureur de l'équipe Gan. Dorénavant, il va pouvoir mieux se consacrer à son organisation, tout en assurant son nouveau rôle de consultant technique pour France Télévision.

L'attachement vital de Ronan Pensec à son outil de travail, objet de tant de sacrifices, lui a permis de surmonter de grandes douleurs mais également de s'égarer. Après sa grave blessure en 1986, le Breton veut revenir trop vite. Il prend alors un produit dopant, dérivé de la Cortisone. « *Ça sert à endormir la douleur. J'avais eu un début de saison difficile...* »

Mais il y a pire chez les coureurs. L'utilisation de l'EPO dans le peloton l'inquiète : « *C'est du dopage scientifique, on ne maîtrise pas trop les conséquences. Mais ce n'est pas en rameutant la presse qu'on va changer quelque chose, au contraire* [...]. *On ne peut pas mettre un gendarme derrière chaque coureur.* » Pourtant, tout en se félicitant de l'introduction des tests sanguins en début d'année, Ronan Pensec reconnaît qu'« *on va droit dans le mur* » si les contrôles ne sont pas améliorés. Il n'en dira pas plus. Il aurait l'impression de trahir sa passion.

Piotr Smolar

Les deux-roues en visite chez les bolides

Le circuit automobile de Linas-Montlhéry, dans l'Essonne, à une trentaine de kilomètres au sud de Paris, a été choisi pour accueillir les championnats de France de cyclisme sur route, samedi 28 et dimanche 29 juin. Les deux-roues fréquentent le bitume de la piste depuis 1928. A preuve, une des difficultés a été baptisée « côte Lapize », du nom d'un des héros de l'histoire de France du vélo. Mais depuis 1959 et la victoire d'Henry Anglade, le peloton ignorait l'endroit.

Vingt-quatre tours (soit 240 kilomètres au total) – et autant d'ascensions de la « Lapize » – désigneront l'homme qui portera le maillot tricolore distinctif à l'occasion du Tour de France qui s'élancera de Rouen samedi 5 juillet. Si Laurent Jalabert et Luc Leblanc ont décliné l'invitation, Richard Virenque prendra finalement le départ, mais pour « *donner un coup de main* » à ses coéquipiers. Cette année encore, il y a peu de chances que le champion de France soit le meilleur coureur de France.

La pluie perturbe Wimbledon

L'EAU s'accumule sur le gazon des courts de Wimbledon. La pluie qui ne cesse de tomber sur l'ouest de l'Europe a perturbé l'organisation des championnats de Grande-Bretagne. Vendredi 27 juin, pour la deuxième journée consécutive, aucun match n'a été joué au cours du 5e jour de l'épreuve. Mercredi 25 juin, deux matches seulement avaient pu se dérouler jusqu'à la fin, les autres ayant à peine eu le temps de commencer.

Depuis le début du tournoi, lundi 23 juin, on ne connaît le résultat que de 94 matches du premier tour des simples messieurs (où il reste 6 matches à jouer) et dames (où il reste 28 matches à jouer). Le nombre des matches en retard se situerait autour de 200. C'est la première fois depuis 1909 qu'aucun match n'est joué deux jours consécutivement. Les organisateurs pourraient prendre la décision de jouer éventuellement dimanche 29 juin. Traditionnellement, cette journée qui sépare la première semaine de la deuxième est un jour sans compétition.

COMMUNICATION

Canal Plus va se renforcer sur le marché italien

AVANT MÊME que le gouvernement ne réexamine la loi Carignon sur l'audiovisuel et n'envisage de réduire le seuil – aujourd'hui de 49 % maximum – de la participation détenue par un même actionnaire dans une chaine privée, Pierre Lescure, président de Canal Plus, a précisé son point de vue lors de l'assemblée générale des actionnaires de la chaîne, vendredi 27 juin.

« *Je conçois les intentions du gouvernement de prendre des positions de principe vis-à-vis de la concentration*, a-t-il indiqué. *Le ministre Catherine Trautmann a souhaité que les groupes français puissent faire jeu égal avec les grands acteurs mondiaux* [Time Warner, Kirch ou Murdoch]. *Pour cela, il faut conserver un actionnariat conséquent. Le nôtre s'est enrichi de nouveaux entrants internationaux. Je n'ai pas l'impression que Canal Plus, via son tour de table, soit une illustration d'hyper-concentration. La remise en cause de notre actionnariat ne servirait pas le secteur audiovisuel.* »

Pierre Lescure s'est réjoui du nombre d'abonnés au service numérique de CanalSatellite, 400 000 à la fin juin, et revoit à la hausse ses objectifs initiaux de 500 000 abonnés à la fin de l'année. « *C'est un constat d'autant plus intéressant que les acteurs d'en face représentent 85 % d'audience* » [TPS est notamment détenue par TF 1, M 6 et France Télévision], a-t-il lancé. Aux cinquante chaînes proposées dans le bouquet numérique de Canal Plus s'ajouteront de nouveaux services dont un accès à Internet ou de la banque à domicile. Le groupe s'est donné jusqu'à mi-août pour décider de lancer une chaine d'information, et en définir le format et le budget.

DROITS SPORTIFS

Désormais présent dans onze pays depuis sa fusion avec NetHold, Canal Plus a engagé une restructuration draconienne, qui s'est traduite depuis septembre 1996 par la suppression de 600 postes, la revente de quatre répéteurs satellite, l'arrêt des activités de Filmnet en Europe centrale, ainsi qu'une réduction importante des coûts en Italie, dont des économies de 150 millions de francs effectuées sur la grille. Parallèlement à ces coupes, le groupe cherche à se renforcer dans les programmes et a signé des contrats d'exclusivité en hockey sur glace pour la Scandinavie et en football aux Pays-Bas. La France n'est pas oubliée : les droits de diffusion sur Canal Plus du Championnat de France de première division de football ont été étendus jusqu'en 2001.

Pour Michel Thoulouze, directeur général chargé de l'international, « *le lancement de quatre plates-formes numériques en France, en Italie, en Scandinavie et en Espagne a permis de commander un million de décodeurs numériques* ». En Espagne, la guerre des bouquets numériques qui fait rage entre Canal Plus et ses alliés et Telefonica – soutenu par le gouvernement conservateur Aznar – s'est déplacée sur le terrain pénal.

En Italie, Michel Thoulouze prévoit la relance de TelePiù en août et espère franchir le cap du millionième abonné fin 1997. Peut-être trop optimiste, Michel Thoulouze veut se convaincre que la Stet et la Rai ne créeront pas de plate-forme numérique concurrente. Les négociations semblent quasiment finalisées pour que Canal Plus échange avec Leo Kirch ses 37,5 % dans la chaine à péage allemande Première contre 45 % de TelePiù. Mais les autorités italiennes n'ont pas encore donné de feu vert pour qu'un groupe non italien (Canal Plus-Nethold) conserve 51 % de la plate-forme numérique de TelePiù, alors que la Stet, la Rai et le groupe de Silvio Berlusconi n'auraient *in fine* que 49 %.

Sans doute présentée au conseil d'administration du 2 juillet, cette opération, qui tirera un trait sur l'aventure de Canal Plus en Allemagne – le groupe souhaitant aussi céder ses parts dans Vox – pour tenter de mieux rebondir en Italie (*Le Monde* du 25 juin 1997), devrait s'effectuer selon « *une valorisation égale entre un abonné de Premiere et un abonné de TelePiù* ». Ce qui procurera une confortable soulte aux finances de Canal Plus puisque Première compte plus de 1,4 million d'abonnés tandis que le groupe italien n'en a que 800 000. Un ballon d'oxygène au moment où la fusion avec NetHold a fortement pesé sur les perspectives financières et sur le cours de Bourse de Canal Plus.

Nicole Vulser

Un nouveau directoire à Bayard-Presse

LE GROUPE DE COMMUNICATION CATHOLIQUE Bayard-Presse s'est doté d'un nouveau directoire. Alain Cordier, ancien directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, succédera à Bernard Porte à la présidence du directoire le 8 septembre. Les trois autres membres désignés par le conseil de surveillance sont Dominique Benard, Charles-Jean Pradelle et le Père Emmanuel Rospide. Le groupe, propriété de la congrégation des Assomptionnistes, possède quatre-vingt-onze journaux et magazines dans le monde. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 2,06 milliards de francs en 1996, en hausse de 3,1 %. 16 % de ce chiffre d'affaires sont réalisés à l'étranger. Le résultat net s'est amélioré, pour s'établir à 22 millions de francs contre 10,2 millions en 1995.

Chef de file en France de la presse pour enfants, mais aussi de la presse religieuse et des journaux destinés aux plus de cinquante ans, le groupe prévoit le lancement, en 1998, du magazine *Capital santé* ainsi qu'une édition américaine du mensuel *Notre temps*, et la diffusion en Afrique de *Planète enfants*. Le quotidien du groupe, *La Croix*, a affiché en 1996 un déficit de 15,5 millions, en augmentation de 8 %, et une diffusion totale payée en moyenne de 91 552 exemplaires contre 93 015 en 1995. Le groupe veut ouvrir à Hachette le capital de sa filiale de prépresse, Bayard-Presse Image, qui en plus des titres de Bayard traite déjà des clients extérieurs comme *Elle*, *Géo*, etc.

Les publicitaires suédois en vedette à Cannes

Clôturant le 44e Festival international de la publicité de Cannes, samedi 28 juin, le Grand Prix devait être attribué à l'agence suédoise Paradiset-DDB pour sa campagne Diesel Jeans (confection) : deux des trois films, *Five A.M. Mono Village* et *Little Rock*, ayant eu les faveurs d'un jury présidé par le suédois Bo Rönnberg, fondateur de l'agence Rönnberg Mc Cann. Quatre agences françaises devaient être primées : Ammiratti Puris Lintas pour le film France Télécom Mobiles, Euro RSCG Babinet Erra Tong Cuong pour le film Dunlopillo, DDB Advertising France pour l'un des trois films de sa campagne Volkswagen, et CLM/BBDO pour son film Kookaï. Le Grand Prix presse et affichage pourrait être remis à l'agence Leo Burnett de Londres, pour sa récente annonce traitant de la Mercedes SLK.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : le conseil d'administration du Monde Publicité,** réuni jeudi 26 juin sous la présidence de Dominique Alduy, a nommé Gérard Morax vice-président. M. Morax est notamment chargé d'assurer auprès du directoire du *Monde*, que préside Jean-Marie Colombani, la coordination du marketing stratégique et des études stratégiques pour les activités actuelles du groupe et pour les développements à l'étude. Par ailleurs, Stéphane Corre est nommé directeur général du Monde Publicité.

■ **Marc Lecarpentier, rédacteur en chef** et adjoint au directeur de la rédaction de *Télérama*, a été confirmé au poste de directeur de la rédaction de l'hebdomadaire après le vote des journalistes, jeudi 26 juin (*Le Monde* du 25 juin). Il reste maintenant à connaître le nom du rédacteur en chef qu'il doit choisir à l'extérieur du journal et proposer aussi au vote de la rédaction.

■ **RADIO : Thierry Bourgeon, rédacteur en chef à Europe 1** depuis 1989, a été nommé à compter du 1er août directeur des radios locales de Radio-France. Il remplace Jean-Pierre Farkas, qui occupait ce poste depuis sept ans. Thierry Bourgeon, quarante-cinq ans, a d'abord été reporter puis chef d'édition à France-Inter de 1972 à 1982. Rédacteur en chef de Radio-France Périgord de 1982 à 1985, il est ensuite revenu à France-Inter ; il a notamment coordonné l'info et les radios locales de Radio-France et il a présenté le journal de 8 heures. – (*AFP.*)

Charlotte Perriand et le vœu de modernité

Exposition à Bordeaux sur un art de vivre et d'habiter qui se moque de la mode

BORDEAUX
de notre envoyée spéciale

Entrée dans les ordres du Mouvement moderne à l'âge de vingt-deux ans, en 1925, Charlotte Perriand est devenue un *« trésor vivant »*, comme disent les Japonais. Une référence pour ceux qui s'intéressent au cadre de vie et le témoin toujours vif d'une démarche créative qui relève à la fois de l'histoire et de l'actualité : comment notre environnement familier peut-il évoluer ? Allons-nous privilégier l'efficacité ou la fantaisie, le fonctionnel ou le décoratif, le confort ou l'audace ?

Cet hiver, sur son nom, le Design Museum de Londres obtenait son meilleur score depuis qu'il présente au grand public les arcanes de la création industrielle, près des docks rénovés et du Tower Bridge : 65 000 entrées pour une exposition rétrospective de cette *« pionnière de la modernité »*. Aujourd'hui, c'est à Bordeaux, au centre Arc-en-Rêve, qu'on peut observer les moments-clés d'une carrière marquée à ses débuts par dix années (1927-1937) de collaboration avec Le Corbusier et Pierre Jeanneret dans l'atelier de la rue de Sèvres.

De ce travail en commun sont issus notamment la fameuse chaise longue en tube chromé et cuir noir, et le fauteuil cube, deux classiques de 1929 réédités et vendus régulièrement par Cassina. Ce que montre l'exposition, avec une vingtaine de pièces dont la plus récente a moins de trois ans, c'est l'avant et l'après de cet itinéraire. Qui était cette jeune femme avant de pousser la porte de Le Corbusier une première fois et de s'entendre dire : *« Ici, on ne brode pas des coussins... »* Qui elle a été ensuite, seule au Japon en 1939-1940, ou collaborant avec Jean Prouvé dans les années 50 en France, ou plus tard, équipant des appartements dans la station des Arcs dans les années 80.

L'esprit clair, un parler franc et des yeux vifs dans les plis du visage lui donnent, à quatre-vingt-treize ans, cet air qu'ont les Chinoises de refuser les catégories de l'âge. Avec l'énergie de ses convictions et une fidélité affirmée à l'engagement de ses jeunes années, elle termine de rédiger son autobiographie.

Une recherche de la pureté des formes, un souci de ne pas encombrer l'espace, ni de s'encombrer l'esprit

Mais le retour sur soi, commencé il y a quelques années, n'entraîne pour elle aucun retournement. Au contraire, quand Charlotte Perriand entreprend, il y a deux ans, l'aménagement d'un appartement qu'elle habite à Paris, elle commence par faire le vide. Des cloisons coulissantes, en voiles de marine, du teck, de l'ardoise, des murs absolument blancs et, dans toutes les pièces, des rangements invisibles, pour dégager l'espace à vivre.

Ce qu'on appellerait à Londres ou à New York, où ces valeurs sont très prisées, du *« minimalisme »* n'est sans doute pour elle que la poursuite d'un idéal de commodité et d'harmonie, issu du credo moderniste et enrichi par son expérience directe, dans les années 40, au contact de la civilisation japonaise et de son art domestique. Car le plus original dans le parcours personnel de Charlotte Perriand, c'est la manière dont elle reste fidèle, sans s'interdire de changer : d'autres matériaux, d'autres formes, apparaissent ; d'autres associations se nouent avec des créateurs, d'autres chantiers, d'autres climats culturels suscitent d'autres réponses. Sous influences croisées, mais en gardant une ligne de conduite.

A un moment où les vertiges du goût donnent le tournis, cette vocation vécue montre que rigueur ne signifie pas répétition. Pourtant, on retrouve, sous une même signature, une grande diversité de créations, pour ne pas parler de styles, un mot qui évoquerait ici les tentations décoratives que ces puristes voulaient bannir à tout jamais.

Les matériaux, par exemple. Si Charlotte Perriand, à peine sortie de l'école de l'Union centrale des arts décoratifs, se fait remarquer au Salon d'automne de 1927 avec sa présentation d'un *« bar sous le toit »*, c'est avec de l'aluminium et de l'acier chromé. C'est l'époque des bolides : *« Dans la rue, les belles bagnoles me font de l'œil, elles sont nettes, rutilantes »*, a expliqué un jour la dame qui se coiffait alors à la Joséphine Baker et parait son cou de *« billes d'acier chromé »*.

Pour sa propre salle à manger, avant d'entrer dans la galaxie Corbu-Jeanneret, elle avait conçu une table extensible bordée d'un bandeau de métal, couverte d'une moleskine noire qui s'enroule dans le mur et des fauteuils pivotants, comme des sièges d'atelier, mais dont le coussin est bourré de plume et le dossier protégé par un boudin de cuir (elles appartiennent aux collections permanentes du Musée d'art moderne-CCI et on peut les voir dans l'exposition). C'est encore le métal qui sera ouvertement utilisé pour les sièges de la période où elle étudie avec les architectes de la villa Savoye puis des Cités radieuses ce qu'ils appelleront, non plus des meubles, mais *« l'équipement de l'habitation »*. Un programme qui se veut universel : *ramené à sa fonction, le casier de* rangement s'intègre dans les murs ou disparaît devant eux et n'est pas fait pour être vu ; de même que les fauteuils sont conçus comme des prolongements du bâtiment, des fragments d'architecture.

Conquise par la mécanique, les boulons, les fils d'acier et autres attributs de la modernité industrielle, l'amie de Fernand Léger au sein de l'Union des artistes modernes, formée dès 1930, ne s'interdira pourtant, par la suite, aucun matériau naturel : ni le bois brut ni le bambou. C'est avec une planche épaisse de pin brut, sans apprêt, largement courbée pour accueillir si nécessaire un travail en équipe, qu'elle propose, en 1938, un bureau à Jean-Richard Bloch, rédacteur en chef du journal *Ce Soir*. La forme libre que les matières plastiques mettront à l'honneur vingt ans plus tard fait ainsi une apparition précoce. Qui ne manque pas d'intéresser aujourd'hui ceux des jeunes créateurs qui ont cru inventer le retour aux matériaux bruts.

C'est en bambou qu'elle traduit pour elle-même, au Japon, en 1941, la chaise longue de 1929, qui glissait, sans mécanisme et par son propre poids, sur son support de métal. La grâce naturelle de la fibre extrême-orientale donne alors une allure de reposoir à ce qui paraissait dans la première version plus franchement clinique. Même exercice avec un fauteuil souple comme les bois moulés du Finlandais Aalto ou les tubulures de métal de Breuer : mais en bambou.

Elle a été invitée au Japon en 1939 comme conseiller du gouvernement pour la création industrielle. Empêchée par la guerre qui éclate de revenir directement en France, elle restera quelque temps en Indochine. Avec mission d'étudier les capacités de l'artisanat local. Et une expérience concrète... qui se transformera, à son retour en France, à travers d'autres matériaux.

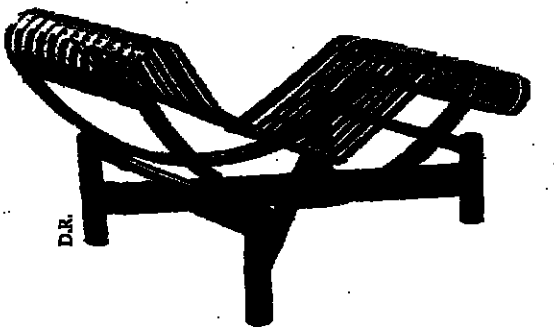
Du métal à nouveau, cette fois avec Jean Prouvé, l'ingénieur, ferronnier, bâtisseur nancéien, et la production, durant vingt ans, pour des programmes collectifs, d'éléments mixtes, en bois et en métal. On y retrouve ici une composition à la Mondrian – et à la japonaise (bibliothèque murale Nuage) –, là une sorte de papier plié-déplié (chaise Ombre et table alu), et toujours une recherche de la pureté des formes, un souci de ne pas encombrer l'espace ni s'encombrer l'esprit, qui est l'un des secrets de cet amateur de haute montagne, marcheuse infatigable sur le sentier de l'innovation.

Michèle Champenois

★ « Charlotte Perriand, architecte, designer », Centre d'architecture Arc-en-Rêve, Entrepôt, 7, rue Ferrère, 33 Bordeaux. Tél. : 05-56-52-78-36 . De 12 heures à 18 heures, fermé lundi ; jusqu'à 22 heures mercredi. 30 F, 20 F, gratuit mercredi. Jusqu'au 21 septembre.


PIERRE JEANNERET

En 1929, au Salon d'automne, Charlotte Perriand sur la chaise longue qu'elle a dessinée avec Le Corbusier et Pierre Jeanneret (1928). Carcasse en acier chromé et matelas en cuir ou en tissu. Réédité chez Cassina.


D.R.

Chaise longue, 1941. Chêne, hêtre et bambou. Musée des arts décoratifs.

La FNAC s'adresse aux aveugles

Le journal des adhérents de la FNAC, *Contact*, est désormais accessible à ceux qui ont appris à lire du bout des doigts. Edité pour la première fois en version braille, le numéro 337 du magazine qui informe sur les produits nouveaux et les événements culturels a été tiré à trois mille exemplaires, et distribué aux établissements spécialisés – associations, écoles – et certaines bibliothèques municipales, afin d'informer les personnes concernées. Les prochaines parutions bénéficieront d'un tirage à mille exemplaires et seront, cette fois, destinés aux aveugles et aux malvoyants qui auront décidé de devenir adhérents.

Le braille multipliant par 3,5 le volume de la version dite « noire », ce *Contact* compte quatre-vingt-quinze pages, recto verso. Il a été délesté de toutes les illustrations, et bien sûr des produits qui ne peuvent pas intéresser les aveugles, comme les Caméscopes, les appareils photo ou les jumelles. En revanche, les livres ont été conservés, certains pouvant ultérieurement être traduits en braille. Et l'on sait que certains peuvent bénéficier de la présence d'un lecteur. Pour le reste, tout y est (produits, rencontres, débats, dédicaces, concerts, avant-premières, soirées spéciales...) et les textes sont identiques d'une version à l'autre.

Lancée par la FNAC et l'association HandiCap Zéro, qui en a eu l'initiative, cette édition en braille s'adresse avant tout à des *« citoyens à part entière, des personnes consommatrices d'activités et de biens culturels »*. Pour HandiCap Zéro, ce projet s'inscrit dans la continuité d'actions menées depuis dix ans. Grâce à de nombreux partenariats, l'association a pu réaliser des publications destinées aux malvoyants : un magazine de programmes de télévision des chaînes hertziennes (réalisé avec *Télé 7 jours*) ou le magazine de Canal Plus en braille. *« Contrairement à ce que l'on pense, les aveugles " regardent " la télévision, et en particulier les débats, les magazines »*, souligne Patrice Cailleaud, de l'association. Ces entreprises, comme celle menée avec la FNAC, ont toutes pour même mission de combattre une situation handicapante *« pour des gens qui ne sont pas des handicapés »*, précise-t-il.

Même si l'on sait que sur cent dix mille personnes non voyantes, cinquante mille lisent le braille, on réfute, côté FNAC, l'intérêt économique. On préfère parler d'un coup de cœur. *« D'ici à la fin de l'année, le nombre de nos adhérents devrait s'élever à sept cent quarante mille. Le problème n'est donc pas de gagner mille clients supplémentaires qui, compte tenu de leur spécificité d'achat, ne représentent pas un bénéfice énorme. C'est vraiment la bonne cause qui nous a mobilisés »*, affirme Henri Bettan, rédacteur en chef de *Contact*. Financée par la FNAC, cette première édition coûte un peu moins de 60 000 francs. Les suivantes sont évaluées à 30 000 francs pour mille exemplaires.

Depuis le lancement de cette édition, une centaine de non-voyants sont déjà devenus adhérents. Pour ces nouveaux inscrits, HandiCap Zéro fait fabriquer une carte mémo, avec le numéro d'adhérent et la date d'inscription en braille. De son côté, le distributeur souhaite étendre l'expérience en imprimant des étiquettes en braille sur ses produits. Un dispositif d'accueil est aussi mis en place pour orienter et informer les aveugles dans les magasins.

Véronique Cauhapé

★ HandiCap Zéro, 84, rue Saint-Lazare Paris 75009. Tél. : 01-53-20-42-82.



Le gouvernement confirme le programme de recherche sur les transports du futur

Le train pendulaire et les véhicules urbains associant rail et pneus figurent parmi les projets prioritaires

Mille neuf cents scientifiques des organismes de recherche publics et six cents PMI de l'équipement automobile ou ferroviaire ont été sollicités pour travailler sur le « Predit », qui porte aussi bien sur la recherche technologique de base que sur le développement, à court ou à moyen terme, de nouveaux systèmes de transport. Ces recherches seront financées à hauteur de 7,3 milliards de francs sur cinq ans.

POITIERS
de notre envoyé spécial

« Personne ne s'attendait à ce que je participe à ce carrefour. Moi non plus ! » C'est presque au pied levé que Jean-Claude Gayssot (PC), nouveau ministre de l'équipement, des transports et du logement, a remplacé la demi-douzaine de membres de l'ancien gouvernement inscrits au programme du forum organisé, lundi 23 et mardi 24 juin, à Poitiers, dans le cadre du Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (Predit).

Il lui est revenu d'assurer les acteurs industriels et scientifiques associés à ce programme de la continuité des financements publics. *« A un moment où la recherche dans son ensemble retrouve sa priorité, il va de soi que l'exécution du budget 1997 comme le budget 1998 devront continuer à traduire l'engagement résolu de l'Etat »*, a déclaré M. Gayssot, qui souhaite, toutefois, qu'un bilan soit établi à mi-parcours.

Le directeur général de la recherche et de la technologie, Bernard Bigot, a lui aussi affirmé, au nom de son ministre, Claude Allègre, qu'il était *« dans les objectifs du gouvernement de prolonger cet élan »*, avec, a-t-il ajouté, *« une vision stratégique claire et une grande exigence de rigueur et de transparence »*.

LES CHERCHEURS MIEUX ASSOCIÉS

Une allusion, sans doute, aux errements du premier Predit, qui avait été sévèrement critiqué, dans un audit, pour son absence de perspective à long terme, l'éparpillement de ses interventions et les carences de sa gestion (*Le Monde* du 8 février 1995). *« C'était la pagaille,* résume le représentant d'une entreprise publique. *Résultat : les PME-PMI et les laboratoires de recherche avaient été découragés et les poids lourds de l'industrie automobile et ferroviaire avaient raflé tous les crédits. »*

Les responsables du nouveau programme veulent éviter de retomber dans les mêmes ornières. Un appel à propositions a été lancé auprès de six cents PMI de l'équipement automobile ou ferroviaire, et les organismes de recherche publique – environ mille cent chercheurs, huit cents thésards et autant de techniciens travaillent dans le domaine des transports terrestres – ont été davantage sollicités.

La multiplicité des axes de travail, en revanche, peut faire craindre une dispersion ne permettant pas de dégager de choix clairement affirmés, entre l'automobile, qui continue de bénéficier d'une très large part des crédits, et les transports collectifs.

Quelques projets prioritaires se détachent néanmoins. Certains relèvent de la recherche technologique de base, comme les études sur les piles à combustible et sur de nouvelles générations de batteries pour voitures à propulsion électrique capables d'assurer une autonomie de 200 kilomètres, ou les efforts de réduction des nuisances sonores des futurs TGV.

D'autres concernent le développement, à court ou à moyen terme, de nouveaux systèmes de transport. C'est le cas du train pendulaire, dont l'inclinaison dans les courbes atténue les effets de la force centrifuge s'exerçant sur les voyageurs et permet d'améliorer la vitesse sur les lignes classiques d'environ 15 %. La SNCF, qui a commencé à tester le *Pendolino* italien sur la liaison Paris-Toulouse, où ce type de matériel pourrait circuler à partir de 2002, envisage aussi l'application de cette technologie au TGV.

Une rame de première classe du réseau sud-est est en cours de transformation en « démonstrateur », qui devrait être testée au printemps 1998, afin de valider les dispositifs du système pendulaire à 220 km/h, sur ligne classique, et de vérifier son comportement dynamique jusqu'à 320 km/h, sur voie à grande vitesse.

La pendulation pourrait être également étendue aux trains régionaux. Un automoteur X-TER équipé d'un système d'inclinaison conçu par FIAT sera livré courant 1998. Un grand nombre de régions, assure la SNCF, se déclarent déjà intéressées.

ENTRE LE BUS ET LE TRAMWAY

En matière de transports collectifs urbains, beaucoup d'espoirs sont placés dans les systèmes dits intermédiaires, qui combinent les avantages des véhicules sur pneumatiques et des matériels guidés par un rail. Ces hybrides sont destinés aux villes ou aux agglomérations où des solutions plus lourdes et plus onéreuses – métro ou tramway – ne se justifient pas, mais où l'autobus est insuffisant.

Dès l'automne, un premier type de matériel guidé sur pneu, le TVR (Transport en voie réservée) du groupe franco-canadien ANF-Bombardier, sera testé sur un site expérimental du Val-de-Marne, entre Rungis et Créteil. Deux autres véhicules devraient être essayés en 1998 : le Translohr, conçu par par la société alsacienne Lohr-Industrie, et le Civis, construit par Renault-Véhicules industriels et Matra international. Ce dernier véhicule ayant la particularité d'être asservi non pas par un rail, mais par un guidage optique. L'objectif est de ramener le prix de revient au kilomètre (infrastructure et matériel) à 50 millions de francs, soit deux à trois fois moins que le coût d'un tramway classique.

Pierre Le Hir

7,3 milliards de francs sur cinq ans

Le programme de recherche sur les transports terrestres, adopté en mars 1996 par le conseil des ministres, puis confirmé en octobre par un comité interministériel de la recherche et de la technologie, fait suite à un premier Predit mené entre 1990 et 1994. Ce programme prévoit l'engagement de 7,3 milliards de francs sur cinq ans, dont 2,1 milliards émanant de l'Etat – ministères de la recherche, des transports, de l'industrie et de l'environnement, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), Agence nationale pour la valorisation de la recherche (Anvar) – et 0,5 milliard de l'Union européenne. Le complément de budget étant financé par les industriels et les centres de recherche du secteur.

Le professeur Souleau rassure les habitants de la Hague

« IL N'Y A AUCUNE raison de changer son mode de vie dans le Nord-Cotentin, ni dans la fréquentation des plages ni dans la consommation des poissons et crustacés », a affirmé, jeudi 26 juin, lors d'une réunion publique à Beaumont-Hague (Manche), le professeur Charles Souleau, président du comité scientifique chargé par l'ancien ministre de l'environnement Corine Lepage d'enquêter sur les cas de leucémies et la pollution nucléaire autour du site de la Hague.

M. Souleau, qui est aussi doyen de la faculté de pharmacie de Paris-XI, a confirmé l'excès de cas de leucémies infantiles (4 cas observés pour 1,4 attendu) mis en évidence dans l'étude épidémiologique de Jean-François Viel (*Le Monde* du 18 juin). Mais, selon lui, rien ne permet, pour l'instant, d'établir un lien direct avec le centre de retraitement. En effet, a-t-il souligné, cet excès n'est observé que dans le canton de Beaumont-Hague et *« il n'y a pas d'augmentation de l'incidence des leucémies dans l'ensemble du Nord-Cotentin »*.

L'explosion d'un condensateur paralyse le CERN pour trois mois

LE LEP (grand collisionneur électrons-positons), l'accélérateur de particules géant du Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN), près de Genève, est en panne et ne redémarrera que *« dans les premières semaines d'août »* à cause de l'explosion d'un vulgaire condensateur électrique, vient d'annoncer la direction du CERN.

L'incident s'est produit le 13 mai dans le système d'alimentation en électricité du SPS (Super proton synchrotron), un équipement auxiliaire destiné à injecter les particules dans l'anneau du LEP. Les techniciens, qui, de prime abord, ne l'avaient pas jugé très grave, se sont aperçus trois jours plus tard que la fumée corrosive, dégagée par la combustion des gaines isolantes de câbles électriques, s'était infiltrée dans tous les composants électroniques du système contrôlant l'alimentation électrique du SPS. *« Il faut tout démonter, prendre chaque transistor, chaque relais et les essuyer »*, précise un porte-parole du CERN. Une centaine de personnes sont affectées à la tâche.

DÉPÊCHES

■ **GÉNÉTIQUE : des souris fluorescentes** ont été obtenues par des biologistes japonais de l'université d'Osaka. Grâce à l'ajout, dans leur patrimoine embryonnaire, des gènes responsables de la fluorescence de la méduse, elles scintillent dans le noir d'une douce lueur verte ou mauve. Les auteurs de l'expérience insistent sur le fait qu'une telle technique de marquage, appliquée à des cellules en culture, peut être précieuse pour la recherche, notamment pour affiner la mise au point des thérapies géniques contre le cancer.

■ **INFORMATIQUE : un bogue analogue** à celui qui risque de mettre hors d'usage certains systèmes informatiques lors du passage à l'an 2000 vient d'être découvert, rapporte le *Financial Times*. Le quotidien britannique indique que, dans les années 70, il était d'usage d'identifier la fin d'un programme par le code 999999 ou 09/09/99, tout comme le code 000000 signalait le début d'un programme. A l'approche du 9 septembre 1999, un grand nombre de ces codes risquent d'être activés, ce qui entraînera l'arrêt prématuré de programmes prévus pour fonctionner indéfiniment.

Chantons sous la pluie

LE MAUVAIS TEMPS persiste. Les zones de pluie s'enroulent autour d'une profonde dépression qui reste positionnée sur l'Europe occidentale. Dimanche, une perturbation remontant d'Espagne sévira essentiellement sur la moitié ouest du pays.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. – Il pleuvra des Pays de la Loire à la Normandie, sous un ciel désespérément gris. Les pluies seront plus faibles sur la Bretagne. Il ne fera pas plus de 16 degrés à Alençon et Brest.

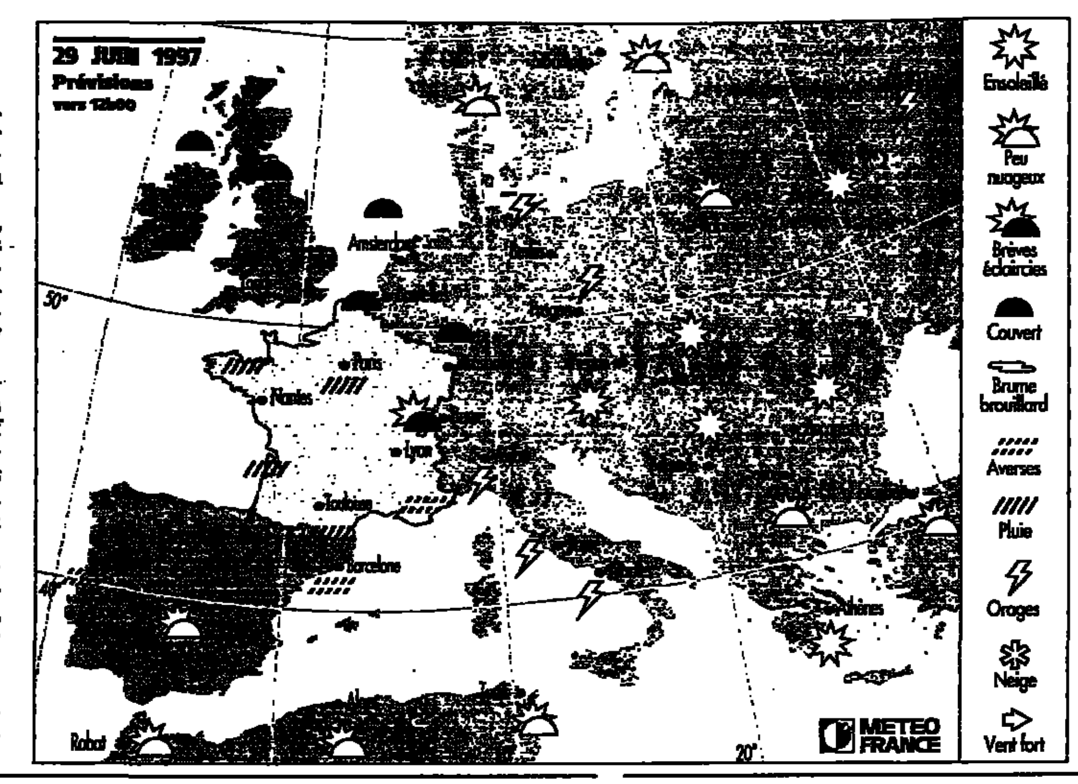
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les pluies seront fréquentes, et plus marquées sur la région Centre. Le ciel sera un peu plus lumineux sur les Ardennes, mais avec des risques d'orages. Le thermomètre indiquera 17 degrés à Calais, 18 à Versailles, 21 à Sedan.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Sur l'ouest de la Champagne et de la Bourgogne, la journée commencera sous la grisaille et de petites pluies. Puis un ciel chaotique s'imposera. De timides rayons de soleil se glisseront entre des nuages bourgeonnants. Il fera 25 degrés à Colmar, 21 à Auxerre.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – La pluie jouera les trouble-fête. Très présente du Poitou à la Dordogne, elle sera plus intermittente des Landes au Midi toulousain. Il ne fera pas bien chaud : 17 degrés à La Rochelle et Pau.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le Limousin subira un temps gris et pluvieux. Du Massif Central aux Alpes, quelques moments ensoleillés favoriseront les développements nuageux instables. Le mercure indiquera 16 degrés à Guéret, 22 à Montélimar.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Cote d'Azur, Corse. – Sur le Languedoc-Roussillon, nuages et éclaircies se partageront le ciel. De la Provence à la Corse, les nuages et les petites ondées du début de journée laisseront place à un ciel plus clément. Il fera 21 degrés à Perpignan, 25 à Saint-Raphaël.



PRÉVISIONS POUR LE 29 JUIN 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	22/27 S	KIEV	15/25 N	VENISE	21/23 P	LE CAIRE	22/32 N
				POINTE-A-PIT.	26/33 C	LISBONNE	14/21 S	VIENNE	20/26 P	MARRAKECH	17/20 S
				ST-DENIS-RÉ.	19/24 S	LIVERPOOL	13/16 P	AMÉRIQUES		NAIROBI	13/22 S
				EUROPE		LONDRES	14/18 P	BRASILIA	14/26 S	PRETORIA	5/24 S
				AMSTERDAM	12/18 P	LUXEMBOURG	11/19 P	BUENOS AIR.	-2/8 C	RABAT	17/20 S
FRANCE métropole		NANCY	14/25 N	ATHENES	23/31 S	MADRID	12/22 C	CARACAS	26/30 N	TUNIS	23/32 S
AJACCIO	18/25 N	NANTES	13/20 P	BARCELONE	19/21 P	MILAN	18/26 S	CHICAGO	18/32 N	ASIE-OCÉANIE	
BIARRITZ	14/18 P	NICE	19/23 N	BELFAST	11/18 P	MOSCOU	16/23 P	LIMA	18/26 S	BANGKOK	29/35 C
BORDEAUX	15/19 P	PARIS	15/20 P	BELGRADE	17/31 N	MUNICH	12/23 P	LOS ANGELES	16/22 N	BOMBAY	28/29 P
BOURGES	12/19 P	PAU	13/18 P	BERLIN	15/24 S	NAPLES	24/30 P	MEXICO	13/23 C	DJAKARTA	26/31 S
BREST	13/18 P	PERPIGNAN	16/20 P	BERNE	10/22 S	OSLO	10/19 P	MONTREAL	17/29 S	DUBAI	32/41 S
CAEN	12/16 P	RENNES	14/21 P	BRUXELLES	12/19 P	PALMA DE M.	19/27 P	NEW YORK	22/30 S	HANOI	27/32 P
CHERBOURG	12/19 P	ST-ETIENNE	12/20 N	BUCAREST	16/29 N	PRAGUE	12/23 P	SAN FRANCIS.	10/17 S	HONGKONG	25/27 P
CLERMONT-F.	11/19 N	STRASBOURG	16/26 N	BUDAPEST	17/29 S	ROME	22/27 P	SANTIAGO/CHI	-1/9 S	JERUSALEM	22/30 S
DIJON	13/23 N	TOULOUSE	12/19 P	COPENHAGUE	14/19 P	SEVILLE	15/25 S	TORONTO	15/31 S	NEW DEHLI	30/34 P
GRENOBLE	15/23 N	TOURS	11/19 P	DUBLIN	11/17 P	SOFIA	15/29 N	WASHINGTON	19/30 S	PEKIN	23/32 N
LILLE	15/16 P	FRANCE outre-mer		FRANCFORT	13/22 P	ST-PETERSB.	13/21 P	AFRIQUE		SEOUL	23/27 C
LIMOGES	11/15 P	CAYENNE	23/29 P	GENEVE	9/22 S	STOCKHOLM	12/19 P	ALGER	18/28 N	SINGAPOUR	28/31 P
LYON	12/20 N	FORT-DE-FR.	27/30 C	HELSINKI	14/21 S	TENERIFE	17/21 N	DAKAR	25/29 N	SYDNEY	9/16 N
MARSEILLE	18/25 N	NOUMEA	21/24 P	ISTANBUL	19/27 S	VARSOVIE	16/27 S	KINSHASA	18/28 S	TOKYO	23/26 P

Situation le 28 juin à 0 heure TU

Prévisions pour le 30 juin à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **JAPON.** Le typhon Peter, dont les vents soufflent à environ 110 km/h, a touché samedi 28 juin Kyushu, l'île du sud de l'archipel nippon, faisant un mort et paralysant le trafic aérien et ferroviaire. Second typhon à atteindre le Japon dans le mois, Peter se déplace vers le nord-est. Plus de cent vols intérieurs ont déjà été annulés.

■ **FRANCE.** Air France propose jusqu'au 20 août des tarifs *« duos »* en classe affaires sur 34 destinations long-courriers. Si le périple a lieu entre le 14 juillet et le 20 août, que le séjour dure au minimum 6 jours et que les passagers voyagent de concert à l'aller et au retour, un billet en cabine *« l'Espace 127 »* permet de voyager à deux. Exemples de tarifs *« duos »* hors taxes, au départ de Paris : New York, 20 060 F ; San Francisco, Mexico, Rio de Janeiro, Hanoï, Le Cap ou Hongkong, de 26 000 F à 32 000 F environ.

PRATIQUE

Comment bénéficier des tarifs réduits au cinéma, même le week-end

À 45 FRANCS la place, voire 48 francs pour certains films, le cinéma est cher, surtout pour les familles nombreuses. Les exploitants de salles ont mis au point de nombreuses facilités pour fidéliser leur clientèle. Tout le monde connaît maintenant la Fête du cinéma, qui aura lieu cette année du 29 juin au 1er juillet, mais il s'agit d'un événement ponctuel, pour lequel il ne faut pas craindre les bousculades. On connaît aussi les réductions pour les enfants, les étudiants, les familles, les retraités et les chômeurs, mais elles s'arrêtent le vendredi à 19 heures.

Il y a enfin les séances du matin (11 heures, 25 francs) pour ceux qui sont disponibles. Le tarif réduit pour tous n'est valable que le mercredi, ou le lundi dans certaines salles restées fidèles à l'ancienne formule lancée par Jack Lang en 1981. Les « majors » ont essayé dans certains multiplexes, à Lyon et à Nantes notamment, une baisse unilatérale des tarifs, mais cette initiative a été bloquée par les producteurs et les distributeurs, rémunérés au pourcentage des recettes.

Pourtant, il est possible aussi d'aller au cinéma à prix réduit, n'importe quel jour, à condition d'acheter à l'avance une carte ou des carnets de billets. Le système varie selon les réseaux d'exploitants et les régions. Trois réseaux proposent des cartes : Gaumont, UGC et les cinémas 14-Juillet à Paris (Marin Karmitz, MK2). Chez Gaumont, la carte coûte 175 francs les cinq places (soit 37 francs l'unité). Elle est valable deux mois et permet au maximum trois entrées simultanées.

A l'UGC, la carte Privilège 1 (132 francs les quatre places) est utilisable par une seule personne. Privilège 2 (195 francs les six places) permet l'entrée de deux spectateurs au maximum, par projection. Ces cartes sont valables soixante jours à compter de la première utilisation. Elles ne sont pas acceptées partout en province, ni par le Rex à Paris, et ne donnent droit à aucun « privilège » spécial, la file prioritaire étant accessible à tous les spectateurs qui ont pris leur billet à l'avance.

La carte des salles 14-Juillet (MK 2) est nominative et valable deux ans. Après avoir acquitté 10 francs pour sa confection, on peut ensuite la recharger à volonté, soit pour cinq places, valables trois mois et permettant deux entrées simultanées par séance (165 francs), soit pour dix places valables six mois avec la possibilité de délivrer quatre entrées en même temps (330 francs). Elle permet aussi d'être invité à des avant-premières, et de bénéficier de réductions pour des expositions ou des manifestations : les Rencontres internationales du cinéma de Paris, par exemple.

Cette carte a l'inconvénient de ne comporter aucune indication « en clair » sur le nombre de places restantes et la date limite d'utilisation : pour le savoir, il faut conserver son ticket de caisse. Elle sera remplacée à la rentrée par une autre carte, qui offrira davantage de services. Cependant, les possesseurs de l'ancienne peuvent encore la faire recharger. Les autres spectateurs achèteront provisoirement des carnets de tickets (169 francs les cinq places) valables trois mois, auxquels il faut ajouter la portion du mois en cours : en les acquérant le plus tôt possible, on accroît leur durée de validité. Ils n'autorisent que deux entrées simultanées par séance.

DURÉE ILLIMITÉE

Ces formules présentent des inconvénients. Si on laisse passer la date limite d'utilisation, les places sont perdues, sans aucune possibilité de remboursement. Certains ont réussi à entrer après la date fatidique, moyennant un supplément de 10 francs ; d'autres se sont heurtés à un refus catégorique. *« Ma carte expirait le 12 mai à 20 heures et je n'ai même pas été acceptée à la séance de 22 heures »*, déplore une spectatrice. Aux « 14-Juillet », on tolère un dépassement d'une semaine.

Ensuite, ce système bénéficie essentiellement aux couples et aux célibataires. Les familles nombreuses et les groupes sont contraints d'acheter plusieurs cartes. Ces règles résultent d'une politique commerciale qui a pour but d'inciter le spectateur à revenir souvent sur une courte période. *« A 33 francs la place, on fait chuter les recettes, donc notre marge bénéficiaire. Il faut compenser par une meilleure assiduité du public »*, explique Gilles Ciment, de MK 2 (14-Juillet). *« Plus personne ne paierait le plein tarif, s'il n'y avait aucune contrainte en contrepartie »*, ajoute-t-on à l'UGC, où l'on entend *« favoriser les cinéphiles »*.

D'autres exploitants ont une optique différente. En province, des cinémas indépendants proposent une carte de dix places, non nominative et sans limitation du nombre d'entrées pour une même séance. A titre d'exemple, cette carte vaut 240 francs à l'Utopia à Avignon, 250 francs à l'Utopia à Toulouse et à Saint-Ouen-L'Aumône, et sa durée de vie est illimitée. A Montpellier, les cinémas Diagonal proposent une carte valable deux ans pour 270 francs. L'objectif n'est plus seulement de fidéliser les abonnés, mais aussi de *« faire découvrir le cinéma à un large public »*.

Michaëla Bobasch

Carnets et cartes : quelques adresses

● **Célibataires, couples ou groupes.** A Paris, dans les cinémas Rytmann (cinq salles dans les 6e, 14e et 15e arrondissements) : carnets à 165 francs les cinq tickets, ou 300 francs les dix. Le nombre d'entrées aux séances n'est pas limité et l'achat de trente places donne droit à une place gratuite. Aux « Action », à 18 ou 19 heures, séances « happy hour » à 25 francs, en semaine. En juillet-août au Grand-Action, « Rétrospective des stars » : prix unique, 20 francs.

● **Un an.** La société « Paris-Cinés, les Ecrans indépendants », qui regroupe trente-cinq cinémas, délivre des carnets de dix tickets valables un an, pour 300 francs : 24, boulevard Poissonnière, 75009 Paris. Tél : 01-42-46-47-12.

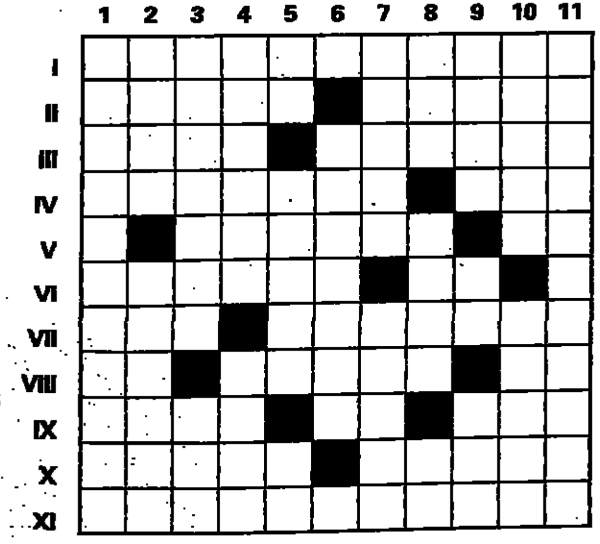
● **Ciné et Restaurant.** Des réductions de cinéma sont offertes par certains restaurants et cafétérias d'hypermarchés, lors de la consommation d'un repas.

● **Occasions.** En payant avec la carte de certains grands magasins, il est possible d'acheter des carnets de tickets de cinéma (accord Galeries Lafayette-UGC).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97135

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Don de Dieu ou de ses représentants. – II. Le reste du bâtiment. Joli coup de billard. – III. Alliance franco-allemande. Atteint dans ses défenses. – IV. Parlé par les anciens de la Scandinavie. Supporte le bâtiment. – V. Qui ont fait le plein et même le trop plein. Personnel. – VI. Condamné à rester à terre ou à sauter. Dans la gamme. – VII. Premier terrain d'aventure. Impossible à supporter. – VIII. Confirme l'accord. Abritait un chef-d'oeuvre de Praxitèle. En couverture. – IX. Prépare nos menus pour demain. Mettent fin à la dictée. Coule en Ethiopie, lave chez nous. – X. Comme une mer calmée. Oiseau trompette. – XI. Donner ce qu'il faut pour repartir.

VERTICALEMENT

1. Un métier où il ne faut pas ruer. – 2. Circulera demain. Difficile à supporter. – 3. Favorise la croissance. Département à l'envers. – 4. A perdu son contrôle. En Colombie. – 5. Cube. Dans les Deux-Sèvres. Conjonction. – 6. Plus tard, mais quand ? – 7. Passage difficile à traverser. On ne peut pas mieux. – 8. Le frère de John et de Bob. Après l'effort. Militaire américain. – 9. Dans un test. Personnel. Mouvement clandestin. – 10. Bordures. Fait la synthèse des connaissances. – 11. Sa fin est un refus total.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97134

HORIZONTALEMENT

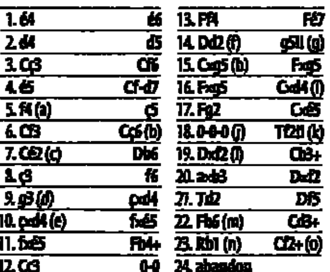
I. Rempailleur. – II. Eraillée. Le. – III. IBM. Tsunami. – IV. Nuire. Racan. – V. Sel. Ras. Hic. – VI. Lied. Fera. – VII. Réal. Eviter. – VIII. Triennale. – IX. Rouir. Ube. – X. Open. Tasser. – XI. Nus. Dentelé.

VERTICALEMENT

1. Réinsertion. – 2. Erbue. Er. Pu. – 3. Mammillaires. – 4. Pi. Iléon. – 5. Altère. Nu. – 6. Ils. Adénite. – 7. Leurs. Varan. – 8. Lena. Fil. St. – 9. Acheteuse. – 10. Ulmaire. Bel. – 11. Réincarcéré.

ÉCHECS N° 1747

CHAMPIONNAT DE RUSSIE (Elista, 1997)
Blancs : S. Dolmatov.
Noirs : E. Bareiev.
Partie française. Variante Steinitz.



1. é4	é6	13. Ff4	Fé7
2. d4	d5	14. Dd2 (f)	g5!! (g)
3. Cç3	Cf6	15. Cxg5 (h)	Fxg5
4. é5	Cf-d7	16. Fxg5	Cxd4 (i)
5. f4 (a)	ç5	17. Fg2	Cxé5
6. Cf3	Cç6 (b)	18. 0-0-0 (j)	Tf2!! (k)
7. Cé2 (c)	Db6	19. Dxf2 (l)	Cb3+
8. ç3	f6	20. axb3	Dxf2
9. g3 (d)	çxd4	21. Td2	Df5
10. çxd4 (e)	fxé5	22. Fb6 (m)	Cd3+
11. fxé5	Fb4+	23. Rb1 (n)	Cf2+ (o)
12. Cç3	0-0	24. abandon	

NOTES

a) Ou 5. Dg4(Cf3), ç5 ; 6. dxc5. Ou encore, comme dans la partie, par interversion de coups 5. Cç-é2, ç5 ; 6. ç3, Cç6 ; 7. f4.

b) Après 6..., çxd4 ; 7. Cxd4, Db6 ; 8. Fé3!, Dxb2? ; 9. Cd-b5 (menaçant 10. Tb1), Db4 ; 10. Cç7+, Rd8 ; 11. Fd2!, les Noirs sont perdus (Kruppa-Bareiev, 1988).

c) Le renforcement de la case d4 par 7. Fé3, une idée de Boleslavsky, reste la continuation usuelle.

d) 9. a3 semble plus précis. Par exemple, 9..., Fé7 ; 10. Cg3 ou 10. b4. Sur la suite aiguë 10. f5, les Noirs jouent au mieux 10..., çxd4! ; 11. fxé6, Cç5! ou entrent dans les complications par 11..., Cdxé5 ; 12. Cfxd4!, Fç5! ; 13. Cf4!, Cxd4 ; 14. çxd4, Fxd4 ; 15. Da4+, Cç6 ; 16. Fd3!, g5! (Morozevic-Gleizerov, Alusta, 1993). Ou encore 9. a3, f6 ; 10. b4, çxd4 ; 11. çxd4, 0-0 ; 12. Tb1 (Chirov-Gurevich, Munich, 1993).

e) 10. Céxd4 ne donne aucun avantage aux Blancs : 10..., fxé5 ; 11. fxé5, Cxd4 ; 12. çxd4, Fb4+ ; 13. Rf2, 0-0 ; 14. Rg2, Fé7 ; 15. Fd3, Tf7 ; 16. h4, Cf8 (Psakhis-Dizdar, Zagreb, 1993).

f) Pachman recommande, dans son livre *Les Débuts semi-ouverts*, 14. a3! avec avantage aux Blancs. En effet, les Noirs ne peuvent jouer 14..., Dxb2? à cause de 15. Ca4!, et les Blancs gagnent.

g) Une très forte attaque qu'il faut toujours redouter quand on adopte cette formation des pions blancs de la variante Steinitz. Bareiev, grand spécialiste de la partie française avec les Noirs, prend ici un avantage décisif et aurait sans doute poursuivi de la même façon après 14. a3.

h) Le recul 15. Fé3 est impossible à cause de 15..., Txf3.

i) Le centre des Blancs est en ruine. Il faut parer 17..., Cf3+.

j) Devant tant de menaces qui s'accumulent (18..., Cd-f3+ ou 18..., Cé-f3+ ou 18..., Cç4), les Blancs mettent leur R à l'abri et espèrent peut-être entrer dans une fin de partie difficile par 18..., Cd-f3 ; 19. Fxf3, Cxf3 ; 20. Fé3, Cxd2 ; 21. Fxb6, Cç4.

k) La conclusion logique de l'ouverture de la colonne f par le sacrifice 14..., g5! L'entrée de la T-R met fin aux espoirs défensifs des Blancs.

l) Si 19. Dxd4, Dxb2 mat. Si 19. Cé2, Txé2 ; 20. Dxd4, Dxd4 ; 21. Txd4, Txg2.

m) Dernier espoir : 23. Tf1.

n) Ou 23. Rd1, Dh5+! (et non 23..., Cf2+ ; 23. Txf2, Dxf2 ; 24. Tf1!) ; 24. Rç2, Cb4+ et 25..., Dxb6.

o) Suivi de 24..., Cxh1 avec un gain facile.

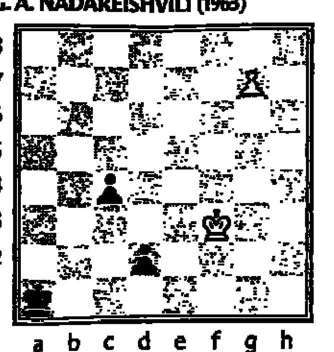
SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1746
A. KORANYI (1986)

(Blancs : Rf7, Pf6 et g4. Noirs : Rh8, Pd3, d5, h6. Mat en quinze coups.)

Il s'agit de savoir compter jusqu'à quinze.

1. g5!, hxg5 ; 2. Ré7!, d2 ; 3. f7, d1=D ; 4. f8=D+, Rh7 ; 5. Df5+!, Rh6 ; 6. Rf7!, Dh5+ ; 7. Rf6, d4! ; 8. Dé4!, d3 ; 9. Dxd3, Dé8 ; 10. Dh3+, Dh5 ; 11. Df5!, g4 ; 12. Df4+, Rh7 ; 13. Dç7+, Df7+ ; 14. Dxf7+, Rh6(h8) ; 15. Dg6(g7) mat.

ÉTUDE N° 1747
G. A. NADAREISHVILI (1963)



Blancs (2) : Rf3, Pf7.
Noirs (3) : Ra1, Pç4 et d2.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITE — Président-directeur général : Dominique Alduy — Vice-président : Gérard Morax — Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE

ITALIE Naples a longtemps pâti de sa mauvaise image et du retard accumulé par rapport aux villes rivales du Nord. Cette situation est en train de profondément évoluer : la cité vit une effervescence culturelle, renoue avec sa tradition théâtrale. Une vague de cinéastes, les « Vésuviens », est même apparue. ● LE MAIRE, Antonio Bassolino, a mené une action qui porte ses fruits. La municipalité projette aujourd'hui de reconvertir l'aciérie géante de Bagnoli en un lieu de tourisme et de loisirs pour 2000. ● LEADER du groupe de reggae-funk Almamegretta, qui chante en napolitain, Raïss exprime son attachement à sa ville natale tout en se sentant *« citoyen du monde »*. ● À ROME, la Galerie Borghèse rouvre ses portes près de quatorze ans après sa fermeture. Ce magnifique musée, qui recèle des chefs-d'œuvre de Bernin, de Raphaël ou du Caravage, a été entièrement restauré.

Naples la mal-aimée renaît à la vie artistique

Longtemps fermée sur elle-même et réputée infréquentable, la cité parthénopéenne connaît une effervescence sans précédent et attire de plus en plus de touristes. Ce sursaut est pour beaucoup le résultat de l'action du maire, Antonio Bassolino

NAPLES
de notre envoyé spécial

« Naples est-elle devenue le salon "à la page" de l'intelligentsia italienne ? », interrogeait un numéro récent du *Corriere della sera*. Et le quotidien milanais de répondre : *« A observer la quantité de rendez-vous donnés depuis quelques années à l'ombre du Vésuve, on ne peut que le reconnaître. »* Le romancier napolitain Erri De Luca l'observe : *« Il y a une effervescence sismique en ce moment. La ville vit une phase de soulèvement. »* Chaque film, chaque chanson, chaque exposition, chaque colloque philosophique ou politique conforte la stratégie municipale de *« promouvoir Naples comme territoire de confrontation culturelle, d'en faire une ville ouverte »* et de rattraper le retard sur ses rivales du nord.

Tout commence et tout s'achève encore par du théâtre à Naples. Même en photographie. On le vérifie au Castel Nuovo (musée municipal), que les Napolitains préfèrent appeler Maschio Angioino, qui expose cinquante-cinq photographies de grand format sous le titre : « Westmoreland Naples ». Cette plaisante série de compositions signées Marcello Garofalo et Vittorio Guida rassemble l'essentiel de la scène napolitaine et rejoue dans un cadre théâtral et napolitain des classiques du répertoire cinématographique : de Wenders, Schroeder et Fassbinder ; de Godard, Truffaut et Vigo ; de Cassavetes, de De Palma et Tarentino ; de Kusturica, Ferreri et Bertolucci.

« INVERSION DE TENDANCE »

Les cimaises du Maschio Angioino constituent un « book » où il n'y a qu'à puiser pour faire sa distribution. Deux générations d'acteurs sont présentes, celle de l'école classique d'Eduardo de Filippo, et celle du théâtre nouveau. Elles sont réunies par Enzo Moscato, auteur (*Rasoi*), acteur, metteur en scène qui se veut *« un pont entre les deux »*. Parmi les anciens : Franco Javarone, Giacomo Rizzo, Mario Merola (l'incomparable chanteur de la tradition, interprète de la *sceneggiata*, le petit théâtre des grands sentiments) et Angela Luce, *« un mythe »* dira Enzo Moscato. Parmi les plus jeunes, avec Mario Martone et les nouveaux cinéastes : Anna Bonaiuto et Liaia Forte, Vicenzo Peluso et Fabrizio Bentivoglio.

Il y manque un acteur un peu particulier, qui se démène à lever le rideau sur son théâtre de ville : Antonio Bassolino, récemment classé dans un sondage national maire le plus populaire d'Italie, une haute figure qui a décidé d'en appeler à la culture pour restaurer la confiance des Napolitains en eux-mêmes. Il est partout, martelant son action d'un mot : renaissance. Celle d'une capitale auparavant fermée, d'un peuple meurtri, d'une culture délaissée. Son allant déborde la cité parthénopéenne pour entraîner derrière lui le *Mezzogiorno*, et montrer aux chemises vertes que le Sud peut se passer d'eux. Et on a commencé de le croire, depuis que les chefs d'Etat ont fait faire le grand ménage pour le G7 il y a trois ans, assurant par leur présence que Naples était redevenue fréquentable, au point que ces migrateurs qui avaient cessé de s'y poser – les touristes – sont de retour, Italiens en tête.

Renaissance, c'est un mot que Mirella Baracco n'aime guère : elle préfère parler d'*« inversion de tendance »* avec l'apparition d'une nouvelle classe politique aux *mani pulite*. Et pourtant, si quelqu'un devait revendiquer un peu de cette renaissance, ce serait elle. Dans un entresol bourdonnant et ouvrant sur les jardins de la Villa communale, en jeans et collier de corail, l'ex-prof d'anglais s'est entourée d'affiches de graphistes connus célébrant Naples et ses monuments depuis qu'elle a créé en 1984 sa fondation Napoli Novantanove. Objectif : restaurer le patrimoine certes, non pour l'œuvre en soi, mais pour participer à la formation d'une conscience civique et stimuler la croissance : *« Les monuments sont des moyens. La fin, c'est la ville comme communauté physique et humaine. »*

C'est elle qui lancera en 1992 cette opération « portes ouvertes » qui aurait été banale n'importe où ailleurs, mais dans un univers où tout paraissait inaccessible, allait devenir un moment de vérité : *« Dans le centre historique, ils se croyaient dans le ghetto et soudain ils se retrouvaient dans le trésor. »* Baptisée « Mai des monuments », la manifestation est devenue une valeur sûre, reprise chaque année par la municipalité. Entre-temps, Mirella Baracco s'est lancée dans l'adoption d'un monument par chaque école. Son idée a fait le tour de l'Italie, et après avoir séduit un millier d'établissements, parcourt l'Europe : *« Pour la première fois, Naples exportait un modèle culturel et c'est très important. »*


ELECTA NAPOLI

Les anges de Wim Wenders ont quitté le ciel berlinois pour s'installer à Naples. Dans le rôle-titre, le chanteur napolitain Nino D'Angelo. L'une des photographies exposées au Maschio Angioino a été inversée par ses auteurs – le Vésuve devrait être à gauche – pour en faire « une image de contre-culture ».

Le « modèle napolitain » est encore fragmentaire. D'autant qu'il colle trop à la peau de la ville pour offrir une réelle possibilité de métamorphose. Mais c'est en cela qu'il intéresse : parce qu'il a une identité. Dans une ville aussi lourde d'histoire, le mot n'est pas prononcé à la légère : il n'y a pas d'adjoint à la culture à la mairie, mais un adjoint à l'identité. Et si Antonio Bassolino ne néglige pas la tradition, c'est pour mieux faire advenir une identité contemporaine. Les groupes musicaux comme les rappeurs de 99 Posse, qui exportent allègrement le mal-être local dans la langue de la rue, ou comme Almamegretta *(lire ci-dessous)*, qui chante *« ces ruelles où n'entre jamais la mer »* (en écho à *La mer ne baigne pas Naples*, de la romancière Anna Maria Ortese), ont été spontanément intégrés à cette renaissance.

L'accès à la mer est devenu l'un des soucis des urbanistes de la municipalité. Il est prévu de ressouder la ville et son port, séparés depuis que les Américains en avaient fait leur base. Mais la grande affaire d'Antonio Bassolino est la reconversion de Bagnoli. Cette aciérie géante, aujourd'hui fermée, symbole de l'industrialisation de la région, occupe l'une des plus belles parties du littoral à quelques kilomètres du centre historique. Le plan prévoit sa reconversion en lieu de tourisme, de loisirs et de congrès à l'an 2000. Les premiers concerts de rock viennent d'y être donnés, avant le Neapolis géant des 10, 11 et 12 juillet avec David Bowie. Mais à l'approche des élections, l'opposition, Alliance nationale en tête, conteste le projet. Devant les risques de blocage, cent cinquante intellectuels de toute l'Italie se sont engagés dans sa défense.

Et il y a les cinéastes. Qui sont restés, ou qui sont revenus. Phénomène unique en Italie, depuis *Vito et les autres* (1991), d'Antonio Capuano, et *La Mort d'un mathématicien napolitain* (1992), de Mario Martone, soit en six ans cinq réalisateurs ont tourné onze longs métrages.

LA VAGUE DES VÉSUVIENS

Au Chalet des Palmes, à Mergellina, où converge chaque samedi soir ce qui doit être la plus grande *passeggiata* automobile du monde, Antonio Capuano précise : *« Ce n'est pas une école. Nous sommes nés ici, c'est la seule chose qui nous unit. Chacun raconte sa Naples, différente. C'est cela le nouveau cinéma napolitain. »* Pas une école, mais une vague qu'on a commencé d'appeler *I Vesuviani* (les Vésuviens) du titre de leur dernière œuvre commune. Cinq courts métrages, cinq nouvelles comme le cinéma italien les a tant aimées, produites et post-produites localement. Unité de lieu : Naples ; de temps : le présent ; d'esprit : la fable, celle, éternelle, de Giambattista Basile : *« Nous devons tout à Basile. C'est l'âme de la ville. »*

J.-L. P.

★ Westmoreland Naples, Maschio Angioino, piazza Municipio. Ouvert de 9 heures à 19 heures du lundi au vendredi et de 9 heures à 13 h 30 le samedi. Jusqu'au 4 juillet. Tél. : (081) 795-20-03.

Raïss, leader du groupe Almamegretta

« En chantant du reggae et du funk en napolitain, nous montrons que les musiques se métissent »

NAPLES
de notre envoyé spécial

Bien qu'il ait joué il y a deux ans à l'Institut du monde arabe à Paris, Almamegretta n'est guère connu en France, mais le groupe napolitain est populaire en Italie. Il vient d'enregistrer son troisième album. Son leader, Raïss (trente ans) alias Rino, alias Gennaro (le saint patron de Naples) a participé au dernier album de Pino Daniele, dont il apparaît parfois comme un héritier.

« Que signifie Almamegretta ?

– En latin vulgaire, Almamegretta veut dire âme migrante. Nous avons choisi ce nom parce que nous voulions une musique qui emprunterait à diverses parties du monde.

– Vous revendiquez aussi des racines napolitaines.

– Notre musique fait le tour de la Terre en partant de Naples pour y revenir ensuite, *via* la musique afro-américaine et la musique électronique que nous mêlons aux mélodies napolitaines traditionnelles.

– Vos textes s'inscrivent-ils dans cette réalité locale ?

– Nous nous sentons citoyens du monde. Nous n'écrivons pas en napolitain pour revendiquer une appartenance nationale. Nous pensons qu'en chantant du reggae ou du funk en napolitain nous montrons que les musiques du monde peuvent se métisser. En même temps, nous nous sentons fondamentalement d'ici. Nous sommes nés ici, nous avons grandi ici, et nous parlons de ce qui est autour de nous.

– Pensez-vous qu'il y ait une renaissance culturelle à Naples aujourd'hui ?

– L'Italie est en train de prendre conscience de ce qu'est Naples. Il y a quelques années encore, la ville était considérée comme infréquentable. Elle n'intéressait personne. Dans les années 80, seuls les chefs d'entreprise qui réussissaient captaient l'attention. Puis on a découvert qu'il se passait des choses beaucoup plus intéressantes là où la vie était plus difficile. Et que l'un des lieux qui recelait le plus d'émotion et d'humanité était Naples. On s'est rendu compte qu'on n'avait jamais cessé d'y faire de la musique, du théâtre et du cinéma. Les journaux et les médias ont commencé à l'exalter. Et Naples a changé. Les Napolitains ont décidé de ne plus partir et de rester là à construire quelque chose.

– La musique a-t-elle une place dans ces changements ?

– On ne change pas le monde avec la musique. Mais quand on met ensemble des sonorités africaine, américaine, napolitaine et méditerranéenne, on est sûr que celui qui écoute ne pourra jamais être raciste. Nous sommes contre les slogans faciles, les conseils hurlés, nous cherchons à faire passer un message fluide dans une musique qui exalte la danse.

– Vous avez écrit une chanson pour le dernier album de Pino Daniele. Est-ce une volonté de poursuivre une histoire napolitaine ?

– C'est ce qu'il a dit. C'est un grand compliment. Il appartient à la génération précédant la nôtre. On a grandi avec ses chansons. Il a associé la musique napolitaine et méditerranéenne avec le jazz rock américain des années 70 et nous avec le funk, le dub, le reggae des années 90. Nous avons fait communiquer des mondes apparemment différents. Dans ce sens, on peut effectivement représenter une continuité musicale.

– En juillet, vous participez au 18ᵉ Festival des collines de Prato, avec Linton Kwesi Johnson et le poète antillais Derek Walcott.

– Linton Kwesi Johnson est l'un des inspirateurs de notre musique. Il est à la fois poète et musicien. Il ne récite pas ses poèmes ni ne les chante : il est la musique, comme peuvent l'être les Jamaïcains. On fera ensemble de la poésie et de la musique. J'ai écrit pour cela des textes que je met en place avec un DJ. »

Propos recueillis par
Jean-Louis Perrier

La Galerie Borghèse, joyau de la culture romaine, retrouve son éclat

Le musée, qui abrite des chefs-d'œuvre de Bernin, de Raphaël ou du Caravage, a été entièrement restauré depuis sa fermeture en 1983

ROME
de notre correspondant

Presque quatorze ans après sa fermeture, la Galerie Borghèse devait rouvrir au public le 28 juin. Située dans les jardins de la villa du même nom, l'un des plus importants musées de Rome a été entièrement restauré et doté de nouvelles facilités afin que les visiteurs puissent de nouveau admirer les chefs-d'œuvre collectionnés par le cardinal Scipione Borghese au début du XVIIᵉ siècle.

Lorsque, le 8 décembre 1983, un morceau du plafond est tombé, une partie de la Galleria Borghèse, devenue propriété de l'Etat en 1902, fut fermée. Une inspection approfondie du palais permit de constater que celui-ci était en train de se démanteler sous les effets conjugués de plusieurs facteurs. Tout d'abord, en raison de la présence de grottes, de caves et de tunnels dans un sous-sol déjà déstabilisé par les tremblements de terre. Ensuite, les vibrations provoquées par la circulation avaient entraîné des dommages. Enfin, les infiltrations pluviales avaient aggravé les conditions d'assise du bâtiment. Il a donc fallu faire une évaluation de la situation, et choisir les remèdes à apporter afin d'éviter que la Galerie Borghese ne se dégrade davantage. Cela a pris beaucoup de temps, d'autant qu'il fut décidé à cette occasion de restaurer complètement l'édifice, de moderniser ses installations, et de le rendre beaucoup plus adapté au grand nombre de visiteurs.

Cette vaste entreprise de rénovation a connu des péripéties et des périodes de longue inactivité. Elle fut accélérée, depuis un an, par l'actuel ministre des biens culturels, Walter Veltroni, qui souhaitait que « l'un des quatre ou cinq plus beaux musées du monde » soit le plus vite possible rouvert, même si une partie de sa collection pouvait être admirée depuis 1993 à l'ancien couvent de San Michele, dépendance du ministère. Cette fermeture interminable d'un des joyaux de la culture romaine ressemblait en effet de plus en plus à un scandale en raison de l'incurie des pouvoirs publics.

TROIS JOURNÉES

Désormais, la fameuse sculpture de Pauline Bonaparte, allongée sur un divan, œuvre magistrale d'Antonio Canova pourra de nouveau séduire par sa mélancolie romantique. Dans un décor magnifique s'offriront de nouveau à ceux qui prendront la peine de réserver, afin d'éviter une affluence trop importante sur ce fragile site historique, de nombreuses statues de Bernin, des toiles de Raphaël, du Caravage, du Titien, du Corrège...

Pour fêter ce retour d'un morceau de choix de la culture romaine, le ministère des biens culturels a organisé avec la municipalité de Rome trois journées pour la culture les 27, 28 et 29 juin, au cours desquelles la musique, l'art et le cinéma sont au rendez-vous. A cette occasion, devait s'ouvrir une nouvelle salle au Musée national étrusque situé également villa Borghèse ainsi qu'une nouvelle aile consacrée au XIXᵉ siècle à la Galerie nationale d'art moderne et contemporain. Walter Veltroni a mis à profit cet événement pour convier ses homologues de quatre pays (France, Grèce, Espagne et Portugal) à parler de politique culturelle dans le bassin méditerranéen. Le ministre, qui est aussi vice-président du conseil, cherche à utiliser sa double compétence pour tenter de faire avancer les choses. C'est ainsi qu'a été mise sur pied une initiative consistant – depuis le 19 juin, jusqu'au 19 septembre – à ouvrir les jeudis, vendredis et samedis, trente-trois « lieux d'art » de 20 h 30 à 23 h 30. L'opération *« Arte sotto le stelle »* (l'Art sous les étoiles) permettra d'entrer sur des lieux historiques et dans les musées afin de pouvoir jouir dans le calme et le frais de certains trésors artistiques.

« LA CAPITALE DE L'AN 2000 »

Au-delà de ces tentatives ponctuelles pour redonner un lustre à la culture artistique, Walter Veltroni a pour ambition, dans la foulée de la réouverture de la Galerie Borghèse, de créer dans l'espace de 80 hectares de la villa Borghèse, un « parc des musées » dans lequel le visiteur pourra suivre les itinéraires de son choix entre verdure et culture. Le projet devrait aboutir pour l'an 2000, à l'occasion du jubilé (année sainte), qui fera de Rome, selon les vœux des autorités, « la capitale de l'an 2000 ». Outre la restauration de nombreux édifices et la mise en valeur de certains sites délaissés, il est prévu de réaménager les jardins secrets et de leur redonner leur éclat d'antan, de l'époque où ceux-ci étaient une attraction pour le promeneur qui déambulait entre les orangeraies et les massifs de fleurs, sous une voûte d'arbres plusieurs fois centenaires. Pour ce faire, il sera nécessaire de reconstruire les grilles et les portails. Ceux-ci avaient été utilisé pendant la guerre, lors de la campagne « Fer pour la patrie ».

Michel Bôle-Richard





هكذا من الأصل

Le Musée des plans-reliefs est inauguré avec près de dix ans de retard aux Invalides

Ces reproductions en trois dimensions de sites français ont été classées monument historique en 1927

Maryvonne de Saint-Pulgent, directrice du patrimoine, a inauguré, le 26 juin, la première tranche d'un musée en gestation depuis dix ans qui présente vingt-sept documents réalisés, entre 1668 et 1870, à des fins militaires. De riches reproductions du Mont-Saint-Michel, de la ville de Toulon ou du fort de la Conchée, en Bretagne, sont exposées dans les combles de l'hôtel des Invalides à partir du 15 juillet.

MUSÉE DES PLANS-RELIEFS, hôtel des Invalides, 75007 Paris. Tél. : 01-45-51-95-05. Ouverture au public le 15 juillet. Catalogue par Isabelle Warmoes, éd. Patrimoine, 72 pages, 79 F.

Le Mont-Saint-Michel apparaît tel qu'il était vers 1772. A cette date, c'est un chef-d'œuvre baroque. L'église, avec son clocher à bulbe et sa facade de style jésuite, est environnée d'aiguilles ajourées. Des panneaux pivotants permettent de voir l'intérieur des bâtiments de la « Merveille ». Cet étonnant document en trois dimensions témoigne, à l'évidence, des limites de la doctrine des architectes en chef des monuments historiques : Yves-Marie Froidevaux et ses prédécesseurs ont transformé ce monastère à l'amabilité toute bénédictine en un monument à la rigueur cistercienne. C'est une des leçons de ce plan-relief, présenté avec vingt-sept de ses semblables, dans les combles de l'hôtel des Invalides.

Avec près de dix ans de retard, la première tranche du Musée des plans-reliefs est enfin inaugurée. Dans la pénombre de la galerie Arçon émerge, comme autant d'îles, un étrange continent fragmenté, composé de villes et de monuments baignés d'une lumière irréelle. Le *port de Bayonne*, lové dans une boucle de l'Adour, est tel qu'il apparaissait aux voyageurs du début de la Restauration. Toulon, après le siège de 1793 où s'illustra le capitaine Bonaparte, est entouré d'une sorte de bocage méditerranéen à base de vignobles et d'arbres fruitiers... Certaines constructions, comme le fort de la Conchée, qui défend, en Bretagne, la rade de *Saint-Malo*, sont représentées avec un luxe de détails. Le visiteur peut tourner autour de ces fabuleuses machines à remonter le temps. Derrière leurs vitrines climatisées, l'hyperréalisme de ces décors anciens évoque paradoxalement les reconstitutions par images numériques.

Ces plans-reliefs, outils stratégiques dont la construction s'est étalée sur plus de deux siècles (1668-1870), sont devenus aujourd'hui des outils pédagogiques. D'un seul coup d'œil, on peut se faire une idée précise de l'urbanisme d'une ville et de son environnement à une époque donnée. Le *plan-relief de Perpignan*, par exemple, a été levé en 1686 et a été mis à jour vers 1755. La ville, en demi-lune, est alors tassée autour de l'ancien château des rois de Majorque, mais elle se développe aux deux bouts du croissant. Vauban étend considérablement les fortifications. La plupart de ces défenses ont disparu au XXe siècle. Une récente photo aérienne de la métropole catalane permet de mesurer l'évolution de la cité. C'est encore plus flagrant quand la ville en question a été totalement bouleversée par une guerre. Comme Brest, dont les détails de l'urbanisme ancien ne sont connus que grâce au plan-relief (plus de 130 m^2) levé sous le Premier Empire. Ce dernier ne figure pas encore dans les galeries des Invalides.

Militairement obsolète, depuis la fin du XIXe siècle, cette collection a été classée monument historique, en 1927, pour éviter son démembrement. Les cent maquettes coulent alors des jours paisibles, dans les combles poussiéreux où elles sont logées. En 1984, un conseiller municipal de Lille suggère à Pierre Mauroy de récupérer le plan-relief de sa ville. Un gadget amusant, somme toute. On fait savoir à l'ancien premier ministre que la collection est insécable. Qu'à cela ne tienne, l'élu réclame, au nom de la décentralisation, l'ensemble des plans-reliefs. Un comité interministériel donne son aval à ce souhait. Le transport des maquettes commence vers Lille. Mais le vieil hôpital général qui devait les recevoir se révèle totalement inadapté. La première cohabitation interrompt le transfert : François Léotard, nouveau ministre de la culture, décide, en 1987, de laisser à Lille les plans-reliefs qui concernent la région Nord et de rapatrier les autres aux Invalides. La collection est donc coupée en deux – deuxième absurdité. Une préfiguration d'un futur Musée des plans-reliefs, aux Invalides, est néanmoins mise en scène par Jean Dethier et Nicolas Faucherre.

Un projet complet est élaboré sous la direction de Christian Pattyn. En 1988, l'architecte Wladimir Mitrofanoff et le muséographe Christian Germanaz sont désignés pour l'exécuter. La pièce de résistance du programme (6 000 m^2 de salles d'exposition) est l'aménagement des combles de la chapelle Saint-Louis. Le coût des travaux est estimé à 120 millions de francs. Trop cher, estime le directeur du patrimoine, Christian Dupavillon.

En 1990, Christian Pattyn est remplacé par Nicolas Polonovski. Les travaux ne commencent toujours pas, et les nouveaux impératifs de sécurité alourdissent l'addition, révisée à la baisse. Ils ne démarreront – lentement – qu'en 1995. La première tranche est inaugurée en 1997. Au rythme d'une galerie tous les deux ans – il y en a quatre – le Musée des plans-reliefs sera achevé en 2002 ou 2003. Le montant des travaux devrait s'élever à 85 millions de francs.

Cette lenteur a une vertu. On peut espérer qu'à terme les plans-reliefs exilés à Lille, où ils sont présentés en dépit du bon sens dans les sous-sols du Palais des beaux-arts, pourront revenir aux Invalides. Il ne s'agit pas de caprice, mais de cohérence. Cette collection est un ensemble unique.

Emmanuel de Roux

Un pied pour cent toises

Prologue au musée proprement dit, une courte exposition explique ce qu'est un plan-relief et dans quel contexte il est apparu, à l'apogée de la guerre de siège, au XVIIe siècle. Elle retrace l'histoire de ces maquettes, ainsi que les techniques de leur fabrication. Cette collection de plans en trois dimensions va évoluer au gré des progrès de l'artillerie. Jusqu'au jour où l'apparition du canon rayé, vers 1870, rendra caduque la confection de ces reliefs, remplacés par les nouvelles cartes, dites d'état-major. Les outils qui servent à confectionner ces minutieuses reproductions sont également présentés. Plusieurs tables de formes irrégulières sont nécessaires à la réalisation de chacune des villes. Chacune est revêtue d'un plancher de bois où une feuille de carton est clouée pour figurer le relief. Cette couche de carton, enduite d'un mélange de sable et de colle de poisson, sert à fixer les morceaux de soie naturelle hachée qui constituent le sol. Les maisons, taillées en bois, sont habillées de papiers imprimés figurant briques, pierres et toitures.

Michael Jackson avance masqué au Parc des Princes

Le roi de la pop a rempli le stade parisien. Malaises sur la pelouse, feu d'artifice et chorégraphies délirantes

MICHAEL JACKSON, HIStory World Tour.
PARC DES PRINCES, le 29 juin, à 20 h 30. Locations FNAC, Virgin, ou par téléphone : 01-49-87-50-50. De 224 à 460 F.

La lutte sénégalaise est ainsi faite que le combat n'entre que pour peu dans l'intérêt du public. En quelques minutes, l'un des deux mastodondes africains aura terrassé l'autre. L'important est dans la préparation, dans les longues heures passées par les féticheurs à agiter les gris-gris et à battre tambour des heures durant, afin d'attiser le mauvais œil sur le *voisin. Il en est de même pour* Michael Jackson, chanteur de l'Amérique virtuelle, héritier des traditions de la musique noire moderne. Avant de l'entendre chanter, souvent en *play-back*, nul ne doit ignorer qu'il vient d'être papa, qu'il est allé au Festival de Cannes afin d'y présenter un long clip, *Ghosts*, qu'il souffre de vitiligo (dépigmentation de la peau), et qu'une partie des Etats-Unis d'Amérique le hait, fascinée qu'elle est par l'argent et la morale.

Jackson est entouré d'une armée d'images, d'une ribambelle de poncifs, d'un bataillon d'histoires. Car, avec cet « HIStory World Tour », ce sont bien des histoires que le prince du déguisement raconte, et non l'Histoire comme annoncée, même si, en influençant des millions de gosses sur les cinq continents, la star américaine occupe un trône au panthéon des chanteurs politiques. Sa vocation est planétaire, ses concerts sont les mêmes à Prague (*Le Monde* du *10 septembre 1996*) ou à Paris, à Rio ou à Nice, réglés à la seconde près. Une fois encore, les deux cents tonnes de matériel, les écrans géants à haute définition... ont transporté les cinquante mille personnes réunies le 27 juin au Parc des Princes.

Ici, on aime très généralement les effets spéciaux – à l'applaudimètre des arrivées en tribune VIP, le metteur en scène Luc Besson bat tout le monde, même Jack Lang saluant la foule. Les plus jeunes, ou leurs parents, ont regardé *The Mask* en vidéo au moins dix fois, ils ont vu le magicien David Copperfield, fiancé de Claudia Schiffer, à la télévision, tout comme la guerre du Golfe... Michael Jackson n'a sûrement pas tort de dire qu'il faut sauver la planète, mal en point. Qu'il faut combattre les fusils par des fleurs et que nos enfants sont notre avenir – il aime sûrement l'ambiguïté amoureuse, et, à ce titre, on pourrait presque dire qu'il a fondé le concept des Boys' Band. La télévision aussi dit tout cela.

Rythmes et chorégraphies sont inégalables, et les glissades en douceur (le *moon walk*) épatent. Grimé, distant, habillé en tenue militaro-galactique pour une première partie consacrée à l'album *HIStory, Past, Present, Future*, paru en 1995, et au très récent *Blood on the Dance Floor* (la même chose mais remixée par des *DJ* prestigieux, David Morales, Frankie Knuckles, Todd Terry), ou en costume d'avant (du temps de *Bad*, de *Dangerous*, ou des *Thriller*), Michael Jackson est un comédien. Il pleure en scène, il veut de l'amour gratuit, de la compassion face à son enfance perdue. On voudrait lui en donner, mais comment, tant il est prompt à de nouveau épouser sa fonction imaginaire et sociale. Il est le plus beau fleuron du double jeu, forcé par un monde où même les femmes (sa guitariste, Jennefer Batten, longue crinière et cuir) avancent masquées. Tout cela est tellement troublant que l'interprète de ces très belles chansons que sont *Billie Jean*, *Dangerous* ou *Bad*, en a des vapeurs. Il lui faut alors boire, en s'épongeant le front, un jus d'orange, sans doute vitaminé...

Véronique Mortaigne

Giorgio Strehler et Jack Lang renoncent à diriger le Piccolo Teatro de Milan

LE METTEUR EN SCÈNE ITALIEN Giorgio Strehler, fondateur du Piccolo Teatro de Milan, a annoncé le 26 juin son départ définitif de ce théâtre de réputation mondiale. Le 12 décembre 1996, en butte aux attaques portées contre lui par la mairie de Milan, alors aux mains de la Ligue du Nord, Giorgio Strehler avait déjà démissionné de son poste de directeur (*Le Monde* du 21 décembre 1996). L'ancien ministre français de la culture Jack Lang, qui assurait depuis le 9 janvier l'intérim de la direction du Piccolo à la demande de ses personnels, de son conseil d'administration et du gouvernement (de centre-gauche) italien, a également annoncé qu'il était *« solidaire de Giorgio Strehler »* et remettait son mandat *« à la disposition du gouvernement italien et de l'équipe du Piccolo »*.

Dans un communiqué, Giorgio Strehler explique que *« après avoir essayé, pendant plus d'un an, de donner un nouvel élan au théâtre que j'ai dirigé pendant cinquante ans, j'ai constaté l'absence d'une volonté réelle pour réaliser ce nouvel élan (...) On a seulement substitué des mots aux actions concrètes. Devant un panorama si obscur et équivoque, avec un sentiment d'extrême déception, j'ai décidé de m'éloigner des scènes pour retrouver, après une pause de réflexion, ma liberté d'artiste »*.

LA MUNICIPALITÉ ACCUSÉE

Jack Lang, dans un communiqué rendu public le 27 juin, a choisi lui aussi de se retirer, faisant porter explicitement la responsabilité de ces départs à la nouvelle municipalité de Milan, dirigée depuis le mois de mai par une alliance constituée essentiellement de Forza Italia (parti de Silvio Berlusconi) et de l'Alliance nationale (ultra-droite) : *« Le gouvernement italien a parfaitement répondu à notre attente. Il a accepté que, cinquante ans après sa création, le Piccolo Teatro devienne enfin Théâtre national de la République italienne (...). En dépit de bonnes intentions, la municipalité de Milan n'a réalisé aucun geste concret en faveur du théâtre. Non seulement elle n'a pas apporté son aide aux manifestations du cinquantième anniversaire* (Le Monde *du 17 mai), mais elle s'est refusée à augmenter pour l'avenir sa contribution financière, la plus faible que les grandes villes d'Italie accordent à leurs théâtres permanents. »* Après l'échec d'une ultime rencontre avec le maire de Milan, le 23 juin, Jack Lang a donc décidé de se retirer de la direction du Piccolo, soulignant que le départ de Giorgio Strehler était *« une grave perte pour le théâtre mondial »*.

Le Piccolo souffre depuis sa création de l'insuffisance de ses soutiens publics, en comparaison avec le moindre théâtre de réputation comparable en Europe. A ces soucis s'était ajouté l'interminable feuilleton de la construction d'un nouveau théâtre dont Giorgio Strehler espérait qu'il serait achevé cette année. Cette salle, dont les travaux ont commencé en... 1977, n'est toujours pas totalement achevée. Le ministre italien de la culture, Walter Veltroni, a exprimé publiquement ses regrets et rappelé que *« le gouvernement a fait cette annnée le maximum pour aider les nouveaux projets de Giorgio Strehler »*.

Olivier Schmitt

NOUVEAU FILM

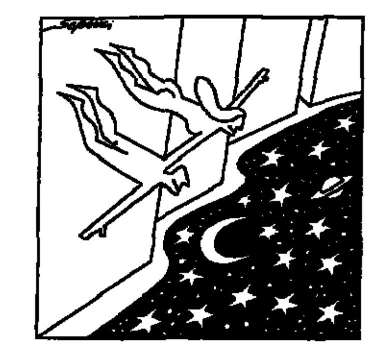
PASSAGE DES HOMMES LIBRES
Film vénézuélien de Luis Armando Roche. Avec Roy Dupuis, Christian Vadim, Carlos Cruz, Dora Mazzone (1 h 36).

■ Ce n'est pas tous les jours, si l'on excepte le récent *Mécaniques Célestes* de Fina Torres, qu'un cinéaste vénézuélien voit une de ses œuvres aboutir sur un écran français. Formé à l'Idhec dans les années 60 et membre fondateur de la cinémathèque de Caracas, Luis Armando Roche n'est pas pour autant un débutant. Auteur de nombreux documentaires et de quelques longs métrages de fiction, il signe avec ce *Passage des hommes libres* (1994) une fresque historique inspirée du voyage scientifique mené au Venezuela en 1799 par le baron Alexander von Humboldt (frère du philologue Wilhelm) et le médecin français Aimé Bonpland. Construit d'emblée sur un choix narratif un peu convenu – un long retour en arrière suscité par les souvenirs de Humboldt auquel on annonce en 1858 la mort de son compagnon –, le film souffre de surcroît d'une réalisation assez terne et de la valse-hésitation du point de vue. Esquissant diverses pistes à la fois (l'épopée scientifique, l'épreuve existentielle, le réquisitoire contre la colonisation espagnole), il n'en mène finalement aucune à son terme et ne parvient pas davantage à trouver le lien dramaturgique qui leur permettrait de coexister.

Jacques Mandelbaum

« La Kopé » joue « off » à Montpellier

Une quatrième édition alléchante qui fait la part belle à la vidéodanse



FINI Mimi la sardine, le off-Montpellier est installé dans d'anciennes caves d'une coopérative vinicole, d'où son intitulé, La Kopé. Dégustation gratuite de vin : mais cela n'est qu'une parenthèse. Nicolas Barrot, directeur du festival, a compris avant tout le monde qu'à côté des grands et gras festivals de l'été il y avait de la place pour ceux qui ont envie de programmer, non pas forcément des débutants, mais des personnalités plus en marge, ou qui s'engagent, à un certain moment de leur carrière, dans des actions différentes. Après les compagnies de Priscilla Danton, Frédéric Werlé, la soirée vidéodanse consacrée à Philippe Decouflé, Fabienne Compet, Laure Bonicel, place à la soirée concert *unplugged* et vidéodanses, avec Le Général Alcazar en solo (le 29 à 22 heures). Et, du 30 juin au 2 juillet à 22 heures, les compagnies de Mark Tompkins et Jérôme Bel : le premier, grand escogriffe américain se glisse dans la peau de Joséphine Baker, quant au second, il se contente d'être lui-même, ce qui n'est pas triste. Enfin, tous les soirs, un cabaret contemporain avec des performances, des petits numéros, des expositions photos et d'arts plastiques accueille les artistes et le public.

★ La Kopé, 55, rue Saint-Cléophas, Montpellier. Jusqu'au 3 juillet. Tél. : 04-67-27-04-04. 40 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Dang Thaï Son (piano)
Vainqueur malheureux du Concours Chopin de Varsovie en 1980 – l'élimination avant la finale d'Ivo Pogorelich occulta son réel triomphe –, le Vietnamien Dang Thaï Son est un pianiste remarquable, dont la carrière mérite un meilleur retentissement en France.
Chopin : *Nocturne op. 27 nº 1, Mazurkas op. 24, Scherzo, Polonaise « Héroïque »*. Scriabine : *Impromptus, Mazurkas op.3.*
Orangerie du parc de Bagatelle, domaine de Bagatelle, Paris-16ᵉ. Mº Pont-de-Neuilly. 20 h 45, le 28. Tél. : 01-45-00-22-19. 100 F.

Alexis Tcholakian
Alain Grange
Hidehiko Kan
Un premier disque, *Point de vue*, a confirmé tout le bien que Bernard Rabaud, patron du Petit Opportun, avait dit de ce trio, finaliste du 20ᵉ Concours de jazz de la Défense. Un trio qui sait d'où vient son histoire musicale (le Miles Davis des années 50, Bill Evans), et qui déborde d'une joie du jeu collectif.
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1ᵉʳ. Mº Châtelet. 22 h 30, les 27 et 28. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Gil Scott Heron Group
Personnage soul singulier, poète proto-rap, créateur d'un funk jazzy et engagé, Gil Scott Heron a survécu à une longue dérive. Jusqu'à offrir aujourd'hui d'émouvantes fêlures.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10ᵉ. Mº Château-d'Eau. 20 h 30, le 30 juin et le 1ᵉʳ juillet. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Bernard Allison
Yuri Buenaventura
Nouredine Marsaoui
Depuis près de dix ans, à Bondy, de nombreux bénévoles retroussent leurs manches pour faire vivre un festival où tout se mélange. Blues, salsa et raï clôtureront la 9ᵉ édition de *Y'a d'la banlieue dans l'air* avec, chacun dans leur registre, trois experts irréprochables. Egalement au programme : Mama. G & Diese, Wab Y Mad, The Fantastix.
Pelouse de la Mairie, 5, square du 8-Mai, 93 Bondy. A partir de 16 heures, le 28. Entrée libre. Tél. : 01-48-50-53-00.

Leïla Haddad danse l'Egypte
Dans le cadre de la 3ᵉ édition des Estivales Danses, le Théâtre des Bouffes du Nord accueille, jusqu'au 12 juillet, les créations de vingt et un chorégraphes (contemporains, jazz, danse orientale). Parmi elles, la pièce de la danseuse et chorégraphe tunisienne Leïla Haddad, *Rêveries sur le Nil*. Accompagnée de deux danseurs égyptiens, Sayed et Samir Joker, qui ont travaillé avec le Ballet national, la troupe de Mahmoud Reda, le Ballet populaire égyptien, et la troupe de Port-Saïd, ainsi que quatorze musiciens et une chanteuse.
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris-10ᵉ. Mº La Chapelle. 21 heures, les 29 et 30; 21 h 30, le 1ᵉʳ juillet. Tél. : 01-46-07-34-50. 140 F.

La Révolte se prolonge
La Révolte, de Villiers de L'Isle-Adam, est prolongée au Studio-Théâtre de Vitry jusqu'au 5 juillet. Cette pièce, écrite en 1869, dirigée et jouée par Alain Ollivier, met en scène une femme (Agnès Sourdillon) qui annonce brutalement à son mari son intention de le quitter (*Le Monde* du 8-9 juin).
Studio-Théâtre, 18, avenue de l'Insurrection, 94 Vitry. RER C. Du lundi au samedi, à 20 h 45. Jusqu'au 5 juillet. Tél. : 01-46-82-40-17. 70 F et 120 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

ANACONDA
Film américain de Luis Llosa
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1ᵉʳ ; Gaumont Marignan, 8ᵉ (+) ; UGC George-V, 8ᵉ.

BOUGE !
Film français de Jérôme Cornuau
UGC Ciné-cité les Halles, 1ᵉʳ ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (01-43-59-19-08) (+) ; UGC George-V, 8ᵉ ; Paramount Opéra, 9ᵉ (01-47-42-56-31) (+) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13ᵉ (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (+) ; Miramar, 14ᵉ (01-39-17-10-00) (+) ; Mistral, 14ᵉ (01-39-17-10-00) (+) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (01-48-28-42-27) (+) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (+) ; Le Gambetta, 20ᵉ (01-46-36-10-96) (+).

LE CIEL EST À NOUS (*)
Film franco-canadien de Graham Guit
Gaumont les Halles, 1ᵉʳ (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont Opéra I, 2ᵉ (01-43-12-91-40) (+) ; 14-Juillet Beaubourg, 3ᵉ (+) ; 14-Juillet Odéon, 6ᵉ (+) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (01-43-59-19-08) (+) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8ᵉ (01-43-87-35-43) (+) ; 14-Juillet Bastille, 11ᵉ (+) ; Les Nation, 12ᵉ (01-43-43-04-67) (+) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13ᵉ (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (+) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (01-43-27-84-50) (+) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19ᵉ (+).

CITY OF CRIME (*)
Film américain de John Irvin
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1ᵉʳ ; UGC Odéon, 6ᵉ ; UGC Rotonde, 6ᵉ ; UGC Champs-Elysées, 8ᵉ ; Majestic Bastille, 11ᵉ (01-47-00-02-48) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (+) ; Majestic Passy, 16ᵉ (01-42-24-46-24) (+).

CLUBBED TO DEATH (**)
Film français de Yolande Zauberman
Gaumont les Halles, 1ᵉʳ (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont Opéra I, 2ᵉ (01-43-12-91-40) (+) ; 14-Juillet Odéon, 6ᵉ (+).

LIBERTÉ CHÉRIE
Film français de Jean-Luc Gaget
Reflet Médicis I, 5ᵉ (01-43-54-42-34).

MENTEUR, MENTEUR
Film américain de Tom Shadyac
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1ᵉʳ ; UGC Odéon, 6ᵉ ; Gaumont Marignan, 8ᵉ (+) ; UGC Normandie, 8ᵉ.

PAR AMOUR POUR GILLIAN
Film américain de Michael Pressman
VO : UGC Forum Orient Express, 1ᵉʳ ; Espace Saint-Michel, 5ᵉ (01-44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8ᵉ (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (01-43-20-32-20).

PORTRAITS CHINOIS
Film français de Martine Dugowson
UGC Ciné-cité les Halles, 1ᵉʳ ; UGC Danton, 6ᵉ ; Saint-Lazare-Pasquier, 8ᵉ (01-43-87-35-43) (+) ; UGC Normandie, 8ᵉ ; UGC Opéra, 9ᵉ ; La Bastille, 11ᵉ (01-43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13ᵉ ; Mistral, 14ᵉ (01-39-17-10-00) (+) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (01-43-20-32-20) ; UGC Convention, 15ᵉ ; UGC Maillot, 17ᵉ ; Pathé Wepler, 18ᵉ (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19ᵉ (+).

LES VIRTUOSES
Film britannique de Mark Herman
VO : Gaumont les Halles, 1ᵉʳ (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont Opéra Impérial, 2ᵉ (01-47-70-33-88) (+) ; 14-Juillet Beaubourg, 3ᵉ (+) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5ᵉ (01-43-54-15-04) ; La Pagode, 7ᵉ (+) ; Le Balzac, 8ᵉ (01-45-61-10-60) ; La Bastille, 11ᵉ (01-43-07-48-60) ; Escurial, 13ᵉ (01-47-07-28-04) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (+) ; Bienvenüe Montparnasse, 15ᵉ (01-39-17-10-00) (+) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19ᵉ (+).

LES EXCLUSIVITÉS

ABEL (Hol., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3ᵉ (+) ; Espace Saint-Michel, 5ᵉ (01-44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (01-43-20-32-20).
LES AFFINITÉS ÉLECTIVES (It.) : Les Trois Luxembourg, 6ᵉ (01-46-33-97-77) (+) ; Elysées Lincoln, 8ᵉ (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (01-43-20-32-20).
ANNA KARÉNINE (Brit., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6ᵉ (+) ; La Pagode, 7ᵉ (+) ; Gaumont Champs-Elysées, 8ᵉ (01-43-59-04-67) (+) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (+) ; v.f. : Gaumont Opéra I, 2ᵉ (01-43-12-91-40) (+) ; Bretagne, 6ᵉ (01-39-17-10-00) (+) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13ᵉ (01-47-07-55-88) (+).
AUTRE CHOSE A FOUTRE QU'AIMER (Fr.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5ᵉ (01-43-54-42-34).
L'AUTRE CÔTÉ DE LA MER (Fr.) : Epée de Bois, 5ᵉ (01-43-37-57-47) ; Le Quartier Latin, 5ᵉ (01-43-26-84-65) ; Le Balzac, 8ᵉ (01-45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14ᵉ (01-39-17-10-00) (+).
LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Cinoches, 6ᵉ (01-46-33-10-82).
CHAMANKA (Fr.-Pol.-Suis., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5ᵉ (01-44-07-20-49).
LA CICATRICE (Pol., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3ᵉ (+) ; 14-Juillet Odéon, 6ᵉ (+).
LE CINQUIÈME ÉLÉMENT (Fr., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1ᵉʳ ; UGC Danton, 6ᵉ ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (01-43-59-19-08) (+) ; Publicis Champs-Elysées, 8ᵉ (01-47-20-76-23) (+) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13ᵉ (01-45-80-77-00) (+) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13ᵉ (01-45-80-77-00) (+) ; Miramar, 14ᵉ (01-39-17-10-00) (+) ; Gaumont Kinopanorama, 15ᵉ (+) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6ᵉ ; Gaumont Opéra Français, 9ᵉ (01-47-70-33-88) (+) ; Les Nation, 12ᵉ (01-43-43-04-67) (+) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13ᵉ (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (+) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (01-43-27-84-50) (+) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (01-48-28-42-27) (+) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (+).
GOODBYE SOUTH, GOODBYE (Taï., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3ᵉ (+).
GRAINS DE SABLE (Jap., v.o.) : Lucernaire, 6ᵉ.
GRIDLOCK'D (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6ᵉ (01-46-33-10-82).
HAMLET (Brit., v.o.) : Max Linder Panorama, 9ᵉ (01-48-24-88-88) (+).
J'AI HORREUR DE L'AMOUR (Fr.) : Gaumont les Halles, 1ᵉʳ (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont Opéra Impérial, 2ᵉ (01-47-70-33-88) (+) ; 14-Juillet Beaubourg, 3ᵉ (+) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6ᵉ (+) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6ᵉ (01-42-22-87-23) (+) ; Le Balzac, 8ᵉ (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11ᵉ (+) ; Escurial, 13ᵉ (01-47-07-28-04) (+) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (01-43-27-84-50) (+) ; Bienvenüe Montparnasse, 15ᵉ (01-39-17-10-00) (+) ; Le Cinéma des cinéastes, 17ᵉ (01-53-42-40-20) (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19ᵉ (+).
JAMES ET LA PÊCHE GÉANTE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1ᵉʳ ; 14-Juillet Hautefeuille, 6ᵉ (+) ; v.f. : 14-Juillet Hautefeuille, 6ᵉ (+) ; UGC George-V, 8ᵉ ; Gaumont Opéra Français, 9ᵉ (01-47-70-33-88) (+) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13ᵉ (01-45-80-77-00) (+) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (+) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (01-43-27-84-50) (+) ; Majestic Passy, 16ᵉ (01-42-24-46-24) (+) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19ᵉ (+).
LOOKING FOR RICHARD (A., v.o.) : Action Christine, 6ᵉ (01-43-29-11-30).
LOST HIGHWAY (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6ᵉ (01-46-33-10-82).
MA VIE EN ROSE (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1ᵉʳ ; 14-Juillet Parnasse, 6ᵉ (+) ; UGC George-V, 8ᵉ ; UGC Opéra, 9ᵉ.
MADAME JACQUES SUR LA CROISETTE (Fr.) : Action Christine, 6ᵉ (01-43-29-11-30).
MARS ATTACKS ! (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5ᵉ (01-43-26-84-65).
LES MÉDIATEURS DU PACIFIQUE (Fr.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6ᵉ (+).
MICHAEL COLLINS (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5ᵉ (01-44-07-20-49).
MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE (Fr.) : Cinoches, 6ᵉ (01-46-33-10-82).
LA MOINDRE DES CHOSES (Fr.) : Epée de Bois, 5ᵉ (01-43-37-57-47).
LA MÔME SINGE (A.-Chin., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3ᵉ (+) ; Elysées Lincoln, 8ᵉ (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (01-43-20-32-20).
MUNK, LEMMY ET COMPAGNIE (Let., v.f.) : Studio des Ursulines, 5ᵉ (01-43-26-19-09).
NOUS SOMMES TOUS ENCORE ICI (Fr.-Suis.) : Le Quartier Latin, 5ᵉ (01-43-26-84-65).
LE PATIENT ANGLAIS (A., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2ᵉ (01-47-70-33-88) (+) ; UGC Rotonde, 6ᵉ ; UGC George-V, 8ᵉ.
LES PLEINS POUVOIRS (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1ᵉʳ ; UGC Odéon, 6ᵉ ; UGC George-V, 8ᵉ ; UGC George-V, 8ᵉ ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (+) ; v.f. : Paramount Opéra, 9ᵉ (01-47-42-56-31) (+) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (+).
PORT DJEMA (Fr.-Gr.-It.) : Lucernaire, 6ᵉ.
REPRISE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6ᵉ (01-43-26-48-18).
LE SAINT (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1ᵉʳ ; Gaumont Opéra I, 2ᵉ (01-43-12-91-40) (+) ; 14-Juillet Odéon, 6ᵉ (+) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ ; Gaumont Marignan, 8ᵉ (+) ; UGC George-V, 8ᵉ ; UGC Gobelins, 13ᵉ ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (+) ; Majestic Passy, 16ᵉ (01-42-24-46-24) (+) ; UGC Maillot, 17ᵉ ; v.f. : Rex, 2ᵉ (01-39-17-10-00) ; Bretagne, 6ᵉ (01-39-17-10-00) (+) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (01-47-42-56-31) (+) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13ᵉ (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (+) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (01-43-27-84-50) (+) ; UGC Convention, 15ᵉ ; Pathé Wepler, 18ᵉ (+) ; Le Gambetta, 20ᵉ (01-46-36-10-96) (+).
SHINE (Austr., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1ᵉʳ ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (01-43-59-19-08) (+) ; Grand Pavois, 15ᵉ (01-45-54-46-85) (+).
SOLEIL (Fr.-It.-All.) : Gaumont Ambassade, 8ᵉ (01-43-59-19-08) (+) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8ᵉ (01-43-87-35-43) (+) ; Gaumont Opéra Français, 9ᵉ (01-47-70-33-88) (+) ; Les Nation, 12ᵉ (01-43-43-04-67) (+) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13ᵉ (01-45-80-77-00) (+) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (+).
THE BLACKOUT (**) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1ᵉʳ ; Les Trois Luxembourg, 6ᵉ (01-46-33-97-77) (+) ; Publicis Champs-Elysées, 8ᵉ (01-47-20-76-23) (+) ; La Bastille, 11ᵉ (01-43-07-48-60).
THE PILLOW BOOK (Fr.-Brit., v.o.) : Le Quartier Latin, 5ᵉ (01-43-26-84-65).
TONKA (Fr.) : Lucernaire, 6ᵉ.
TOUT LE MONDE DIT « I LOVE YOU » (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5ᵉ (01-43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8ᵉ.
TYKHO MOON (Fr.) : Lucernaire, 6ᵉ.
LA VÉRITÉ SI JE MENS ! (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1ᵉʳ ; UGC Danton, 6ᵉ ; UGC Montparnasse, 6ᵉ ; Gaumont Marignan, 8ᵉ (+) ; UGC Normandie, 8ᵉ ; Gaumont Opéra Français, 9ᵉ (01-47-70-33-88) (+) ; UGC Opéra, 9ᵉ ; Les Nation, 12ᵉ (01-43-43-04-67) (+) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13ᵉ (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (+) ; Mistral, 14ᵉ (01-39-17-10-00) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (+) ; UGC Convention, 15ᵉ ; Majestic Passy, 16ᵉ (01-42-24-46-24) (+) ; UGC Maillot, 17ᵉ ; Pathé Wepler, 18ᵉ (+).
LA VIE DE JÉSUS (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1ᵉʳ ; Epée de Bois, 5ᵉ (01-43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts II, 6ᵉ (01-43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6ᵉ ; 14-Juillet Bastille, 11ᵉ (+) ; Le Cinéma des cinéastes, 17ᵉ (01-53-42-40-20) (+).
VOYAGE AU DÉBUT DU MONDE (Fr.-Por., v.o.) : Latina, 4ᵉ (01-42-78-47-86) ; Le Quartier Latin, 5ᵉ (01-43-26-84-65).
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE A NOËL ? (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6ᵉ (+).

LES REPRISES

A LA VIE, A LA MORT ! (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6ᵉ (01-43-26-48-18).
L'AMATEUR (Pol., v.o.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6ᵉ (+).
LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1ᵉʳ ; v.f. : UGC Ciné-cité les Halles, 1ᵉʳ ; Gaumont Opéra I, 2ᵉ (01-43-12-91-40) (+) ; Rex, 2ᵉ (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ ; Gaumont Marignan, 8ᵉ (+) ; UGC George-V, 8ᵉ ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ ; UGC Gobelins, 13ᵉ ; Mistral, 14ᵉ (01-39-17-10-00) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (+) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (01-48-28-42-27) (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19ᵉ (+) ; Le Gambetta, 20ᵉ (01-46-36-10-96) (+).
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE (Fr.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5ᵉ (01-43-54-42-34) ; Grand Pavois, 15ᵉ (01-45-54-46-85) (+).
LE COUPLE INVISIBLE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5ᵉ (01-43-25-72-07) ; L'Entrepôt, 14ᵉ (01-45-43-41-63).
DÉSIGNÉ POUR MOURIR (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10ᵉ (01-47-70-21-71).
L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15ᵉ (01-45-54-46-85) (+) ; Saint-Lambert, 15ᵉ (01-45-32-91-68).
EVE (A., v.o.) : Action Christine, 6ᵉ (01-43-29-11-30).
LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6ᵉ (01-43-26-48-18).
LE GOUFFRE AUX CHIMÈRES (A., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5ᵉ (01-43-54-42-34).
LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15ᵉ (01-45-54-46-85) (+) ; Saint-Lambert, 15ᵉ (01-45-32-91-68).
LE HASARD (Pol., v.o.) : 14-Juillet Bastille, 11ᵉ (+).
LOLITA (Brit., v.o.) : Grand Action, 5ᵉ (01-43-29-44-40) ; Elysées Lincoln, 8ᵉ (01-43-59-36-14).
MENACES DANS LA NUIT (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques-Tati, 5ᵉ (01-43-54-51-60) (+).
LE PROFESSEUR TARANNE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3ᵉ (+).
LE RETOUR DU JEDI (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10ᵉ (01-47-70-21-71) ; Grand Pavois, 15ᵉ (01-45-54-46-85) (+) ; Saint-Lambert, 15ᵉ (01-45-32-91-68).
SANS FIN (Pol., v.o.) : 14-Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (+).

LES SÉANCES SPÉCIALES

LE BALLON ROUGE (Fr.) : Saint-Lambert, 15ᵉ (01-45-32-91-68) dimanche 13 h 30.
BLADE RUNNER (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15ᵉ (01-45-54-46-85) (+) dimanche 10 h.
BLEAK MOMENTS (Brit., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3ᵉ (+) dimanche 11 h 30.
DEUX OU TROIS CHOSES QUE JE SAIS D'ELLE (Fr.) : Accatone, 5ᵉ (01-46-33-86-86) samedi 21 h 10.
LA DOLCE VITA (It., v.o.) : Denfert, 14ᵉ (01-43-21-41-01) (+) dimanche 19 h.
L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Accatone, 5ᵉ (01-46-33-86-86) samedi 22 h 40.
GO FISH (A., v.o.) : Studio Galande, 5ᵉ (01-43-26-94-08) (+) samedi 16 h.
GOLDENEYE (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15ᵉ (01-45-54-46-85) (+) samedi 21 h.
GOTHIC (*) (Brit., v.o.) : Accatone, 5ᵉ (01-46-33-86-86) dimanche 22 h.
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5ᵉ (01-43-54-42-34) dimanche 12 h 15.
HENRY V (Brit., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3ᵉ (+) dimanche 11 h 30.
IF (*) (Brit., v.o.) : Accatone, 5ᵉ (01-46-33-86-86) samedi 15 h 30.
MASCULIN-FÉMININ (Fr.-Su.) : Accatone, 5ᵉ (01-46-33-86-86) samedi 17 h 30.
MENACES DANS LA NUIT (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17ᵉ (01-43-29-79-89) samedi 16 h, 17 h 30, 19 h, 20 h 40, 22 h 10, dimanche 14 h, 16 h, 17 h 30, 19 h, 20 h 40, 22 h 10.
METROPOLIS (All., v.o.) : Studio Galande, 5ᵉ (01-43-26-94-08) (+) dimanche 16 h.
LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Accatone, 5ᵉ (01-46-33-86-86) dimanche 19 h 40.
LE MIROIR (Sov., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3ᵉ (+) dimanche 11 h 25.
MON ONCLE (Fr.) : Grand Pavois, 15ᵉ (01-45-54-46-85) (+) samedi 17 h.
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5ᵉ (01-43-54-42-34) dimanche 12 h 05.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5ᵉ (01-46-33-86-86) dimanche 17 h 30.
SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5ᵉ (01-46-33-86-86) dimanche 15 h 20.
SHOAH (Fr.) : Le Cinéma des cinéastes, 17ᵉ (01-53-42-40-20) (+) dimanche 13 h, 19 h 20.
LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Studio 28, 18ᵉ (01-46-06-36-07) (+) dimanche 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

FESTIVALS

CARL THÉODOR DREYER (v.o.), Reflet Médicis I, 5ᵉ (01-43-54-42-34). La Passion de Jeanne d'Arc, dim. 12 h 10 ; Le Maître du logis, lun. 12 h 10 ; Jour de colère, mar. 12 h 10.
CARTE BLANCHE A GÉRARD LEFORT, Les Trois Luxembourg, 6ᵉ (01-46-33-97-77 +). Le Droit du plus fort, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Swoon, dim. 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Rome désolée, lun. 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Sylvia Scarlett, mar. 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LES CENT JOURS DU CINÉMA JAPONAIS (v.o.), Racine Odéon, 6ᵉ (01-43-26-19-68 +). Dode's Caden, sam. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Musashi, un film en trois époques, dim. 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Goyokin, lun. 11 h 30, 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; La Jeunesse de la bête, mar. 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6ᵉ (01-45-44-28-80 +). Vous ne l'emporterez pas avec vous, dim. 11 h.
CINÉ-CLUB JUNIORS (v.o.), Le Cinéma des cinéastes, 17ᵉ (01-53-42-40-20 +). Tex Avery Cartoons nº 3, sam. 16 h, dim. 11 h 40, 16 h.
COMÉDIES ITALIENNES (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5ᵉ (01-43-54-51-60 +). L'Argent de la vieille, sam. 16 h 20, 20 h, 22 h 10 ; Le Voleur de bicyclette, dim. 12 h, 13 h 50, 15 h 25, 17 h, 20 h 25, 22 h ; Le Pigeon, lun. 12 h, 14 h, 16 h, 20 h, 22 h ; La Femme du prêtre, mar. 12 h, 14 h, 16 h, 20 h, 22 h.
CÔTÉ COURT, PALMARÈS DU FESTIVAL DE PANTIN 1997, Le République, 11ᵉ (01-48-05-51-33). Chantal !, lun. 20 h 30.
CYCLE DAVID LYNCH (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5ᵉ (01-43-54-51-60 +). Sailor et Lula, dim. 21 h 50 ; Twin Peaks, lun. 21 h 50 ; Blue Velvet, mar. 21 h 50 ; Dune, sam. 21 h 50.
LE DÉCALOGUE DE KRZYSZTOF KIEZSLOWSKY (v.o.), Le Quartier Latin, 5ᵉ (01-43-26-84-65). Le Décalogue 2, Tu ne commettras point de parjure, mar. 13 h 50 ; Le Décalogue 6, Tu ne seras pas luxurieux, lun. 13 h 50 ; Le Décalogue 10, Tu ne convoiteras pas les biens, dim. 13 h 50.
DEMY TOUT ENTIER, Denfert, 14ᵉ (01-43-21-41-01 +). Peau-d'Ane, dim. 13 h 30 ; Les Parapluies de Cherbourg, lun. 18 h 50.
DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, Le Cinéma des cinéastes, 17ᵉ (01-53-42-40-20 +). Dieu sait quoi, dim. 11 h 30 ; Shoah, dim. 13 h, 19 h 20.
L'EUROPRIDE AU CINÉMA DES CINÉASTES (v.o.), Le Cinéma des cinéastes, 17ᵉ (01-53-42-40-20 +). Together Alone, lun. 14 h, 16 h, 18 h ; When Night is falling, mar. 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30.
FILMS ET ART, Centre Pompidou. Petite salle. Jean Renoir. Studio, 4ᵉ (01-44-78-12-33). La Carte du tendre d'Annette Messager, sam. 16 h ; Picasso, sam. 19 h ; A la recherche de Christian B, dim. 16 h ; Pierre Klossowski, peintre exorciste, dim. 19 h.
FRITZ LANG (v.o.), Grand Action, 5ᵉ (01-43-29-44-40). Règlement de comptes, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Le Secret derrière la porte, dim. 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; La Femme au gardénia, lun. 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; La Cinquième Victime, mar. 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
HOMMAGE A ROBERT BRESSON, Le Quartier Latin, 5ᵉ (01-43-26-84-65). Les Anges du péché, sam. 22 h ; Une femme douce, dim. 22 h ; Les Dames du bois de Boulogne, lun. 22 h ; Le Procès de Jeanne d'Arc, mar. 22 h.
HOMMAGE A ROLAND TOPOR, Accatone, 5ᵉ (01-46-33-86-86). Les Rêves de Topor, mar. 13 h.
HOMMAGE A YOUSSEF CHAHINE (v.o.), Studio des Ursulines, 5ᵉ (01-43-26-19-09). Gare centrale, dim. 12 h ; L'Emigré, mar. 11 h 15 ; Alexandrie encore et toujours, lun. 11 h 15.
HUMPHREY BOGART (v.o.), Action Ecoles, 5ᵉ (01-43-25-72-07). Le Port de l'angoisse, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; La Femme à abattre, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Les Passagers de la nuit, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Le Faucon maltais, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
L'INTÉGRALE BERGMAN (v.o.), Saint-André-des-Arts I, 6ᵉ (01-43-26-48-18). De la vie des marionnettes, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; La Flûte enchantée, dim. 13 h 30, 16 h 10, 18 h 50, 21 h 30 ; Le Septième Sceau, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Persona, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
JEUNE CINÉMA FINLANDAIS (v.o.), Institut finlandais, 5ᵉ (01-40-51-89-09). L'Ours Uppo, sam. 16 h.
KATHARINE HEPBURN (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5ᵉ (01-43-54-51-60 +). Madame porte la culotte, dim. 18 h 35 ; Holiday, sam. 18 h 20, mar. 18 h ; Soudain l'été dernier, lun. 18 h.
KRZYSZTOF KIESLOWSKY (v.o.), 14-Juillet Parnasse, 6ᵉ. Trois couleurs-Bleu, sam. 20 h, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Trois couleurs-Blanc, sam. 16 h, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Trois couleurs-Rouge, sam. 18 h, 22 h, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
NUIT DE LA TRILOGIE (v.o.), Max Linder Panorama, 9ᵉ (01-48-24-88-88 +). Le Retour du Jedi, sam. 0 h 30.
LA NUIT DES MONSTRES (v.o.), Racine Odéon, 6ᵉ (01-43-26-19-68 +). Mothra contre Godzilla, sam. 0 h.
ODYSSÉE DE L'ÉQUIPE COUSTEAU A TRAVERS LES OCÉANS, Institut océanograpique, 5ᵉ (01-44-32-10-90). Le Péché et la rédemption, sam. 16 h, dim. 15 h, 16 h.
PABST, SES PLUS BEAUX FILMS (v.o.), Le Quartier Latin, 5ᵉ (01-43-26-84-65). La Rue sans joie, sam. 16 h 05, lun. 16 h 05 ; Le Journal d'une fille perdue, dim. 16 h 05 ; L'Opéra de quat'sous, mar. 16 h 05.
PALESTINE : ÉCRANS DE MÉMOIRE (v.o.), Institut du monde arabe, 5ᵉ (01-40-51-39-91). Haifa, sam. 17 h ; Les Dupes, dim. 15 h ; Conte des trois diamants, dim. 17 h.
SPÉCIAL MARTIN SCORSESE (v.o.), Action Christine, 6ᵉ (01-43-29-11-30). Taxi Driver, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; New York, New York, sam. 17 h 30, 20 h 30 ; Raging Bull, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; La Dernière Tentation du Christ, mar. 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30.
THÉATROTHÈQUE, Studio-Théâtre, 1ᵉʳ (01-44-58-98-58). Le Soulier de satin, lun. 14 h, 18 h, mar. 14 h, 18 h.
LA TRILOGIE BILL DOUGLAS (v.o.), Studio des Ursulines, 5ᵉ (01-43-26-19-09). My Ain Folk, sam. 16 h 45, 20 h 15, dim. 13 h 45, 16 h 45, 20 h 15, mar. 13 h 45, 16 h 45, 20 h 15 ; My Way Home, sam. 18 h 45, 22 h 15, lun. 14 h 15, 18 h 45, 22 h 15.
WOODY ALLEN, LE FESTIVAL (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5ᵉ (01-43-54-51-60 +). Maudite Aphrodite, mar. 18 h 10 ; Tombe les filles et tais-toi, sam. 18 h 10 ; Tout ce que vous avez toujours voulu savoir, dim. 18 h 10 ; Hannah et ses sœurs, lun. 18 h 10 ; Comédie érotique d'une nuit d'été, mar. 18 h 10.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT(01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Week-end Elvis Presley : Il était une fois le rock'n'roll (1997, v.o.), de Gérafd Liata, 16 h 30 ; Singer Presents Elvis (1968, v.o.), de Steve Binder ; One Night with You (1985),, 19 h ; Today Segments, NBC New, ABC Evening News (1977, v.o.), 21 h.
MARDI
Soirée hommage à Marco Ferreri : La Maison du sourire (1991), de Marco Ferreri, 21 h ; Le Mari de la femme à barbe (1964), de Marco Ferreri, 22 h 45.
SALLE RÉPUBLIQUE(01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Comiques oubliés : Deux débiles chez le fantôme (v.f.), de Lang Elliott, 17 h ; Les temps sont durs pour les vampires (1960, v.o. version anglaise), de Stefano Vanzina, 19 h 30 ; Dracula père et fils (1976), d'Edouard Molinaro, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (01-42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma japonais : Courant chaud (1939, v.o. s.t.f.), de Kosaburo Yoshimura, 14 h 30 ; Courant chaud (1957, v.o. s.t.f.), de Yasuzo Masumura, 17 h 30 ; Les Oies sauvages (1953, v.o. s.t.f.), de Shiro Toyoda, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma japonais : La Rue sans fin (1934), de Mikio Naruse, 14 h 30 ; Le Paradis de Suzaki (1956, v.o. s.t.f.), de Yuzo Kawashima, 17 h 30 ; La Pièce aux murs épais (1953, v.o. s.t.f.), de Masaki Kobayashi, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (01-44-76-62-00)
DIMANCHE
Maîtres et valets : Haute Pègre (1932, v.o. s.t.f.), d'Ernst Lubitsch, 14 h 30 ; Rebecca (1940, v.o. s.t.f.), d'Alfred Hitchcock, 16 h 30 ; Deux têtes folles (1963, v.o. s.t.f.), de Richard Quine, 19 h ; Mirage de la vie (1958, v.o. s.t.f.), de Douglas Sirk, 21 h.
MARDI
Maîtres et valets : Bande-annonce: Les Belles Manières (1977), ; Servante et Maîtresse (1977), de Bruno Gantillon, 14 h 30 ; The Servant (1963, v.o. s.t.f.), de Joseph Losey, 16 h 30 ; Cœur de verre (1991, v.o. s.t.f.), de Fehmi Yasar, 19 h ; Boeing Boeing (1965, v.o. s.t.f.), de John Rich, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(01-47-03-12-50)
DIMANCHE
Bénilde ou a Virgem-Mae (1974, v.o.), de Manoel de Oliveira, 17 h.
MARDI
Francisca (1981, v.o.), de Manoel de Oliveira, 18 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.
(+) Réservation au 01-40-30-20-10.

SAMEDI 28 JUIN

TF 1

20.45

LA FUREUR
Divertissement présenté par Arthur. Les meilleurs moments. Avec Johnny Halliday, 2 Be 3, Les Worlds Apart, Axel Red, Louis Bertignac, Georges Moustaki, Mc Solaar, Pascal Obispo, Serge Lama... (145 min). 347022

23.10

HOLLYWOOD NIGHT
Trio de choc. Téléfilm O de Joseph Merhi, avec Sam Jones, Shernie Rose (90 min). 4542206
Un capitaine va fonder un groupe de policiers corrompus afin d'infiltrer le milieu du crime de Los Angeles.

0.40 Formule F 1. Grand Prix de France.

1.20 et 2.00, 3.05, 4.10, 4.45 TF 1 nuit. 1.35 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. 2.10 et 3.15, 4.20, 5.15 Histoires naturelles. Documentaire. 4.55 Musique. Concert (20 min).

France 2

20.50

FORT BOYARD
Divertissement présenté par Patrice Laffont et Cendrine Dominguez. Invités : Amélie Villeneuve, Frédéric Lemoine, Thierry Aymes, Filip Nikolic, Franck Delhaye, Barbara Solans (105 min). 228848

22.40

FARCE ATTAQUE... NICE
Invitées : Véronique Sanson, Sophie Favier, Camille Saféris, Rika Zaraï (85 min). 9324854

0.05 Journal, Météo.
0.20 Hommage au commandant Cousteau. Un plateau télé composé de nombreux invités suivi de six documentaires dont *Objectif Amazone ; Haïti l'eau de chagrin ; Palawan, le dernier refuge* (360 min). 1014542

France 3

20.50

L'HISTOIRE DU SAMEDI
Les lauriers sont coupés. Téléfilm de Michel Sibra, avec Catherine Frot (90 min). 374312
Trois ans ont passé depuis Si le loup y était. *Julien correspond avec Noémie et rêve de partir en Irlande.*

22.20

LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Documentaire de Bernard Georges. Les armes secrètes d'Hitler (65 min). 2255175

23.25 Journal, Météo.
23.50 Grain de philo. Le marché. Invité : Dominique Peccoud.
0.45 Cap'tain Café. Magazine. Les meilleurs moments (55 min). 3815728

1.45 La Grande Aventure de James Onedin. Feuilleton (55 min).

Arte

20.45

L'AVENTURE HUMAINE : LA LÉGENDE DES SCIENCES
Documentaire de Robert Pansard-Besson et Michel Serres. [3/12] Guérir : Le médecin, arpenteur du corps humain (1996, 55 min). 2478577
L'histoire de la médecine à travers quelques-unes de ses plus grandes figures : Hippocrate, Laennec et Yersin.

21.40

L'AVOCAT
Coup d'épée dans l'eau. Série (45 min). 206481

22.25 Metropolis. Magazine. Hongkong : à la veille d'une révolution culturelle ? ; L'amour à l'heure du câble ; L'agenda culturel (60 min). 5920044
23.25 Music Planet : Altman's Jazz 34. Kansas City, documentaire de Robert Altman (1996, 60 min). 7076683
En 1996, Robert Altman convoque quelques grands joueurs de jazz pour réaliser la bande son de son film Kansas City. *Parallèlement, il décide de réaliser un hommage à la capitale du swing.*
0.25 Le Vent de la mère. Téléfilm de Peter Patzak (90 min). 3948504
2.20 Cartoon Factory (rediff., 30 min).

M 6

20.45

BURNING ZONE
Menace imminente. Série O, avec Tamlyn Tomita (110 min). 370026
Vol au bout de l'enfer. Le cauchemar de la Saint-Michel.
Virus mortel et tueur démoniaque sont au programme...

22.35

TRAQUE À LOS ANGELES
Téléfilm △ de Rod Holcomb, avec Charles Bronson, Dana Delany (100 min). 4399698
Une brigade spéciale de la police est chargée de résoudre les meurtres de deux religieuses, assassinées à quelques heures d'intervalle. L'inspectrice a sous ses ordres son propre père avec qui elle entretient des rapports conflictuels.

0.15 Motocyclisme. Grand Prix de Hollande
1.50 La Nuit des clips (365 min).

Canal +

20.30

LES HÉROS DE CAP CANAVERAL
Téléfilm d'Ian Toynton, avec Adam Baldwin (90 min). 81916
L'élite des astronautes de la NASA et des cosmonautes russes s'allient afin de récupérer un satellite nucléaire à la dérive. Téléfilm pilote d'une série de vingt épisodes.

22.00

▶ MON PETIT BIKINI
Documentaire (50 min). 88022

22.50 Flash d'information.
23.00 Les Grands Ducs. Film de Patrice Leconte (1996, 79 min). 170913
0.20 Les Caprices d'un fleuve ■■ Film de Bernard Giraudeau (1995, 115 min). 5878165
2.15 Babylon 5. Série.
3.00 Boxe. En direct. Championnat du monde WBA poids lourds. Evander Holyfield - Mike Tyson (EU) (240 min). 41683243

Radio

France-Culture

20.45 Fiction : Nouveau répertoire dramatique. Salut à Jean-Luc Lagarce. 1. Du luxe...
22.35 Décibels. Avec Yasid Manou et Yolande Zauberman.
0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Le Rickshaw fantôme, de Rudyard Kipling. 0.48 Chroniques du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

19.30 Opéra. Saison des opéras UER. Enregistré le 26 juin, à l'Opéra national de Paris-Bastille, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra national de Paris, dir. Gary Bertini : Manon, opéra-comique en cinq actes et six tableaux, de Massenet, Renée Fleming (Manon Lescaut).
23.07 Le Bel Aujourd'hui. 39e automne de Varsovie.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 L'Espagne Moderne.
22.45 Da Capo. Œuvres de Schubert, Brahms. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 La Tendresse de l'araignée. Téléfilm de Paul Vecchiali (100 min). 83301886
21.40 Perfecto. Magazine.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Spécial fa si la chanter. (France 3 du 10/6/97).
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Le Miroir de Thèbes.
21.25 Collection royale. [3/6].
21.55 Toros de Camargue.
22.50 Au bonheur des jeux vidéo.
23.45 Requins, les tueurs de l'océan (50 min).

Animaux

21.00 Le Monde sauvage. Les horloges biologiques.
21.30 Le Magazine de Jack Hannah.
22.00 Le Monde de la nature.
23.00 Wildlife International.

Paris Première

20.30 Honneur à la garde.
22.05 Jane Birkin. De Gérard Bar-David et Daniel Moussier.
22.35 Nova. Magazine.
23.30 Nocturne. Magazine.

France Supervision

20.30 Symphonie des Adieux. Concert (25 min). 50885888
20.55 Quatuors pour flûte et hautbois, de Mozart. Concert (35 min). 15770789
21.30 Ecouter, voir. Magazine.
21.55 Cap'tain Café. Magazine.

Ciné Cinéfil

20.40 Le Club. Invité : Jacques Fieschi.
22.00 Classic Hollywood. De Peter Jones. [5/5].
23.00 Cette nuit ou jamais (Tonight or Never) ■ Film de Mervyn LeRoy (1931, N., v.o., 80 min). 5352664

Ciné Cinémas

20.45 Les Années infernales. Téléfilm d'Anthony Page [4/4] (1989, 95 min). 8752480
22.20 Best of Cannes 1997. [1/2].
23.15 L'Amour en fuite ■■ Film de François Truffaut (1978, 90 min). 7607428

Festival

20.30 Les Aventuriers du Rio Verde. Téléfilm de Duccio Tessari, avec Jean-Pierre Bouvier, Mario Adorf (1992, 90 min). 43175409
22.00 Connaissez-vous Maronne ? Téléfilm de Maurice Dugowson, avec Sami Frey, Roger Planchon (55 min). 42068041
22.55 Le Voyageur. Ni vu, ni connu ; Chère mère (40 min).

Série Club

20.45 Banacek. Projet Phénix.
22.00 Loïs et Clark. L'homme invisible.
22.45 Code Quantum. Lune sanglante.
23.35 Mission impossible. Trafic.
0.25 Panique aux Caraïbes. Enquête sur un naufrage.

Canal Jimmy

20.30 Friends. The One With the Ski Trip.
21.25 Spin City. Souvenirs souvenirs.
21.40 Dancing in the Street. [9/10]. Make it Funky.
22.10 Chronique du Pacifique.
22.50 Masters of Music. Concert [1/2] (55 min).
23.45 Nonante. Magazine.
0.45 Seinfeld. La circoncision (v.o.).
1.10 Star Trek : la nouvelle génération.

Disney Channel

20.10 Planète Disney.
21.10 Super Baloo.
21.35 Animalement vôtre.
22.00 Pas de répit sur la planète Terre.
22.45 Sinbad.
23.10 La Courte Echelle.

Téva

20.30 Téva débat. Magazine.
20.55 et 22.30 Père et prêtre. Téléfilm [1/2], avec Antonio Sabato Jr (95 min). 501475190

Muzzik

19.45 Symphonie nº 9, de Beethoven. Concert (75 min). 509454003
21.00 Un homme et sa musique : Erik Satie.
22.05 Les Huguenots. Opéra en cinq actes de Meyerbeer (205 min). 517082751

Eurosport

11.00 et 18.00 Motocyclisme. En direct. Grand Prix des Pays-Bas. La course des 125 cc, 250 cc et 500 cc, à Assen (255 min). 45293770
15.15 et 23.00 Tennis. En direct. Internationaux de Grande-Bretagne. 6e jour (105 min). 6637138
17.30 Motocyclisme. Grand Prix des Pays-Bas. Epreuve de side-cars
19.30 Boxe. Poids légers. John Molina (Por. R.) - Elias Quiroz (Mex.).
20.30 Football. En direct. Coupe d'Espagne. Finale : FC Barcelone - Bétis Séville. Présentation du match. 21.00 Le match (120 min). 852585

Voyage

20.30 et 23.30 L'Heure de partir. Magazine.
21.00 Suivez le guide.
22.45 Deux jours en France.
23.00 Blue Ocean.

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 World Business This Week. 20.30 Computer Connection. 21.00 Moneyweek. 21.30 Science and Technology. 22.30 Best of Insight. 23.00 Early Prime. 23.30 World Sport. 0.00 World View.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45, 22.45 Click 7. 20.15 90 Est. 20.45, 23.45, 0.15, 1.15 No Comment. 21.15 360 Nord. 21.45 Eurozoom. 22.15, 23.15 Sport. 0.45 Visa.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.12 et 23.12 Votre argent. 19.30 et 22.30 Le Grand Journal. 19.45 et 0.15 Box Office. 20.15 Nautisme. 20.42 et 0.43 Emploi. 20.56 et 23.56 Découvertes. 21.30 Journal de la semaine. 21.26 et 23.51 Auto. 21.38 Ça s'est passé cette semaine. 21.56 et 0.56 Place au livre. 22.12 L'Evénement de la semaine. 22.44 D'une semaine à l'autre. 23.45 Multimédia.

LES CODES DU CSA
O Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

DIMANCHE 29 JUIN

TF 1

16.50 Disney Parade.
18.05 Vidéo gag.
18.30 30 millions d'amis. Hommage au commandant Cousteau.
19.00 7 sur 7. Avec Ségolène Royal et Claude Allègre.
20.00 Journal, Images du sport ; Tiercé ; Météo.
20.42 Simple comme....

20.45

LE SOURIRE ■■
Film O de Claude Miller, avec Jean-Pierre Marielle (1994, 95 min). 748320
Dans une ambiance d'humour, de drame, de réalisme parfois sordide, Claude Miller a réussi un beau film sur la vieillesse et la mort.

22.20 Ciné dimanche.

22.30

TRAQUÉE ■■
Film O de Ridley Scott, avec Tom Berenger (1987, 110 min). 9700382
Par hasard, une très belle jeune femme appartenant à la haute société new-yorkaise est témoin de l'assassinat d'un de ses amis par un psychopathe.

0.20 Un petit coin de paradis ■ Film de Josef Von Baky (1957, 105 min). 3868011

2.05 et 2.50, 3.30, 4.35 TF1 nuit. 2.20 et 3.00, 3.40, 5.05 Histoires naturelles. Documentaire. 4.45 Musique. Concert (20 min).

France 2

16.45 Hommage au commandant Cousteau. (65 min). 1885271
17.50 et 4.40 Stade 2.
18.50 Déjà dimanche. Entretien avec U2.
19.30 Déjà le retour. Invités : Patrick Bruel, Virginie Ledoyen.
20.00 Journal, Météo.

20.50

VENT DE PANIQUE
Film de Bernard Stora, avec Bernard Giraudeau, Caroline Cellier (1987, 95 min). 842271
Un escroc et sa compagne enlèvent une gamine pour la vendre à des truands.

22.25

TSAHAL ■
Film documentaire de Claude Lanzmann [1/2 et 2/2] (1994, 295 min). 93628610
L'histoire de l'armée israélienne, de ses héros et de ses liens avec la société civile. Une suite de cinq heures d'entretiens et de documents qui soulève la question de la sécurité d'Israël et de la paix entre l'Etat hébreu et les Etats arabes. Une glorification de l'armée israélienne qui vire à la propagande.

3.25 Signes personnages, signes paysages. Court métrage. 3.30 Urti. 4.05 Mann. 4.35 Chip et Charly (25 min).

France 3

14.55 Sports dimanche.
18.00 Corky, un ado pas comme les autres. Série. Le nouveau venu.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.10 Benny Hill. Série.

20.50

LE RENARD
Une odeur de poudre. Série de Dietrich Haugk (65 min). 382829

21.55 Un cas pour deux. Série. L'enlèvement.
23.00 Football. En direct. Finale de la Copa America : Brésil-Bolivie. A la mi-temps : Journal, météo.

0.10 (horaire sous réserves)

SERGENT LA TERREUR (TAKE THE HIGH GROUND) ■■
Film de Richard Brooks, avec Richard Widmark, Karl Malden (1953, v.o., 105 min). 9297450
Parmi les films américains réalisés pour justifier l'intervention américaine en Corée, celui-ci se signale par son anticonformisme dans la peinture d'un soldat employant des méthodes fascistes et dans la description de la vie militaire.

La Cinquième

17.30 Ombres chinoises, les derniers jours d'une colonie. Documentaire [2/2]. 18.25 Va savoir.

Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés.
19.30 Maestro : Une leçon particulière de musique avec Nikita Magaloff. Documentaire (1988, 60 min). 2788
20.25 Documenta. Reportage.
20.30 8-1/2 Journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : HONGKONG
Soirée présentée par Hervé Claude.

20.45 Les Hauts Lieux de l'Histoire : Hong-Kong. Documentaire de Peter Brugger (1997, 50 min). 718702
21.30 Questions d'actualité (15 min). 9287
22.00 Cap sur la Chine pour les triades ? Documentaire de David Hebditch (1997, 30 min). 94610
22.25 Débat. Invité : Hans Lutz.
22.30 Le Chant de l'exil (Ke Tu Chiu Hen) ■■ Film de d'Ann Hui, avec Shwu-Fen Chang, Maggie Cheung (1989, v.o., 95 min). 1634788
0.05 Hongkong cinéma. Documentaire de Stephan Holl et Andreas Ungerbrick (1997, 20 min). 365829
0.25 Semence de dragon. Documentaire de Wolfgang Woywod (1997, 30 min). 1772295
1.00 Mon Dieu, Hongkong. Hongkong entre l'espoir et le doute, documentaire de Norbert Sommer (1997, 30 min). 1773824
1.30 Metropolis. Magazine. Hongkong : à la veille d'une révolution culturelle ? ; L'amour à l'heure du câble (rediff., 60 min). 3094382
2.30 L'Histoire vue à travers la peinture. [3/3] (rediff., 25 min). 7345450

M 6

17.10 Le Saint. Téléfilm d'Ian Toynton. La filière brésilienne (105 min). 9090558
18.55 Los Angeles Heat. Série. Le dernier combat.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 et 4.00 Les Piégeurs.
20.30 La Météo des plages.
20.35 et 1.10 Sport 6.

20.45

ZONE INTERDITE
Magazine présenté par Patrick de Carolis. Beauté-brindille ; Un courrier nommé désir ; Les habits neufs de l'Église ; Algérie, juin 1997 (135 min). 740813

23.00

CULTURE PUB - REMIX
Les audiences captives ; La saga Total (35 min). 49504

23.35 Troublante voisine. Téléfilm □ de Raoul Chenille (95 min). 5902489
Un étudiant en médecine qui prépare ses examens est perturbé par une belle et troublante voisine...

1.20 Best of 100 % nouveautés (rediff.). 2.20 Fan de - Best of (rediff.). 3.15 Faites comme chez vous. Magazine (rediff.). 4.50 Fréquenstar Mauranne (40 min).

Canal +

15.35 Ghosts. Clip de Michael Jackson.
16.15 Chasseurs d'oeufs. Documentaire.
16.40 Cadfael. Série.
18.00 Loch Ness. Film de John Henderson (1995, 95 min). 884349
▶ En clair jusqu'à 20.30
19.35 Flash d'information.
19.45 Ça cartoon.

20.30

CONTE D'ÉTÉ ■■
Film d'Eric Rohmer, avec Melvil Poupaud (1995, 105 min). 211489
Troisième film de la série Contes des 4 saisons.

22.15 Flash d'information.
22.20 Central Building. Court métrage.
22.25 Une corrida à Arles.

23.50

JOHNNY MNEMONIC
Film de Robert Longo, avec Keanu Reeves (1995, v.o., 89 min). 2081875
En 2021, en Chine, des informations secrètes sont stockées par un groupe de rebelles dans le cerveau d'un « coursier » qui doit les convoyer aux Etats-Unis. Le jeune homme peut exploser à tout moment.

1.20 Les Bidochon. Film de Serge Korber (1995, 80 min). 5647419

Radio

France-Culture

20.35 Le Temps de la danse. Les 25 ans du Ballet de Marseille Roland Petit.
21.00 Atelier de création radiophonique. Hong Kong's Song.
22.25 Poésie sur parole. La poésie sacrée : de l'Antiquité tardive au XXe siècle.
22.35 Le Concert. Patti Smith à l'Olympia.
0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Philippe Mœnne-Loccoz : Le festin ; Rub a dub dub : Carnets de voyage ; Rémanences : Harpyes chimériques ; Des mots dans le vent ; La durée du oui : Scanner : Delivery. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.05 Voix souvenirs. Andrée Gabriel, mezzo-soprano.
21.00 Table d'écoute.
22.30 Transversales. 1. Déclic : Danse et musique. - 2. Les Magiciens de la Terre : Aux sources de la musique américaine. - 3. Le Jazz probablement.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. Salomé (opéra en un acte d'après Oscar Wilde), de R. Strauss, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Herbert von Karajan, Behrens (Salomé), Baltsa (Hérodiade), Böhm (Hérode), Vandam (Jochanaan), Hochman (Narraboth), Angervo (Le page d'Hérodiade).
0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

21.00 Hongkong 97 : Ombres chinoises. La dernière année d'une colonie [1/2].
22.00 Journal (France 2).
22.30 Le Grand Jeu TV5.
22.50 ▶ Hongkong 97 : Ombres chinoises [2/2].
23.50 Travelling avant ■■ Film de Jean-Charles Tacchella (1987, 120 min). 75841087

Planète

21.25 Retraites, une mine d'or.
21.55 Au bord de la mort. [3/4].
23.00 Salgado.
23.50 Jura sauvage. [2/2].

Animaux

21.00 Le Monde sauvage.
21.30 Le Magazine de Jack Hannah.
22.00 Le Monde de la nature.
23.00 Wildlife International.

Paris Première

21.00 La Maîtresse du lieutenant français ■■ Film de Karel Reisz (1981, v.o., 125 min). 87206981
23.05 Vienna Art Orchestra. Concert enregistré au festival Jazz à Vienne en 1995 (85 min). 96828184

France Supervision

20.30 La Nuit blanche de Saint-Pétersbourg. Concert interprété par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Zubin Mehta (90 min). 39407707
22.00 Europa Jazz Festival. Concert enregistré au Mans (85 min). 19751784
23.25 Soir de première. Pièce de théâtre de Michel Carnoy (75 min). 80297542

Ciné Cinéfil

20.30 Le Mystérieux Docteur Korvo (Whirlpool) ■■ Film d'Otto Preminger (1949, N., v.o., 95 min). 5869320
22.05 Le Joyeux Bandit ■ Film de Rouben Mamoulian (1936, N., v.o., 85 min). 82260639
23.30 L'Eclipse ■■ Film de Michelangelo Antonioni (1962, N., 120 min). 9180726

Ciné Cinémas

20.30 Pour Sacha. Film d'Alexandre Arcady (1990, 115 min). 5341558
22.25 Predator 2. Film de Stephen Hopkins (1990, v.o., 105 min). 71690287
0.10 La Puissance de l'ange ■ Film de John G. Avildsen (1992, v.o., 125 min). 80812082

Festival

19.35 Hôtel de police. Téléfilm de Claude Barrois [5/8] (55 min). 40531349
20.30 Guerre et paix. Téléfilm de John Davies [4/5] (180 min). 31684349
23.30 Les Secrets de la mer Rouge. Feuilleton [5/13] (30 min). 53810891

Série Club

19.55 Highlander. L'emprise du mal.
20.45 La Famille Addams. Morticia joue les Rodin.
21.15 Zéro un Londres. Crime sans mémoire.
21.40 Sherlock Holmes. La ligue des cheveux rouges.
22.00 Loïs et Clark. Requiem pour un super-héros.
22.45 Code Quantum. Le retour du mal.
23.35 Mission impossible. (50 min).

Canal Jimmy

20.00 Seinfeld. La circoncision (v.o.).
20.25 Dream On (v.o.).
20.55 La Semaine sur Jimmy.
21.30 Le Meilleur du pire.
22.00 Portrait. Magazine.
22.10 New York Police Blues. Bad Rap (v.o.).
22.55 Spin City (v.o.).
23.20 Game On (v.o.).
23.50 Classic Bikes. [3/3].

Disney Channel

20.10 Zorro. Garcia accusé.
20.35 Au cœur du temps.
21.25 Richard Diamond.
21.50 Honey West.
22.15 Profession critique.
22.40 Diligence express.
23.40 J'aime pas qu'on m'aime. Téléfilm de S. Kurc (80 min). 6319884

Téva

19.30 ▶ Femmes d'Alger.
20.30 Téva débat. Magazine.
20.55 Les Quatre Saisons. Ballet de Roland Petit. Œuvres de Vivaldi (65 min). 507475078
22.00 Le Prix de la passion ■ Film de Leonard Nimoy (1988, 110 min). 500385320
23.50 Les Amours de Claire. Téléfilm de Robert Ellis Miller (90 min). 505515320

Eurosport

11.00 Football. En direct. Championnat du monde des moins de 20 ans. Quarts de finale : Brésil-Argentine (120 min). 8439542
13.00 Football. France-Uruguay.
16.00 Athlétisme. En direct. Meeting de Villeneuve-d'Ascq (Nord) (120 min). 887542
18.00 et 23.00 Football. Championnat du monde des moins de 20 ans.
19.00 Athlétisme. En direct. Meeting de Sheffield (105 min). 7138839
21.00 Basket-ball. En direct. Championnat d'Europe. 2e tour, en Espagne (60 min). 720542

Voyage

20.30 et 23.30 L'Heure de partir. Magazine.
21.00 Suivez le guide.
22.55 Chronique Polac.
23.00 Blue Ocean.

Muzzik

21.00 Salome Bey en live à Séville. Concert enregistré en 1992 (60 min). 500092368
22.00 Solo Tango.
22.30 Le Journal de Muzzik.
23.00 Europa Jazz Festival au Mans. Concert (125 min). 504809455

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 World Report. 22.30 Best of Insight. 23.00 Early Prime. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 0.30 Style With Elsa Klench. 1.00 Asia This day. 1.30 Earth Matters. 2.00 Prime News. 2.30 Global View. 3.00 IMPACT.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 Hi Tech. 20.15 Euro 7. 20.45 23.45, 0.15, 1.15 No Comment. 21.15 Art Collection. 21.45 Euro Forum. 22.15 Eurozoom. 22.45 Media. 23.15 0.45, 1.45 Sport.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 19.45, 0.15 La Vie des Idées. 19.30 et 22.30 Le Grand Journal. 20.12 L'Hebdo du monde. 21.11 En l'an 2000. 21.39 Box Office. 21.56 et 0.56 Mode. 22.12 et 22.48 Photo hebdo. 22.45 Multimédia. 22.53 Auto. 22.56 Découvertes. 23.12 Police Justice. 23.45 Décideurs. 1.15 Fin des programmes.

LES CODES DU CSA
O Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Le Camp de l'enfer. Film d'Eric Karson (1986, 105 min). Avec Tom Skerritt. *Aventures.*
22.15 La Chair et le Sang. Film de Paul Verhoeven (1985, 125 min). Avec Rutger Hauer. *Aventures.*
1.10 Désiré. Film de Sacha Guitry (1937, N., 95 min). Avec Sacha Guitry. *Comédie de mœurs.*

TMC

20.35 Les parachutistes arrivent. Film de John Frankenheimer (1970, 115 min). Avec Burt Lancaster. *Drame.*

TSR

21.40 Merveilleuse Angélique. Film de Bernard Borderie (1964, 100 min). Avec Michèle Mercier, Claude Giraud, Jean Rochefort. *Aventures.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

هكذا من الأمل

Arc-en-ciel

par Pierre Georges

EST-CE une fête ? Un défilé ? Une marche civique ? Une manifestation ? *Un carnaval rose ?* Une démonstration de force autant que de faiblesse ? *Tout* cela sans doute et bien davantage encore *défilant sous le drapeau* arc-en-ciel, le Rainbow flag, *étendard des gays et lesbiennes.*

L'Europride, l'euro-fierté, est *un bien vilain mot. Un néologisme* barbare, fait de bric et de broc, *un peu comme ces enseignes de grande surface composées à la va-vite pour faire* plus clinquant, plus moderne. *Mais il est aussi une appellation* pour recouvrir ce qui devrait être, à *Paris*, un des plus grands rassemblements de foule de l'année.

Tout à l'heure, des dizaines, peut-être des centaines de milliers de personnes, venues de toute l'Europe, homosexuelles ou non, vont, comme l'on dit dans les récits nécessiteux, battre le pavé parisien. Pour affirmer qu'elles sont, dans la fierté, le droit et la liberté de l'être, homo, lesbienne ou bisexuel. Ou tout ce que l'on voudra. Même hétérosexuel.

Il fait un temps de Toussaint, ce samedi matin, sur la capitale. Un sale temps en effet, pourri, pluvieux, comme une conjuration du ciel, une de plus, contre des gens sortant de l'ordinaire chemin de la sexualité. La fête sera triste, comme procession sous douche ou défilé sous grains. Elle sera gaie comme le rassemblement de tant de gens manifestant, en chantant, en dansant, en *étant simplement,* pour une cause commune, la leur.

Le fait même du nombre dit la puissance de la démonstration et l'avancée des moeurs. Une telle manifestation *eût été impensable*, il y a seulement trente ans, *époque pourtant présumée de* libération des moeurs. Elle est devenue *aujourd'hui, sinon banale,* du moins mieux admise, comme *un fait et une réalité humaine et* morale. N'enjolivons pas le *constat. L'homosexualité* n'est certes pas encore largement tolérée *ni comprise. Mais elle n'est* plus systématiquement niée, ré*primée, pourchassée, ou carica*turée.

Elle existe désormais socialement. Et si elle existe de cette *manière-là, c'est très probable*ment parce que les mouvements *gays et lesbiens ont su arracher,* par la lutte et la persévérance, ce droit d'être différent, d'« en être », selon, là encore, un vilain mot, un mot d'autrefois. Ils, elles existent désormais moralement. Légalement ? C'est une autre histoire, tant la conquête des droits et avantages sociaux, fiscaux et successoraux, consentis aux autres, reste à obtenir.

Voilà qui justifie, et cela seulement dans l'évolution des moeurs, l'aspect très communautariste de ce rassemblement Europride. Le fait que les homosexuels défilent en minorité parfois exclusive, parfois outrancière, dressée contre le pouvoir *« raide »*, contre ce qu'ils ou elles appellent *« l'hétéro-terrorisme »* ne serait pas concevable autrement que dans cette lutte pour une reconnaissance légale. Le communautarisme reste un moyen plutôt qu'une fin, une étape vers des buts précis. Sinon, *il deviendrait vite le signe, mino*ritaire et lui aussi vaguement *« terroriste »*, d'un isolement, d'un enfermement, d'une différence au seul bénéfice du nombre.

Le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie annonce l'arrestation de l'ancien maire de Vukovar

Slavko Dokmanovic est accusé d'avoir dirigé la première vague de purification ethnique

SLAVKO DOKMANOVIC, accusé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) d'avoir participé au massacre de 260 civils, en majorité croates, de l'hôpital de Vukovar (est de la Croatie), en novembre 1991, a été incarcéré, vendredi 27 juin, au centre de détention de Scheveningen, près de La Haye, en attendant son procès. Les chefs d'inculpation retenus contre lui seront rendus publics lundi 30 juin, a indiqué le TPI, dans un communiqué publié vendredi. Le suspect avait été arrêté plus tôt dans la journée en Slavonie orientale par des enquêteurs du TPI agissant sous le contrôle du personnel de l'administration transitoire de l'ONU pour cette région (Untaes).

C'est la première fois depuis la création du Tribunal, en 1993, que des enquêteurs du TPI procèdent à une telle arrestation. Selon le communiqué, Slavko Dokmanovic est accusé d'avoir dirigé la première vague de *« purification ethnique de l'ex-Yougoslavie. L'ancien président du conseil municipal de Vukovar a été arrêté, vendredi, en Slavonie orientale et transféré le même jour à La Haye pour y être jugé par le Tribunal international. Slavko Dokmanovic présidait le conseil municipal de Vukovar en novembre 1991 lorsque l'armée yougoslave et des miliciens serbes ont arrêté 260 hommes non serbes qui avaient trouvé refuge à l'hôpital local. Ils ont ensuite été acheminés par groupes sur un site proche d'Ovcara où ils ont été abattus »*.

Ces exactions s'étaient produites au lendemain de la prise de la ville par la JNA (ex-armée yougoslave), au terme d'un siège sanglant de trois mois. Les patients exécutés auraient dû, selon un accord négocié à l'époque entre les Serbes et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), être évacués vers d'autres hôpitaux croates. Le site d'Ovcara, a rappelé le TPI, avait été fouillé entre le 11 septembre et le 7 octobre 1996 par des médecins légistes du bureau du procureur du Tribunal, qui en avait exhumé 200 corps, parmi lesquels deux femmes seulement. L'excavation de ce charnier, considéré comme le plus grand tombeau de la guerre serbo-croate, avait suscité beaucoup d'émotion en Croatie, d'autant que les experts avaient appelé les familles des victimes à venir identifier les corps à l'Institut de médecine légale de Zagreb.

L'acte d'accusation à l'encontre de Dokmanovic, établi le 26 mars 1996 et confirmé par le juge Fouad Riad (Egypte), n'avait pas été publié par le Tribunal afin de faciliter l'arrestation du suspect. Trois autres personnes avaient été inculpées par le TPI, dans la même affaire, le 7 novembre 1995. Il s'agit de trois officiers de la JNA : le colonel Mile Mrskic, le capitaine Miroslav Radic et le major Veselin Sljivancanin.

PARIAS INTERNATIONAUX

Le Tribunal ne parvenant pas à mettre la main sur eux, il avait décrit, lors d'audiences publiques en mars-avril 1996, les crimes qui leur étaient reprochés, faisant témoigner plusieurs personnes, dont deux jeunes rescapés croates. Au terme de ces audiences, le TPI avait émis des mandats d'arrêt internationaux contre les trois hommes. Comme le prévoient ses règles de procédure, il les avaient transmis à Interpol, *de façon à faire des suspects des parias internationaux, confinés dans* les frontières de l'Etat qui les héberge, en l'occurrence la *République fédérale de Yougoslavie* (RFY, Serbie et Monténégro) qui s'est fait *tancer par le Tribunal* à plusieurs reprises pour son refus de coopérer.

Cette démarche n'a toutefois donné aucun résultat à ce *jour*. Depuis la création du TPI, cinquante et un *Serbes de Bosnie, trois officiers* serbes appartenant à l'ancienne armée yougoslave (JNA), dix-huit Croates de Bosnie et trois Bosniaques musulmans ont été *mis en* accusation pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou génocide commis dans l'ancienne fédération yougoslave depuis 1991. Avec l'incarcération de Dokmanovic, le TPI détient désormais neuf suspects de crimes de guerre, ou de crimes contre l'humanité, dans l'ex-Yougoslavie. Les inculpés les plus connus sont l'ancien dirigeant des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, et leur chef militaire, le général Ratko Mladic, qui n'ont, eux, toujours pas été appréhendés. – *(AFP, Reuter.)*

Gays et lesbiennes défilent à Paris à l'occasion de l'Europride

LE DÉFILÉ de l'Europride devait partir, samedi 28 juin à 13 heures, de la place de la République, à Paris (11e arrondissement), pour arriver pelouse de Reuilly (12e arrondissement). Pour cette cinquième édition européenne de la Lesbian and Gay Pride, les organisateurs espéraient rassembler près de 200 000 personnes. Cent cinquante organisations associatives ou commerciales s'étaient inscrites pour participer à cette marche homosexuelle qui devait prendre des allures de carnaval, grâce à la présence d'une centaine de chars. *Outre le nombre des participants,* la *« nouveauté »* du défilé 1997 ré*sidait dans la mise en* place d'un *« cortège associatif »* destiné à *« donner davantage de visibilité aux associations »* et à répondre aux critiques sur le fait que *« les chars commerciaux étaient beaucoup plus visibles que les autres en 1996 »*, nous a indiqué un responsable de l'Europride.

PERSONNALITÉS POLITIQUES

Précédé par les adhérents du Gai Moto Club et du Gai Automobile Club, le « carré de tête » du cortège, qui sera formé en face du Cirque d'hiver, devait comprendre *des représentants du monde poli*tique, dont Jack Lang, qui conduira *une délégation du PS, Dominique* Voynet (Verts), ministre de l'amé*nagement du territoire et de l'en*vironnement, Aline Paillet (PCF), *Alain Krivine (LCR) et des person*nalités associatives, syndicales et *culturelles.* Plusieurs *syndicats* et associations ont annoncé leur participation, *dont* le SGEN-CFDT, Droits devant ! !, le MRAP, Ras l'Front *et le* Collectif *national* pour les droits des femmes. Les associations de lutte contre le *sida* Aides, Act-Up, Actions Traitements et Sida Info Service sont *également* de la fête. A partir de 19 heures, sur le podium de la pelouse de Reuilly, une série de discours devaient précéder le grand concert du soir.

Les organisateurs français de l'événement se sont déclarés *« satisfaits mais vigilants »*, après l'annonce, dans ces colonnes, par Elisabeth Guigou, ministre de la justice, de l'institution prochaine d'un contrat d'union sociale (CUS) ouvert à tous les couples, quel que soit leur sexe (*Le Monde* des 24 et 28 juin). *« Les ministres se sont engagés à créer un dialogue régulier avec les associations gays et lesbiennes »*, nous a assuré un porte-parole de l'Europride, précisant que le ministère de la jeunesse et des sports, qui a reçu les associations organisatrices lundi 23 juin, leur avait proposé l'organisation, *« dès le mois de juillet »*, d'une table ronde sur la sexualité.

Laurence Folléa

Le maire (FN) de Toulon dénonce le projet de CUS

Après l'annonce par Elisabeth Guigou, ministre de la justice, de l'institution prochaine d'un contrat d'union sociale (CUS) ouvert à tous les couples quel que soit leur sexe, Jean-Marie Le Chevallier, député et *maire* (FN) de Toulon, a fustigé, vendredi 27 juin, *« le projet aberrant de Mme Guigou* [qui] *creuse encore l'abîme moral dans lequel la France est plongée depuis la loi Veil* [sur l'avortement] ».

« *Je rappelle,* a précisé M. Le Chevallier, *je rappelle que l'homosexualité n'est pas une variante de l'amour conjugal, mais procède d'une particularité psycho-affective.* » Selon lui, *« le contrat d'union civile aurait pour conséquence logique de donner à ces personnes un pouvoir d'adoption qui provoquerait des déséquilibres incalculables chez les enfants victimes d'une société perverse »*. Le maire de Toulon a appelé, *« par-delà* [les] *appartenances politiques »*, ses *« collègues parlementaires (...) à s'opposer aux excentricités de Mme Guigou »*.